



**DOCUMENT DE REFERENCE
RAPPORT ANNUEL**

Sword Group 2009



Conformément à l'article 212-13 de son règlement général, le présent document de référence a été déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 7 avril 2010.

Ce document ne pourra être utilisé à l'appui d'une opération financière que s'il est complété par une note d'opération visée par l'Autorité des marchés financiers.

Ce document a été établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires.

Conformément à l'article 28 du Règlement européen n° 809/2004 du 29 avril 2004, le lecteur est renvoyé aux précédents documents de référence concernant certaines informations :

- Le rapport de gestion du conseil d'administration, les comptes consolidés, les comptes annuels, le rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés et annuels relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2008 et figurant dans le document de référence enregistré par l'Autorité des marchés financiers le 3 avril 2009 sous le n°D.09-191.

- Le rapport de gestion du conseil d'administration, les comptes consolidés, les comptes annuels, le rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés et annuels relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2007 et figurant dans le document de référence enregistré par l'Autorité des marchés financiers le 12 février 2007 sous le n°D.08-231.

Les autres informations figurant dans les deux documents de référence visés ci-dessus ont été, le cas échéant, remplacées et/ou mises à jour par des informations fournies dans le présent document de référence et ne sont pas incorporées par référence dans le présent document de référence.

Les deux documents de référence ci-dessus cités sont disponibles sur le site internet de la société www.sword-group.com.

Ce document est disponible sur simple demande au siège de la société ou sur le site Internet de l'AMF www.amf-france.org ou encore sur celui de la Société www.sword-group.com

SOMMAIRE

I - Personnes responsables	5
1.1 Personne responsable des informations contenues dans le document de référence	5
1.2 Attestation de la personne responsable du document de référence	5
1.3 Responsables de l'information	5
II - Contrôleurs légaux des comptes	6
2.1 Contrôleurs légaux des comptes de l'émetteur	6
2.2 Informations sur les contrôleurs légaux ayant démissionnés, ayant été écartés ou n'ayant pas été renouvelés au cours des trois derniers exercices	6
III - Informations financières sélectionnées	6
3.1 Informations financières historiques sélectionnées annuelles	6
3.2 Informations financières intermédiaires	7
IV - Facteurs de risques	7
4.1 Risques liés à l'activité	7
4.2 Risque de liquidité	10
4.3 Risques de marché	11
4.4 Facteurs de risques liés à la politique d'acquisition Sword Group poursuit une politique d'investissements dynamique qui se traduit par des niveaux importants de croissance externe.	12
4.5 Risques juridiques	12
4.6 Dépendance à l'égard des dirigeants et des collaborateurs clés	12
4.7 Assurances et couvertures des risques	12
4.8 Faits exceptionnels et litiges en cours	13
V - Informations concernant la Société	13
5.1 Histoire et évolution de la Société	13
5.2 Investissements	17
VI - Aperçu des activités	19
6.1 Principales activités	19
6.2 Principaux marchés	23
6.3 Evénements exceptionnels qui auraient influencé les activités et les principaux marchés de Sword Group	25
6.4 Des partenariats solides	25
VII - Organigramme juridique du Groupe	28
7.1 Organigramme au 31 décembre 2009	28
7.2 Filiales de l'émetteur	29
VIII - Propriétés immobilières, usines et équipements	30
8.1 Liste des implantations	30
8.2 Questions environnementales pouvant influencer l'utilisation des locaux	32
IX - Examen de la situation financière et du résultat	33
9.1 Examen de la situation financière des exercices 2009, 2008 et 2007	33
9.2 Examen du résultat opérationnel courant	33
X - Trésorerie et capitaux	34
10.1 Capitaux à court terme et long terme	34
10.2 Flux de trésorerie des exercices 2007 à 2009	34
10.3 Conditions d'emprunt et structure de financement	34
10.4 Restriction à l'utilisation des capitaux	34
10.5 Source de financement attendues pour les investissements futurs	34
XI - Recherche et développement, brevets, licences	35
11.1 Recherche et Développement	35
11.2 Brevets et licences	35
XII - Information sur les tendances 2010	36
12.1 Principales tendances ayant affecté les ventes, coûts et prix de vente depuis le 31 décembre 2009	36
12.2 Eléments susceptibles d'influer sur ces perspectives	36
XIII - Objectifs 2010	37
13.1 Chiffre d'affaires et résultats estimés pour 2010	37
XIV - Organes d'administration, de direction et de surveillance	37
14.1 Dirigeants et administrateurs de la Société	37
14.2 Conflits d'intérêts au niveau des organes d'administration, de direction et de surveillance et de la direction générale	37
XV - Rémunération et avantages	37
15.1 Rémunérations des administrateurs et dirigeants	37
15.2 Sommes provisionnées ou constatées par la Société aux fins de versement de pension, de retraite ou d'autres avantages	38
XVI - Fonctionnement des organes d'administration, de direction et de surveillance	38
16.1 Fonctionnement des organes d'administration, de direction et de surveillance	38
16.2 Contrats entre les administrateurs et la Société	38
16.3 Comités d'audit et de rémunération	38

16.4 Gouvernement d'entreprise	38
XVII - Salariés	50
17.1 Effectifs du groupe	50
17.2 Participations et stocks options des membres de la direction	53
17.3 Participation des salariés au capital	53
XVIII - Principaux actionnaires	54
18.1 Actionnaires significatifs non représentés au Conseil d'administration	54
18.2 Droits de vote des principaux actionnaires	54
18.3 Contrôle de la Société	54
18.4 Accords pouvant entraîner un changement de contrôle	54
XIX - Conventions réglementées	54
19.1 Transactions avec les parties liées	54
19.2 Rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions et engagements réglementés	55
XX - Informations financières concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats de la Société	60
20.1 Comptes sociaux au 31 décembre 2009	60
20.2 Annexe au bilan et compte de résultat sociaux de Sword Group SE au 31 décembre 2009	63
20.2 Annexe au bilan et compte de résultat sociaux de Sword Group SE au 31 décembre 2009	63
20.3 Informations financières pro forma	75
20.4 Comptes consolidés 2009	79
20.5 Annexe au bilan et compte de résultat consolidés au 31 décembre 2009	84
20.6 Vérification des informations financières annuelles	133
20.7 Date des dernières informations financières	135
20.8 Informations financières intermédiaires	135
20.9 Politique de distribution des dividendes	135
20.10 Procédure judiciaire et d'arbitrage	136
20.11 Changement significatif de la situation financière ou commerciale	136
XXI - Informations complémentaires	136
21.1 Capital social	136
21.2 Acte constitutif et statuts	142
XXII - Contrats importants	145
XXIII - Information provenant des tiers, déclaration d'expert et déclaration d'intérêts	145
XXIV - Documents accessibles au public	145
XXV - Information sur les participations	146
XXVI - Annexes	146
26.1 Rapport de gestion établi par le conseil d'administration à l'Assemblée Générale Ordinaire et Extraordinaire du 28 avril 2010	146
26.2 Rapport du Conseil d'administration sur les stock-options (exercice clos le 31/12/2008)	177
26.3 Texte des projets de résolutions à l'assemblée générale ordinaire et extraordinaire du 28 avril 2010	180
26.4 Rapport spécial établi conformément à l'article L.225-209 alinéa 2 du Code du Commerce	187
26.5 Liste des communiqués publiés en 2009 et 2010	191
26.6 Glossaire	192

Le présent document de référence comprend le rapport financier annuel :

1. Attestation du responsable	Page 5
2. Rapport de gestion	Page 146
3. Comptes sociaux annuels	Page 60 - 78
4. Comptes consolidés annuels	Page 79 - 132
5. Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels et sur les comptes consolidés	Pages 133 et suivantes

I - Personnes responsables

1.1 Personne responsable des informations contenues dans le document de référence

M. Jacques Mottard, Président du conseil d'administration et Directeur Général de Sword Group.

1.2 Attestation de la personne responsable du document de référence

« J'atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le présent document de référence sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation et le rapport de gestion (ci-joint figurant en page 146) présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

J'ai obtenu des contrôleurs légaux des comptes une lettre de fin de travaux, dans laquelle ils indiquent avoir procédé à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes données dans le présent document ainsi qu'à la lecture d'ensemble du document. Cette lettre ne contient aucune observation.

Les informations financières historiques présentées dans ce document ont fait l'objet de rapports des contrôleurs légaux, figurant en pages 133 et suivantes. Le rapport sur les comptes consolidés contient une observation.»

Saint Didier, en date du 7 avril 2010
Jacques Mottard
Président du conseil d'administration
Directeur Général

1.3 Responsables de l'information

Jacques Mottard
Tél. : 04 72 85 37 42
Fax : 04 72 85 37 80
E-mail : jacques.mottard@sword-group.com

Stéphanie Desmaris
Tél : 04 72 85 37 45
Fax : 04 72 85 37 80
E-mail : stephanie.desmaris@sword-group.com

II - Contrôleurs légaux des comptes

2.1 Contrôleurs légaux des comptes de l'émetteur

2.1.1 Commissaires aux comptes titulaires

(1) Deloitte & associés

Siège social : 185, avenue Charles de Gaulle, 92200 NEUILLY-SUR-SEINE.

Date de renouvellement : le 4 mai 2007.

Date de fin de mandat : mandat expirant à l'issue de la réunion de l'assemblée générale des actionnaires appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2012.

(2) Cabinet Mazars

Siège social : 131 boulevard Stalingrad, 69624 Villeurbanne cedex.

Date de nomination : le 29 juillet 2009.

Date de fin de mandat : mandat expirant à l'issue de la réunion de l'assemblée générale des actionnaires appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2012.

2.1.2 Commissaires aux comptes suppléants

(1) BEAS

Siège social : 7/9, Villa Houssay, 92200 NEUILLY-SUR-SEINE.

Date de renouvellement : le 4 mai 2007.

Date de fin de mandat : mandat expirant à l'issue de la réunion de l'assemblée générale des actionnaires appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2012.

(2) Madame Christine DUBUS

Adresse : 131 boulevard Stalingrad, 69624 Villeurbanne cedex.

Date de nomination : le 29 juillet 2009.

Date de fin de mandat : mandat expirant à l'issue de la réunion de l'assemblée générale des actionnaires appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2012.

2.2 Informations sur les contrôleurs légaux ayant démissionnés, ayant été écartés ou n'ayant pas été renouvelés au cours des trois derniers exercices

La Société SAFICI, co-Commissaire aux compte titulaire et Madame Elizabeth BAYLOT, Co-Commissaire aux comptes suppléant, ont démissionné de leurs fonctions avec effet au 29 juillet 2009, date de l'Assemblée Générale ayant procédé à la nomination de leurs remplaçants.

III - Informations financières sélectionnées

3.1 Informations financières historiques sélectionnées annuelles

Comptes consolidés annuels :

En K€	Au 31/12/2009	Au 31/12/2008	Au 31/12/2007
Chiffre d'affaires	180 603	205 730	179 045
Résultat opérationnel courant	32 031	37 031	29 339
Résultat net de l'ensemble consolidé	22 035	21 340	18 911
Actif non courant	207 351	188 816	175 752
Trésorerie et équivalents de trésorerie	41 431	19 145	26 875
Fonds propres consolidés	148 101	124 556	149 280
Total bilan	345 227	306 457	287 590

Comptes sociaux annuels :

En K€	Au 31/12/2009	Au 31/12/2008	Au 31/12/2007
Chiffre d'affaires	3 691	3 246	3 849
Résultat d'exploitation	-1 161	166	1 236
Résultat net	3 346	- 6 185	41 228

Actif immobilisé	100 948	99 629	106 207
Disponibilités	9 764	1 706	282
Capitaux propres	145 053	146 908	158 016
Total bilan	298 217	271 608	217 863

3.2 Informations financières intermédiaires

Sans objet.

IV - Facteurs de risques

La société a procédé à une revue des risques et nous considérons qu'il n'y a pas d'autres risques significatifs hormis ceux présentés ci-après.

4.1 Risques liés à l'activité**4.1.1 Risques dus aux prestations au forfait**

En 2009, si l'on considère la part des prestations à caractère forfaitaire de la division « Solutions » (services) et de la division « Software » (produits), la part des prestations avec engagement de résultat est supérieure à 80%.

Les prestations au forfait estompent le risque commercial de l'intercontrat au jour le jour. En revanche, elles amplifient le risque de la fin de chantier et de l'occupation d'équipe entre deux projets.

L'activité « Software » comporte un risque limité car la stratégie de Sword est basée sur l'évolution de produits existants et non pas sur la création ex-nihilo de nouveaux produits.

L'approche méthodologique industrielle de Sword Group permet de garantir le respect des engagements de résultat, de coût et de délai. Cette approche est basée sur le système d'assurance qualité ISOPRO et se caractérise par :

- sa conformité à la norme ISO 9001,
- un engagement fort de la Direction Générale de Sword,
- une implication quotidienne de tous les ingénieurs lors de la réalisation des projets.

Pour Sword Group l'assurance qualité d'un projet ne se limite pas à la rédaction du Plan d'Assurance Qualité, c'est sa parfaite assimilation par les différents intervenants du projet et le suivi qualité qui en feront son efficacité. Durant le projet, différentes personnes interviennent et doivent mener des actions concourant à la qualité du produit obtenu.

L'application d'une démarche d'Assurance Qualité sur un projet permet :

- par la formalisation des objectifs prioritaires du projet,
 - par la mise en œuvre des règles et des moyens mis en œuvre pour les atteindre
 - par la mise en œuvre des règles et des moyens pour les contrôler,
- de bien cibler les actions nécessaires au projet, et par là même d'accroître l'efficacité et le niveau de la prestation fournie.

Cependant l'obtention d'un produit de qualité est le résultat du travail de toute une équipe. L'Assurance Qualité canalise les actions menées par l'ensemble des intervenants d'un projet afin de le sécuriser et d'obtenir le niveau de qualité souhaité, néanmoins il ne remplace pas la compétence et la motivation de chacun qui sont les éléments de base de l'élaboration d'un produit de qualité.

Au 31 décembre 2009, le backlog s'élève au total à 23,1 mois de chiffre d'affaires par rapport au chiffre d'affaires 2010 budgété.

Naturellement, une partie de ce chiffre d'affaires s'applique aux années postérieures à 2010.

La partie de chiffre d'affaires 2010 représente 9,6 mois de chiffre d'affaires par rapport au chiffre d'affaires 2010 budgété.

Le suivi de chaque projet est réalisé mensuellement. Sur l'exercice 2009, le cumul des jours gagnés et des jours perdus par rapport aux estimations initiales des charges des chantiers est positif, ce que nous devons à l'application systématique de la méthode ISOPRO.

Néanmoins, en cas de dérapage potentiel d'un chantier, l'intégralité des dépassements estimés par rapport au budget initial du chantier est immédiatement appréhendé en résultat par le biais de concessions commerciales (= temps excédentaire imputé sur le chantier non reconnu en chiffre d'affaires).

D'une manière générale, la facturation des composants reste un élément de sécurité majeur dans la politique de cotation de Sword Group, étant donné que ce chiffre d'affaires ne génère pas de coûts directs et qu'elle peut pallier les conséquences de certains dépassements sur chantiers.

4.1.2 Risques clients

Risque de défaillance

Il n'y a pas de risques clients en termes de règlements : Sword Group n'a jamais connu un client en état de cessation de paiement et n'a jamais subi d'impayé.

Par ailleurs, historiquement, le taux de fidélisation est égal à 100 %. Ce taux représente le nombre de clients reconduisant des contrats en année A, comparé au nombre de clients de l'année A-1.

Risque lié à la concurrence

Le risque lié à la concurrence est très limité grâce à :

- l'avance technologique de Sword Group,
- sa connaissance fonctionnelle des domaines d'intervention de ses clients,
- la dispersion de sa concurrence qui s'avère fort différente d'un pôle à l'autre,
- la typologie de sa clientèle (exemple : Communautés Européennes) qui nécessite un investissement important à l'entrée.

Ce spectre large de types de concurrence s'avère très positif, notamment quand le client réclame des savoir-faire très divers dans le cadre de projets d'intégration.

Les 10 premiers clients de Sword Group représentent 19,1 % du chiffre d'affaires 2009.

Le 1er client représente 3,2 % du chiffre d'affaires 2009.

Visibilité

Au 31 décembre 2009, le backlog (*) s'élève à 9,6 mois du chiffre d'affaires budgété 2010 hors croissance externe sur les 12 prochains mois et à 23,1 mois au total.

(*) Le backlog inclut les commandes "signées + probables + possibles" pondérées à 80, 50 ou 30 %. Par signé nous entendons commande reçue formellement ; par pondéré à 80 %, nous entendons commande orale ; par pondéré à 50 % nous entendons qu'il reste 2 sociétés en short liste et par pondéré à 30 %, nous entendons que nous sommes dans une short liste sans pour autant en définir le nombre de candidats restant.

4.1.3 Risques liés à la sécurité informatique et aux évolutions technologiques

Au niveau hardware et réseau local, une équipe de 6 personnes est spécialisée dans le maintien de nos infrastructures et surtout dans les sauvegardes quotidiennes déposées dans des armoires ignifuges.

Par ailleurs, une assurance responsabilité civile permet de couvrir nos risques en termes de dégâts provoqués par nos collaborateurs chez nos clients.

Enfin, la capitalisation de nos savoir-faire au travers de nos composants nous permet d'appréhender avec confiance les évolutions technologiques de nos partenaires et fournisseurs.

4.1.4 Risques liés à la crise

Nous prévoyons que la crise n'est pas terminée et que les principes édictés en 2009 sont toujours à l'ordre du jour.

Tout d'abord, en ce qui concerne l'exposition à la crise par type de métier, nous pouvons classer les différents métiers, du plus exposé au moins exposé, comme suit :

- Staffing/délégation de personnel
- Réalisation de projets à prix fixe
- Intégration de systèmes
- Vente de produits
- Produits on-demand (location, ASP, SaaS)

Il s'avère que Sword Group est actif principalement sur les trois derniers métiers, et à ce titre moins exposé, selon cette analyse, à la crise que ses concurrents.

En termes de marchés et de style de contrats, Sword Group a toujours privilégié :

- Les marchés stables tels que les gouvernements, l'Union Européenne, les Nations Unies
- Les schémas récurrents et générateurs de carnets de commandes stables tels que :
 - * les modèles on-demand (ASP, SaaS, location)
 - * les grands contrats cadres
- Les niches technologiques garantes de notre spécificité telles que les composants logiciels (détection de fuites, SIG, gestion d'aéroports,...)
- Les produits à forte valeur ajoutée et leaders sur leur marché (Anti-Money Laundering, Risk Management, ...)

Enfin, dans une telle période, la première priorité est le maintien si ce n'est l'accroissement de la rentabilité, ce qui est depuis un an l'objectif numéro 1 du Groupe.

4.2 Risque de liquidité

CARACTERISTIQUE	TAUX FIXE OU TAUX VARIABLE	MONTANT en M€		ECHEANCES	EXISTENCE OU NON DE				
		NON UTILISE	UTILISE						
DROIT DE TIRAGE	TAUX VARIABLE (euribor 3 mois+1%) Commission d'engagement 0,10%	7 500	0	09/10/2011 IN FINE	NON				
DROIT DE TIRAGE	TAUX VARIABLE (euribor de la période du tirage+ 0,7%) Commission d'engagement 0,20%	8 000	0	31/07/2010 Réduction de 8M€ /AN à partir du 08/07/2007	NON				
DROIT DE TIRAGE	TAUX VARIABLE (euribor de la période du tirage + 1%) Commission d'engagement 0,25%	0	10 000	31/12/2011 IN FINE	NON				
DROIT DE TIRAGE	TAUX VARIABLE (euribor de la période du tirage+ 0,7%) Commission d'engagement 0,10%	1 200	13 800	01/07/2011 IN FINE	NON				
DROIT DE TIRAGE *	TAUX VARIABLE (euribor de la période du tirage +0,6%) Commission d'engagement 0,10%	15000	0	01/03/2014 INFINE	NON				
DROIT DE TIRAGE	TAUX VARIABLE (euribor 3 mois + 0,7%) Commission de non utilisation de 0,10%	0	2 500	03/11/2011 réduction de 1,25M/WAN à partir de 03/11/2008	NON				
DROIT DE TIRAGE	R1 ou ratio de levier /marge applicable	0	40 000	02/05/2015 réduction de 4M/semestre à partir de 2010	NON				
	≤ à 3,7 et > à 3,5 => 0,70 %								
	≤ à 3,5 et > à 2,8 => 0,65 %								
	≤ à 2,8 et > à 2,2 => 0,60 %								
	≤ à 2,2 => 0,55 %								
DROIT DE TIRAGE	Commission de non utilisation 0,10%	0	20 000	02/04/2012 ferme et extension possible de 2 fois 1 an	NON				
ratio /marge									
< 2,5 => 0,50%									
≥2,5 et ≤ 3 => 0,60%									
> 3 => 0,70%									
DROIT DE TIRAGE	Commission d'engagement de 0,25%	2 800	9 200	01/01/2014 réduction de 2M/semestre à partir du 01/07/2011	NON				
marge sur l'Euribor									
≤1,5 => 80 bp									
>1,5 et ≤ 2,5 => 100 bp									
>2,5 et ≤ 3 => 130 bp									
DROIT DE TIRAGE*	Commission de non utilisation 0,30%	5000	0	Mars 2015, franchise d'1 an puis amort constant trimestriel.	NON				
TAUX VARIABLE (euribor+ 0,95%)Commission d'engagement de 0,10%									
DROIT DE TIRAGE	Commission de non utilisation de 0,20%					0	15000	30/09/2013 réduction de 5M€ les 1/10/2011 et 01/10/2012	NON
TAUX VARIABLE (euribor 3 mois + 0,45%)									
DROIT DE TIRAGE	Commission de non utilisation de 0,20%								
DROIT DE TIRAGE	Commission de non utilisation de 0,20%								
DROIT DE TIRAGE	Commission de non utilisation de 0,20%								

*signé en 2010

Droit de tirage billets à ordre : complément voir notes 20 de l'annexe aux comptes consolidés.

Clauses de défaut et d'exigibilité anticipée : voir note 15 de l'annexe aux comptes consolidés.

Passifs financiers : voir note 20.2 de l'annexe aux comptes consolidés.

Autres emprunts bancaires : voir note 20.3 de l'annexe aux comptes consolidés.

Le groupe ne connaît pas de difficultés d'accès au crédit (relations durables avec les partenaires bancaires de Sword Group).

4.3 Risques de marché

4.3.1 Risque de taux de change

Voir note 21 de l'annexe aux comptes consolidés.

4.3.2 Risque de taux d'intérêt

Voir note 21 de l'annexe aux comptes consolidés.

4.3.3 Risques sur actions

Evaluation du portefeuille

Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement sont valorisées à leur coût d'acquisition. A la clôture il est constaté une plus ou moins value avec les documents bancaires. Si moins value, une provision est enregistrée.

Actions propres

La société peut être amenée à détenir ses propres actions dans le cadre du programme de rachat d'actions autorisée par l'Assemblée Générale du 29 avril 2009 dans la limite de 10 % de son capital social. Les objectifs de détention prévus par ce programme sont les suivants :

- animation du marché ou de la liquidité dans le cadre d'un contrat de liquidité souscrit avec un prestataire agréé,
- achat pour échange ou paiement dans le cadre d'opérations de croissance externe,
- attribution aux salariés,
- annulation d'actions.

Sword Group détient 58 885 actions propres au 31/12/2009.

Suivi et gestion du risque sur actions

Les placements sont choisis parmi ceux qui ne comportent pas de risque réel à savoir des parts d'OPCVM de trésorerie sans risque, qui sont mobilisables ou cessibles à très court terme et ne présentent pas de risque de perte de valeur en cas d'évolution des taux d'intérêt.

Parmi ses immobilisations financières (titres disponibles à la vente), Sword Group détient une participation dans les sociétés suivantes :

- 2,15 % du capital de la société cotée SBT pour un montant de 78 K€ (valeur de marché) au 31 décembre 2009 ; cette société est spécialisée dans la mise au point de logiciels destinés au développement des capacités cognitives,
- 9 % du capital de société Lyodssoft pour un montant de 1 046 K€ (valeur comptable), dépréciée à 100 % au 31 décembre 2009 ; cette société est basée à Hong Kong et distribue les produits du groupe en Chine,
- 12,03 % du capital de la société LOG & PI Consulting pour un montant de 135 K€ (valeur comptable) au 31 décembre 2009,
- 9,99 % du capital de la société Simalaya pour un montant de 1 173 K€ (valeur comptable) au 31 décembre 2009 ; cette société est basée en Suisse et est spécialisée dans le conseil en stratégie informatique et en gestion,
- 15 % du capital de la société MiddleSoft pour un montant de 369 K€ (valeur comptable) au 31 décembre 2009 ; cette société est basée à Hong Kong et distribue les produits du groupe en Chine.
- 22,5 % du capital de la société Sword Business Technology Solutions pour un montant 8 977 K€ (valeur comptable) au 31 décembre 2009 ;

Le portefeuille, hors actions propres, est très limité. Les placements restent classiques dans la nature et sans risque par définition.

4.4 Facteurs de risques liés à la politique d'acquisition

Sword Group poursuit une politique d'investissements dynamique qui se traduit par des niveaux importants de croissance externe.

La politique de croissance externe du groupe a pour objectifs :

- La diversification du portefeuille d'activités,
- L'élargissement de la chaîne de valeur,
- L'acquisition de compétences complémentaires,
- L'élargissement du champ géographique,

Les moyens mis en œuvre par le groupe pour limiter les risques liés à cette politique sont les suivants :

- Forte implication de la direction dans la mise en œuvre des acquisitions,
- Réalisation systématique d'audits externes,

Détails de la méthode de comptabilisation des goodwill, compléments de prix en note 2.9 et 3 de l'annexe aux comptes consolidés.

4.5 Risques juridiques

Il n'existe pas de risques juridiques généraux en cours du fait de l'activité, hormis les risques commerciaux et techniques éventuels pouvant résulter du déroulement des chantiers (voir paragraphe 4.1.1). Ces risques détectés font systématiquement l'objet d'une provision pour risque inscrite au passif du bilan lorsqu'ils sont considérés comme probables.

Au 31 décembre 2009, il n'existe pas de risques juridiques généraux liés à l'activité du Groupe susceptibles d'être valorisés.

4.6 Dépendance à l'égard des dirigeants et des collaborateurs clés

Contrairement à d'autres sociétés qui misent sur les personnes pour capitaliser leur savoir-faire, Sword Group s'appuie résolument sur des outils composants logiciels, améliorés de projet en projet, qui permettent de ne pas perdre le know-how en cas de départ d'un collaborateur.

En ce qui concerne le management, il s'agit d'une équipe composée

- D'un Comité de Direction Générale (CDG) :
 - * un Executive Chairman (PDG en droit français)
 - * un Chief Executive Officer (Directeur Général Délégué en charge de l'opérationnel en droit français)
 - * un Chief Financial Officer (Directeur Général Délégué en charge de la comptabilité, de l'administratif et des finances en droit français)
- De 2 Chief Operational Officer (COO) :
 - * un en charge de l'activité « Software »
 - * un en charge de l'activité « Solutions » dans les pays francophones
- D'un Comité d'Opérations, composé du CDG, des 2 COO et de 5 Directeurs d'Opérations en charge du management des Business Units.
- Chaque Directeur d'Opérations est en même temps Directeur d'une BU et il y a en plus 26 Directeurs de BU.

4.7 Assurances et couvertures des risques

La politique générale de couverture d'assurance repose sur trois pôles :

- la couverture des risques « responsabilité civile » pour chacune des sociétés du groupe,
- la couverture des risques « responsabilité civile » pour Monsieur Jacques Mottard et Monsieur François Barbier, en tant que représentant de la société 21 Centrale Partners, administrateurs de Sword Group,
- la couverture des risques matériels (dégâts des eaux, incendies, flotte de véhicules, ...).

La politique générale vise à couvrir les risques présentant un impact financier significatif et pour lesquels le groupe ne pourrait s'auto assurer financièrement.

Les niveaux de couvertures pour les trois pôles précités sont les suivants :

Responsabilité civile Sword Group :

- Exploitation : dommages corporels matériels et immatériels : 8 000 000 €
- Professionnelle : dommages corporels, matériels et immatériels consécutifs ou non : 4 500 000 €

Responsabilité civile administrateurs : 10 000 000 €

Couverture des risques matériels : couverture multirisque :

- des bâtiments
- de la flotte automobile
- du parc informatique

Franchises :

M€	Responsabilité civile générale et professionnelles	Multirisques
2009	Franchise 0,15	Franchise Néant

L'analyse des risques du groupe ne fait pas apparaître de risque significatif non couvert par un contrat d'assurance.

4.8 Faits exceptionnels et litiges en cours

Faits exceptionnels et litiges en cours

A la connaissance de la société, il n'existe pas de faits exceptionnels ou litiges non provisionnés en comptabilité pouvant avoir eu ou ayant eu dans un passé récent une incidence sur les résultats, la situation financière ou le patrimoine de Sword Group ou de ses filiales.

Politique de provisionnement

Le niveau des provisions pour risques et charges s'explique par une approche rigoureuse des risques provisionnés par les directeurs de Business Unit.

Ces risques et charges sont provisionnés sur la base de la meilleure estimation des coûts probables à supporter. Le montant des risques et charges provisionnés dans les comptes consolidés est de 117 K€ au 31 décembre 2009.

V - Informations concernant la Société

5.1 Histoire et évolution de la Société

5.1.1 Dénomination sociale et nom commercial de la Société

La dénomination sociale de la Société est « Sword Group SE ».

5.1.2 Lieu et numéro d'enregistrement de la Société

La Société est immatriculée sous le numéro SIREN 438 305 054, au Registre du Commerce et des Sociétés de Lyon.

Le code APE de la Société est 6420Z.

5.1.3 Date de constitution et durée de vie de la Société

Sword Group a été constituée en tant que société holding le 22 juin 2001 sous la forme d'une société anonyme pour une durée de 99 ans expirant le 21 juin 2100. Le 30 août 2001, 144 actionnaires de la société Sword SA, société créée le 17 novembre 2000, ont fait apport de leurs titres à la société Sword Group.

L'assemblée générale extraordinaire de Sword Group SE a décidé, le 30 janvier 2009, de transformer la société en Société Européenne (SE). Un conseil d'administration tenu à l'issue de cette assemblée a constaté la transformation définitive de Sword Group en Société Européenne.

5.1.4 Siège social de la Société, forme juridique, législation régissant ses activités

La Société est une société européenne à conseil d'administration régie par les dispositions du Règlement (CE) n°2157/2001 du Conseil du 8 octobre 2001 relatif au statut de la société européenne par les dispositions de la Directive n°2001/86/CE du Conseil du 8 octobre 2001 ainsi que par les dispositions des articles L221-1 et suivants du code de commerce.

Le siège social est fixé au 9, avenue Charles de Gaulle 69771 Saint Didier au Mont d'Or Cedex. Le numéro de téléphone est le 04 72 85 37 40. Son activité ne relève pas de réglementation particulière.

5.1.5 Evènements importants dans le développement des activités de la Société

Création de Sword SA en novembre 2000

Sword a été créée en décembre 2000 à partir du rachat d'actifs de la société Decan, réalisé comme suit :

- cession par Decan Groupe à Sword SA de sa participation de 81,33 % dans la société FircoSoft (et sa filiale américaine Fircosoft Inc.), spécialisée dans la sécurisation et l'automatisation des paiements via le réseau Swift ; cession par Decan CS à Sword SA de ses participations dans les sociétés :
 - Sword Création Informatique (100 %), société sud-africaine spécialisée en propriété intellectuelle, souvent appelée Sword Afrique du Sud,
 - Decan Inc. (100 %), société américaine gérant la gestion électronique de documents (GED) de l'Organisation des Nations unies (ONU) et rebaptisée Sword Inc. ;
- cession par Decan CS à Sword SA de 3 segments d'activité : IDL et IDP, entités spécialisées dans la gestion électronique de documents (GED) et les systèmes d'information géographique (SIG) et SWP (gestion de marques et de brevets).

Le rachat des filiales et fonds de commerce auprès de Decan a pu être financé à hauteur de 9 M€ par un prêt bancaire accordé par le Crédit Agricole, la Banque Rhône-Alpes et la Lyonnaise de Banque et à hauteur du solde par apport personnel de Jacques Mottard et du FCPR 21 Développement.

Année 2001 : acquisition de DDS Europe et Profiler

Le 1er avril 2001, Sword SA a procédé à l'acquisition de deux sociétés qui ont élargi son champ d'activités et son déploiement géographique :

- DDS, rebaptisée DDS Europe Limited, basée à Londres et ayant une activité de conseil en gestion du changement,
- Profiler, rebaptisée Sword Consulting, spécialisée dans le conseil en monétique et le conseil en logistique.

Année 2002 : introduction en bourse et acquisition de Text Solutions et de Cronos Technologies

Le 13 mars 2002, Sword Group a été introduit au Nouveau Marché de la Bourse de Paris, dans la section Next Economy.

Le 1^{er} avril 2002, Sword a acquis la Société Text Solutions basée à Londres, détentrice des titres Text System. La société Text System a été rebaptisée Sword ECM et est spécialisée en Change Management. Du fait de son rôle à l'origine de gestionnaire de participation Text Solutions ne génère pas de chiffre d'affaires.

Au 1^{er} décembre 2002, Sword a acquis la Société Cronos Technologies, rebaptisée Sword Technologies, basée au Luxembourg et à Bruxelles, et spécialisée en gestion de données.

Année 2003 : acquisition de Zen & Art et FI System Belgium

Le 3 décembre 2003, Sword a acquis les activités de «professional services» de la société Zen & Art, basée à New York et spécialisée dans l'approche de grands comptes bancaires.

Le 15 Décembre 2003, le Tribunal de Commerce de Paris a retenu la proposition de Sword pour acquérir la Société FI System Belgium, société mère de ASCII, à 70 %, basée à Bruxelles et spécialisée dans la gestion du contenu web (WCM).

Année 2004 : acquisition de Global et Cimage

Le 1^{er} avril 2004, Sword a acquis la société Global basée à Londres avec une filiale opérationnelle en Inde à Chennai (ex Madras). Cette Société spécialisée dans l'offshore est destinée à servir de centre de production pour les pays anglo-saxons.

Le 1^{er} juillet 2004, Sword a acquis la Société Cimage basée à Londres avec une filiale opérationnelle aux Etats-Unis à Boston (Massachusetts). Cette société spécialisée dans les produits de Document Management, édite des logiciels destinés à des marchés hautement régulés (pharmacie par exemple).

Année 2005 : acquisition de Pragma, Harvard, Linkvest, Sword Lebanon et Intech

Le 6 avril 2005, Sword a acquis les sociétés Pragma et Harvard

- Pragma, basée à Aberdeen (Ecosse). Cette Société, spécialisée dans le service en gestion documentaire et business intelligence auprès des sociétés pétrolières, vient compléter l'offre du Groupe sur ce marché, Sword étant déjà présente à Houston
- Harvard, basée à Londres. Cette Société, spécialisée dans le conseil en organisation auprès des établissements bancaires et financiers, s'inscrit totalement en complémentarité avec Sword DDS, la filiale de Sword spécialisée en change management et en conseil en organisation.

Le 28 juillet 2005, Sword a acquis la Société Linkvest basée à Lausanne (Suisse). Cette Société, spécialisée en gestion du contenu des entreprises (ECM) permet à Sword d'avoir une base en Suisse où sont déjà gérés des projets, notamment chez Orange Suisse.

Le 1^{er} octobre 2005, Sword a acquis la Société Sword Lebanon basée à Beyrouth, spécialisée dans le développement offshore pour les pays francophones. Cette base vient compléter notre opération de Chennai (Inde), laquelle s'adresse plus principalement aux projets britanniques.

Le 30 novembre 2005, Sword a acquis la Société Intech basée à Londres. Cette Société, spécialisée dans les produits à destination des ré-assureurs pour les aider à gérer leurs risques, apporte à Sword un nouveau marché "hautement régulé", fortement complémentaire au marché bancaire.

Année 2006 : prise de participation dans Nextech - acquisition de Stellon et de Real Time Engineering

Le 26 janvier 2006, Sword a acquis 10% du capital de Nextech, Société basée à Belo Horizonte (Brésil), participation portée à 19% en juin 2006. L'intérêt de Nextech réside principalement dans sa capacité à revendre les produits Cimage en Amérique du Sud.

Le 29 juin 2006, Sword a acquis la société Stellon basée à Lausanne (Suisse), société spécialisée dans la Business Intelligence et plus particulièrement dans le KPI (*Key Performance Indicators*). Cette opération permet au Groupe d'intégrer ce nouveau savoir-faire et est en parfaite complémentarité avec Linkvest, basée à Lausanne, elle aussi.

Le 17 novembre 2006, Sword a acquis la société Real Time Engineering, basée à Glasgow. La présence du Groupe, notamment dans les secteurs pétrolier, du transport, des télécommunications et de l'énergie, se trouve ainsi renforcée de manière significative.

Année 2007 : prise de participation dans Lyodssoft - acquisitions de Nextech, Achiever, Apak, Powersoft et CTSpace – création de Sword Integra et cessions de 2 filiales

Le 14 février, Sword Group a acquis 3% des actions de Lyodssoft.
Lyodssoft est une entreprise basée à Hong Kong, chargée de revendre les produits du groupe en Chine.

Le 28 mars, Nextech, société de produit leader au Brésil a rejoint le groupe Sword.
Nextech est basée à Belo Horizonte (Brésil) et emploie 28 personnes
Par cette acquisition le groupe complète sa stratégie démarrée en 2006 en assurant sa position dans les pays émergents.

Le 5 avril, Achiever, société de produit leader en Angleterre, devient membre du groupe Sword. Achiever est basée à Alton (UK) et emploie 25 personnes.

Le 20 juillet, Apak, acteur majeur dans les produits de gestion d'actifs devient membre du Groupe Sword.
Apak est basée à Bristol et emploie 110 collaborateurs. Apak gère un établissement à Dubaï à destination du marché du Moyen-Orient.

Le 7 novembre, acquisition de Powersoft, société basée en Suisse et spécialisée dans le domaine des Systèmes d'Information Géographique.

Le 10 novembre, cession de la filiale de Gand (Belgique), Sword Security.

Le 20 novembre, acquisition de 3% supplémentaires des actions de Lyodssoft. Sword Group passe ainsi sa participation à 6%.

Le 23 novembre, Cession d'une filiale belge spécialisée dans le staffing, Sword Services.

Le 30 novembre 2007 Sword UK a acquis 100 % du capital de la société anglaise Blue Tangent à cette même date, Sword UK a absorbé Blue Tangent. Cette entité qui est spécialisée en technologie documentum, réalise un chiffre d'affaires d'environ 0,4 M€ par an

Le 20 décembre, acquisition de CTSpace, société internationale de produit opérant sur un modèle « SaaS ». CTSpace, dont le siège social se trouve à San Francisco, est également basée en Grande-Bretagne, en France, en Allemagne et en Autriche. Cette société, spécialisée dans le domaine du GRC Management, commercialise des produits dédiés à la gestion de projets de grande envergure pour le marché pétrolier et le marché de l'ingénierie civile.

A la fin de l'année 2007, la société Sword IPR a été constituée au Pays de Galles pour recevoir le nouveau New information technology Center mis en place en partenariat avec le Welsh Assembly Government et doit bénéficier d'une subvention de 3,6 M£.

Le 31 décembre, création de Sword Integra, qui reprendra les activités liées au marché public et privé belge de Sword technologies (Belgique + Luxembourg).

Année 2008 : acquisition de Ciboodle (Ex Graham Technology) ; Création de Sword Energy Ltd et Sword Banking Solutions Ltd ; cession de Sword South Africa ; restructuration interne.

Le 1^{er} janvier 2008, deux nouvelles sociétés ont été créées, il s'agit de Sword Energy Ltd et Sword Banking Solutions Ltd toutes deux basées à Brentford (UK).

Le 1^{er} janvier 2008, les Sociétés Sword Services (ex Linkvest), Sword Consulting (ex Stellon), Powersoft et Sword Suisse, toutes basées en Suisse, ont fusionné. Cette opération est sans incidence sur les comptes consolidés.

En février 2008, la Société Sword South Africa a été cédée. Cette Société a contribué au chiffre d'affaires consolidé 2008 pour 80K€ et au résultat opérationnel courant pour 42 K€.

Le 31 mars 2008, Sword Soft a acquis la Société Ciboodle (Ex Graham Technology), société de droit écossais, basée à Glasgow/Ecosse. Cette Société de produits CRM (Compliance & Risk Management) est active dans une dizaine de pays et est leader dans le domaine du CRM destiné au management des calls centers.

Le 30 septembre 2008, les Sociétés anglaises Sword UK et Harvard ont fusionné. Cette opération est sans incidence sur les comptes consolidés.

Le 6 novembre 2008, Sword SAS a été cédée à Sword SA.

Le 24 décembre 2008, Sword Group a cédé la totalité des actions qu'elle détenait dans la Société Sword Technologies au profit de la Société FI System Belgium ainsi que la totalité des actions qu'elle détenait dans la Société Sword Integra au profit de la Société Sword Technologies.

Le 30 décembre 2008, Sword SA a fusionné avec Sword SAS et Sword Solutions.

Année 2009 : acquisition de AgencyPort ; création de Sword Fircosoft Ltd et de Sword Général Partners ; cession de Sword Business Technology Solutions au profit de Amor Group ; cession de Info Techno Autriche ; cession de Nextech Brésil ; fusion de Sword Atlantique et de Sword SA

Le 27 mars 2009, la société Sword Fircosoft limited a été créée et est basée à Brentford (UK).

Le 8 mai 2009, la société Sword General Partner a été créée et est basée à Brentford (UK).

Le 11 mai 2009, la société Sword UK Ltd a cédé 77,5% de la société Sword Business Technology Solutions au profit de la société Amor Group.

Le 31 juillet 2009, Sword Atlantique a été dissoute sans liquidation dans le cadre d'une transmission universelle de son patrimoine au profit de Sword SA.

Le 24 août 2009, la société Info Techno Baudatenbank Autriche a été cédée.

Le 15 octobre 2009, la société Nextech Brésil a été cédée à la société Nordline, société de droit helvétique, dont SwordSoft détient 15%.

Le 19 novembre 2009 : acquisition de la société AgencyPort, société de droit américain basée à Boston. Cette société est leader dans le domaine du software, permettant aux compagnies d'assurance de gérer leurs agents au travers de solutions Web.

Le 31 décembre 2009, la société Sword Services a cédé à la société Sword Group SE l'intégralité des actions qu'elle détenait au sein de la société Simalaya holding ; Sword Group détient aujourd'hui 9,99 % du capital de Simalaya Holding.

5.2 Investissements

5.2.1 Principaux investissements réalisés sur les exercices 2007 à 2010

Les montants des investissements sont détaillés dans le tableau suivant :

Par type d'investissements (hors investissements financiers et incorporels)

en K€	31/12/2007	31/12/2008	31/12/2009	31/12/2010 (budget)
Construction	16	-	-	-
Matériel de transport	132	110	17	140
Agencement installation	327	464	173	550
Matériel de bureau et informatique	1 829	2 249	1 485	2 750
Mobilier de bureau	1 199	665	265	820
Total	3 503	3 488	1 940	4 260

Par activité

Solutions (Services)	1 873	1 760	1 920	1 920
Software (Produits)	1 630	1 728	2 340	2 340
Total	3 503	3 488	4 260	4 260

Par zone géographique

France	617	549	760	760
UK	1 977	2 449	2 800	2 800
Benelux	459	156	200	200
Autres	450	334	500	500
Total	3 503	3 488	4 260	4 260

Acquisitions réalisées jusqu'au 31/12/2009

en K€	Date	Prix d'achat ⁽¹⁾	Goodwill et fonds commerciaux ⁽¹⁾
Sword SA	01/11/00	-	8 363
FircoSoft	01/11/00	8 119	4 664
Sword DDS France	01/07/01	242	-
Sword Création Informatique	01/11/00	107	-
Sword INC	01/11/00	2 561	2 268
Sword Suisse	01/04/01	290	41
Sword UK	01/04/01	3 418	1 114
Sword ECM	01/04/02	4 104	4 075
Sword Technologies	01/12/02	11 793	10 841
Zen & Art (Fonds de commerce)	01/12/03	3 067	2 973
Tipik (Ex ASCII) / FI System	01/01/04	3 000	4 214
Global Software Services	01/04/04	2 498	1 553
Cimage	15/07/04	5 696	928
Pragma	06/04/05	12 695	7 799
Harvard	06/04/05	1 283	487
Sword Services (Ex Sword Linkvest)	28/07/05	5 749	5 431
Sword Lebanon	01/10/05	18	-
Intech	30/11/05	30 082	24 783
Sword SAS	02/01/06	633	283
Sword Atlantique	17/01/06	443	473
Sword Consulting (Ex Stellon)	28/06/06	2 986	2 875
Sword BTS (Ex : Real Time Engineering)	17/11/06	19 383	12 817
Nextech	28/03/07	4 934	4 461
Achiever	05/04/07	4 405	4 169
Apak	20/07/07	28 284	15 162
Powersoft	07/11/07	2 260	2 643
CTSpace	20/12/07	8 125	18 918
Ciboodle (Ex Graham Technology)	31/03/08	47 316	36 556
AgencyPort	19/11/2009	27 098	25 338
Total		240 589	203 229

⁽¹⁾ Le prix d'acquisition inclus les compléments de prix et l'impact des puts sur les minoritaires.

5.2.2 Investissements en cours

Néant.

5.2.3 Principaux investissements engagés

A ce jour, il n'y a pas de nouveau engagement d'investissement significatif pris par les organes dirigeants.

VI - Aperçu des activités

6.1 Principales activités

6.1.1 Positionnement et offre de Sword Group

6.1.1.1 Positionnement de Sword Group

Sword Group est une société internationale d'informatique spécialisée dans la fourniture de logiciels et de services aux industries réglementées.

L'un des leaders mondiaux pour les solutions de GRC Management, Sword se développe pour devenir un acteur majeur parmi les sociétés fonctionnant selon un modèle SaaS (Software as a Service).

La société met ses compétences et connaissances au service de ses clients des secteurs de l'énergie, des transports, de la santé, de l'assurance, de la banque, des télécommunications et des organisations internationales et gouvernementales.

Présente dans 20 pays, Sword emploie plus de 1 780 personnes. En 2009, elle a réalisé 180,6 M€ de chiffre d'affaires consolidé.

6.1.1.2 L'offre de Sword Group

L'offre de Sword Group repose sur deux modèles :

- L'activité « Solutions » (Services)
- L'activité « Software » (Produits)

Dans les deux cas, les solutions proposées gravitent autour du GRC management (Governance, Risk & Compliance) destiné à des marchés à forte réglementation.

Sword a basé son développement sur une approche globalisée, spécialisée et industrielle.

Les employés bénéficient d'un cadre extrêmement dynamique, intégrant des grands projets, des possibilités de carrière internationale et un accès à des savoir-faire techniques de très haut niveau destinés à des clients très importants.

Le réseau de partenaires et de filiales spécialisées garantit à Sword la capacité de rester à la pointe des nouvelles technologies.

I. L'offre Software (Produits)

Fournisseur de logiciels adaptables, complets et personnalisés, capables de collaborer avec ses clients selon un modèle SaaS, Sword propose des logiciels rapides à déployer et faciles à utiliser. Ces outils collaboratifs sont utilisés par de nombreux clients et sur des marchés très réglementés.

Ces logiciels permettent aux entreprises de réaliser des gains de productivité, tout en minimisant leurs risques en contrôlant les processus et les coûts.

SW.ACHIEVER

Achiever, est une solution leader de GRC (gestion du risque et compliance) Management qui permet la gestion du reporting, des contrôles, et des mesures des entreprises, tout en permettant à plus de 600 clients d'optimiser leurs procédures.

Notre logiciel répond à près de 40 ans d'exigences en matière de législation, de réglementation et de meilleures pratiques dans le cadre du GRC Management et nous continuons d'investir en R&D pour que notre technologie puisse s'adapter aux exigences futures de nos clients.

SW.AGENCYPORT

AgencyPort est le leader dans le domaine des software permettant aux compagnies d'assurances de gérer leurs agents au travers de solutions web.

SW.APAK

Depuis plus de 25 ans Apak propose des systèmes financiers spécialisés dans les secteurs de la gestion d'actifs et de la banque de détail.

Son produit de gestion de financement comprend des fonctionnalités et est à la hauteur des attentes des principales institutions financières européennes.

Avec des références actives dans plus de 70 pays, Apak est reconnue pour son savoir-faire en back et front offices.

Les systèmes Apak, proposés selon un modèle SaaS, traitent chaque année plus de 15 Md€ de débits et de crédits directs.

SW.CIBOODLE

Sword Ciboodle apporte son soutien à la gestion des interactions entre les grandes entreprises et leurs clients. Associant un logiciel GRC de qualité, basé sur les processus, et des services de conseil spécialisé, il permet à ses détenteurs de mieux tirer parti de leurs clients tout en réduisant leurs coûts opérationnels. Sword Ciboodle est considéré par de nombreux analystes du secteur comme un des plus grands fournisseurs de solutions informatiques axées sur le client. Plus de 200 millions de consommateurs du monde entier bénéficient déjà des solutions Sword Ciboodle.

SW.CTSPACE

Notre logiciel web de collaboration, gestion des processus et gestion documentaire, permet aux entreprises d'optimiser l'échange d'informations et, ainsi, d'améliorer leur prise de décisions et de réaliser des gains d'efficacité.

Nos solutions sont utilisées par des titulaires d'actifs et des opérateurs du monde entier pour gérer des programmes et projets d'envergure planétaire.

Avec sa connaissance étendue des produits et son expertise du domaine, CTSpace réduit les délais, relève la fiabilité, diminue le risque et permet des économies, même sur les projets internationaux les plus complexes.

SW.FIRCOSOFT

FircoSoft propose aux institutions financières internationales des solutions pour la réparation et le filtrage des messages de sécurité de paiement. FircoSoft optimise le traitement automatique des transactions interbancaires en transformant, en réparant et en complétant les messages rejetés.

Notre suite de solutions prend en charge la conformité et le suivi du client, ce qui élimine le risque de traiter des transactions illégales et la détection de clients à haut risque.

SW.INTECH

Les solutions Intech permettent d'optimiser la rentabilité des plus grands assureurs, réassureurs, membres de Lloyd's en optimisant leur gestion de risques de gouvernance et de conformité.

Innovant, stable et rapide à déployer, notre logiciel permet à nos clients de rapidement réaliser les bénéfices d'une gestion puissante des processus et d'applications riches en fonctionnalités, réduisant ainsi le risque de non-conformité, atténuant et gérant le risque et garantissant le respect des standards et des meilleures pratiques de gouvernance.

SW.GREENGIS

Sword a développé GreenGIS une solution complète et innovante de gestion des problématiques de « Développement Durable » à destination des entreprises et des collectivités territoriales. Green GIS permet de réaliser, d'enrichir et de maintenir à jour un système de pilotage géo environnemental incluant l'ensemble des données réglementaires et les données propres aux entreprises liées à leurs activités.

SW.TWINGIS

Sword a développé une solution innovante de géo Intelligence et de géo Performance permettant d'enrichir les systèmes d'analyse de données des entreprises en y intégrant la dimension géographique : IntelliGIS.

Cette solution crée les synergies nécessaires entre les outils de Business Intelligence et les Systèmes d'Information Géographique afin d'améliorer l'analyse, le partage et la restitution de l'information pour faciliter et fiabiliser la prise de décision dans les entreprises.

SW.INTELLIGIS FACTORY

IntelliGis factory est un ensemble de produits permettant l'intégration de la dimension cartographique dans les systèmes d'information des entreprises. Des passerelles sont déjà disponibles avec les mondes de la Business Intelligence, de la Gestion électronique de Documents et des workflows.

II. L'offre Solutions

Le groupe Sword est expert dans le domaine des solutions de GRC management à destination de ses principaux marchés.

Les compétences-clés de notre activité « solutions » renforcent notre leadership en GRC management :

- Intelligence artificielle
- Business Intelligence
- Gestion des processus d'entreprise
- Gestion du contenu d'entreprise
- Systèmes d'information géographiques
- Gestion de contenu web
- Planification de la continuité d'activité
- Externalisation

Nous travaillons en collaboration avec nos clients pour développer des solutions qui optimisent les performances et l'efficacité, réduisent les coûts et assurent gouvernance et conformité.

L'offre de Sword, basée sur nos composants logiciels éprouvés, est constituée des éléments suivants :

SC.QUEUE™

Queue™ fournit des statistiques en temps réel détaillées sur les files d'attente d'aéroport, ce qui permet aux opérateurs de gérer les terminaux de manière proactive.

Que les files d'attente soient à l'enregistrement ou au contrôle de sécurité, la possibilité de les mesurer et de les gérer est essentielle pour tout aéroport.

Notre solution utilise un maillage de points d'accès Bluetooth, complété par des détecteurs de mouvements des passagers. Le tout permet d'obtenir une image complète de la situation du terminal considéré.

SC.FIRSTPass™

En éliminant le recours obligé aux cartes d'embarquement conventionnelles, la solution sécurisée de Sword révolutionne le transport aérien. Utilisée dans de nombreux aéroports européens pour les compagnies aériennes européennes, FirstPass™ permet aux passagers de s'enregistrer à distance avant le départ. Il leur suffit ensuite d'imprimer leur carte d'embarquement ou de se la faire envoyer sur leur téléphone portable par le biais d'un service de messagerie multimédia (MMS). Fini les billets papier !

Le système garantit la sécurité de l'aéroport et de la compagnie aérienne grâce à un module de validation qui permet de vérifier l'authenticité des cartes d'embarquement.

SC.SelfCare™

SC.SelfCare™ est un composant logiciel web qui permet aux opérateurs de télécoms d'optimiser leur offre à destination des entreprises en leur donnant un accès immédiat à des services jusque là restreints.

Les clients du secteur des télécoms peuvent gérer et configurer leurs préférences d'acheminement en temps réel, transposant rapidement l'évolution des besoins des entreprises pour un gain de temps et d'argent.

La solution peut être configurée par l'opérateur pour les particuliers, ce qui permet d'attribuer des fonctionnalités à chacun au cas par cas.

SC.FirstPlanIT®

Notre composant logiciel de gestion des flux, des prévisions et des ressources rationalise l'exploitation des aéroports, réduit les coûts de personnel, raccourcit les files d'attente et relève le chiffre d'affaires, tout en sécurisant l'environnement.

Les exploitants d'aéroports bénéficient de techniques avancées de prévision et de modélisation pour prévoir les flux de passagers et de bagages et, ainsi, donner une visualisation claire des futurs besoins opérationnels.

Les prévisions de passagers et de bagages sont converties en besoins de ressources, générant un plan optimisé des ressources qui répond aux exigences du terminal, en temps réel, tous les quarts d'heure chaque jour, pour optimiser l'utilisation des ressources, respecter les niveaux de service et les standards d'engagement et maximiser la confiance des passagers.

SC.RTScan

RT-Scan est une solution électronique simple, destinée aux compagnies aériennes et aux aéroports. Elle est basée sur la technologie du code barres en 2D utilisée par les cartes d'embarquement imprimées à domicile ou envoyées par MMS.

Actuellement utilisée dans 14 aéroports européens, RT-Scan devrait bientôt prendre en charge la vérification des passeports et les nouvelles règles de sécurité de la TSA (USA) relatives aux signatures électroniques intégrées dans les cartes d'embarquement à codes barres.

La solution :

- * Valide les cartes d'embarquement en les comparant à la liste des passagers
- * Détecte les multiples copies d'une carte d'embarquement, même en différents points d'un aéroport
- * Permet de suivre les déplacements du passager dans l'aéroport
- * Permet aux compagnies aériennes de conserver leur propre identité
- * Apporte la flexibilité d'utilisation qu'offrent les terminaux de données mobiles

SC.RT-HAS™

Basée sur Internet, RT-HAS™ est une solution de bout en bout, entièrement configurable, qui permet aux opérateurs du secteur des hydrocarbures de contrôler avec précision et efficacité la production des hydrocarbures, ainsi que les opérations de planification et de reporting.

Dotées de multiples partenaires de production et de nombreux contrats d'approvisionnement, les installations sont confrontées à une gestion fiscale immensément complexe. RT-HAS™ met à la disposition des opérateurs d'installations de production d'hydrocarbures des outils et des techniques modernes pour leur permettre de satisfaire aux exigences croissantes des marchés actuels.

SC.RT-PIMS™

Associant RT-Flow™ et RT-Leak™, RT-PIMS™ est un progiciel de gestion des oléoducs et des gazoducs. RT-PIMS™ permet de contrôler en temps réel l'intégrité des canalisations (détection des fuites), qu'il s'agisse de systèmes simples ou de réseaux complexes. Hautement configurable, le système traite les données télémétriques en ligne afin de fournir des informations précises et fiables sur les stocks et sur la détection des fuites.

SC.GOOGLE CONNECTORS

Partenaire de Google Sword est pionnière dans les applications de connectivité de recherche et propose une connectivité sécurisée aux principaux systèmes de contenu d'entreprise

Notre Connecteur GSA (Google Search Application) facilite la technologie de recherche de Google en s'intégrant sans couture avec les systèmes de gestion interne de l'entreprise. GSA ajoute de la valeur en contrôlant le contenu, les processus et la sécurité pour faire en sorte que la bonne information soit fournie aux bons utilisateurs au moment requis. Avec un accès renforcé à ses actifs, les organisations optimisent leur prise de décision, leur partage d'information et leurs délais.

SC.ASCEPTO™

ASCEPTO™ de Sword est un outil automatique et figuratif qui permet d'effectuer des recherches de marques. Le logiciel permet aux clients d'intégrer les deux types de recherche en une seule opération et de gérer tous les types de procédures de recherche de marque, notamment les recherches préliminaires, l'examen et la surveillance. La reconnaissance automatique d'image permet d'optimiser les résultats de la recherche.

SC.PTOLEMY™

PTOLEMY™ de Sword est un outil de gestion web qui couvre toutes les procédures de la gestion de droits de propriété intellectuelle : examen, publication, opposition, octroi/inscription, maintenance des registres, annulation, renouvellement/redevances et attributions. Au sein de la communauté internationale de la Propriété Intellectuelle, les méthodologies et les solutions Sword sont adaptées aux exigences de la législation locale des différents pays.

SC.DMCO

La suite DMCO de Sword garantit des solutions testées et éprouvées qui traitent tous les aspects de la gestion documentaire avec l'assurance d'une application rapide.

Cette suite est constituée de trois progiciels :

DMCO Gold pour l'archivage et la récupération ; DMCO Capture pour l'indexation et la numérisation et DMCO Light, système de référence pour l'archivage de documents.

SC.WCM

Sword propose avec succès sa solution internationale pour la création et la gestion de contenu destiné à la diffusion électronique.

Notre solution permet de prendre en charge des communications internes et externes, par exemple des sites web ou des portails. Une prise en charge linguistique permet d'utiliser nos solutions aux quatre coins du monde.

Nous sommes certifiés ISO 9001:2000 et notre solution est compatible avec l'industrie, conformément aux dernières directives du W3C et de WCAG, ce qui permet à tout utilisateur d'y accéder. En utilisant les services d'accessibilité WCM de Sword, les clients expriment leur approche éthique de la communication électronique.

SC.SHAREPOINT DATA DEPLOYER

Sword réalise depuis plusieurs années des projets Microsoft SharePoint pour de nombreux clients. Afin de répondre aux problématiques de migration et d'initialisation des données, Sword a développé « Sharepoint Data Deployer », Cette solution dédiée à MOSS 2007 (Microsoft Office Sharepoint Server) permet de récupérer des données de différentes sources et de les intégrer dans les différentes structures de gestion de MOSS.

SC.FASTAUDIT

Sword Tipik a développé l'application Fastaudit qui aide les auteurs de sites web à déterminer si ceux-ci sont ou non accessibles. A cette fin, Fastaudit effectue sur les sites des contrôles automatiques puis génère des destinés tant à la lecture par l'homme que par un programme, et ce dans les formats Microsoft Word et EARL (Evaluation and Reporting Language). Grâce à un langage de description de lignes directrices en grammaire XML, JWAV peut effectuer différents audits d'accessibilité par rapport à différentes lignes directrices. La version application de Fastaudit (qui tourne en local) est écrite en Java et est elle-même accessible aux utilisateurs porteurs de handicaps]. De plus, son interface permet aux auteurs de sites de localiser facilement les problèmes identifiés et de remédier rapidement à ceux-ci.

6.2 Principaux marchés**6.2.1 Répartition du chiffre d'affaires 2009****Par ligne de produits – Répartition du chiffre d'affaires Produits - 96 458 K€**

Assurance	37,7 %
CRM	25,3 %
Energie / Constructions / Transport	18,1 %
Wholesale Finance	11,0 %
AML	7,9 %

Par localisation géographique – Répartition du chiffre d'affaires Solution – 84 145 K€

Benelux	51,4 %
France	24,2 %
Suisse	12,9 %
Autre	11,5 %

Plus de 60% du chiffre d'affaires Solution provient d'Institutions Gouvernementales ou Internationales.

6.2.2 Analyse de l'environnement commercial

6.2.2.1 Les dix premiers clients de Sword Group

Les 10 premiers clients de Sword Group représentent 19,1 % du chiffre d'affaires 2009

Admiral	UK
Budget Group Ltd	UK/Inde
Direction Générale Fiscalité et Union Douanière	Benelux
Direction Générale Liberté, égalité et Justice	Benelux
Duke Energy	USA
EDF	France
Orange Suisse	Suisse
Queensland Police	Australie
ScottishPower	UK
Sears	US

Le 1er client représente 3,2 % du chiffre d'affaires 2009.

6.2.2.2 Caractéristiques de la clientèle

Le taux de fidélisation de la clientèle est égal à 100 %.

Le délai de paiement résultant des conditions de vente de la société est de 60 jours fin de mois.

Nous notons que le délai de règlement s'est amélioré entre 2008 et 2009, il est en effet passé de 56 jours en 2008 à 53 jours en 2009.

Le Backlog au 31 décembre 2009 s'élève à 9,6 mois du chiffre d'affaires budgété 2010 hors croissance externe sur les 12 prochains mois et à 23,1 mois au total.

6.2.2.3 Le marché et la concurrence

Le marché

Le redémarrage 2010 s'annonce inégal, nous pensons que l'Europe continentale ne connaîtra pas de réelle croissance dans le domaine de l'IT.

Le Royaume Uni sera sans doute plus performant mais le vrai relai de croissance sera l'Amérique du Nord.

La concurrence (sources internes, Celent, Forrester, Gartner)

La concurrence pour la partie Software :

Activité	Concurrents
Watch List Filtering	SIDE – SAS INSTITUTE – MANTAS - PRIME
ASSURANCE	CSC – ROOM SERVICES – FIServ – XCHANGING – ONESHIELD - HORIZON
GRC MANAGEMENT	Pays développés : outils Complémentaires Pays émergents : IBM – MICROSOFT - EMC
ASSET MANAGEMENT	FIMASYS – WHITE CLARKE GROUP – DATASCAN TECHNOLOGIES
BANQUES	I-FLEX – MISYS - INFOSYS
CONSTRUCTION	BUSINESS COLLABORATOR – BAULOGIS – PROSYS - LASCOM

La concurrence pour la partie Solution :

Activité	Concurrents
« MOBILE TICKETING »	T-MOBILE - MOBIQA
« ENERGY TRADING »	THE STRUCTURE GROUP
« BUSINESS CONTINUITY »	SUNGARD – ADAM CONTINUITY
SECURITE	DNS - MORSE
ECM	SYNAPSE – APTUS SOLUTIONS – PERSPICUITY – THE CONTENT GROUP – CHAPTER 26 – ACCENTURE – CSC – FUJITSU – LOGICA – CAP GEMINI - ATOS
INTEGRATION DE SYSTEME	STERIA – SERCO – LOGICA – FS WALKER HUGHES – SOPRA NEWELL & BUDGE – CAP GEMINI – EDS – PARITY TATA – SAIC - ATOS

La structure concurrentielle reste très stable d'un exercice sur l'autre, mais elle s'est totalement internationalisée. Le taux de réussite sur appels d'offres en 2009 a dépassé les 50 %, le tout pondéré par rapport au chiffre d'affaires généré par ces appels d'offres.

6.3 Evènements exceptionnels qui auraient influencé les activités et les principaux marchés de Sword Group

Néant.

6.4 Des partenariats solides

Sword Group travaille avec différents partenaires, selon plusieurs modes de fonctionnement :

- **“certified partner”** : il s'agit de partenaires qui décident de travailler avec Sword Group lorsqu'ils ont un intérêt commun vis-à-vis d'un projet ou d'un client. Il existe un engagement de loyauté et de mise à disposition des informations ; chaque partenaire est co-traitant dans le cadre du projet, chacun étant responsable de sa propre partie. Ainsi, IBM-Lotus et Microsoft font partie de ce type de partenaires ; ils vendent leurs matériels et logiciels et font intervenir Sword Group en co-traitance ;
- **“intégrateur”** : Sword Group intègre le produit du partenaire, par exemple les logiciels Documentum et Filenet, utilisés dans l'activité de GED ; le client reçoit une proposition commerciale commune ; la vente de la licence est facturée par Sword Group (pour Filenet par exemple) ou par le fournisseur du produit, selon les cas ; l'impact de cette facturation sur le chiffre d'affaires de Sword Group est de l'ordre de 5% ;
- **“accord commercial”** : le partenaire s'engage à fournir à Sword Group les informations sur les modifications de ses produits et sur ses nouveaux produits, afin que Sword Group puisse adapter ses composants logiciels qui utilisent la technologie du partenaire (exemple : Swift) ;
- **“intégration des composants Sword Group”** : ces partenaires sont des sociétés de service informatique qui ont un point d'entrée dans certains grands comptes ; ces sociétés revendent des prestations de Sword intégrant ses composants dans leurs projets globaux ; c'est le cas de Steria Suisse et de Misys qui proposent des solutions globales dans le cadre de projets Swift et utilisent les composants STP de Sword Group.

Le tableau ci-dessous recense les principaux partenaires de Sword Group et le type de partenariats qui les lie :

ABBYY	Intégrateur
Accenture	Intégrateur des composants Sword Group
Actimize	Intégrateur
Adobe	Bronze Partner
AEG	Revendeur
Alfresco	Gold partner
Alterian	Certified partner
AMS	Revendeur
ANTIDOT	Intégrateur
ARISEM	Intégrateur
Atos Origin	Certified partner
ATP	Intégrateur et revendeur
Autodesk	Development Partner
Avaya	Certified partner
Avoco	Certified partner et revendeur
Axciom	Intégrateur

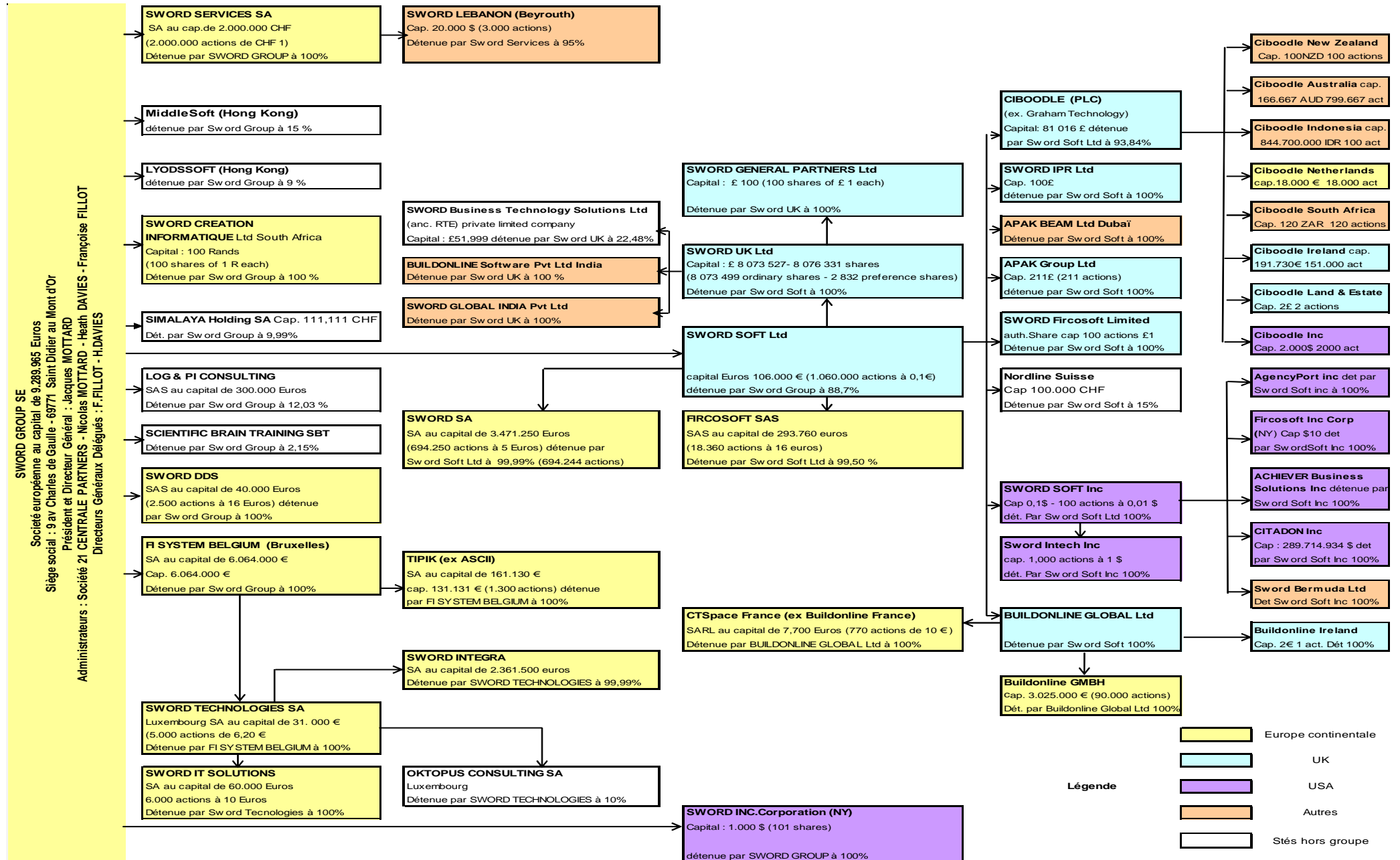
Bankserv	Revendeur
BEA	Intégrateur et revendeur
Blue Cod Technologies	Revendeur
Bluelon	Revendeur
Boston Software	Revendeur
Bottomline	Intégrateur
Business Object	Silver partner
Camilion	Revendeur
Cincom	Intégrateur
Cisco	Certified partner
Citrix	Certified partner
C-Log	Intégrateur
Clave link	Revendeur
Cognizant	Intégrateur des composants Sword Group
Combined Knowledge	Partenaire/revendeur/accord commercial
Communiqué (DAY)	Premier partner
CSS	Certified partner
Cymmetry systems	Revendeur
Decillion	Revendeur
Dexterra	Partenaire et intégrateur
Dimension data	Intégrateur des composants Sword Group
Document services	Accord commercial
EMC (Documentum)	Velocity partner
EMC Captiva	Intégrateur et revendeur
EMC Document Services	Intégrateur et revendeur
ESRI	Intégrateur
eSumetch	Revendeur
Evision	Revendeur
Expertus	Revendeur
Exstream	Intégrateur
eZPublish (eZSystems)	Intégrateur
FiServ	OEM
Forsk	Intégrateur
FSC Insurance Solutions	Revendeur
Genesys	Certified partner
Global knowledge	Accord commercial
Gmc	Intégrateur
Google	Channel partner (Europe)
Guidewire	Revendeur
Headway	Revendeur
HP	Partner
Hummingbird	Intégrateur
IBM	Certified partner
IBM-FileNet	Value Net II
IBM-Lotus	Certified partner
ILOG	Intégrateur
Intergraph	Intégrateur
Inxight	Certified partner et revendeur
Itesoft	Intégrateur
IVANS	Revendeur
Kofax	Intégrateur
Laso Peco	Revendeur
Logica	Intégrateur des composants Sword Group
Lyodssoft	Revendeur
Macro 4	Intégrateur
Mentalix	Intégrateur
Mercury	Intégrateur
Microsoft	Gold certified partner
Misys	OEM
Mondeca	Intégrateur

NTT Data Getronics	Revendeur
Nuxeo	Intégrateur
On demand	Revendeur
Oracle	Certified partner
PA Consulting	Intégrateur des composants Sword Group
Price Waterhouse Coopers	Intégrateur
QAS	Accord commercial
RiskMeter	Revendeur
Safe Banking Systems	OEM
SAP	Intégrateur et revendeur – certified partner
Sas	Certified partner
Sealed Media	Certified partner
Sefas	Intégrateur
SilverPlume	Revendeur
Software Box Limited	Partenaire/ accord commercial
SSP	Revendeur
Star Apic	Intégrateur
Stellent	Intégrateur
Sterci	OEM
Steria Suisse	Intégration des composants Sword Group
StoneRiver	Revendeur
Strategic Insurance Software Inc	Revendeur
Swift	Accord commercial
Sybase	Intégrateur
Temis	Distributeur - Intégrateur
VOLUNTIS	Intégrateur
Web Connectivity	Accord commercial

Il n'existe pas de dépendance vis-à-vis de ces partenaires, car les logiciels de Sword Group ne sont pas garantis en fonction des versions des logiciels loués par ses partenaires.

VII - Organigramme juridique du Groupe

7.1 Organigramme au 31 décembre 2009



7.2 Filiales de l'émetteur

Voir note 16 de l'annexe aux comptes sociaux.

Les conventions entre Sword Group et ses filiales sont les suivantes :

- Sword Group assiste la filiale dans sa politique commerciale,
- Sword Group entreprend un certain nombre d'actions visant à promouvoir la filiale et analyser avec elle l'impact de son image,
- Sword Group est en mesure de contribuer à la définition de la stratégie globale de sa filiale,
- Sword Group dispose d'un service de contrôle de gestion et organisation pour sa filiale.

Le montant annuel que facture Sword Group à ses filiales dans le cadre d'une convention d'assistance est de 2 260 047 €.

Concernant les conventions relatives à Sword Group et ses filiales :

Le Conseil d'Administration du **9 mars 2009** a autorisé l'émission au profit de la Société Fortis d'une lettre d'intention aux termes de laquelle la Société Sword Group confirme son intention de conserver son influence au sein de la Société Sword Technologies, dans le cadre d'une ligne de crédit et de garanties bancaires, pour un montant maximum de 1.800.000 euros.

Le Conseil d'Administration du **29 avril 2009** a :

- autorisé la conclusion d'une convention de compte courant entre la Société Sword Group et les sociétés suivantes :

Sword SA, Sword DDS, Sword Atlantique, FircoSoft, CTSpace France, Sword Services SA (Suisse), Sword Lebanon (Liban), Nextech (Brésil), FI System Belgium (Belgique), TIPIK (Belgique), Sword Integra (Belgique), Sword Technologies (Luxembourg), Sword IT Solutions (Grèce), Sword creation informatique Ltd (Afrique du Sud), Sword UK Ltd, Sword Global India Pvt Ltd (Inde), Sword Business Technology Solutions Ltd (UK), Sword Energy Ltd (UK), Sword Soft Ltd (UK), Ciboodle Ltd (UK), Intech Ltd (UK), Apak Group Ltd (UK), Sword IPR Ltd (UK), Sword Banking Solutions (UK), Achiever Ltd (UK), Ciboodle Ireland (UK), Graham land (UK), Buildonline Ireland (UK), Buildonline UK Ltd, Buildonline India (Inde), Buildonline GmbH (Allemagne), InfoTechno Baudatenbank (Allemagne), Ciboodle (Nouvelle Zélande), Ciboodle (Australie), Ciboodle (Indonésie), Ciboodle (Pays-Bas), Ciboodle (Afrique du Sud), FircoSoft Inc Corporation (USA), Sword Inc Corporation (USA), Sword Soft Inc (USA), Collaboration Technology Inc (USA), Buildonline Global Inc (USA), Ciboodle Inc (USA), Achiever Business Solutions Inc (USA), Citadon Inc (USA) et Buildonline USA

Etant précisé que les sommes mises à disposition desdites sociétés donnent lieu à rémunération au taux d'intérêt fiscalement déductible applicable,

- autorisé l'émission d'une lettre de confort au profit de la banque BGL aux termes de laquelle la Société Sword Group confirme son intention de conserver son influence au sein de la Société Sword Technologies, pour une durée d'un an, dans le cadre d'une garantie bancaire pour un montant maximum de 1.072.563,49 euros.

Le Conseil d'Administration du **4 mai 2009** a autorisé l'émission d'une garantie donnée par la Société Sword Group de la bonne exécution des engagements et obligations souscrits par la Société Sword UK Limited dans le cadre de la cession des actions de la société Sword Business Technology Solutions Ltd au profit de la société AMOR GROUP Ltd.

Le Conseil d'Administration du **18 juin 2009** a :

- autorisé la vente du véhicule AUDI A3 de la Société au profit d'un administrateur, moyennant le prix de 16 Keuros.
- autorisé l'émission d'un cautionnement par la Société au profit de la CIC Lyonnaise de Banque pour sûreté et garantie du remboursement d'un prêt Relais par la société Ciboodle Land and Estate Ltd.

Le Conseil d'Administration du **12 octobre 2009** a autorisé :

- le renouvellement du cautionnement consenti par le Conseil d'Administration du 27 novembre 2003 (renouvelé par les Conseils d'Administration des 25 octobre 2004, 21 octobre 2005, 26 octobre 2006, 26 octobre 2007 et 14 octobre 2008) en faveur de ING Belgique SA, en garantie des engagements de la Société Sword Technologies à l'égard de cette dernière,
- l'émission au profit de la Société Fortis d'une lettre d'intention aux termes de laquelle la Société Sword Group confirme son intention de conserver son influence au sein de la Société Sword Technologies, pour une période d'un an, dans le cadre d'une ligne de crédit pour un montant de 200.000 euros.

Le Conseil d'Administration du **16 novembre 2009** a autorisé l'acquisition de la société AgencyPort et a autorisé la société Sémaphore Investissements à être partie de l'acte d'acquisition.

Le Conseil d'Administration du **22 décembre 2009** a autorisé la cession au profit de la société Sword Group des 10 % des actions détenues par la société Sword Services au sein de la société Simalaya Holding.

Le Conseil d'Administration du **30 décembre 2009** a autorisé la modification de l'acte de cautionnement solidaire consenti par la Société Sword Group au profit du CIC Lyonnaise de Banque, en garantie des engagements de la société Ciboodle Land and Estate Ltd dans le cadre d'un contrat de prêt relais signé le 29 juin 2009.

VIII - Propriétés immobilières, usines et équipements

8.1 Liste des implantations

Ville	Adresse	Téléphone	Propriétaires des locaux	Surface des locaux
Alton	Charwell House, The Alton Business Centre Wilson Road, Alton, Hants, GU34 2PP	+44 844 8044 044	Charwell House Ltd, Wilson Road, Alton Hampshire, GU34 2PP	300 m ²
Athènes	79 Psaron Street 15 32 CHALANDRI Athènes - GRECE	+30 210 68 18 971	Tsiflas Stavos, Psaron 79, 15232 Chalandri	85 m ²
Belo Horizonte	Av. Alvares Cabral, 1777 – 15 andar, Santo Agostinho, Belo Horizonte, Brazil, 30170-001	+55 31 3516-7800	Mr Geraldo Lemos Filho. Rue Felipe dos Santos, number 385/1.501 Belo Horizonte/MG	350 m ²
Beyrouth	Pole Technologique Berytech Rue Damas Beyrouth LIBAN	+ 961 1 612500 ext 110	Centre Berytech Pole Technologique Berytech Rue Damas Beyrouth Lebanon	268 m ²
Boston	211 Congress Street, 11th Floor Boston, MA 02110	+1 866 539 6623	Congress Street Boston, LLC 115 broad Street, 4 th Floor Boston, MA 02110	1 208 m ²
Bristol	APAK House Unit 1, Badminton Court, Station Rd, Yate, Bristol, BS37 5HZ	+ 44 1454 871 000	R Cureton of Firbank, Knapps Drive, Winscombe, Avon & L Papadopoulos of Tamarind, Fosse Road, Stratton-on-the-Fosse, Bath, Avon	333 m ²

	Unit 4 & 5 Badminton Court, Station Road, Yate Bristol, BS37 5HZ		Erinaceous Asset Management, Phoenix House, 11 Wellesley Road, Croydon, CR0 2NW	327 m ² 231 m ²
	Unit 6 Badminton Court, Station Road, Yate, Bristol BS37 5HZ		Michael Peter Ford Orchard House, Dyers Lane, Iron Acton, Bristol BS37 9XP	188 m ²
Bruxelles	Avenue de Tervuren 270 B-1150 Bruxelles	+ 32 (0)2 235 56 70	Cofinimmo Boulevard de la Woluwe 58, 1200 Brussels	2 222 m ²
Calgary	10th Floor Bankers Hall West Tower 888 - 3rd South West Calgary T2P 5C5 Canada	+1 403 444 5983	Regus Canada 10th Floor Bankers Hall, West Tower 888 - 3rd Street South West Calgary T2P 5C5 Canada	20 m ²
Chennai	Arthant Nitco Park 90 Dr Radhakrishnan Salai Mylapore Chennai 600 004	+ 91 66 36 36 36	Mr S. Deivasigamani 11G Rajaji Salai Salem 636 007	560 m ²
	49 Venus Colony Alwarpet, Chennai, 600 018 India	+ 91 44 2431 1061	Mr. S. Chakravarthy Deeptha 27 Gopalakrishna Road T. Nagar Chennai 600 017	530 m ²
Chicago	125 South Wacker Drive Chicago, IL 60606	+1 312 447 5600	TS 125 South Wacker, L.P	272 m ²
Cwmbran	Ground, First & Second Floors, Marford, The Pavillions, Llantarnum Park, Cwmbran, NP44 3UW	+ 44 1633 480 600	Welsh Assembly Government, QED Centre, Main Avenue, Treforest Industrial Estate, Pontypridd, CF37 5YR	614 m ²
Dubai	TECOM Zone DIC Building 13 Premises 119 & 120 PO BOX 500406	+ 971 4367 0375	The Dubai Technology and Media Free Zone Authority, PO Box 73000, Dubai, UAE	166 m ²
Farmington	190 Farmington Avenue Farmington, CT 06032	+1 860 674 6135	Farmington Group 190 Farmington Avenue, CT 06032	111,5 m ²
Frankfort	91 Niddastr, 60329 Frankfurt am Main, Germany,	+49 69 686 0230	Gross Dritte Posthoff GmbH, Frankfurter Strasse 1-5, 65760 Eschborn, Germany	250 m ²
Genève	Geneva Business Centre 12, Avenue de Morgines 1213 Petit Lancy	+ 41 (0) 22 879 96 30	Crédit Suisse AMF CP 8110 ZURICH	240 m ²
Galway	Unit 2a Ballybrit Business Park Galway Irlande	+353 (0) 91 70 6000	Iain MacKenzie Graham, Sheena Graham and James Hays Pension Trustees Ltd	50 m ²
Glasgow	India of Inchinnan, Renfrewshire; PA4 9LH	+44 (141) 814 3700	Sword	4 620 m ²
Houston	2500 CityWest Boulevard, Suite 300 Houston TX 77042	+ 1 713 267 2282	Regus Global Workplaces, Houston TX 77042	250 m ²
Jakarta	Menara Batavia - 26th Floor Jalan KH. Mas Mansyur Kavling 126 Jakarta 10220 Indonésie	+62 (0) 21 5793 0170	PT Manna Labora, Jalan Besar Utara N°6 Jakarta	363 m ²

Lausanne	Avenue des Baumettes 19, CH 1020 RENENS LAUSANNE	+ 41 (0)21 632 90 00	CACIB SA Succession Jacot Guillarmot André	1,017 m ²
Leeds	Enfield Street Roundhay Road Leeds UK, LS7 1RF	+ 44 113 220 67 00	Intech Solutions	1,148 m ²
Londres	1000 Great West Road Brentford Middlesex TW8 9DW – 11 th & 9 th floor	+ 44 20 8232 2555	Forthright Property Investments Ltd, Suite 6, Audley House, 9 Audley St, London W1K 6ZD	1,520 m ²
	International House 1 st St Katherine's Way London, UK, E1W 1UN	+ 44 207 553 25 00	SKIL ONE Limited, 5 Wigmore St, London, W1U 1PB	650 m ²
Luxembourg	105 route d'Arlon – L 8009 Strassen	+ 353 26 11 26 11	GEO Bildinx 71 rue des Prés, L-7333 Steinsel	1,000 m ²
Lyon	9, avenue Charles de Gaulle 69771 Saint-Didier au Mont d'Or Cedex	+ 33 (0)4 72 85 37 40	SNPI 27 Place Bellecour 69002 LYON	2 968 m ²
Nantes	31, Boulevard Albert Einstein CS 92 378 44323 NANTES Cedex 3	+ 33 (0)2 99 84 52 62	SCI Moulin des Roches 31 bis, Rue des Renardières 44100 Nantes	270 m ²
New York	17 State Street 26 th Floor New York, NY 10004	+ 1.212.279.67.34	Georgeson Inc, 199 Water St, New York, NY 10038	2 090 m ²
Paris	37, rue de Lyon 75012 Paris	+ 33 (0)1.44.67.24.00	Cogifrance 47, rue du Fbg Saint- Honoré 75008 Paris	2,281 m ²
Portsmouth	53 Green Street Portsmouth, NH 03801	+1 603 501 1500	Stone Creek, LLC 53-55 Green Street, Portsmouth, NH 03801	446 m ²
Rennes	8, Rue Jouanet 35 700 RENNES	+ 33 (0)2 99 84 50 50	Bouygues Immobilier 5, Rue A. Aubry 35000 Rennes	482 m ²
San Francisco	49 Stevenson St, Suite 950, San Francisco, CA 94104, USA	+1 415 882 1888	CB Richard Ellis inc.	570 m ²
Sydney	Suite 2802, level 28, 1 Market Street, Sydney NSW 2000	+61 (0) 2 92 649 566	Investa properties Pty Ltd, Level 6, 126 Phillip Street, Sydney NSW 2000	209 m ²

Il n'existe aucun lien capitalistique entre les propriétaires des locaux et les dirigeants et les salariés de Sword Group.

8.2 Questions environnementale pouvant influencer l'utilisation des locaux

Néant.

IX - Examen de la situation financière et du résultat

9.1 Examen de la situation financière des exercices 2009, 2008 et 2007

L'évolution de la situation financière peut s'apprécier à partir des éléments suivants tirés des comptes consolidés au 31/12/2009, 31/12/2008 et 31/12/2007.

en K€	31/12/2009	31/12/2008	31/12/2007
	IFRS	IFRS	IFRS
Fonds propres consolidés	148 101	124 556	149 280
dont Résultat net	22 035	21 340	18 911
Endettement net	81 001	86 437	28 820
Endettement net/capitaux propres consolidés	54,69 %	69,40%	19,31%
Dividendes versés au titre de l'exercice	6 038 ⁽¹⁾	5 549	4 923
Dividendes versés au titre de l'exercice par action	0,65	0,60	0,53

⁽¹⁾ Sous réserve d'approbation par l'assemblée générale du 28 avril 2010 statuant sur l'affectation du résultat 2009.

Variation des fonds propres consolidés :

Variations en M€	2009/2008	2007/2008	2006/2007
Augmentation de capital	-	-	63,7
Résultat – Dividendes	16,5	16,4	15,0
Autres mouvements	7,1	-41,1	-12,2
Total	23,6	-24,7	66,5

Endettement net :

- **2009/2008** : L'endettement net au sens bancaire du terme est passé de 86,4 M€ à fin 2008 à 74,8 M€ à fin 2009. Hors AgencyPort cet endettement net est de 55,7 M€ en diminution de 30,7 M€.
- **2008/2007** : L'endettement net a augmenté de 58 M€ environ provenant notamment des investissements de croissance externe (59 M€).
- **2007/2006** : L'endettement net a diminué de 30,8 M€ environ provenant notamment de l'augmentation de capital (62 M€ nets de frais) diminuée des investissements de croissance externe (33 M€).

Dividendes versés :

La politique du groupe repose sur une progression régulière et programmée des dividendes à chaque exercice. Le dividende net par action a progressé de 13,2% entre 2007 et 2008 et progressera de 8% entre 2008 et 2009.

9.2 Examen du résultat opérationnel courant

Aucun événement inhabituel n'est intervenu au cours des exercices 2009, 2008 et 2007.

en K€	31/12/2009	31/12/2008	31/12/2007
Chiffre d'affaires	180 603	205 730	179 045
Résultat opérationnel	36 270	33 712	29 232

La diminution de chiffre d'affaires consolidé entre l'exercice 2008 et l'exercice 2009 provient de la vente de la partie Solution écossaise.

X - Trésorerie et capitaux

10.1 Capitaux à court terme et long terme

En K€	31/12/2009	31/12/2008	31/12/2007
Capitaux à long terme	261 481	226 324	202 928
Fonds propres consolidés	148 101	124 556	149 280
Dettes financières à long terme	114 951	101 768	53 648
Capitaux à court terme	7 479	3 814	2 047
Dettes financières à court terme	7 479	3 814	2 047
Trésorerie et équivalent de trésorerie	41 431	19 145	26 875
Endettement net	81 001	86 437	28 820
Endettement net / Fonds propres consolidés	54,69 %	69,40%	19,31%

La progression des capitaux à long terme provient de l'augmentation des dettes à long terme, ainsi que de la capitalisation du résultat annuel.

10.2 Flux de trésorerie des exercices 2007 à 2009

Données consolidées (en milliers d'euros)	31 décembre 2009	31 décembre 2008	31 décembre 2007
Flux opérationnel	15 553	13 941	12 825
Flux sur investissements	- 5 811	-64 755	-38 905
Flux de financement	10 019	44 822	45 452
<i>Incidence des variations des cours des devises</i>	- 3 324	- 1 982	-1 857
Variation de la trésorerie	- 19 761	- 5 992	19 372

Les flux opérationnels sont constitués pour l'essentiel du résultat de l'exercice corrigé de la variation du besoin en fonds de roulement.

Les flux d'investissement correspondent aux acquisitions d'immobilisations, qui sont principalement composés des acquisitions des filiales (croissance externe), diminuées des cessions d'immobilisations.

Les flux de financement sont composés des augmentations de capital, diminuées de la distribution de dividendes et de la variation de l'endettement.

10.3 Conditions d'emprunt et structure de financement

Les conditions des emprunts et des billets à ordre sont décrits dans le § 4.2. du document de référence.

Les covenants liés aux emprunts en cours à la clôture de l'exercice 2009 sont décrits à la note 15 de l'annexe consolidée. Au 31 décembre 2009, les clauses de covenant sont respectées par Sword Group.

10.4 Restriction à l'utilisation des capitaux

Néant.

10.5 Source de financement attendues pour les investissements futurs

La source de financement attendue pour les investissements futurs est d'une part l'utilisation des droits de tirage non utilisés et de découverts autorisés au 31 décembre 2009 pour un montant de 30 364 K€ et d'autre part la capacité d'autofinancement qui sera dégagée sur le résultat de 2010.

XI - Recherche et développement, brevets, licences

11.1 Recherche et Développement

Il y a 3 sortes de R&D :

1. La R&D « composants logiciels » destinée à l'activité « solutions »
 2. La R&D « corrective » destinée à l'activité « software »
 3. La R&D « développement de nouveaux software »
- La R&D « composants logiciels » est dédiée à 6 gammes de composants :
 - a. COGED : gamme de composants logiciels de Document Management orientés vers des technologies Documentum et Filenet
 - b. COSIG : gamme de composants logiciels de Systèmes d'Information Géographique orientés vers des technologies ESRI
 - c. GOOGLE CONNECTORS : connecteur de recherche sécurisé lié aux systèmes de gestion interne de l'entreprise.
 - d. La gamme PTO : destinée aux offices de marques et brevets et qui sont les briques de base d'un ERP dédié à ce marché
 - e. IntelliGIS Factory : est un ensemble de produits permettant l'intégration de la dimension cartographique dans les systèmes d'information des entreprises. Des passerelles sont déjà disponibles avec les mondes de la Business Intelligence, de la Gestion électronique de Documents et des workflows.
 - f. TwinGIS : solution permettant d'améliorer les capacités d'analyse de données des entreprises en intégrant la dimension cartographique.
 - La R&D « corrective » et la R&D « évolutive » sont des activités dont les coûts, comme pour les composants logiciels, sont chargés dans le compte d'exploitation et non immobilisés. Cette activité est dédiée à toutes nos gammes de produits.
 - La R&D « développement de nouveaux produits » : elle se veut exceptionnelle et est capitalisée. Elle concerne pour l'année 2009 le développement des produits Fast Audit, Greengis, Intelligis et Sharepoint Data Deployer.

En termes de quantification, la R&D représente un investissement de 15 % du CA software (produits).

La R&D capitalisée en 2009 représente 1,04 M€ soit 3,2 % du chiffre d'affaires Solution.

11.2 Brevets et licences

Sword Group a la propriété de toutes les marques qui lui sont nécessaires. En effet, il est propriétaire des marques suivantes :

- marque Firco (Union européenne) : propriétaire : FircoSoft SA,
- marque STP Factory (Union européenne) : propriétaire : FircoSoft SA,
- marque française Sword initialement déposée sous le numéro 520509 le 22 juin 1979 en classes 9, 35, 42, renouvelée le 14 juin 1989 sous le numéro 1536363, et renouvelée en dernier lieu le 27 mai 1999,
- marque française Ptolemy,
- marque française Accepto,
- marque communautaire Sword déposée sous le numéro 001911809 le 20/10/2000 en classes 9, 16, 42
- marque étrangère Sword déposée en Allemagne sous le numéro 1111856 le 10 décembre 1985 en classes 7, 9, 16, 35 et 42,
- marque étrangère Sword déposée en Afrique du Sud sous le numéro 88/5249 le 29 juin 1988 en classe 9,
- marque étrangère Sword déposée en Afrique du Sud sous le numéro 88/5250 le 29 juin 1988 en classe 35,
- marque étrangère Sword déposée en Afrique du Sud sous le numéro 88/5251 le 29 juin 1988 en classe 42,
- marque étrangère Sword déposée au Benelux sous le numéro 378628 le 4 septembre 1981 en classes 7, 9 et 16,
- marque étrangère Sword déposée au Royaume-Uni sous le numéro 1255025 le 22 novembre 1985 en classe 9,
- marque étrangère Sword déposée au Royaume-Uni sous le numéro 1255026 le 22 novembre 1985 en classe 16,
- marque étrangère Sword déposée au Royaume-Uni sous le numéro 1278695 le 1er octobre 1986 en classe 42,
- marque étrangère Sword déposée en Suisse sous le numéro 318013 en classes 9 et 16
- marque Sword déposée en Allemagne sous le numéro 39716994.9
- marque Sword déposée en Autriche, au Benelux, au Danemark, en Espagne, en France, en Italie, en Hongrie, en

- Suède, en Suisse, sous le numéro IR 687758
- marque Sword déposée en Grèce sous le numéro 133788
- marque Sword déposée en Irlande sous le numéro 97/2251
- marque Sword déposée en Argentine sous les numéros 2088749 et 2088750
- marque Sword déposée au Brésil sous les numéros 820325619 et 820325627
- marque Sword déposée au Chili sous les numéros 395267 et 395268
- marque Sword déposée aux USA sous le numéro 75/546758
- marque Sword déposée à Hong Kong sous les numéros 9042/97 et 9043/97
- marque Sword déposée en Malaisie sous le numéro 97/15145
- marque Sword déposée au Mexique sous les numéros 300980 et 300981
- marque Sword déposée à Taïwan sous les numéros 86045800 et 86045801
- marque Sword déposée en Thaïlande sous les numéros 343661 et 343662
- marque Novasoft déposée aux USA sous le numéro 75155225
- marque Novaworkbench déposée aux USA sous le numéro 75154522
- marque Novaweb déposée aux USA sous le numéro 75154523
- marque Novagateway déposée aux USA sous le numéro 75154526
- marque Novamangedéposée aux USA sous le numéro 75154521
- marque Dm-NET déposée aux USA sous le numéro 2224567 en classes 21, 23, 26, 36 et 38
- marque Imagemaster déposée aux USA sous le numéro 1501172 en classe 38
- marque Cimage déposée aux USA sous le numéro 1637485 en classe 38
- marque FirstPlanIT déposée en Angleterre et en Irlande du Nord sous le numéro 2332053 en classe 9, le 14 mai 2003
- marque FirstPlantIT déposée notamment en Angleterre, en France, en Italie, en Allemagne, aux Pays-Bas sous le numéro 003535499, le 30 août 2005
- marque Open Box déposée en UK sous le numéro 2149661 le 30 octobre 1997,
- marque Open Box+ déposée en UK sous le numéro 2493677 le 6 février 1999,
- marque Open Co déposée en tant que marque communautaire sous le numéro 0006673855 le 3 novembre 1997,
- marque Open Energy déposée en tant que marque communautaire sous le numéro 000667394 le 3 novembre 1997,
- marque Open Health déposée en tant que marque communautaire sous le numéro 001004548 le 3 décembre 1998,
- marque Open Marine déposée en tant que marque communautaire sous le numéro 004236972 le 2 mars 2006,
- marque Open Open Xposure déposée en UK sous le numéro 2493662 le 23 janvier 2009,
- marque Zygoware déposée en UK sous le numéro 2261509 le 5 avril 2002,
- marque Zygoware déposée en US sous le numéro 76/565,504 le 6 juin 2006,
- marque Ciboodle déposée en tant que marque communautaire sous le numéro 5360623 le 5 octobre 2006,
- marque Ciboodle déposée auprès du « Madrid Protocol Countries » sous le numéro 915078 le 13 octobre 2006,
- marque Apak déposée au niveau de l'Union Européenne sous le numéro 002831002 en classes 9,38 et 42 le 28 août 2002
- marque Aurius déposée en UK et en Irlande du nord sous le numéro 2392108 en classes 9 et 42 le 17 mai 2005.

XII - Information sur les tendances 2010

12.1 Principales tendances ayant affecté les ventes, coûts et prix de vente depuis le 31 décembre 2009

Néant.

12.2 Eléments susceptibles d'influer sur ces perspectives

Néant.

XIII - Objectifs 2010

13.1 Chiffre d'affaires et résultats estimés pour 2010

En 2010, à périmètre et à taux de change constants, le Groupe prévoit un chiffre d'affaires de 196 M€ et une marge opérationnelle courante de 18%.

Le chiffre d'affaires par trimestre sera le suivant :

Q1 : 45 M€

Q2 : 48 M€

Q3 : 49 M€

Q4 : 54 M€

Le groupe confirme donc les informations contenues dans ses divers communiqués.

XIV - Organes d'administration, de direction et de surveillance

14.1 Dirigeants et administrateurs de la Société

Les informations relatives aux dirigeants et administrateurs de la Société figurent dans le rapport de gestion. Aucun des administrateurs et mandataires sociaux n'a été condamné pour fraude, n'a fait l'objet de faillite, mise sous séquestre ou liquidation au titre des cinq dernières années au moins. Il est également précisé qu'aucun des administrateurs et mandataires sociaux n'a fait l'objet d'incrimination et/ou sanction publique officielle prononcée à son encontre par des autorités statutaires ou réglementaires (y compris des organismes professionnels désignés). Aucun des administrateurs et mandataires sociaux n'a été empêché par un tribunal d'agir en qualité de membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance d'un émetteur ou d'intervenir dans la gestion ou la conduite des affaires d'un émetteur au cours des cinq dernières années au moins.

14.1.1 Informations générales relatives aux dirigeants et administrateurs

Informations contenues dans le rapport de gestion.

14.1.2 Autres mandats sociaux et fonctions exercées par les administrateurs et mandataires sociaux

Informations contenues dans le rapport de gestion.

14.1.3 Autres mandats expirés exercés au cours des cinq dernières années

Informations contenues dans le rapport de gestion.

14.1.4 Biographie des dirigeants et administrateurs

Voir le chapitre 17.1.2. Equipe de direction.

14.2 Conflits d'intérêts au niveau des organes d'administration, de direction et de surveillance et de la direction générale

Néant.

XV - Rémunération et avantages

15.1 Rémunérations des administrateurs et dirigeants

Informations contenues dans le rapport de gestion.

15.2 Sommes provisionnées ou constatées par la Société aux fins de versement de pension, de retraite ou d'autres avantages

Les provisions pour indemnités de départ en retraite relatives aux dirigeants et administrateurs sont les suivantes :

Nom	Provision retraite au 31 décembre 2009
Jacques Mottard	Néant (1)
Françoise Fillot	Néant (1)

(1) Madame Fillot et Monsieur Mottard n'étant pas salariés de Sword Group, il n'y a pas de provision d'indemnité de départ à la retraite.

XVI - Fonctionnement des organes d'administration, de direction et de surveillance

16.1 Fonctionnement des organes d'administration, de direction et de surveillance

Informations contenues dans le rapport de gestion.

16.2 Contrats entre les administrateurs et la Société

La Société n'a pas contracté directement avec les administrateurs. Cependant, aux termes d'un contrat de prestations de services, avec effet au 1^{er} janvier 2007, la rémunération de Monsieur Jacques Mottard (et de son assistante) est facturée à la Société par la société Sémaphore Investissements (cf note 20 du rapport de gestion).

16.3 Comités d'audit et de rémunération

Voir le paragraphe 16.4 ci-dessous.

16.4 Gouvernement d'entreprise

16.4.1 Rapport sur le contrôle interne

Chers actionnaires,

Nous établissons à votre attention le rapport relatif aux conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil et aux procédures de contrôle internes mises en place par la société.

Ce document reprend les lignes directrices établies en la matière notamment par l'AFEP, le MEDEF et l'ANSA, voir notamment les pages : <http://www.medef.fr/main/core.php?pag%20id=11281> et <http://www.medef.fr/main/core.php?pag%20id=129601>.

Les procédures décrites ci-dessous couvrent la société mère et l'ensemble des filiales sous contrôle.

A titre préliminaire, il semble utile de faire un point général sur l'organisation de notre société, avant de vous présenter les principales procédures en usage, puis de décrire le fonctionnement de notre conseil.

Le Fonctionnement général de Sword Group

1. Les entités de direction du groupe

Sword Group est une société organisée pour être réactive tout en conservant toutes les structures lourdes d'un management et d'un contrôle cohérents. Le rôle de quatre entités majeures nous semble tout d'abord devoir être évoqué.

1.1. Le Conseil d'administration, composé de 5 personnes : le Président, Nicolas Mottard, Heath Davies, Françoise Fillot (nommée administrateur le 30 janvier 2009) et la société 21 Centrale Partners, représentée par Monsieur François Barbier.

Les budgets sont transmis annuellement au Conseil, qui reçoit également les comptes analytiques suivant un rythme mensuel, et la comptabilité générale suivant une fréquence trimestrielle.

Le Conseil est informé en amont de tout projet d'acquisition, de création d'activité et plus généralement de toute opération financière significative.

1.2. Le Comité de Direction Générale, qui fixe les directives annuelles, contrôle l'activité, et définit la stratégie long-terme. Il rassemblait, au 31 décembre 2009 :

- | | |
|--------------------|--|
| ▪ Jacques Mottard | Président Directeur Général – « Executive Chairman » |
| ▪ Françoise Fillot | Directeur Général Délégué – « CFO » |
| ▪ Heath Davies | Directeur Général Délégué – « CEO » |

1.3. Le Comité d'Opérations, qui a pour vocation de définir la politique de l'année, gérer le budget annuel et contrôler les centres de profit appelés « Business Units ». Il réunit 5 « Directeurs d'Opération » :

- Tony Claes
- Jean-Marc Sonjon
- Juan Arcas
- Mike Hughes
- Gert-Jan de Kieviet

Parmi ceux-ci :

- Jean-Marc Sonjon est « Chief Operational Officer » (COO) de la partie « Solutions » dans les pays francophones
- Mike Hughes est « Chief Operational Officer » (COO) de la partie « Software ».

Chaque Directeur d'Opération est, en même temps, Directeur d'une « Business Unit ». Ainsi, seuls les trois membres du Comité de Direction Générale ne sont pas impliqués directement dans un centre de profit.

1.4. Le Comité de Direction, composé du Comité d'Opération élargi à tous les Directeurs de Business Unit.

La philosophie retenue pour l'organisation du Groupe se fonde en pratique sur la notion d'écrasement de la hiérarchie, en ne retenant que deux niveaux : d'une part celui de Directeur de Business Unit, et d'autre part celui de la Direction Générale.

1.5. Les Directeurs Généraux Délégués :

Madame Françoise Fillot et Monsieur Heath Davies ont été nommés en qualité de Directeurs Généraux Délégués pour la durée du mandat du Président Directeur Général, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2009.

Madame Françoise Fillot et Monsieur Heath Davies, membres du Comité de Direction, sont, à ce titre, fortement impliqués dans la définition et la mise en œuvre de la politique de direction générale de la Société.

2. La business unit, centre de profit autour duquel le groupe est organisé

La « Business Unit » est un centre de profit géré suivant des principes fixés dans une bible administrative interne. Les principaux axes de la gestion de cette véritable P.M.E. sont les suivants :

2.1 L'axe analytique, qui s'appuie sur :

- Un budget présenté avant le début de l'année, et un reporting analytique réalisé en fin de mois et envoyé à la Direction Générale, intégrant une ventilation d'activité, un récapitulatif de chantiers, la répartition des activités, une synthèse des "Travaux En Cours" et "Facturés d'avance", ainsi qu'un suivi analytique des chantiers,
- Le retour par la Direction Générale à la Business Unit du compte d'exploitation analytique.

2.2. L'axe comptabilité générale

- Les entités disposant d'un service comptable propre reportent directement à la Direction Administrative et Financière.
- La Direction Financière assure une gestion centrale des besoins en trésorerie des différentes sociétés du groupe : si la trésorerie de l'une sert au besoin de financement d'une autre filiale, la holding gère la rémunération des capitaux prêtés, de manière à ce que la filiale excédentaire perçoive les intérêts de ses prêts.

2.3. L'axe commercial

- Chaque semaine, tous les acteurs de quelque comité que ce soit, remplissent le même compte-rendu hebdomadaire que les Ingénieurs Commerciaux, associé au compte-rendu des contacts commerciaux réalisés la semaine, et l'envoient à leur hiérarchie respective.
- Ces comptes-rendus, alors consolidés au niveau Groupe, permettent :
 - de contrôler les éventuelles actions réalisées par différents acteurs, chez les mêmes clients,
 - de quantifier le nombre de nouveaux projets en cours de proposition, de quantifier le nombre de nouveaux contrats signés,
 - de contrôler le nombre et le montant des affaires perdues,
 - d'avoir une idée claire des candidats qui postulent et du nombre de contrats d'embauche signés,
- Le Comité d'Opération est en charge de coordonner l'ensemble des acteurs commerciaux dont font partie les Directeurs de Business Unit.

2.4. L'axe technique :

Chaque proposition est préparée par des Chefs de Projet et contrôlée par la Direction Technique en termes de jours, et par le Directeur de Business Unit en termes financiers. Ce dernier dispose d'une délégation d'engagement à hauteur de 150 000 € (contre 500 000 € pour le Directeur d'Opérations). Au-delà, la Direction Générale doit être consultée.

Chaque projet est contrôlé par un Chef de Projet, qui établit le reporting mensuel permettant de synthétiser le degré d'avancement du projet et les éventuels écarts avec l'estimation initiale.

L'ensemble des fiches de suivi de projets est contrôlé par la Direction Technique. Une synthèse des états d'avancement et des écarts est établie au niveau Groupe, et ce, opération par opération.

Tous les retards (concessions commerciales sur chantiers) doivent être imputés au fil de l'eau. Tous les gains (avance par rapport à l'estimation initiale) sont imputés à la fin du projet.

Tout projet qui affiche plus de 5 % de retard fait l'objet d'un audit de la part de la Direction Technique d'une autre opération.

Tous les jours non facturés par les collaborateurs facturables ne peuvent être en principe que répartis dans les trois domaines suivants : formation, encadrement, concession commerciale.

Tout gonflement du nombre de jours non facturés dans un mois par une Business Unit, fait l'objet d'une analyse fine afin de s'assurer de la bonne imputation des concessions commerciales.

3. Reportings, réunions, délégations

3.1. Reporting

Une Business Unit prépare :

- Son projet-paie le 10 de chaque mois,
- Le reporting analytique le dernier jour ouvré de chaque mois avant 12h,
- La situation commerciale le cinquième jour ouvré de chaque mois,
- Le contrôle des frais de déplacements des collaborateurs le 5 de chaque mois.

Chaque Directeur de Business Unit prépare semestriellement, avec l'aide des Directeurs Techniques, une synthèse de la gestion de carrière et de salaire de ses collaborateurs, avec ses éventuelles propositions d'augmentation salariale, de formation ou d'évolution de carrière pour chaque collaborateur, afin de préparer le comité bi-annuel des salaires. Chaque cas est étudié avec les Directeurs des Opérations et la Direction Générale.

Chaque Directeur de Business Unit prépare, avant le 15 novembre de chaque année, une proposition de budget pour l'année suivante, qui sera étudiée dans le comité annuel budgétaire.

3.2. Réunions

Chaque semaine, le Directeur de Business Unit réunit ses responsables commerciaux et techniques afin de faire un point sur la gestion de son centre de profit, aux niveaux commercial, technique, et managerial, et ce au vu des rapports hebdomadaires.

Chaque Directeur des Opérations réunit une fois par mois ses Directeurs de Business Unit, commerciaux et directeurs techniques afin de vérifier l'action menée par chaque entité et de coordonner les Business Units.

Tous les deux mois, le Comité d'opérations et le Comité de Direction Générale se réunissent pour :

- Faire une synthèse des échanges réalisés entre Comité de Direction Générale et Comité d'opérations dans les deux mois précédents,
- Faire le point sur les suivis des Business Units,
- définir la stratégie pour l'année et les éventuelles actions correctives.

Tous les mois, le Comité de Direction Générale se réunit pendant une journée afin de contrôler toutes les synthèses d'informations reçues, de proposer des éventuelles actions correctives au Comité d'opérations et de définir la stratégie des acquisitions.

Une fois par an, tous les salariés du groupe doivent rencontrer leur responsable pour un entretien carrière et salaire approfondi, et ceci en marge des échanges quotidiens entre Directeur et collaborateurs. Une fois par semestre, le Comité de Direction Générale, le Comité d'opérations et le Comité de Direction se réunissent pour un « comité carrière ».

Une fois par an est ajouté au « comité carrière », un « comité budgets ».

3.3. Délégations

- L'Ingénieur Commercial dispose d'une délégation pour représenter la Société auprès des clients, et signer les contrats en régie correspondant aux ratios de rentabilité du Groupe.
- Le Chef de Projet dispose des pouvoirs pour manager techniquement son staff et contrôler l'avancement en jours de chaque projet, sans interférence sur le compte d'exploitation.
- Le Directeur Technique contrôle les Chefs de Projets et gère personnellement les grands projets (au-delà de 300 K€).
- Le Directeur de Business Unit dispose du pouvoir de recruter, dans le cadre de son budget et selon la procédure groupe, d'engager les frais prévus dans son budget, et de signer des contrats avec des clients jusqu'à hauteur de 150 K€. Si ces dépenses ne rentrent pas dans le budget qui lui a été assigné, ces délégations lui sont supprimées jusqu'à retour à la normale. Il doit alors demander, avant d'engager des dépenses ou de procéder à des recrutements.

Le Directeur de Business Unit ne peut engager de dépenses d'investissement, qui doivent faire l'objet d'une demande d'achat envoyée à la Direction Générale, ni de frais susceptibles d'avoir un impact à long terme comme des loyers, qui font l'objet d'une procédure équivalente.

- Le Directeur d'Opération peut valablement engager la Société sur des contrats dans la limite de 500 K€, et dispose des pouvoirs anciennement dévolus aux Directeurs de Business Unit, à la suite de la perte de leur délégation.

De manière générale, personne ne peut décider d'engager des frais et, en même temps, procéder aux règlements correspondants : le responsable de centre de profits signe son accord sur les factures fournisseurs, tandis que la Direction Financière procède aux règlements.

3.4. Gestion des comités collaborateurs

Le collaborateur est recruté selon une procédure définie (définition de profil, entretien formalisé avec deux personnes différentes, tests). Il est intégré lors d'une première journée durant laquelle la secrétaire d'entité présente le livret d'accueil et la bible administrative.

Il est suivi par le Chef de Projet et/ou le Directeur Technique, qui doivent au fur et à mesure émettre un avis sur son potentiel d'évolution.

Chaque trimestre, le collaborateur assiste à une réunion d'entité qui lui apporte l'information voulue sur la Société. Chaque semestre, son cas est étudié au comité carrière. Chaque année, au minimum, il a un entretien formalisé.

Le contrôle interne proprement dit

1. Définition du contrôle interne – nature des informations fournies

Nous vous rappelons que les procédures de contrôle interne en vigueur de notre société ont pour objet :

- D'une part de veiller à ce que les actes de gestion ou de réalisation des opérations ainsi que les comportements des personnels s'inscrivent dans le cadre défini par les orientations données aux activités de l'entreprise par les organes sociaux, par les lois et règlements applicables, et par les valeurs, normes et règles internes à l'entreprise ;
- D'autre part, de vérifier que les informations comptables, financières et de gestion communiquées aux organes sociaux de la société reflètent avec sincérité l'activité et la situation de la société.

Ce dispositif de contrôle interne s'appuie sur le cadre de référence de l'AMF à destination des Valeurs moyennes et petites (VaMPs).

L'un des objectifs du système de contrôle interne est de prévenir, maîtriser les risques résultant de l'activité de l'entreprise et les risques d'erreurs ou de fraudes, en particulier dans les domaines comptables et financiers. Comme tout système de contrôle, il ne peut cependant fournir une garantie absolue que ces risques soient totalement éliminés.

Nous vous précisons que les informations contenues dans ce rapport sont uniquement descriptives.

Nous vous rappelons par ailleurs qu'il revient à Messieurs les Commissaires aux comptes d'établir un rapport spécifique complémentaire, portant sur les seules procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information financière et comptable.

2. Description synthétique des procédures de contrôle mises en place

2.1. Procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information financière et comptable.

Les procédures les plus pertinentes en la matière sont les suivantes :

Reporting :

Objectifs/Principes	Garder la maîtrise du déroulement opérationnel des contrats et de la prise en compte au niveau comptable et financier des résultats à l'avancement des contrats
Mise en œuvre	Réalisation d'un reporting analytique intégrant : <ul style="list-style-type: none"> - une ventilation d'activité - un récapitulatif chantier - une synthèse des « travaux en cours » et des « facturés d'avance » - un suivi analytique des chantiers
Contrôle de la bonne application	Contrôle mensuel par la Direction Générale avec retour aux Directeurs de Business Unit.
Personnes et départements impliqués	Directeurs de Business Unit, Direction générale et Direction Administrative et Financière

Suivi des participations :

Objectifs/Principes	Garder la maîtrise de l'activité et du résultat des filiales. Les filiales peuvent être composées d'une ou plusieurs Business Units. Le suivi des participations s'opère notamment par le suivi des Business Units, donc par le contrôle du reporting
Mise en œuvre	Réalisation d'un reporting analytique (cf fonction reporting) Reporting de gestion générale réalisé auprès de la Direction Administrative et Financière
Contrôle de la bonne application	Contrôle mensuel du/des reporting(s) analytique(s) des Business Unit par la Direction Générale avec retour à la Business Unit Réalisation d'une situation comptable mensuelle/trimestrielle
Personnes et départements impliqués	Directeurs des Business Units/filiales Comptables des filiales Direction Administrative et financière Direction Générale

Procédure d'établissement des comptes consolidés :

Objectifs	Produire des états financiers consolidés conforme à la réalité économique, sincères et présentant une image fidèle du groupe.
Principes	Conformes aux normes comptables internationales (IFRS) en application du règlement européen n°1606/2002 du 19 juillet 2002
Mise en œuvre	Arrêtés trimestriels par la Direction Administrative et Financière et la Direction Générale, assistée d'un cabinet de consultants externes
Contrôle de la bonne application	Contrôle par les commissaires aux comptes
Personnes et départements impliqués	Direction Administrative et Financière Consultants externes Direction Générale Commissaires aux comptes qui n'examinent que les comptes semestriels (examen limité) et annuels (audit) conformément aux dispositions légales propres aux sociétés cotées

Procédure de suivi des engagements hors bilan :

Objectifs / principes	Réaliser le suivi des engagements hors bilan
Mise en œuvre	Conservation des contrats dans un lieu sécurisé Identification des clauses générales d'engagement Chiffrage des engagements Planning des engagements (démarrage, levée des engagements) Conditions d'existence de mise en œuvre Synthèse des engagements
Contrôle de la bonne application	Contrôle bi-annuel de la direction financière de la bonne application de la procédure de suivi Contrôle bi-annuel des commissaires aux comptes : - par examen des pièces - par circularisation
Personnes et départements impliqués	Direction générale Direction financière Consultants externes Commissaires aux comptes

Procédure de suivi des actifs incorporels :

Objectifs / principes :	Etre assurés d'une valorisation non excessive des actifs incorporels
Mise en œuvre / contrôle de la bonne application :	Tests d'impairment réalisés par un expert externe
Personnes et départements impliqués :	Direction générale Direction financière Consultants externes Commissaires aux comptes

2.2. Autres procédures de contrôle interne

La procédure suivante est également importante au regard de notre activité.

Personnel :

Objectifs/Principes	Organisation de la fonction « personnel » dans le cadre des objectifs fixés par la Direction Générale permettant notamment : - le contrôle de l'opportunité des besoins en personnel - le contrôle des procédures de recrutement en adéquation avec les besoins - le contrôle de l'existence et du suivi des dossiers individuels - le contrôle de l'émission de la paie et du règlement des salaires - le respect des prescriptions légales et réglementaires
Mise en œuvre	Demandes des directeurs de Business Unit, contrôlées par la Direction Générale Définition des profils, entretien personnalisés, tests Evaluation périodique des collaborateurs Projet-paie établi par Business Unit Paie établie par le service du personnel
Contrôle de la bonne application	Contrôle mensuel du reporting analytique Contrôle Direction Administrative et Financière et Direction Générale.

Personnes et départements impliqués	Opportunité des besoins : Direction Générale Procédure de recrutement : Directeur des Business Unit et Direction Générale Contrôle des dossiers individuels : Direction Administrative et Financière et Direction Générale Contrôle des paies : service du personnel et Direction Administrative et Financière Prescriptions légales et réglementaires : service du personnel et Direction Générale
-------------------------------------	---

Grace à ce système de contrôle, nous avons pu déceler des anomalies concernant le suivi de certains chantiers au sein d'une filiale. Les corrections appropriées ont été enregistrées dans les comptes de cette entité et dans les comptes consolidés du Groupe. Un changement d'organisation a été apporté à cette filiale.

Les préparations et l'organisation des travaux du conseil

1. Composition

Les statuts de votre société prévoient un conseil d'administration composé de trois à dix-huit membres. Actuellement, il se compose des membres suivants :

Nom	Date de première nomination	Date d'échéance	Fonction principale exercée dans la Société
Jacques Mottard	22/06/2001 Renouvellement le 26/04/04	31/12/2009	Président Directeur Général
21 Centrale Partners François Barbier	22/06/2001 Renouvellement le 26/04/04	31/12/2009	Administrateur
Nicolas Mottard	22/06/2001 Renouvellement le 26/04/04	31/12/2009	Administrateur
Françoise Fillot	01/07/2004 30/01/2009	31/12/2009 31/12/2014	Directeur Général Délégué Administrateur
Heath Davies	04/05/2007 13/03/2006	31/12/2012 31/12/2009	Administrateur Directeur Général Délégué

La liste des autres mandats exercés dans d'autres sociétés par les administrateurs sont détaillés dans le rapport de gestion (paragraphe 26.1).

Au sens de l'article 8.4 du code de gouvernement d'entreprise AFEP/MEDEF de décembre 2008, 21 Centrale Partners est un « administrateur indépendant ». En outre, aucun des administrateurs ci-dessus visés ne détient de participation significative dans le capital des clients ou des fournisseurs de Sword Group, ou dans des filiales de cette dernière société.

Aucun membre du Conseil n'est en attente de la ratification par l'Assemblée de sa cooptation.

Il n'existe aucun administrateur élu par les salariés.

Au regard de la taille de la Société et afin d'améliorer l'efficacité des décisions du conseil, les fonctions de Président et de Directeur Général ne sont pas dissociées.

2. Réunion du Conseil

Le conseil se réunit, exerce ses travaux et adopte ses résolutions conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables, complétées par les dispositions des statuts de votre société : à ce jour, il n'existe pas de règlement intérieur, ni de censeur.

En l'absence de Comité d'entreprise, aucun représentant des salariés de la société ou du groupe n'assiste de manière régulière aux réunions du Conseil d'Administration.

Le Conseil reçoit les budgets annuellement, les comptes analytiques mensuellement, la comptabilité générale trimestriellement. De plus, ce Conseil est informé en amont de tout projet d'acquisition, de création d'activité et d'opération financière.

Chaque Conseil d'administration fait l'objet de l'envoi préalable à ses membres des documents nécessaires ayant trait à l'ordre du jour. Les administrateurs peuvent demander, à toute époque de l'année, les informations qu'ils jugent utiles sur la marche des affaires de la Société.

Au cours de l'exercice, aucune mission ponctuelle n'a été déléguée à un membre du conseil.
Les statuts de notre société prévoient la tenue d'un conseil d'administration aussi souvent que l'intérêt l'exige.

Au cours de l'exercice 2009, le Conseil s'est réuni à 15 reprises. Le taux de participation a été de plus de 50%.

Nous recourons à notre cabinet d'avocats pour procéder aux convocations du conseil, qui se réunit généralement au siège social et assister le Président pour la mise en forme des procès-verbaux.

3. Rémunération des organes de direction et d'administration

Les mandataires sociaux sont rémunérés en fonction de leur expérience, de leur compétence et ce, dans le contexte du marché européen et mondial.

Si des options de souscription d'actions sont consenties, le conseil d'administration fixe des conditions de performance ainsi que le nombre d'actions issues des options qui doivent être conservées par le mandataire social jusqu'à l'expiration de son mandat.

Le détail des rémunérations des mandataires sociaux figure au paragraphe 20 du rapport de gestion.

4. Participation des actionnaires à l'Assemblée Générale

Les actionnaires sont convoqués aux assemblées générales conformément aux dispositions légales et statutaires. L'article 19 des statuts est relatif aux assemblées d'actionnaires.

5. Informations prévues par l'article L.225-100-3 du code de commerce

Conformément aux dispositions de l'article L.225-37 alinéa 9 du code de commerce, figure ci-dessous les informations visées par l'article L.225-100-3 du code de commerce.

- Structure du capital de la Société : cf. point 21.1.7.2 du document de référence.
- Restrictions statutaires à l'exercice des droits de vote et aux transferts d'actions : néant,
- Participations directes ou indirectes dans le capital de la Société : cf. point 21.1.7.2 du document de référence,
- Liste des détenteurs de tout titre comportant des droits de contrôle spéciaux : conformément aux dispositions de l'article 19 E 3 des statuts de la Société, un droit de vote double est attribué à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il est justifié d'une inscription nominative depuis deux ans au moins au nom d'un même actionnaire.
- Mécanismes de contrôle prévus dans un éventuel système d'actionariat du personnel : non applicable,
- Accords entre actionnaires dont la Société a connaissance et qui peuvent entraîner des restrictions au transfert d'actions et à l'exercice des droits de vote : Néant.
- Règles applicables à la nomination et au remplacement des membres du conseil d'administration ainsi qu'à la modification des statuts de la Société : la Société applique les règles figurant dans le code de commerce,
- Pouvoirs du conseil d'administration, en particulier l'émission ou le rachat d'actions : le conseil d'administration dispose des pouvoirs prévus par la loi. Au point 16 du rapport de gestion figurent les délégations de pouvoirs en cours. En outre, il est proposé à l'assemblée générale devant se réunir le 29

avril 2010 de conférer des pouvoirs au conseil en matière de rachat d'actions, de réduction de capital, et d'émission de valeurs mobilières (cf rapport de gestion),

- Accords conclus par la Société qui sont modifiés ou prennent fin en cas de changement de contrôle de la Société : Néant.
- Accord prévoyant des indemnités pour les membres du conseil d'administration s'ils démissionnent ou sont licenciés : Néant.

6. Code de gouvernement d'entreprise

Le conseil d'administration de Sword Group a décidé, le 30 janvier 2009, d'adhérer majoritairement aux recommandations AFEP / MEDEF du mois d'octobre 2008. Dans le cadre du respect de ces recommandations, Madame Françoise Fillot, laquelle est Directeur Général Déléguée, a décidé de démissionner de son contrat de travail de Directeur Administratif et Financier.

Ainsi, dans le cadre des dispositions de l'article L. 225-37 du code de commerce, Sword Group se réfère et applique le code de gouvernement d'entreprise AFEP / MEDEF, sous réserve des exceptions suivantes :

- **Administrateurs indépendants :**
Le conseil d'administration compte un administrateur indépendant au sens de l'article 8.4 du code de gouvernement d'entreprise, à savoir 21 Centrale Partners. Etant précisé que cette société a cédé, le 14 octobre 2005, le bloc de titres qu'elle détenait au sein de la Société.
- **Evaluation du conseil d'administration :**
Le conseil d'administration n'a pas formellement procédé, au cours de l'exercice 2009, à son évaluation, conformément à l'article 9 du code de gouvernement d'entreprise AFEP / MEDEF. Les dispositions de l'article 9 dudit code ont cependant été évoquées de manière informelle par les administrateurs, lesquels ont estimé que les objectifs visés par l'article 9-2 de ce code étaient à ce jour respectés, au regard de la taille de la Société et des modalités de fonctionnement du conseil.
- **Durée des fonctions des administrateurs :**
A ce jour, la durée du mandat de chaque administrateur est de 6 ans, étant précisé qu'il est proposé aux actionnaires, lors de l'Assemblée Générale du 28 avril 2010, de modifier l'article 13 des statuts et de ramener de 6 à 4 ans la durée des mandats des administrateurs, conformément aux recommandations de l'article 12 du Code de gouvernement d'entreprise AFEP/MEDEF. Pour des raisons historiques tenant à la composition du conseil, les mandats des administrateurs ne sont pas échelonnés dans le temps.
- **Comités du conseil :**
Au regard de la structure de l'actionariat et de la composition du conseil d'administration, la société ne compte pas à ce jour de comités spécialisés. La Société a cependant travaillé sur la formalisation de ces comités, lesquels devraient être opérationnels lors du second semestre 2010. Dans ce cadre, le conseil d'administration a décidé la création de commissions chargées d'arrêter et de formaliser la création de ces comités.

7. Amélioration des processus de « gouvernement d'entreprise »

Dans le prolongement de l'adhésion de la Société, au mois de janvier 2009, au code de gouvernement d'entreprise MEDEF/AFEP, l'exercice 2009 a été marqué par une amélioration importante des procédures de Gouvernement d'Entreprise.

Ainsi, le conseil d'administration a continué son travail visant à formaliser :

- une charte de la gouvernance,
- une charte éthique.

Dans ce cadre, le conseil d'administration a décidé la création de commissions chargées de formaliser une charte de gouvernance et une charte éthique.

Ces documents viendront compléter ceux d'ores et déjà existants, à savoir :

- une bible administrative précisant toutes les procédures de contrôle internes du Groupe,
- un livret d'accueil pour chaque collaborateur, précisant ses droits, ses devoirs et sa place par rapport au fonctionnement de la Société,

- un manuel des principes comptables IFRS, rédigé par un cabinet indépendant,
- une bible technique par pays, qui intègre les normes de qualité en vigueur (CMM, ISO ou méthode ISOPRO).

La Société a, dans le cadre du renforcement des règles de gouvernance, établi une charte de déontologie des administrateurs ainsi qu'un règlement intérieur précisant les modalités de fonctionnement du conseil d'administration ainsi que les obligations des administrateurs dans le cadre de leurs fonctions.

Les limitations aux pouvoirs du directeur général

Les pouvoirs du Directeur Général ne font pas l'objet de limitations.

Le Président

16.4.2 Rapport des commissaires aux comptes établi en application du dernier alinéa de l'article L.225-235 du Code de commerce sur le rapport du Président du conseil d'administration de la société Sword Group SE

Exercice clos le 31 décembre 2009

Aux actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de la société SWORD GROUP SE et en application des dispositions de l'article L.225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le président de votre société conformément aux dispositions de l'article L.225-37 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2009.

Il appartient au président d'établir et de soumettre à l'approbation du conseil d'administration un rapport rendant compte des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au sein de la société et donnant les autres informations requises par l'article L.225-37, relatives notamment au dispositif en matière de gouvernement d'entreprise.

Il nous appartient :

- de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du président concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, et
- d'attester que le rapport comporte les autres informations requises par l'article L.225-37 du Code de commerce, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de vérifier la sincérité de ces autres informations.

Nous avons effectué nos travaux conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France.

Informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

Les normes d'exercice professionnel requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du président. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du président ainsi que de la documentation existante ;
- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;
- déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du président du conseil d'administration, établi en application des dispositions de l'article L.225-37 du Code de commerce.

Autres informations

Nous attestons que le rapport du président du conseil d'administration comporte les autres informations requises à l'article L.225-37 du Code de commerce.

Villeurbanne, le 2 avril 2010
Les Commissaires aux Comptes

Mazars

Deloitte & Associés

Max DUMOULIN

Olivier ROSIER

XVII - Salariés

17.1 Effectifs du groupe

17.1.1 Effectifs

Effectifs pro forma au 31 décembre 2009 par activité

Effectif	Effectif Facturable			Effectif non facturable	Total
	Employés	Sous-traitants	Sous-Total		
Solutions (Services)	608	286 ⁽¹⁾	894	68	950
Software (Produits)	666	1	667	156	813
Total	1 274	287	1 561	224	1 785

⁽¹⁾ intégrant les freelances : 144

L'effectif total du groupe, intégrant les freelances, est passé dans le courant de l'année 2009 de 2 018 à 1 785 personnes.

NB : Les ventes de la partie Service de l'Ecosse, de la filiale autrichienne et de la filiale brésilienne ont entraîné une diminution de l'effectif global 2009.

Les données analytiques sont réparties comme suit :

1. Activité Solutions

- TJM : 433 € par jour
- Taux d'activité hors congé et hors maladie : 91,74%
- Formation : 1,44 % du nombre de jours potentiels
- R & D : 3,2 % du chiffre d'affaires

2. Activité Software :

- La marge brute unitaire générée par l'activité support est de 80,36 %
- La marge brute unitaire générée par l'activité implémentation est de 59,73 %

Les investissements en R&D s'élèvent à 15 % du chiffre d'affaires Software et à 3,2 % du chiffre d'affaires Solutions.

17.1.2 Equipe de direction
Management - Organigramme opérationnel au 01/01/2010



Légende et traduction		
EMC	Executive Management Committee	Comité de Direction Général
	Chairman & CEO	Président Directeur Général
CEO	Chief Executive Officer	Directeur Général Délégué
CFO	Chief Financial Officer	Directeur Administratif et Financier
COO	Chief Operating Officer	« Chief Operating Officer »
BUD	Business Unit Director	Directeur de Business Unit
SD/CD	Sales Director / Channel Director	Directeur Commercial
SM	Sales Manager	Commercial
CTO	Chief Technical Officer	« Chief Technical Officer »
TD	Technical Director	Directeur Technique
OD	Operating Director	Directeur D'opération
PD	Project Director	Directeur de Projet
SBUD	Senior Business Director	Directeur de Business Unit confirmé
aa	« Acting as »	« Fait fonction de »
	Legal Counsel	Avocat
PMO	Project Management Office	Responsable gestion de projets
	VP Marketing	Vice Président marketing
	Marcoms	Marketing Communication
	Analyst	Analyste
	Investor	Investisseurs

Présentation des dirigeants

Jacques Mottard, 58 ans, Président Directeur Général

De 1989 à 1999, Jacques MOTTARD a créé puis développé la société Decan, jusqu'à l'OPA amicale du groupe Metamor en février 1999. Il a exercé la fonction de président Europe du Groupe Metamor jusqu'en octobre 2000. Il a ensuite créé Sword. Auparavant, il avait exercé des fonctions d'ingénieur commercial chez Bull, puis de directeur régional Rhône-Alpes et de directeur général chez Comelog (SSII). Jacques Mottard a une double formation scientifique / gestionnaire (ingénieur ESTP et IAE Montpellier).

Françoise Fillot, 50 ans, Directeur Administratif et Financier / Directeur Général Délégué / Administrateur

Avant d'intégrer le groupe Sword, Françoise Fillot a exercé la fonction de directeur administratif et financier pendant 9 ans au sein du groupe Decan. Elle est diplômée en comptabilité-gestion.

Heath Davies, 44 ans, Adjoint au Président Directeur Général / Directeur Général Délégué / Administrateur

Heath Davies était précédemment Directeur Commercial au sein de la société Cimage Enterprise System avant de rejoindre Text Systems en tant que Directeur d'Opération. Suite à l'acquisition de Text System en 2002 par Sword Group il est devenu Directeur de business Unit puis Directeur des Opérations en octobre 2003. Il possède un diplôme d'Ingénieur Informaticien certifié par le Conseil des Ingénieurs informaticiens anglais.

Juan Arcas, 47 ans, Directeur d'Opération Benelux / « Communication »

Juan Arcas, de nationalité espagnole a passé une grande partie de sa vie en Belgique où il a occupé des postes de consultant et de chargé de développement des activités auprès des institutions européennes depuis 1992. En 2005, il a été nommé directeur d'ASCII (devenu TIPIK), la compagnie de communication acquise par Sword Group. Il a depuis été nommé Directeur des opérations en 2007. Juan est diplômé en linguistique appliquée et théorique.

Anys Boukli, 40 ans, Directeur d'Opération Suisse

Anys Boukli était partenaire pour la zone EMEA au sein de la société Cambridge Technology Partners / Novell avant de rejoindre la société Bedag Informatique comme directeur du marché Suisse romand et membre du conseil de direction. Il a précédemment occupé divers postes de manager dans le secteur du Consulting et des technologies de l'information en Europe. Anys parle couramment cinq langues. Il est titulaire d'un diplôme d'Ingénieur d'état en Informatique et possède également plusieurs Diplômes de Management et Leadership de l'International Institute for Management Development (IMD) à Lausanne et du Malik Institute à St-Galles.

Mark Cappell, 47 ans, Directeur d'Opération « AML »

Mark Cappell est de nationalité américaine mais vit en Europe depuis plus de vingt ans. Il a précédemment occupé plusieurs postes de Manager dans des sociétés de produits de renon comme SmartStream Technologies et Charles River Development. Il possède un diplôme en sciences politiques et économiques de l'Université de San Diego. Avant de rejoindre le groupe Sword, Mark était Vice Président senior et Directeur Général de la gestion des risques opérationnels dans la division Produits de Checkfree and Fiserv.

Tony Claes, 43 ans, Directeur d'Opération Benelux / « IT services »

Tony Claes a rejoint le group Sword en décembre 2002 suite au rachat de Cronos technologies. Il était tout d'abord directeur technique puis directeur de Business Unit. En 2008 il a été nommé directeur d'opération pour le Benelux. Tony Claes est titulaire d'un diplôme en sciences appliquées et a plus de 15 ans d'expérience dans la gestion de grands contrats-cadres.

Gert-Jan de Kieviet, 53 ans, Directeur des Opérations « Energie & Construction »

Gert-Jan de Kieviet était directeur pour la zone EMEA chez CTSpace, société rachetée en décembre 2007. Gert-Jan de Kieviet possède la nationalité allemande. Il a occupé divers postes de manager dans le secteur de l'assurance et des technologies de l'information. Il a également travaillé comme manager actionnaire en tant que partenaire d'IBM spécialisé dans la gestion de documents. Gert-Jan est titulaire d'un diplôme de l'université d'Amsterdam.

Mike Hughes, 48 ans, Directeur des Opérations R&D et CRM

Mike Hughes a commencé sa carrière par une recherche sur les compilateurs ADA et les solutions d'intelligence artificielle à l'institut de Turing et l'université de Paisley.

En 1986, il rejoint Graham Technology (Sword Ciboodle) pour créer une équipe de développement. Mike Hughes a ensuite passé plusieurs années à Jakarta pour la création et le développement de l'opération de Graham Technology en Asie avant de retourner au Royaume-Uni en 2005. Il est ensuite devenu directeur général du groupe. En 2008, le group Sword rachète Graham Technology. Mike Hughes est titulaire d'un diplôme en informatique.

Jean-Marc Sonjon, 49 ans, « Chief Operational Officer » de l'opération francophone (Suisse, Benelux et France)

Jean-Marc Sonjon était depuis 1998, le directeur de la Business Unit "IDL" de Decan, spécialisée dans les SIG et la GED. Au cours de sa carrière réalisée dans le service informatique, il a exercé des fonctions de chef de projet, de directeur de projet et d'ingénieur d'affaires dans différentes SSII : Syseca, Focal et Comelog. De formation universitaire en informatique, il est titulaire d'un DEST.

17.2 Participations et stocks options des membres de la direction

A la date du présent rapport, certains des dirigeants ci-dessus visés détiennent des options de souscription d'actions de la Société (voir paragraphe 26.2).

L'actionnariat de la Société figure au paragraphe 21.1.7.2.

17.3 Participation des salariés au capital

Néant.

XVIII - Principaux actionnaires

18.1 Actionnaires significatifs non représentés au Conseil d'administration

- Aux termes d'une déclaration de franchissement publiée le 8 janvier 2010 la Société FMR LLC (Fidelity Boston) a déclaré avoir franchi en hausse, le 7 janvier 2010, le seuil de 5 % en capital uniquement (5,22 % du capital).
- Aux termes d'une déclaration de franchissement publiée le 22 janvier 2010 la Société Schroders Investment Management Limited a déclaré avoir franchi en baisse, le 20 janvier 2010, le seuil de 5 % en capital uniquement (4,50% du capital).
- Aux termes d'une déclaration de franchissement publiée le 25 janvier 2010 la Société FMR LLC (Fidelity Boston) a déclaré avoir franchi en hausse, le 22 janvier 2010, le seuil de 5 % en capital uniquement (6,10 % du capital).

A la connaissance de la Société, il n'existe pas d'autres actionnaires détenant directement, indirectement ou de concert 5% ou plus du capital ou des droits de vote.

Au 31 décembre 2009, les membres du Conseil d'Administration (Nicolas Mottard, Jacques Mottard – en ce compris la détention de Sémaphore Investissements – Heath Davies, Françoise Fillot et 21 Centrale Partners) détiennent globalement 19,82 % du capital et 28,93% de droits de vote.

Franchissements de seuils de Monsieur Mottard et de Sémaphore Investissements

Par courrier du 9 février 2009 adressé à l'AMF, Monsieur Jacques Mottard a déclaré avoir franchi en hausse, le 30 janvier 2009, directement et indirectement, par l'intermédiaire de la société Sémaphore Investissements qu'il contrôle, les seuils de 20% et 25% des droits de vote de la société Sword Group et détenir à titre direct et indirect 1 746 820 actions représentant 2 942 745 droits de vote, soit 18,80% du capital et 27,23% des droits de vote.

Par ailleurs, le même jour, la société Sémaphore Investissements a déclaré avoir franchi individuellement en hausse, les seuils de 20% et 25% des droits de vote de la société Sword Group.

Ces franchissements de seuils résultent d'une attribution de droits de vote double au profit de la société Sémaphore Investissements.

Aux termes de ce même courrier du 9 février 2009, complété par un courrier du 10 février 2009, la déclaration d'intention suivante a été effectuée :

« [...] A ce jour, il n'entre pas dans l'intention de M. Jacques Mottard, actionnaire majoritaire et président la société Sémaphore Investissements, d'augmenter sa participation dans la société Sword Group par le biais d'acquisition. Il n'est donc pas dans l'intention de la société Sémaphore Investissements de prendre le contrôle de la société Sword Group, ni de demander un siège au conseil d'administration de la société ou de participer à sa direction. »

18.2 Droits de vote des principaux actionnaires

Voir le paragraphe 21.1.7.2.

18.3 Contrôle de la Société

Voir les paragraphes 18.1 et 18.2 ci-dessus.

18.4 Accords pouvant entraîner un changement de contrôle

Néant.

XIX - Conventions réglementées

19.1 Transactions avec les parties liées

Les opérations avec les parties liées sont développées dans la note 24 de l'annexe aux comptes consolidés.

19.2 Rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions et engagements réglementés

Exercice clos le 31 décembre 2009

Aux actionnaires,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

I - Conventions et engagements autorisés au cours de l'exercice

En application de l'article L. 225-40 du Code de commerce nous avons été avisés des conventions et engagements qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre conseil d'administration.

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence éventuelle d'autres conventions et engagements mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de ceux dont nous avons été avisés, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

1. Confirmation faite par votre société de son intention de conserver son influence sur la société Sword Technologies par le biais de lettres d'intention

Mandataires sociaux concernés : Jacques Mottard et Françoise Fillot

Nature et objet : Le Conseil d'Administration du 9 mars 2009 a autorisé l'émission au profit de la société Fortis d'une lettre d'intention aux termes de laquelle votre société confirme son intention de conserver son influence au sein de la société Sword Technologies, dans le cadre d'une ligne de crédit et de garanties bancaires, pour un montant maximum de 1.800.000 euros.

Nature et objet : Le Conseil d'Administration du 12 octobre 2009 a autorisé l'émission au profit de la société Fortis d'une lettre d'intention aux termes de laquelle votre société confirme son intention de conserver son influence au sein de la société Sword Technologies, pour une durée d'un an, dans le cadre d'une ligne de crédit pour un montant de 200.000 euros.

2. Confirmation faite par votre société de son intention de conserver son influence sur la société Sword Technologies par le biais de lettres de confort

Mandataires sociaux concernés : Jacques Mottard et Françoise Fillot

Nature et objet : Le Conseil d'Administration du 29 avril 2009 a autorisé l'émission d'une lettre de confort au profit de la banque BGL aux termes de laquelle votre société confirme son intention de conserver son influence au sein de la société Sword Technologies, pour une durée d'un an, dans le cadre d'une garantie bancaire pour un montant maximum de 1.072.563,49 euros.

3. Renouvellement du cautionnement consenti par votre société en garantie des engagements pris par la société Sword Technologies à l'égard de la société ING Belgique SA

Mandataires sociaux concernés : Jacques Mottard et Françoise Fillot

Nature et objet : Le Conseil d'Administration du 12 octobre 2009 a renouvelé le cautionnement consenti par le Conseil d'Administration du 27 novembre 2003 (renouvelé par les Conseils d'Administration des 25 octobre 2005, 21 octobre 2005, 26 octobre 2006, 26 octobre 2007 et 14 octobre 2008) en faveur de ING Belgique SA, en garantie des engagements de la société Sword Technologies à l'égard de cette dernière.

4. Garantie donnée dans le cadre de la cession de Sword Business Technology Solutions Ltd

Mandataires sociaux concernés : Jacques Mottard, Françoise Fillot et Heath Davies

Nature et objet : Le Conseil d'Administration du 4 mai 2009 a autorisé l'émission d'une garantie donnée par votre société de la bonne exécution des engagements et obligations souscrits par la société Sword UK Ltd dans le cadre de la cession des actions de la société Sword Business Technology Solutions Ltd au profit de la société Amor Group Ltd.

5. Cautionnement donné en garantie d'un prêt Relais obtenu par la société Ciboodle Land and Estate Ltd

Mandataires sociaux concernés : Jacques Mottard

Nature et objet : Le Conseil d'Administration du 18 juin 2009 a autorisé l'émission d'un cautionnement par votre société au profit de CIC Lyonnaise de Banque pour sûreté et garantie du remboursement d'un prêt Relais par la société Ciboodle Land and Estate Ltd.

Le Conseil d'Administration du 30 décembre 2009 a autorisé la modification de l'acte de cautionnement solidaire consenti par votre société au profit de CIC Lyonnaise de Banque, en garantie des engagements de la société Ciboodle Land and Estate Ltd dans le cadre d'un contrat de prêt Relais signé le 29 juin 2009.

6. Acquisition de la société AgencyPort

Mandataires sociaux concernés : Jacques Mottard

Nature et objet : Le Conseil d'Administration du 16 novembre 2009 a autorisé l'acquisition par votre groupe de la société AgencyPort et a autorisé la société Sémaphore Investissements à être partie à l'acte d'acquisition.

7. Conventions de compte courant avec des filiales de votre société

Mandataires sociaux concernés : Jacques Mottard et Françoise Fillot

Nature et objet : Le Conseil d'Administration du 29 avril 2009 a autorisé la mise en place d'une convention de compte courant avec les sociétés listée ci-dessous, les sommes mises à disposition desdites sociétés donnant lieu à rémunération au taux d'intérêt fiscalement déductible applicable :

	Solde du compte-courant au 31/12/09	Produits d'intérêts perçus et comptabilisés (nets)
Achiever Business Solutions Inc. (USA)	0 €	0 €
Achiever Ltd (UK)	0 €	0 €
Apak Group Ltd (UK)	41 067 €	1 467 €
Buildonline Global Inc. (USA)	-4 422 856 €	-218 710 €
Buildonline India (Inde)	-42 457 €	-2 117 €
Buildonline Ireland (UK)	36 755 €	1 766 €
Buildonline UK Ltd (UK)	0 €	0 €
Buildonline USA (USA)	2 158 310 €	102 660 €
Builionline GmbH (Allemagne)	-1 625 592 €	-31 181 €
Ciboodle (Afrique du Sud)	-1 035 343 €	-45 569 €
Ciboodle (Australie)	0 €	0 €
Ciboodle (Indonésie)	1 608 950 €	77 025 €
Ciboodle (Nouvelle-Zélande)	24 281 €	881 €
Ciboodle (Pays-Bas)	-64 400 €	16 769 €
Ciboodle Inc. (USA)	-1 378 767 €	-53 250 €
Ciboodle Ireland (UK)	-3 991 091 €	-196 668 €
Ciboodle Ltd (UK)	-1 174 682 €	96 262 €
Citadon Inc. (USA)	0 €	0 €
Collaboration Technology Inc. (USA)	0 €	0 €
CTSpace France	1 874 549 €	92 592 €
FI System Belgium (Belgique)	5 861 071 €	281 550 €
FircoSoft	-6 442 647 €	-274 782 €
Fircosoft Inc. Corporation (USA)	-46 463 €	14 479 €
Graham Land (UK)	0 €	0 €
Info-Techno Baudatenbank (Allemagne)	0 €	0 €
Intech Ltd (UK)	22 867 €	367 €
Nextech (Brésil)	0 €	0 €
Sword Atlantique	0 €	172 €
Sword Banking Solutions (UK)	0 €	0 €
Sword Business Technologies Solutions Ltd (UK)	0 €	0 €
Sword Création Informatique Ltd (Afrique du Sud)	0 €	0 €
Sword DDS France	-52 475 €	-2 460 €
Sword Energy Ltd (UK)	0 €	0 €
Sword Global India Pvt Ltd (Inde)	0 €	0 €
Sword Inc. Corporation (USA)	3 290 629 €	150 639 €
SWORD INTEGRA (Belgique)	-253 461 €	3 544 €
Sword IPR Ltd (UK)	4 855 €	273 €
Sword IT Solutions (Grèce)	0 €	0 €
Sword Lebanon (Liban)	1 889 €	134 €
Sword SA	7 294 725 €	430 872 €
Sword Technologies (Luxembourg)	1 212 075 €	-75 098 €
Sword UK Ltd (UK)	0 €	0 €
SwordServices SA (Suisse)	-1 089 578 €	29 936 €
SwordSoft Inc. (USA)	24 210 181 €	254 652 €
TIPIK (Belgique)	1 437 464 €	94 778 €

8. Autorisation de la vente d'un véhicule

Mandataires sociaux concernés : Nicolas Mottard

Nature et objet : Le Conseil d'Administration du 18 juin 2009 a autorisé la vente du véhicule Audi A3 de votre société au profit d'un Administrateur, moyennant le prix de 16.000 euros.

9. Autorisation de la cession des titres Simalya

Mandataires sociaux concernés : Jacques Mottard

Nature et objet : Le Conseil d'Administration du 22 décembre 2009 a autorisé la cession de 10% des titres de la société Simalaya par la société Sword Services à votre société pour un montant de 1.173.000 €.

II - Conventions et engagements approuvés au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie durant l'exercice

Par ailleurs, en application du Code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants, approuvés au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours du dernier exercice.

1. Contrat de prestations de direction générale

Mandataire social concerné : Jacques Mottard

Nature et objet : Une modification du contrat de prestations de direction générale (politique générale, management de la stratégie, gestion des ressources financières, management de la cotation boursière de la société), conclu par les sociétés Sword Group et Sémaphore Investissements a été autorisée par le Conseil d'Administration du 2 mai 2008.

Modalités : Il était prévu que la société Sémaphore Investissements facture annuellement, avec paiement mensuel et forfaitairement la somme de 150.000 euros au titre des prestations susvisées, et 150.000 euros au titre des frais de représentation et déplacements. A compter de l'exercice 2008, les prestations sont globalisées et sont portées à un montant total de 315.000 euros et les frais relatifs à des missions exceptionnelles d'acquisition sont facturées en plus de ce montant.

Montant pris en charge au cours de l'exercice : 307.500 euros.

2. Cession par votre société au profit de Sword SA des sociétés Sword SAS et Sword Atlantique

Mandataires sociaux concernés : Jacques Mottard, Françoise Fillot

Nature et objet : Dans le cadre d'un projet de simplification de l'organigramme juridique des sociétés du groupe, votre Conseil d'Administration du 14 octobre 2008 a autorisé le fait de regrouper les sociétés Sword SA, Sword Atlantique, Sword SAS et Sword Solutions afin de procéder à une dissolution sans liquidation des trois dernières sociétés au profit de Sword SA. Cette opération nécessitant la détention par Sword SA de 100% du capital de ces sociétés, il a été envisagé que la société Sword Group lui cède l'intégralité des actions qu'elle détient au sein des sociétés Sword SAS et Sword Atlantique.

Modalités : La cession porte sur l'ensemble des actions détenues par votre société dans les sociétés Sword SAS et Sword Atlantique et ont été effectuées moyennant un prix de 1 823 K€ pour la société Sword SAS et 1 560 K€ pour la société Sword Atlantique (à effet au 01/01/2009). Le 30 décembre 2008, Sword SA a fusionné avec Sword SAS et Sword Solutions. Le 31 juillet 2009, Sword Atlantique a été dissoute sans liquidation dans le cadre d'une transmission universelle de patrimoine au profit de Sword SA.

3. Prestations de management aux filiales

Mandataires sociaux concernés : Jacques Mottard, Françoise Fillot et Heath Davies

Nature et objet : Votre société apporte à certaines sociétés à compter de leur entrée dans le groupe une assistance en matière de politique commerciale, de communication, de stratégie, d'achats, de contrôle de gestion et d'organisation. Elle apporte également aux filiales une assistance en matière de politique commerciale, de communication, de stratégie, d'achats et de contrôle de gestion, et d'organisation.

Modalités : Les prestations facturées par votre société au titre de l'assistance fournie sont calculées à partir d'un forfait par salarié et par mois de 150 € pour les sociétés nouvellement entrées et les sociétés étrangères, à l'exception des filiales Sword Global India (15 €), Sword Lebanon (15 €), CT Space France (470 €), Sword IPR Ltd (15 €), Sword SA (235 €), Sword SAS (235 €), Fircosoft (235 €), Sword Solutions (235 €), Sword Atlantique (235 €) et Sword Business Technology Solutions (15 €).

Les sommes comptabilisées à ce titre en produits en 2009 ont été les suivantes :

	Forfait	Sommes facturées
Sword SA	235 €	573 165 €
Sword Soft Ltd (UK)	150 €	299 250 €
Ciboodle Ltd (UK)	150 €	294 300 €
Sword UK Ltd (UK)	150 €	187 481 €
Sword Business Technologies Solutions Ltd (UK)	15 €	180 892 €
Apak Group Ltd (UK)	150 €	155 250 €
Sword Services SA (Suisse)	150 €	104 400 €
FircoSoft	235 €	99 490 €
Sword Technologies (Luxembourg)	150 €	70 050 €
CTSpace France	470 €	60 750 €
Sword Inc. Corporation (USA)	150 €	44 550 €
TIPIK	150 €	41 550 €
Ciboodle (Australie)	150 €	39 150 €
CTSpace US	150 €	38 250 €
Sword Atlantique	235 €	37 365 €
Ciboodle Inc. (USA)	150 €	31 050 €
Builonline GmbH (Allemagne)	150 €	27 900 €
Nextech (Brésil)	150 €	23 400 €
SwordSoft Inc. (USA)	150 €	22 500 €
Sword Integra	150 €	22 050 €
Fircosoft UK	150 €	16 200 €
Beam Apak	150 €	16 200 €
Sword IPR Ltd (UK)	15 €	15 615 €
AgencyPort	150 €	15 300 €
Sword Global India Pvt Ltd (Inde)	15 €	13 860 €
Fircosoft Inc. Corporation (USA)	150 €	12 150 €
Ciboodle (Indonésire)	150 €	8 910 €
Ciboodle Ireland (UK)	150 €	7 650 €
Sword Lebanon (Liban)	15 €	3 600 €
Sword Bermudes	150 €	3 150 €
Info-Techno Baudatenbank (Allemagne)	150 €	-18 000 €
Sword Solutions	235 €	0 €
Sword SAS	235 €	0 €

4. Garantie de bonne exécution des obligations de Apak Group Ltd

Mandataires sociaux concernés : Jacques Mottard, Heath Davies

Nature et objet : Le Conseil d'Administration du 5 septembre 2008 a autorisé l'émission d'une garantie donnée par votre société en bonne exécution des engagements et obligations souscrits par la société Apak Group Ltd dans le cadre de la signature de contrats de vente avec la société Daimler Financial Services AG.

Modalités : La garantie a été signée le 5 septembre 2008.

5. Abandon de créances / clause de retour à meilleure fortune avec la société Sword Technologies

Mandataires sociaux concernés : Jacques Mottard, Françoise Fillot

Nature et objet : La société Sword Group a abandonné en 2007 un compte courant de 2,1 millions d'euros au profit de la société Sword Technologies, sous clause de retour à meilleure fortune (conformément à l'autorisation donnée par le Conseil d'Administration du 10 décembre 2007 et du 11 mars 2008). Le Conseil d'Administration du 14 octobre 2008 a modifié les critères définissant le retour à meilleure fortune.

Modalités : Celui-ci avait été consenti sous clause résolutoire de retour à meilleure fortune ou en cas de vente de la majorité des actions de Sword Technologies. La condition de retour à meilleure fortune était considérée comme remplie lorsque l'actif net après affectation aux résultats reportés de la société Sword Technologies à la date de clôture du dernier exercice dépasse le montant du capital social libéré augmenté des réserves que la loi ou les statuts permettent de distribuer.

Les critères définissant le retour à meilleure fortune, modifiés par un avenant en date du 8 octobre 2008 sont depuis lors les suivants : le remboursement de ce compte courant se fera par tranches successives limitées à un montant permettant au compte de résultat de Sword Technologies de faire apparaître au minimum un profit net après impôt de 3%.

La clause de retour à meilleure fortune ne s'est pas appliquée en 2009.

6. Contrat de sous-location

Nature et objet : Aux termes de la convention autorisée, votre société sous-loue à la société Sword SA les locaux situés à Saint-Didier au Mont d'Or (Rhône) 9 avenue Charles de Gaulle.

Cette sous-location a pris effet au 1^{er} janvier 2006, pour une durée de 7 années, expirant le 31 décembre 2012. Un avenant a été conclu en date du 1^{er} septembre 2009 suite à l'extension des locaux effectuée en 2009. Le montant du loyer annuel hors taxes et hors charges est désormais fixé à 440.000 euros, les autres articles de la convention de sous-location signée le 3 mars 2006 restant inchangés.

Modalités : Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2009, le loyer refacturé par votre société représente ainsi un produit de 346.000 €.

7. Délégations par votre société à la société Sword UK d'une partie de ses prestations réalisées pour certaines filiales

Nature et objet : Délégation à la société Sword UK d'une partie des prestations financières et de direction qu'elle réalise au profit des sociétés anglaises et américaines, ainsi que celles basées en Afrique du Sud et en Inde et des prestations de marketing (édition de brochures, organisation de séminaires, d'événements particuliers, établissements de slides de présentation) réalisées pour toutes les sociétés du groupe.

Modalités : Au titre des prestations financières et de direction, il était prévu que Sword UK facture trimestriellement votre société pour un montant annuel forfaitaire évalué à 1.200.000 €. Au titre des prestations de marketing, il était prévu que Sword UK facture trimestriellement votre société pour un montant annuel forfaitaire évalué à 300.000 €. Le montant facturé par Sword UK à votre société au titre de ces conventions en 2009 s'est élevé à 380.000 euros.

8. Convention de compte courant

Nature et objet : Une convention de compte courant a été conclue entre votre société et la société Sword Soft Ltd. Celle-ci prévoit que votre société mette à disposition de Sword Soft des fonds sous la forme d'un compte courant d'associé rémunéré (au taux Euribor 3 mois +1%), pour lui permettre d'acquiescer différentes sociétés du groupe Sword générant une activité « Software ».

Cette convention restera en vigueur pour une durée indéterminée. Sauf accord des deux sociétés, les sommes en capital et intérêts avancés par Sword Group seront remboursées à la première des dates suivantes : cession par Sword Group de plus de 50% du capital des droits de vote de Sword Soft et introduction en bourse de Sword Soft sur un marché réglementé ou non.

Modalités :

Solde débiteur du compte courant au 31 décembre 2009 : 136 159 127 €

Intérêts perçus et comptabilisés en produits (nets) en 2009 : 2 353 640 €

9. Refacturations diverses par deux filiales

Nature et objet : Sword Group a pris en charge une partie des frais d'infrastructures et autres (Sword Services SA) dans les conditions décrites ci-dessous.

Modalités : Refacturation par Sword Services SA à votre société de frais d'infrastructures et autres pour une valeur de 128.896 €.

Villeurbanne, le 2 avril 2010

Les Commissaires aux Comptes

Mazars

Deloitte & Associés

Max DUMOULIN

Olivier ROSIER

XX - Informations financières concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats de la Société

20.1 Comptes sociaux au 31 décembre 2009

Compte de résultats au 31 décembre 2009

(En KEuros)	31/12/2009	31/12/2008
Chiffre d'affaires	3 691	3 246
Production immobilisée		
Autres produits	0	1
PRODUITS D'EXPLOITATION	3 691	3 247
Achats consommés		
Autres achats et charges externes	4 586	2 675
Impôts et taxes	48	49
Frais de personnel	214	245
Dotations nettes aux amortissements et provisions	-97	13
Autres charges d'exploitation	100	100
CHARGES D'EXPLOITATION	4 852	3 081
RESULTAT D'EXPLOITATION	-1 161	166
RESULTAT FINANCIER	1 740	726
RESULTAT COURANT AVANT IMPOT-SOCIETE	580	892
RESULTAT EXCEPTIONNEL	3 115	-6 540
Impôts sur les sociétés		536
RESULTAT NET	3 694	-6 185

Bilan au 31 décembre 2009

Actif

(en Keuros)	31/12/2009		31/12/2008	
	Brut	Amortissements provisions	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles	10		10	10
Immobilisations corporelles	19	7	12	23
Immobilisations financières	102 780	1 854	100 925	99 597
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	102 809	1 861	100 948	99 629
ACTIF CIRCULANT				
Clients et comptes rattachés	11		11	0
Autres créances et compte de régul	187 494	0	187 494	170 273
Autres valeurs mobilières de placement	0		0	1 350
Disponibilités	9 764		9 764	356
TOTAL ACTIF CIRCULANT	197 269	0	197 269	171 979
TOTAL GENERAL	300 078	1 861	298 217	271 608

Bilan au 31 décembre 2009**Passif**

(en Keuros)	31/12/2009	31/12/2008
Capital	9 290	9 290
Prime d'émission	100 909	100 909
Réserve légale	929	929
Autres réserves	1 734	1 734
Report à nouveau	28 497	40 231
Résultat net	3 694	-6 185
CAPITAUX PROPRES	145 053	146 908
Autres fonds propres		
TOTAL CAPITAUX PERMANENTS	145 053	146 908
Provisions pour risques et charges		
Dettes financières	111 049	123 023
DETTES		
Fournisseurs et comptes rattachés	1 288	999
Autres dettes et comptes de régularisation	40 827	678
TOTAL PASSIF CIRCULANT	153 164	124 700
TOTAL GENERAL	298 217	271 608

20.2 Annexe au bilan et compte de résultat sociaux de Sword Group SE au 31 décembre 2009

L'annexe présentée est l'annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31 décembre 2009 dont le total est de 298 222 614,19 € et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, et dégagant un résultat bénéficiaire de 3 694 121,83 €.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2009 au 31/12/2009.

L'activité de Sword Group est exclusivement consacrée à :

- la gestion des participations du groupe Sword
- la mise à la disposition des filiales de moyens centraux (direction générale, financière, commerciale et stratégique) au travers d'une convention de prestation de management.

NOTE 1 : EVENEMENTS IMPORTANTS DE L'EXERCICE

Les comptes sociaux de l'exercice ont été établis en tenant compte du contexte actuel de crise économique et financière et sur la base de paramètres financiers de marché disponibles à la date de clôture. Les effets immédiats de la crise ont été pris en compte, notamment dans la valorisation des actifs tels que les créances clients et des passifs. En ce qui concerne les actifs à plus long terme, tels que les titres de participation, il a été pris pour hypothèse que la crise serait limitée dans le temps. La valeur de ces actifs est appréciée à chaque exercice sur la base de perspectives économiques long terme et sur la base de la meilleure appréciation de la Direction du Groupe dans un contexte de visibilité réduite.

Participations

- En mars et en juillet 2009, Sword Group a racheté 44 399 actions de sa filiale Sword Soft Ltd à des minoritaires pour un montant de 4 095 K€ portant ainsi sa participation dans cette société de 88,68% à 92,87%.
- En date du 28 mai 2009 Sword Group a acquis 15% des titres de la société MiddelSoft, société de droit suisse pour un montant de 369 K€.
- En date du 26 juin 2009, Sword Group a participé à une augmentation de capital de la société LOG & PI Consulting pour un montant de 124 K€ correspondant à 7% des titres portant ainsi sa participation de 5% à 12% du capital de la société.
- En date du 31 décembre 2009 Sword Group a acquis 10% de la société Simalaya, société de droit suisse pour un montant de 1 173 K€.

NOTE 2 : EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Entre le 7 janvier et le 1^{er} mars 2010 Sword Group rachète 6 800 actions de sa filiale Sword Soft Ltd à des minoritaires pour un montant global de 541 K€.

NOTE 3 : REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de bases :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et présentation des comptes annuels.

3.1. Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles concernent la marque Sword achetée précédemment.

3.2. Immobilisations corporelles

La société ne possède pas de biens mobiliers ou immobiliers financés sous forme de location-financement (crédit-bail).

3.3. Immobilisations financières

Les immobilisations financières sont constituées de titres de participations et de dépôts et cautionnements.

Les titres de participations sont évalués au coût historique. Lors de chaque clôture, des provisions pour dépréciation sont constituées sur la base des éventuelles moins-values latentes entre la valeur comptable et la valeur d'inventaire. La valeur d'inventaire des titres de participation est appréciée sur la base de l'actif net comptable réévalué des plus values latentes pouvant existées sur les actifs incorporels. Cette évaluation des actifs incorporels est appréciée selon les critères suivants :

- Existence d'une part de marché internationale, nationale ou régionale
- Un positionnement reconnu
- Une clientèle récurrente.

Cette évaluation est confortée par une expertise réalisée chaque année.

La valeur des titres dans les comptes annuels de Sword Group ne peut significativement être supérieure à la valeur de la filiale dans les comptes consolidés.

Les frais d'acquisition des titres de participation sont rattachés aux actifs concernés.

3.4. Créances d'exploitation

Elles sont valorisées à leur valeur nominale et sont essentiellement constituées de créances sur les filiales.

Une provision pour dépréciation des créances clients est constatée lorsqu'il apparaît un risque de non-recouvrement à l'inventaire.

Les créances d'exploitation en devise sont valorisées au 31 décembre 2009 aux taux de clôture.

3.5. Actions propres

Des actions propres sont détenues par Sword Group à hauteur de 730 K€ qui ne s'inscrivent pas dans le cadre d'un programme de rachat d'actions autorisé par l'assemblée générale des actionnaires. En conséquence ce montant a été comptabilisé en immobilisations financières.

3.6. Provisions pour risques et charges

En application des dispositions de la réglementation CRC 2000-06, une provision est comptabilisée lorsque la société a une obligation dont le montant peut-être estimé de façon fiable, et qu'il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci.

Aucune provision pour engagements de retraite n'est constatée en raison du caractère non significatif de ces engagements compte tenu notamment de l'ancienneté de la société et de l'effectif réduit.

3.7. Résultat exceptionnel

Le résultat exceptionnel comprend les charges et produits hors exploitation ainsi que les éventuelles régularisations sur opérations de gestion dont le caractère non récurrent et significatif justifie le classement en résultat exceptionnel.

3.8. Impôts sur les sociétés

Par suite de la cession interne au groupe des titres Sword SA détenus par Sword Group à Sword Soft Ltd et de la fusion absorption de Sword SAS par Sword SA, le régime d'intégration fiscale de droit commun qui avait été mis en place à compter du 1^{er} janvier 2002 a cessé ses effets à compter du 1^{er} janvier 2009.

NOTE 4 : COMPTE DE RESULTAT4.1 Charges de personnel

Les frais de personnel s'élèvent à 213 707 € et s'analysent en :

(en €)	31/12/09 (12 mois)	31/12/08 (12 mois)
Rémunérations brutes	154 921	173 349
Charges sociales	58 786	71 470
Participation et intéressement		
Total	213 707	244 819

Effectif :

	31/12/09 (12 mois)	31/12/08 (12 mois)
Cadres.	2	2
Non-cadres		
Total	2	2

4.2. Dotations nettes aux amortissements et provisions d'exploitation.

(en €)	31/12/09 (12 mois)	31/12/08 (12 mois)
Dotations nettes immobilisations incorporelles et corporelles	16 277	13 091
Dotations nettes provisions clients et autres créances		
Dotations nettes autres provisions risques et charges		
Total	16 277	13 091

4.3. Ventilation des charges et produits concernant les entreprises liées

(en €)	Charges d'exploitation	Produits d'exploitation
Total	4 964 827	3 803 889
Dont entreprises liées		

(en €)	Charges financières	Produits financiers
Total	8 265 552	10 006 002
Dont entreprises liées	1 435 536	4 090 083

4.4. Résultat financier

(en €)	31/12/09 (12 mois)	31/12/08 (12 mois)
Dotations financières aux amortissements et provisions	52 587	1 237 829
Intérêts sur comptes courant	1 435 536	1 676 373
Intérêts bancaires	3 527 818	4 606 896
Mali sur actions propres		
Différences négatives de change	3 249 611	1 176 780
Abandon de comptes courants		
Autres charges financières		
Total charges financières nettes	8 265 552	8 697 878
Reprises des dotations financières aux amortissements et provisions	-	237 755
Produit financier des participations	2 861 810	
Produits sur VMP	9 462	56 147
Intérêts sur comptes courants	4 090 083	7 221 291
Boni sur actions propres		
Différences de change	2 879 313	1 457 532
Autres produits financiers (SWAP)	165 334	450 902
Total produits financiers	10 006 002	9 423 627
Résultat financier	1 740 450	725 749

4.5. Résultat exceptionnel

Le résultat exceptionnel s'analyse en :

(en €)	31/12/09 (12 mois)	31/12/08 (12 mois)
Résultat net sur cession d'actions propres		
Résultat net sur cession d'éléments d'actifs	3 162 815	(6 539 967)
Autres charges ou produits exceptionnels	(48 205)	
Résultat exceptionnel	3 114 610	(6 539 967)

4.6. Marge brute d'autofinancement

(en €)	31/12/09 (12 mois)	31/12/08 (12 mois)
Résultat	3 694 122	(6 184 689)
Amortissements	16 277	13 091
Provisions	(60 413)	1 000 074
Marge brute d'autofinancement	3 649 986	(5 171 524)
Résultat sur cessions d'actifs	3 162 815	(6 539 967)
Capacité d'autofinancement	487 171	1 368 443

4.7. Ventilation de l'impôt sur les bénéfices

(en €)	Avant impôt	Impôt correspondant	Après impôt
Résultat courant	579 512		579 512
Résultat exceptionnel	3 114 610		3 114 610
Participation des salariés			
Résultat comptable	3 694 122		3 694 122

Au 31 décembre 2009, aucune filiale intégrée fiscalement ne dispose de déficit fiscal reportable, précédemment imputé sur le résultat fiscal d'ensemble.

4.8. Allègements de la dette future d'impôt

(en €)	Montant
Allègements de la dette future	
- Provision pour risques non certaine non déductible	
- Provision non déductible l'année de leur comptabilisation	
- Organic	1 536
- Plus value latente sur valeurs mobilières de placements	
- Déficits reportables	392
Total allègements de la dette future	1 929

Aucun accroissement de la dette future d'impôt n'est à signaler.

NOTE 5 : IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

5.1. Détail du poste

(en €)	31/12/2008		
	Valeurs brutes	<u>Amortissements</u>	Valeurs nettes
Marques et brevet	10 000	-	10 000
Total	10 000	-	10 000

(en €)	31/12/2009		
	Valeurs brutes	<u>Amortissements</u>	Valeurs nettes
Marques et brevet	10 000		10 000
Total	10 000		10 000

5.2. Mouvements de la période

(en €)	01/01/09	Acquisitions	Cessions	Reclassement	31/12/09
Marques et brevets					
Valeurs brutes	<u>10 000</u>				<u>10 000</u>
Amortissements	-				-
Net	<u>10 000</u>				<u>10 000</u>
Total	10 000				10 000

NOTE 6 : IMMOBILISATIONS CORPORELLES

6.1. Détail du poste

(en €)	31/12/2008		
	Valeurs brutes	<u>Amortissements</u>	Valeurs nettes
Matériel de transport	37 863	14 987	22 876
Total	37 863	14 987	22 876

(en €)	31/12/2009		
	Valeurs brutes	<u>Amortissements</u>	Valeurs nettes
Matériel de transport	-	-	-
Total	--		

(en €)	31/12/2009		
	Valeurs brutes	<u>Amortissements</u>	Valeurs nettes
Matériels et outillages	19 294	7 074	12 220
Total	19 294	7 074	12 220

6.2. Mouvements de la période

(en €)	01/01/09	Acquisitions	Cessions	Reclassement	31/12/09
Matériel de transport					
Valeurs brutes	37 863		(37 863)		
Amortissements	(14 987)		14 987		
Net	22 876		(22 876)		
Total	22 876		-		

(en €)	01/01/09	Acquisitions	Cessions	Reclassement	31/12/09
Matériels et outillages					
Valeurs brutes		19 294			19 294
Amortissements		(7 074)			(7 074)
Net					
Total		12 220			12 220

NOTE 7 : IMMOBILISATIONS FINANCIERES

7.1. Détail du poste

(en €)	31/12/08		
	Valeur brute	Provisions	Net
Titres de participation	101 303 671	1 801 808	99 501 863
Dépôts et cautionnements	94 717		94 717
Autres immobilisations financières			
Total	101 398 388	1 801 808	99 596 580

(en €)	31/12/09		
	Valeur brute	Provisions	Net
Titres de participation	101 891 153	1 854 395	100 036 758
Dépôts et cautionnements	158 467		158 467
Autres immobilisations financières	730 174		730 174
Total	102 779 794	1 854 395	100 925 399

Les immobilisations financières sont essentiellement composées de titres de participations.

7.2. Mouvements de l'exercice

(en €)	01/01/09	Acquisitions	Cessions	31/12/09
Titres de participation				
Valeurs brutes	101 303 671	5 760 994	(5 173 512)	101 891 153
Provisions	(1 801 808)	(52 587)		(1 854 395)
Net	99 501 863	5 708 407	(5 173 512)	100 036 758
Dépôts				
Valeurs brutes	94 717	63 750		158 467
Provisions				
Net	94 717	63 750		158 467
Autres immobilisations financières				
Valeurs brutes		730 174		730 174
Provisions				
Net				
Total	99 596 580	6 502 331	(5 173 512)	100 925 399

Les acquisitions de l'exercice de titres de participation correspondent :

- A l'achat de 10 % du capital de la société SYMALAYA pour un montant de 1 173 K€,
- A l'achat de 15 % du capital de la société MIDDLESOFT pour un montant de 369 K€,
- A l'acquisition de titres de minoritaires de la société SWORD SOFT pour un montant de 4 095 K€,
- A la participation à l'augmentation de capital de la société LOG & PY pour un montant de 124 K€,

Les sorties de l'exercice de titres de participation correspondent :

- A la cession de la société SWORD ATLANTIQUE à la société SWORD SA pour une valeur de 1 560 K€ (valeur nette comptable des titres 443 K€), dégagant une plus-value sociale de 1 117 K€,
- A la cession de la société SWORD SA à la société SWORD SOFT LTD pour une valeur de 6 774 K€ (valeur nette comptable des titres 4 731 K€), dégagant une plus-value sociale de 2 043 K€,

NOTE 8 : CREANCES D'EXPLOITATION

Détail du poste

(en €)	31/12/08		
	Valeurs brutes	Provisions	Valeurs nettes
Créances clients et d'exploitation			
Autres créances	170 364 376	113 000	170 251 376
Charges constatées d'avance	21 498		21 498
Total	170 385 874	113 000	170 272 874
Dont entreprises liées			
Créances clients et d'exploitation			
Autres créances	169 749 643		169 749 643
Charges constatées d'avance			
Total	169 749 643		169 749 643

(en €)	31/12/09		
	Valeurs brutes	Provisions	Valeurs nettes
Créances clients et d'exploitation	11 008		11 008
Autres créances	187 449 967		187 449 967
Charges constatées d'avance	45 196		45 196
Total	187 506 171		187 506 171
Dont entreprises liées			
Créances clients et d'exploitation	10 936		10 936
Autres créances	186 463 508		186 463 508
Charges constatées d'avance			
Total	186 474 444		186 474 444

Les autres créances sont constituées pour l'essentiel des sommes laissées en comptes courants au profit des filiales du groupe. Leur montant augmente principalement en raison de la société Sword Soft INC, filiale de Sword Group, qui a acheté la société AgencyPort. Ces créances ont une échéance inférieure à un an, sauf les comptes courants bloqués (278 215 € à plus de 5 ans).

NOTE 9 : CAPITAUX PROPRES

(en K€)	01/01/2009	Affectation du résultat	Résultat de l'exercice	Dividendes versés	31/12/2009
Capital	9 290				9 290
Primes d'émission	100 909				100 909
Réserve légale	929				929
Autres réserves	1 734				1 734
Report à nouveau	40 231	-6 185		-5 549	28 497
Résultat	- 6 185	6 185	3 694		3 694
Total	146 908		3 694	- 5 549	145 053

Capital social et titres donnant accès au capital

- *Capital social*

Le capital social était composé de 8 000 actions de 5 euros de valeur nominale à la date de constitution de Sword Group en juin 2001.

L'Assemblée générale extraordinaire du 30 août 2001 a procédé à une augmentation de capital de 3 412 K€ pour rémunérer les actionnaires de Sword SA qui ont apporté de l'intégralité de leurs titres Sword SA à Sword Group.

Au 31 décembre 2001, suite à l'exercice de 33 568 bons de souscription autonomes détenus par J. Mottard, le capital social a été à nouveau augmenté de 168 K€.

Au 31 décembre 2001, le capital social s'élevait à 3 620 310 euros divisé en 724 062 actions de 5 € de valeur nominale.

Au 27 février 2002, suite à l'exercice de 123 072 bons de souscription autonomes détenus par la société 21 Central Partners, le capital social a été augmenté de 615 K€.

Le conseil d'administration du 12 mars 2002 a procédé à une augmentation de capital réservée au FCPR 21 Développement pour un montant de 630 K€.

Le conseil d'administration du 20 mars 2002 a procédé à une augmentation de capital de 1 295 K€ en vue de permettre l'ouverture du capital de la société au public.

Le conseil d'administration du 21 janvier 2004 a subdélégué au Président l'intégralité des pouvoirs consentis par l'assemblée précitée.

Le Président du conseil d'administration a décidé, le 26 mars 2004, d'initier le processus d'émission de 205 373 actions à bons de souscription d'actions (ABSA) pour un montant de 1 026 865 euros (soit 5 euros par ABSA) et une prime d'émission maximum de 15 813 721 euros (soit 77 euros par ABSA) avec la possibilité d'émettre 30 805 ABSA supplémentaires en cas d'exercice de la clause d'extension.

Le Président du conseil d'administration a décidé le 7 avril 2004 d'exercer la clause d'extension de 15% en portant à 236 178 le nombre d'ABSA à émettre dans le cadre de l'augmentation de capital de Sword Group.

Le conseil d'administration du 26 avril 2004 a constaté que 236 178 actions nouvelles de 5 euros chacune, composant l'augmentation du capital social de 1 180 890 euros ont été entièrement souscrites portant le capital à 7 342 105 euros.

Au 31 décembre 2004, le capital social s'élève à 7 342 105 euros divisé en 1 468 421 actions de 5 € de valeur nominale.

L'Assemblée générale extraordinaire du 29 avril 2005 a procédé à la division de la valeur nominale de l'action de Sword Group par 5 et a décidé de la ramener d'une valeur de 5 euros à 1 euro, ce qui portera le nombre d'actions de Sword Group de 1 468 421 à 7 342 105.

Le conseil d'administration du 14 juin 2005 a constaté l'exercice de 23 716 BSA, donnant droit à 29 645 actions nouvelles, entraînant une augmentation de capital de 30 K€ et une augmentation de la prime d'émission de 544 K€.

29 336 BSA ont été exercé jusqu'au 31 décembre 2005 et ont été constatés dans les comptes de Sword Group, donnant droit à 36 670 actions nouvelles, entraînant une augmentation de capital de 37 K€ et une augmentation de la prime d'émission de 673 K€.

Au 31 décembre 2005, le capital social s'élève à 7 408 420 euros divisé en 7 408 420 actions de 1 € de valeur nominale.

Le conseil d'administration du 21 juin 2006 a constaté l'exercice de 182 736 BSA, donnant droit à 228 420 actions nouvelles, entraînant une augmentation de capital de 228 K€ et une augmentation de la prime d'émission de 4 193 K€.

Au 31 décembre 2006, le capital social s'élève à 7 636 840 euros divisé en 7 636 840 actions de 1 € de valeur nominale.

Le conseil d'administration du 6 avril 2007 a constaté une augmentation de capital avec la création de 1 653 125 actions nouvelles, entraînant une augmentation de capital de 1 653 K€ et une augmentation de la prime d'émission de 62 001 K€.

Au 31 décembre 2009, le capital social s'élève à 9 289 965 euros divisé en 9 289 965 actions de 1 € de valeur nominale.

Stocks options

Plan n°1

En date du 28 avril 2006, l'assemblée générale extraordinaire de Sword Group a autorisé le conseil d'administration à consentir des options donnant droit à la souscription d'actions de la société Sword Group à concurrence de 60 000. Cette autorisation a été consentie pour une durée de 38 mois. En date du 29 décembre 2006 le conseil d'administration a fait usage de cette autorisation et a consenti au profit des salariés et/ou mandataires sociaux 60 000 options de souscriptions d'actions.

Le prix de souscription des actions nouvelles a été fixé à la moyenne des cours cotés lors des 20 séances de bourse précédant la décision d'attribution et ressort, pour la période du 29 novembre 2006 au 28 décembre 2006 à une valeur de 35,128 €. Le plan d'attribution des options a été clos le 29 décembre 2006.

Au 31 décembre 2009, le nombre d'options pouvant être exercées s'élève à 51 000.

Dans la mesure où les bénéficiaires des options de souscription d'actions sont de nationalités différentes, trois plans d'options de souscription d'actions sont établis :

Exercice des options

- pour le 1^{er} plan les options pourront être exercées pendant une période s'ouvrant à l'issue d'un délai de 24 mois à compter de la date d'octroi et se terminant 12 mois plus tard.
- Pour les plans 2 et 3 les options pourront être exercées pendant une période s'ouvrant à l'issue d'un délai de 36 mois à compter de la date d'octroi et se terminant 12 mois plus tard.

Cession et négociabilité des actions acquises suite à la levée d'options

- 1^{er} et 2^{ème} plan: les actions acquises suite à la levée de l'option seront cessibles et négociables à compter de la date à laquelle elles seront exerçables, pour la première fois.
- 3^{ème} plan : les actions acquises suite à la levée de l'option seront incessibles, non négociables, non convertibles au porteur et ne pourront être données en location ou en crédit-bail pendant un délai de douze mois à compter de la date à laquelle elles seront, pour la première fois négociables.

A la clôture de l'exercice, soit le 31 décembre 2009, aucune option n'a été exercée.

Plan N°2

En date du 30 janvier 2009, l'assemblée générale extraordinaire de Sword Group a autorisé le conseil d'administration à consentir des options donnant droit à la souscription d'actions de la société Sword Group à concurrence de 150 000. Cette autorisation a été consentie pour une durée de 38 mois. En date du 30 janvier 2009 le conseil d'administration a fait usage de cette autorisation et a consenti au profit des salariés et/ou mandataires sociaux 150 000 options de souscriptions d'actions.

Le prix de souscription des actions nouvelles a été fixé à la moyenne des cours cotés lors des 20 séances de bourse précédant la décision d'attribution et ressort à une valeur de 10,60 €. Le plan d'attribution des options a été clos le 30 janvier 2009.

Au 31 décembre 2009, le nombre d'options attribuées s'élève à 150 000.

Dans la mesure où les bénéficiaires des options de souscription d'actions sont de nationalités différentes, trois plans d'options de souscription d'actions sont établis :

Exercice des options

- pour le 1^{er} plan les options pourront être exercées pendant une période s'ouvrant à l'issue d'un délai de 24 mois à compter de la date d'octroi et se terminant 12 mois plus tard.
- pour les plans 2 et 3 les options pourront être exercées pendant une période s'ouvrant à l'issue d'un délai de 36 mois à compter de la date d'octroi et se terminant 12 mois plus tard.

Cession et négociabilité des actions acquises suite à la levée d'options

- 1^{er} plan: les actions acquises suite à la levée de l'option seront cessibles et négociables à compter de la date à laquelle elles seront exerçables, pour la première fois.
- 2^{ème} et 3^{ème} plan : les actions acquises suite à la levée de l'option seront incessibles, non négociables, non convertibles au porteur et ne pourront être données en location ou en crédit-bail pendant un délai de douze mois à compter de la date à laquelle elles seront, pour la première fois négociables.

A la clôture de l'exercice, soit le 31 décembre 2009, aucune option n'a été exercée.

NOTE 10 : ENDETTEMENT NET10.1. Détail du poste par nature

(en €)	31/12/09	31/12/08
Autres emprunts long terme et moyen terme	110 500 000	97 150 000
Autres dettes financières	40 793 124	25 632 303
Concours bancaires courants	553 833	241 077
Endettement brut total	151 846 957	123 023 380
Comptes courants financiers (débit)		
Valeurs mobilières de placement	-	1 349 802
Disponibilités et assimilés	10 498 999	356 361
Endettement net total	141 347 958	121 317 217

Les principaux emprunts ont été souscrits au taux d'intérêt euribor + 0,7.

Une couverture par SWAP payeur à taux fixe de 3,95 % (hors marge bancaire) a été mise en place en date du 1^{er} avril 2008 pour une durée de 48 mois et pour un montant de 20 M€. Cette couverture a fait l'objet d'un avenant en date du 2 janvier 2009 et sa nouvelle échéance est le 2 avril 2012.

Une seconde couverture par SWAP payeur à taux fixe de 4,37 % (hors marge bancaire) a été mise en place en date du 1^{er} avril 2008 pour une durée de 48 mois et pour un montant de 30 M€. Cette couverture a fait l'objet d'un avenant en date du 2 janvier 2009 et sa nouvelle échéance est le 2 avril 2012.

Une troisième couverture par SWAP payeur à taux fixe de 1,71 % (hors marge bancaire) a été mise en place en date du 6 août 2009 pour une durée de 24 mois et pour un montant de 15 M€.

Les autres emprunts sont constitués principalement par des droits de tirage et des billets à ordre auprès des établissements financiers. Les autres dettes financières sont principalement constituées des comptes courants avec des sociétés liées.

Sword Group s'engage à maintenir d'après les clauses de covenant:

- le ratio dettes financières nettes consolidées / excédent brut d'exploitation consolidé inférieur à 3,5 ou 3 selon les contrats
- le ratio dettes financières nettes consolidées / capitaux propres consolidés inférieur à 1

Les mêmes conditions sont prévues sur Sword BTS, dans le cadre régissant l'emprunt du crédit agricole d'un montant de 5M€.

En cas de non respect des clauses de covenants ci-dessus, Sword Group est tenu de respecter une clause de remboursement anticipée concernant un encours de crédit d'un montant de 110 500 K€ au 31 décembre 2009.

Au 31 décembre 2009, ces clauses sont respectées par Sword Group.

10.2 Ventilation des emprunts à long et moyen terme y compris la part à court terme

(en €)	31/12/09	31/12/08
Echéances		
< 1 an	5 250 000	1 250 000
1 an < X > 5 ans	101 250 000	63 900 000
> 5 ans	4 000 000	32 000 000
Total	110 500 000	97 150 000

NOTE 11 : DETTES D'EXPLOITATION

(en €)	31/12/09	31/12/08
Avances et acomptes reçus		
Dettes fournisseurs et autres dettes d'exploitation	1 288 465	998 727
Dettes fiscales et sociales	28 762	661 431
Dettes sur immobilisations		
Autres dettes	5 527	16 872
Produits constatés d'avance		
Total	1 322 754	1 677 030
<u>Dont entreprises liées</u>		
Avances et acomptes reçus		
Dettes fournisseurs et autres dettes d'exploitation		
Dettes fiscales et sociales		
Dettes sur immobilisations		
Autres dettes		
Produits constatés d'avance		
Total	-	-

NOTE 12 : CHARGES A PAYER ET PRODUITS A RECEVOIR

(en €)	31/12/09	31/12/08
Clients et comptes rattachés		
Autres créances	46 990	133 688
Total	46 990	133 688

(en €)	31/12/09	31/12/08
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits	552 444	236 071
Dettes fournisseurs et autres dettes d'exploitation	410 770	621 310
Dettes fiscales et sociales	7 233	51 828
Dettes sur immobilisations		
Autres dettes		
Produits constatés d'avance		
Total	970 447	909 209

NOTE 13 : ENGAGEMENTS HORS BILANDétail par nature

(K€)	31/12/09	31/12/08
Engagements financiers donnés		
Caution sur loyers futurs		
Autres cautions	8 950 ⁽¹⁾	10 701 ⁽¹⁾
Cautions sur marchés étrangers		
Caution de paiement étranger		
Engagements reçus		
Cautions reçues		
Autres engagements reçus	2 100 ⁽²⁾	2 100 ⁽²⁾

(1) Les cautions portent sur un solde bancaire pour Sword Technologies à hauteur de 1 700 K€ et pour TIPIK à hauteur de 1 500 K€, non utilisées au 31 décembre 2009 et d'un emprunt bancaire souscrit par Sword Technologies pour un montant de 8 M€ et utilisé à hauteur de 5 750 K€ au 31 décembre 2009.

(2) La société Sword Group a reçu un engagement concernant un abandon de compte courant avec la société Sword Technologies avec retour à meilleure fortune à hauteur de 2,1 M€.

Par ailleurs, Sword Group a donné sa garantie pour la bonne exécution des engagements et obligations souscrits par la société Apak Group Ltd dans le cadre de la signature de contrats de vente avec la société Daimler Financial Services AG.

NOTE 14 : REMUNERATION DES MEMBRES DES ORGANES DE DIRECTION

Les membres (2 personnes) des comités de direction et d'opérations ont perçu au titre de l'exercice 2009, une rémunération brute de 187 K€. Les jetons de présence perçus par les membres du conseil d'administration s'élèvent à 100 K€.

NOTE 15 : AUTRES INFORMATIONS

Sword Group, en tant que société tête de groupe, établit des comptes consolidés. Elle n'est pas, elle-même, consolidée dans un ensemble plus grand, par intégration globale.

20.3 Informations financières pro forma

Néant.

NOTE 16 : LISTES DES FILIALES ET PARTICIPATIONS

(en €)	Capital social En €	Capitaux propres hors capital social En €	Quote-part du capital détenue en pourcentage	Valeur des titres		Prêt avance consenti par la société et non encore remboursé En €	Chiffre d'affaires En €	Résultat du dernier exercice clos En €	Dividendes encaissés En €	Observations Date de clôture
				Brut En €	Net En €					
<u>1 - Filiales (plus de 50% du capital détenu)</u>										
SWORD INC 230 Park Avenue Suite 1000 NEW YORK – NY 10169 – USA	718	1 097 834	100	5 536 322	5 536 322	3 070 027	7 809 964	193 348	NEANT	31/12
SWORD CREATION INFORMATIQUE PO BOX 9518 PRETORIA 0001 – AFRIQUE DU SUD	8	28 191	100	106 714	106 714		0	(72 902)	NEANT	31/12
SWORD UK 1000 Great West Road Brentford Middlesex TW8 9DW	48 398 960	2 935 329	100	73 935 438	73 935 438		5 959 888	273 753	NEANT	31/12
SWORD SERVICES Avenue des Baumettes 19, CH RENENS / LAUSANNE	1 346 802	2 394 974	100	10 892 810	10 892 810	762 459	8 945 740	420 949	NEANT	31/12

(en €)	Capital social	Capitaux propres hors capital social	Quote-part du capital détenue en pourcentage	Valeur des titres		Prêt avance consenti par la société et non encore remboursé	Chiffre d'affaires	Résultat du dernier exercice clos	Dividendes encaissés	Observations
	En €	En €		Brut	Net			En €		
				En €		En €	En €	En €	En €	Date de clôture
FI SYSTEM BELGIUM 49-51 Rue de Trèves Bruxelles	6 064 000	(3 346 724)	100	3 000 000	3 000 000	5 861 071	0	(287 081)	NEANT	31/12
SWORD SOFT 1000 Great West Road Brentford Middlesex TW8 9DW	106 000	3 035 441	88,7	4 188 496	4 188 496	136 159 128	0	3 884 310	NEANT	31/12
SWORD DDS 9 Avenue Charles de Gaulle 69370 ST DIDIER AU MONT D'OR	40 000	15 141	100	618 295	54 316		0	178	NEANT	31/12
<u>2 - Participations (de 10% à 50% du capital détenu)</u>										
SYMALAYA			10	1 173 160	1 173 160		1 912 859	245 648	NEANT	31/12
MIDDLESOFT			15	369 240	369 240				NEANT	31/12
LOG & PI CONSULTING	324 000	114 164	12	135 113	135 113				NEANT	31/12

	Capital social En €	Capitaux propres hors capital social En €	Quote-part du capital détenue en pourcentage	Valeur des titres		Prêt avance consenti par la société et non encore remboursé En €	Chiffre d'affaires En €	Résultat du dernier exercice clos En €	Dividendes encaissés En €	Observations Date de clôture
				Brut En €	Net En €					
<u>3 – Renseignements globaux sur les autres filiales et participations (moins de 10% du capital détenu)</u>										
SBT			3,06	322 589	77 949				NEANT	31/12
LYODSSOFT			9	1 045 776	0				NEANT	31/12

20.4 Comptes consolidés 2009**Compte de résultats consolidés au 31 décembre 2009**

K€	Note annexe	31/12/2009	31/12/2008
Chiffre d'affaires	6	180 603	205 730
Achats consommés		-11 350	-16 443
Autres achats et charges externes		-51 019	-54 900
Impôts et taxes		-1 218	-1 522
Salaires et Charges sociales	7.1	-82 055	-91 731
Dotations nettes aux amortissements et provisions	7.2	-2 259	-3 657
Autres produits et charges d'exploitation	7.4	-670	-446
Résultat opérationnel courant		32 031	37 031
Résultat sur cessions et dépréciation d'actifs	7.5	4 554	-2 365
Autres produits et charges opérationnels non courants	7.6	-316	-954
Résultat opérationnel		36 270	33 712
Produits de trésorerie et équivalents de trésorerie	7.7	9	85
Coût de l'endettement financier brut	7.8	-2 667	-5 120
Coût de l'endettement financier net		-2 657	-5 035
Autres produits et charges financières	7.9	-3 933	2 704
Résultat avant impôts		29 680	31 382
Impôts sur les sociétés	7.10	-7 645	-10 042
Résultat net de l'ensemble consolidé		22 035	21 340
Dont part revenant au groupe		21 724	20 979
Dont part revenant aux minoritaires		311	361

Bilan consolidé au 31 décembre 2009
Actif

K€	Note annexe	31/12/2009			31/12/2008
		Brut	Amort prov	Net	Net
ACTIFS NON COURANTS					
Goodwill	8	181 389		181 389	177 892
Autres immobilisations incorporelles	9	4 444	1 488	2 956	1 246
Immobilisations corporelles	10	26 485	20 916	5 569	6 349
Actifs financiers non courants	11	837	0	837	684
Titres disponibles à la vente	11	12 591	1 290	11 300	1 947
Autres actifs non courants	11	4 415		4 415	0
Impôts différés actifs		884		884	698
TOTAL ACTIFS NON COURANTS		231 044	23 694	207 351	188 816
ACTIFS COURANTS					
Actifs destinés à la vente	14	10 594	3 544	7 051	6 433
Clients et comptes rattachés	12	72 662	1 830	70 832	75 665
Autres actifs courants	13	18 568	5	18 563	16 399
Trésorerie et équivalents de trésorerie	15	41 457	26	41 431	19 145
TOTAL ACTIFS COURANTS		143 280	5 404	137 876	117 641
TOTAL ACTIF		374 324	29 098	345 227	306 457

Bilan consolidé au 31 décembre 2009**Passif**

K€	Note annexe	31/12/2009	31/12/2008
FONDS PROPRES CONSOLIDES			
Capital	16	9 290	9 290
Prime d'émission	16	100 909	100 909
Réserves - part du groupe	16	14 607	-6 926
Résultat net - part du groupe		21 724	20 979
CAPITAUX PROPRES PART DU GROUPE		146 530	124 251
Intérêts minoritaires		1 570	305
TOTAL FONDS PROPRES CONSOLIDES		148 101	124 556
PASSIFS NON COURANTS			
Provision pour retraites	17	135	116
Autres provisions non courantes	17	117	83
Dettes financières long terme	15	114 951	101 768
Dettes liées à des compléments de prix	3		230
Autres passifs non courants		886	728
TOTAL PASSIFS NON COURANTS		116 090	102 926
PASSIFS COURANTS			
Passif destiné à la vente	14	7 812	4 558
Provisions courantes	17		
Fournisseurs et comptes rattachés	18	19 343	24 778
Dettes d'impôt société	19	8 581	8 590
Autres passifs courants	19	37 823	37 236
Dettes financières court terme	15	7 479	3 814
TOTAL PASSIFS COURANTS		81 037	78 975
TOTAL GENERAL		345 227	306 457

Variation des capitaux propres consolidés au 31 décembre 2009

	Capital	Primes	Réserves consolidées	Actions propres	Résultat de l'exercice	Réserves de conversion	Totaux capitaux propres part du groupe	Totaux capitaux propres intérêts minoritaires	Totaux capitaux propres
Situation à la clôture 31/12/2007	9 290	100 909	30 751	634	18 532	-11 960	148 156	1 125	149 280
- Résultat de l'exercice					20 979		20 979	361	21 340
- Variations des écarts de conversion						-35 908	-35 908	-3 103	-39 011
- Opérations sur actions propres							0		0
- Paiement en actions							0		0
- Revalorisation de titres			-208				-208		-208
- Opérations sur stocks options			140				140	4	144
- Opérations sur SWAP			-1 493				-1 493		-1 493
- Affectation du résultat			18 532		-18 532		0		0
- Dividendes versés par la mère			-4 923				-4 923		-4 923
- Variation de périmètre et divers			-2 491				-2 491	1 918	-573
Situation à la clôture 31/12/2008	9 290	100 909	40 308	634	20 979	-47 868	124 252	305	124 556
- Résultat global de l'exercice									
. Résultat net					21 724		21 724	311	22 035
. Pertes et profits de conversion						26 768	26 768	1 200	27 968
. Actifs financiers disponibles à la vente			1 146				1 146	92	1 238
. Instruments de couverture de flux de trésorerie			-207				-207		-207
- Opérations sur actions propres				-730			-730		-730
- Paiement en actions							0		0
- Opérations sur stocks options			224				224		224
- Affectation du résultat			20 979		-20 979		0		0
- Dividendes versés par la mère			-5 549				-5 549		-5 549
- Variation de périmètre et divers			-28 292			7 195	-21 097	-338	-21 435
Situation à la clôture 31/12/2009	9 290	100 909	28 609	-96	21 724	-13 905	146 531	1 570	148 100

Les produits et charges directement passés par les réserves (variations des écarts de conversion, plus-values de cession des actions propres et variations des titres disponibles à la vente) s'élèvent à:

1 031 K€ en 2009 et 1 701 K€ en 2008.

Tableau des flux de trésorerie au 31 décembre 2009

(en K€)	Note annexe	31/12/2009	31/12/2008
Flux provenant des activités opérationnelles			
Résultat net de l'ensemble consolidé		22 035	21 340
Charges (produits) sans effets sur la trésorerie			
• Dotations aux amortissements		2 807	3 430
• Dotations / reprises sur autres provisions		106	1 048
• Plus ou moins-value de cession d'actifs non courant		-9	2 365
• Rémunération payées en actions		225	144
Coût de l'endettement financier net		2 657	5 035
Charges d'impôt (exigible et différés)	7.10	7 645	10 042
CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT		35 467	43 404
Impôt société payé		-7 796	-8 260
Intérêts payés		-2 679	-5 050
Variation du besoin en fonds de roulement.	22	-9 438	-16 153
FLUX DE TRESORERIE OPERATIONNELS		15 553	13 941
Flux d'investissement			
Décaissement sur acquisition			
• immobilisations incorporelles		-2 198	-2 305
• immobilisations corporelles		-2 062	-3 078
• immobilisations financières		-11 476	-1 094
Encaissement sur cessions			
• immobilisations incorporelles		1	0
• immobilisations corporelles		189	848
• immobilisations financières		2 024	33
Incidence des variations de périmètre	22	7 711	-59 159
FLUX NETS DE TRESORERIE SUR INVESTISSEMENTS		-5 811	-64 755
FLUX NETS DE TRESORERIE OPERATIONNELS APRES INVESTISSEMENTS		9 742	-50 814
Flux sur opérations financières			
Dividendes versés par la société mère		-5 551	-4 924
Dividendes versés aux minoritaires		0	5
Fonds nets reçus par :		0	0
• Augmentation de capital et de prime d'émission		0	0
• Souscription d'emprunt à long terme		17 945	51 993
Rachat / cession d'actions propres		0	0
Remboursement des dettes à long terme.		-2 375	-2 252
TOTAL DES FLUX DE FINANCEMENT		10 019	44 822
TOTAL DES FLUX DE TRESORERIE		19 761	-5 992
Trésorerie nette à la clôture (A)		41 261	18 175
Trésorerie à l'ouverture (B)		18 175	26 150
Incidence des variations des cours des devises		-3 324	1 982
Variation trésorerie (B)-(A)		-19 761	-5 992
Trésorerie et équivalents de trésorerie		42 228	19 157
Concours bancaires créditeurs		-967	-982
Trésorerie nette		41 261	18 175

Le groupe a décidé de reclasser en 2009 les plus-values sur cessions des titres des filiales SBTS et Nextech en incidence des variations de périmètre pour 4 545 K€.

20.5 Annexe au bilan et compte de résultat consolidés au 31 décembre 2009

L'ensemble des informations données ci-après est exprimé en milliers d'euros, sauf indication contraire.

La présente annexe fait partie intégrante des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2009. Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'Administration du 9 mars 2010.

Ces comptes ne seront définitifs qu'après approbation par l'assemblée générale des actionnaires du 28 avril 2010.

Sword Group est une société européenne de droit français, située 9 Avenue Charles de Gaulle à Saint Didier au Mont d'Or. Sword Group est soumise à l'ensemble des textes régissant les sociétés commerciales en France, et en particulier aux dispositions du code de commerce. L'activité du groupe par métier est décrite à la note 2.6. « Informations sectorielles ».

NOTE 1 : FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE ET EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

1.1. Faits marquants de l'exercice

Les principaux faits marquants intervenus au cours de l'exercice écoulé sont les suivants :

- Le 11 mai 2009, la filiale anglaise Sword Business Technology Solutions Ltd ("SBTS") a été cédée. Le prix de cession est de 27,8 M£ pour 77,516 % des titres. Cette cession a dégagé une plus value de consolidation de 511 K€. Celle-ci a été éclatée dans le compte de résultat entre :
 - o + 4 092 K€ dans le résultat opérationnel,
 - o - 3 581 K€, correspondant à l'écart de conversion sur la valeur des titres cédés par Sword UK, a été reclassé en résultat financier.

La présentation du compte de résultat retenue par la société a pour objectif d'améliorer la lisibilité des états financiers en distinguant au niveau du résultat opérationnel les éléments relatifs à la plus value hors effet évolution des cours de la livre et d'isoler dans le résultat financier les effets de change subis.

Principaux agrégats de la société cédée

En K€	11/05/2009	31/12/2008
Chiffre d'affaires	12 677	35 027
Résultat opérationnel courant	2 618	5 393
Résultat net	1 857	3 868
Total actif / passif	23 546	32 889

- En janvier 2009, les sociétés Sword UK, Intech, Achiever et Build On Line UK, toutes basées en Angleterre, ont fusionné.
- En janvier 2009, les sociétés Sword Business Technology Solutions Ltd ("SBTS") et Sword Energy, toutes deux basées en Angleterre, ont fusionné.
- En janvier 2009, les sociétés Apak et Sword Banking Solutions, toutes deux basées en Angleterre, ont fusionné.
- En mars et en juillet 2009, Sword Group a racheté 44 399 actions de sa filiale Sword Soft Ltd à des minoritaires pour un montant de 4 095 K€ portant ainsi sa participation dans cette société de 88,68% à 92,87%.
- Le 24 août 2009, la filiale autrichienne InfoTechno a été cédée. Le prix de cession est de 1 528 K€ pour 100 % des titres. Cette cession a dégagé une plus value de consolidation de 110 K€ (hors frais).

Principaux agrégats de la société cédée

En K€	24/08/2009	31/12/2008
Chiffre d'affaires	1 208	1 493
Résultat opérationnel courant	554	227
Résultat net	582	168
Total actif / passif	1 223	851

- En octobre 2009, la filiale brésilienne Nextech a été cédée. Le prix de cession est de 2 000 K€ pour 100% des titres. Cette cession a dégagé une plus value de consolidation de 453 K€ (hors frais).

Principaux agrégats de la société cédée

En K€	22/10/2009	31/12/2008
Chiffre d'affaires	942	2 627
Résultat opérationnel courant	168	656
Résultat net	235	221
Total actif / passif	3 034	2 193

- Le 19 novembre 2009, la société Sword Soft Inc, filiale à 100% de Sword Soft Ltd a acquis 82,5% de la société AgencyPort située à Boston (USA) pour un montant de 27 098 K€ (intégrant le complément de prix estimé suite à la mise en place de contrat de puts sur les acquisitions des minoritaires). Cette société est leader dans le domaine des software permettant aux compagnies d'assurances de gérer leurs agents au travers de solutions web. Elle est leader sur le marché des technologies de distribution de polices d'assurances. AgencyPort réalise un chiffre d'affaires d'environ 22M\$ par an (les principaux agrégats sont présentés en note 4).

L'incidence des variations de périmètre sur les comptes 2009 est donnée en note 3 et en note 7.5. pour ce qui concerne les cessions.

1.2. Evènements post-clôture

- Entre le 7 janvier et le 1^{er} mars 2010 Sword Group rachète 6 800 actions de sa filiale Sword Soft Ltd à des minoritaires pour un montant global de 541 K€,
- Le 7 janvier 2010 Sword Soft Ltd rachète 20 actions de sa filiale FircoSoft à des minoritaires pour un montant de 26 K€,
- Le 1^{er} février 2010 Sword Technologies a cédé sa participation minoritaire de 10% dans la société OKTOPUS pour un montant de 50 K€ dégageant ainsi une plus-value de 47 K€,
- Le 4 mars 2010, 3 contrats de cession de parts AgencyPort à des minoritaires intégrant des clauses de puts et de calls ont été signés conformément au contrat d'acquisition initial du 19 novembre 2009.

NOTE 2 : PRINCIPES DE CONSOLIDATION ET METHODES D'EVALUATION2.1. Référentiel comptable

En application du règlement européen n° 1606/2002 du 19 juillet 2002 sur les normes comptables internationales, les comptes consolidés de Sword Group au 31 décembre 2009 et les comptes comparatifs au titre de l'exercice 2008 ont été établis en appliquant le référentiel IFRS 5 International Financial Reporting Standards) tel qu'adopté par l'Union Européenne. Les normes et interprétations retenues sont celles publiées au Journal Officiel de l'Union Européenne (JOUE) avant le 31 décembre 2009 et qui sont d'application obligatoire à cette date.

Ce référentiel est disponible sur le site de la Commission Européenne, (http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias) et comprend les normes approuvées par l'International Accounting Standards Board (IASB), c'est-à-dire les normes IFRS, les normes comptables internationales (IAS) et les interprétations émanant de l'International Financial Reporting Interpretations Committee (IFRIC) ou de l'ancien Standing Interpretations Committee (SIC).

Le Groupe a appliqué pour la première fois les normes et interprétations d'application obligatoire à compter du 1^{er} janvier 2009 à savoir :

- IAS 1 révisée – Présentation des états financiers : cette norme révisée a eu pour seul impact une modification de la présentation des états financiers. Le Groupe a choisi l'option de présenter le compte de résultat global en deux états financiers distincts.
- IFRS 8 – Secteurs opérationnels : les informations présentées sont fondées sur le reporting interne utilisé par la direction. L'évaluation de la performance est réalisée au niveau des filiales regroupées par ligne de produits.

L'indicateur sectoriel de référence examiné par les principaux décideurs est le chiffre d'affaires et résultat opérationnel courant.

- IAS 23 révisée – Coûts d'emprunts : cette norme n'a pas eu d'incidence sur les états financiers consolidés.
- IAS 38 – Traitement comptable des frais de publicité : cette norme n'a pas eu d'incidence sur les états financiers consolidés.

Les autres normes et interprétations d'application obligatoire pour les périodes ouvertes à compter du 1^{er} janvier 2009 sont sans effet sur les états financiers consolidés et/ou leur présentation.

Le Groupe a choisi de ne pas appliquer par anticipation les normes et interprétations adoptées par l'Union Européenne avant la date de clôture, et qui rentrent en vigueur postérieurement à cette date. Le Groupe n'anticipe pas, compte tenu de l'analyse en cours, d'impact significatif sur ses états financiers et/ou leur présentation.

Le Groupe n'a pas utilisé de principes comptables d'application obligatoire ou facultative en 2009 et non encore adoptés au niveau européen. Il ne s'attend pas à ce que les normes et interprétations, publiées par l'IASB, mais non encore approuvées au niveau européen, aient une incidence significative sur ses états financiers.

La norme IFRS 3 révisée relative aux regroupements d'entreprises d'application obligatoire pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} juillet 2009 pourra avoir des incidences importantes sur les comptes consolidés pour le traitement comptable des futures opérations de croissance externe du groupe.

2.2. Règles générales de présentation des états de synthèse

Le bilan consolidé est présenté selon le critère de distinction «courant» / «non courant» défini par la norme IAS 1. Ainsi, les dettes financières, les provisions pour risques et les actifs financiers sont ventilés entre la part à plus d'un an en «non courant» et la part à moins d'un an en «courant».

Le compte de résultat consolidé est présenté par nature, selon le modèle proposé par le Conseil National de la Comptabilité (CNC) dans sa recommandation 2009-R-03.

Le groupe applique la méthode indirecte de présentation des flux de trésorerie, selon le format recommandé par le Conseil National de la Comptabilité (CNC) dans sa recommandation 2009-R-03 avec la mise en évidence d'un résultat opérationnel courant (ROC).

2.3. Méthodes de consolidation

Les sociétés dans lesquelles le Groupe exerce un contrôle exclusif sont consolidées par intégration globale. Le contrôle exclusif est le pouvoir, direct ou indirect, de diriger les politiques financières et opérationnelles d'une entreprise afin de tirer les avantages de ses activités. Il est présumé lorsque le groupe détient plus de 50% des droits de vote.

Toutes les sociétés du périmètre de consolidation sont contrôlées exclusivement par Sword Group et sont donc consolidées selon la méthode de l'intégration globale.

En vertu du pacte statutaire de la société Sword Soft, le résultat de l'exercice est entièrement acquis à Sword Group. Sur cette base, l'intégralité du résultat est affectée à Sword Group dans la répartition entre groupe et intérêts minoritaires.

Les soldes et transactions entre sociétés consolidées sont éliminées en consolidation.

La liste des sociétés incluses dans le périmètre de consolidation est donnée en note 25.

2.4. Jugements de la direction

Certains principes comptables utilisés font appel au jugement de la direction du Groupe en ce qui concerne, en particulier, deux domaines :

- la détermination du niveau de reconnaissance des revenus, selon la méthode de l'avancement, en ce qui concerne les contrats au forfait (cf 2.16.)
- l'appréciation du caractère immobilisable des dépenses de développement en lien avec les critères définis par IAS 38 (cf 2.10.1.)

2.5. Estimations de la direction

L'établissement des comptes consolidés, conformément aux règles édictées par les IFRS, implique que la direction procède à un certain nombre d'estimations et retienne certaines hypothèses qui ont une incidence sur la valeur comptable de certains actifs, passifs, produits, charges, ainsi que sur les informations données en annexe

Les estimations et hypothèses font l'objet de révisions régulières, et au minimum à chaque clôture d'exercice. Elles peuvent varier si les circonstances sur lesquelles elles étaient fondées évoluent ou par suite de nouvelles informations. Les résultats réels peuvent être différents de ces estimations.

Les principales estimations faites par la direction lors de l'établissement des états financiers portent notamment sur les hypothèses retenues pour le calcul de la valorisation des goodwill et des dettes pour compléments de prix, l'évaluation des provisions et l'évaluation des paiements en actions (IFRS 2).

Ainsi, les comptes consolidés de l'exercice ont été établis en tenant compte du contexte actuel de crise économique et financière et sur la base de paramètres financiers de marché disponibles à la date de clôture. Les effets immédiats de la crise ont été pris en compte, notamment dans la valorisation des actifs tels que les stocks, les créances clients et des passifs. En ce qui concerne les actifs à plus long terme, tels que les actifs incorporels (goodwill, marques), il a été pris pour hypothèse que la crise serait limitée dans le temps. La valeur de ces actifs est appréciée à chaque exercice sur la base de perspectives économiques long terme et sur la base de la meilleure appréciation de la Direction du Groupe dans un contexte de visibilité réduite en ce qui concerne les flux futurs de trésorerie.

2.6. Information sectorielle

L'analyse des critères prévus par la norme IAS 14 permettant de déterminer des secteurs d'activité et des secteurs géographique (structure de l'organisation et autonomie, nature des produits et des process, type de clientèle, environnement réglementaire,...) a conduit à l'identification d'un premier niveau d'information sectorielle liée aux secteurs d'activité, qui se ventilent comme suit :

- L'activité Solutions, spécialisée en intégration de systèmes dans le domaine de la gestion du contenu des systèmes d'information.

Cette activité cible principalement des marchés régulés et donc travaille au niveau de la gestion de la conformité (compliance management).

Ce département appuie sa stratégie sur des composants logiciels :

- techniques (en document management, systèmes d'information géographique, ...)
- métier (gestion d'offices de marques et brevets, collectivités locales, ...).

- L'activité Produits, intégrant :

- l'anti-money laundering (AML), logiciels de lutte contre l'argent sale, ciblant le marché mondial.
- les produits de GRC (Governance Risk and Compliance management)

Ce domaine recouvre les activités purement GRC, les activités de document management et les activités de gestion de grands projets.

- les produits ciblant, dans un premier temps, la réassurance, puis maintenant l'assurance et la santé. La stratégie initiale ciblait principalement l'Angleterre et s'est maintenant étendue à l'Europe continentale, l'Irlande, les US et les Bermudes.
- les produits de gestion d'actifs (Asset Management), avec comme principal vecteur les sociétés de leasing de véhicules. Comme pour l'activité précédente, outre le marché anglais, ces produits ciblent aussi les marchés de l'Europe continentale et du Moyen-Orient.

Le groupe n'est pas organisé par secteurs géographiques (il n'existe pas de responsables autonomes ni de reportings par régions identifiées,...).

2.7. Conversion des états financiers des sociétés étrangères

La monnaie de fonctionnement des filiales étrangères du groupe correspond à la monnaie locale en vigueur. Le groupe n'a pas de filiales situées dans un pays hyper-inflationniste.

La conversion des comptes des filiales étrangères dont la monnaie de fonctionnement n'est pas l'euro, s'effectue de la manière suivante :

Tous les éléments d'actif et de passif (hors composantes des capitaux propres) sont convertis au cours de change en vigueur à la date de clôture de l'exercice,

Les produits et les charges (y compris les dotations aux amortissements et provisions) sont convertis au cours moyen de la période,

Les composantes des capitaux propres sont converties au cours historiques,

Les écarts de conversion constatés, tant sur les capitaux propres d'ouverture que sur le résultat de l'exercice, sont inscrits dans les capitaux propres sous la rubrique "réserve de conversion" inclus dans les réserves-part du groupe,

La réserve de conversion est constatée en résultat lors de la cession de la filiale.

2.8. Conversion des transactions libellées en devises

Les transactions libellées en devises sont converties au taux de change en vigueur au moment de la transaction.

Les écarts entre le cours de change à l'origine et le cours de règlement sont constatés en résultat.

En fin d'exercice, les créances et les dettes libellées en devises sont converties au taux de change de clôture. Les écarts de conversion en résultant sont inscrits au compte de résultat. Les écarts de change constatés sur des créances et dettes inter-compagnies sont maintenus en résultat en consolidation.

Les écarts de change au compte de résultats sont rattachés à la rubrique correspondante du résultat opérationnel, s'ils se rattachent à des opérations commerciales (achats, ventes,...) et en coût de l'endettement financier, s'ils se rattachent à des placements ou à des dettes financières.

Les écarts de change latents relatifs à une dette financière qui fait partie intégrante de l'investissement net dans une filiale étrangère, et dont le règlement n'est ni planifié ni probable, ni prévisible dans un avenir proche, sont imputés directement en réserves de conversion. Ils sont constatés en résultat lors de la cession de la filiale, ou du remboursement de la dette.

La société n'a pas mis en place d'instruments de couverture de change.

2.9. Goodwill

Les fonds de commerce, acquis antérieurement à la transition aux normes comptables internationales, sont traités comme des goodwill dans la mesure où leur caractère identifiable, au sens de la norme IAS 38, n'a pu être démontré.

Les regroupements d'entreprises intervenus depuis le 1^{er} janvier 2004 sont comptabilisés en utilisant la méthode de l'acquisition. Cette méthode implique l'évaluation des actifs et des passifs des sociétés acquises par le Groupe à leur juste valeur, en conformité avec les règles prévues par la norme IFRS 3. La différence entre le coût d'acquisition des titres et la quote-part acquise de la juste valeur des actifs et passifs identifiés à la date d'acquisition, est comptabilisée en goodwill. La détermination des justes valeurs et des goodwill est finalisée dans un délai d'un an à compter de la date d'acquisition. Les modifications intervenues postérieurement à cette date sont constatées en résultats, à l'exception des impôts différés actifs.

Le coût de l'acquisition correspond au montant de trésorerie ou d'équivalent de trésorerie, actualisé le cas échéant en cas d'impact significatif, majoré des coûts externes directement attribuables à l'acquisition et des ajustements de prix considérés comme probables et pouvant être mesurés de façon fiable.

Les compléments de prix (earn out) sont déterminés en appliquant les critères prévus au contrat d'acquisition (chiffre d'affaires, résultats,...) aux prévisions considérées comme les plus probables. Ils sont classés en passif courant pour la partie à moins d'un an et en passif non courant pour la partie à plus d'un an. Les earn-out sont réestimés à chaque clôture, les variations éventuelles sont imputées sur le poste goodwill. Ils sont actualisés, lorsque l'impact est significatif. Le cas échéant, l'effet de l'actualisation à chaque fin de période de la dette inscrite au passif est comptabilisé dans la rubrique "Coût de l'endettement financier brut".

La société a souscrit des engagements de rachat (put ou forward) envers les actionnaires minoritaires du groupe lors de l'acquisition de la société AgencPort (cf note 3).

Les goodwill liés à des entreprises étrangères sont comptabilisés dans la devise fonctionnelle de l'entreprise acquise.

Les goodwill sont rattachés à une unité génératrice de trésorerie lors de l'acquisition, en fonction des synergies attendues par le groupe.

Les goodwill négatifs (badwills) sont comptabilisés immédiatement en résultat.

En l'absence de dispositions prévues par la norme actuelle IFRS 3 sur les regroupements d'entreprise et dans une logique de cohérence avec les dispositions de la nouvelle norme IFRS 3 d'application obligatoire à compter du 1^{er} juillet 2009, les transactions d'acquisition ou de cession qui interviennent avec des actionnaires minoritaires sont désormais considérées comme des transactions entre actionnaires. Ainsi, à compter du 1^{er} janvier 2007, lors d'acquisitions ou de cessions d'actions auprès d'actionnaires minoritaires :

- les intérêts minoritaires sont diminués ou augmentés à hauteur de la quote-part de la valeur nette comptable acquise ou cédée,
- la différence entre le prix d'acquisition ou de cession et la valeur nette comptable des intérêts minoritaires acquis ou cédés est imputée sur les réserves consolidées.

Les goodwill ne font pas l'objet d'un amortissement conformément à la norme IFRS 3, mais font l'objet de tests de dépréciation chaque année selon les principes généraux définis dans la note 2.14 en application de la norme IAS 36. Les dépréciations constatées ne peuvent être reprises en résultats avant la cession de l'unité génératrice de trésorerie à laquelle le goodwill est rattaché.

Lors de la cession d'une activité ou d'une filiale, le goodwill est repris en résultat à hauteur du ratio juste valeur du goodwill cédé (déterminé à partir du prix de cession) / valeur recouvrable du goodwill total de l'unité génératrice de trésorerie (U.G.T.) à laquelle appartient l'entité cédée, appliqué à la valeur comptable du goodwill de cette U.G.T. Conformément au paragraphe 86 b) de la norme IAS 36, une autre méthode peut être retenue, au cas particulier, dès lors que celle-ci reflète mieux le goodwill lié à l'activité sortie.

2.10. Immobilisations incorporelles

2.10.1. Frais de recherche et développement

Les frais de recherche sont constatés en charges.

Les frais de développement sont immobilisés dès lors qu'ils remplissent l'ensemble des critères suivants prévus par la norme IAS 38 :

- la faisabilité technique,
- l'intention d'achever l'actif incorporel et de l'utiliser ou le vendre,
- la capacité à l'utiliser ou le vendre,
- la démonstration que l'actif générera des avantages économiques futurs probables,
- la disponibilité actuelle ou future des ressources permettant de réaliser le projet,
- la capacité à mesurer de manière fiable les dépenses liées à cet actif pendant sa phase de développement.

Les frais de développement répondant aux critères ci-dessus sont constatés à l'actif à hauteur des coûts directs affectés au projet. Ils sont amortis à compter de la commercialisation du projet et sur la durée d'utilité attendue du projet (amortissement sur 4 ans). Conformément à la norme IAS 36 « dépréciation d'actifs », lorsque des événements ou modifications d'environnement de marché indiquent un risque de perte de valeur de ces actifs incorporels, ceux-ci font l'objet d'une revue détaillée (cf note 2.14.) afin de déterminer si leur valeur nette comptable est inférieure à leur valeur recouvrable. Des tests de dépréciation sont réalisés chaque année selon les modalités définies en note 2.14. Une dépréciation est constatée lorsque la valeur comptable est supérieure à la valeur recouvrable.

2.10.2. Autres immobilisations incorporelles

Elles sont essentiellement constituées de logiciels.

Les immobilisations incorporelles sont constatées au coût d'acquisition, frais accessoires inclus.

L'ensemble des immobilisations incorporelles est à durée de vie définie et par conséquent amorti sur la durée d'utilité attendue, de manière linéaire sur 3 ans. Une dépréciation est constatée, le cas échéant, lorsque la valeur comptable est supérieure à la valeur recouvrable (cf note 2.14).

2.11. Immobilisations corporelles

Les immobilisations figurent au bilan à leur coût d'acquisition, majoré des frais accessoires et des autres coûts directement attribuables à l'actif.

Les immobilisations corporelles sont à durée de vie définie, à l'exception des terrains.

Un amortissement est constaté selon le mode linéaire en fonction de la durée d'utilisation attendue par le groupe.

Les principales durées d'utilisation sont les suivantes :

- Matériel de transport 5 ans
- Matériel de bureau 3 à 5 ans
- Matériel informatique 3 ans
- Mobilier de bureau 10 ans

Les modalités d'amortissement sont révisées chaque année. Les modifications sont constatées de manière prospective, lorsque l'impact est significatif.

Une dépréciation est constatée, le cas échéant, lorsque la valeur comptable est supérieure à la valeur recouvrable (cf note 2.14).

Compte tenu de la nature des actifs corporels, la comptabilisation par composants n'est pas applicable.

La société Sword Group ne détient pas d'immeuble de placement.

2.12. Contrats de location

Les contrats de location sont immobilisés lorsqu'ils sont qualifiés de location-financement, c'est à dire qu'ils ont pour effet de transférer au Groupe la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété des biens loués. La qualification d'un contrat s'apprécie au regard des critères définis par la norme IAS 17 (ex : transfert automatique de propriété, existence d'une option d'achat intéressante,...). Les contrats de location-financement ne sont retraités que lorsque l'impact est significatif. Les contrats de location-financement sont constatés à l'actif et amortis selon les règles applicables à la nature du bien, la contrepartie étant constatée en dettes financières. Les charges de loyers sont ventilées entre la part liée au remboursement de l'emprunt, constatée en diminution de la dette, et la part liée aux frais financiers, reclassée en coût de l'endettement financier net.

Les contrats de location simple ne sont pas retraités à l'actif. Les charges de loyers sont maintenues en charges opérationnelles.

2.13. Activités destinées à être cédées ou abandonnées

Conformément à la norme IFRS 5 « actifs non courants destinés à être cédés et abandons d'activités », les immobilisations disponibles immédiatement pour la cession, pour lesquelles un plan de cession ainsi que les actions nécessaires à trouver un client sont engagés et dont la vente à moins d'un an est très probable sont classées comme étant destinées à être cédées. Ces immobilisations sont évaluées au plus faible de leur valeur comptable et de leur juste valeur nette de frais de cession, au besoin par le biais d'une dépréciation.

2.14. Tests de dépréciation

Des tests de dépréciation sont réalisés chaque année, pour tous les actifs non amortis (actifs à durée de vie indéfinie) et pour les actifs amortis lorsqu'il existe des indices de pertes de valeur. Les actifs à durée de vie indéfinie concernent uniquement les goodwill.

L'analyse des dépréciations est réalisée en fonction des actifs testés, soit au niveau des actifs individuels, soit au niveau des unités génératrices de trésorerie (plus petit groupe identifiable d'actifs générant des entrées de flux largement indépendants de ceux générés par les autres groupes). Les goodwill sont ainsi testés au niveau des unités génératrices de trésorerie qui correspondent aux secteurs d'activité (cf note 2.6.).

Une dépréciation est constatée lorsque la valeur recouvrable de l'actif ou du groupe d'actif est supérieure à sa valeur comptable. La valeur recouvrable est égale à la valeur la plus élevée entre la juste valeur nette des frais de cession lorsqu'elle peut être mesurée de manière fiable et la valeur d'utilité.

La valeur d'utilité est déterminée chaque année et pour chaque UGT par un expert, conformément à la norme IAS 36 : elle correspond à la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs estimés, attendus de l'utilisation continue des actifs et de leur sortie à la fin de l'utilisation prévue par l'entreprise. Elle ne prend pas en compte l'impact de la structure financière, l'effet d'impôt, ni les restructurations non engagées.

Les dépréciations constatées sur une unité génératrice de trésorerie sont imputées en priorité sur le goodwill, puis sur la valeur des autres composants de l'unité, dans la limite de la valeur recouvrable. Les dépréciations viennent modifier les bases amortissables. Les dépréciations sur les goodwill sont irréversibles.

La répartition de l'activité entre les différentes UGT a été revue en 2007 pour mieux refléter la génération de cash flows indépendants en lien avec l'évolution des métiers du groupe.

Le segment Produits est désormais divisée en deux UGT, la première (UGT1) concerne les sociétés dont les produits sont loués ou vendus selon un SaaS modèle et la seconde (UGT2) concerne les sociétés de produits qui commercialisent les outils vendables sur étagère.

Les principaux paramètres pris en compte sont repris ci-dessous :

Horizon des prévisions : 3 ans,

Prise en compte d'une valeur terminale calculée en tenant compte d'un flux normatif actualisé et d'un taux de croissance à l'infini propre à chaque secteur d'activité.

Taux d'actualisation spécifique à chaque secteur d'activité. Le taux d'actualisation est déterminé à partir du taux sans risque (taux moyen de l'Euroswap à 10 ans : 3,5% ; contre 4.1% en 2008), majoré d'une prime de risque de marché pour la Zone Euro de 5,1 % (prime de 5,7% en 2008), d'un coefficient bêta spécifique au secteur d'activité et d'une prime de risque spécifique pour tenir compte de la taille des entités (identique à celle retenue en 2008). Les taux d'actualisation s'élèvent à 10,89 % pour l'UGT 1, 10,80 % pour l'UGT 2 et 10,94 % pour l'UGT 3, contre des taux de 12,34% pour l'UGT 1, 11,84 % pour l'UGT 2 et 12,03 % pour l'UGT 3 retenus en 2008.

Taux de croissance : le taux de croissance appliqué aux flux au-delà de la période budgétaire retenue est de 2 % et reste identique à celui retenu pour 2008.

2.15. Actifs financiers non courants

Les actifs financiers non courants sont constitués essentiellement :

- de dépôts et cautionnements considérés comme des actifs constatés selon la méthode du coût (cf note 2.21 sur les instruments financiers)
- et de titres de sociétés sur lesquelles le Groupe n'exerce ni contrôle ni influence notable qui sont comptabilisés comme des actifs financiers disponibles à la vente c'est-à-dire évalués à leur juste valeur ; la variation de valeur de ces actifs destinés à la vente est enregistrée par capitaux propres.

Une dépréciation est constatée, lorsque les flux de trésorerie attendus sont inférieurs à la valeur comptable.

2.16. Créances clients et autres actifs financiers courants et règles de constatation du chiffre d'affaires

Les créances commerciales sont enregistrées initialement à leur valeur nominale d'origine. Elles font l'objet d'une actualisation lorsque leur ancienneté est supérieure à 1 an.

Une dépréciation est constatée, lorsque les flux de règlement attendus estimés à la clôture sont inférieurs à la valeur comptable. L'analyse du risque tient compte de critères tels que l'ancienneté de la créance, l'existence d'un litige, ou la situation financière du client.

Le chiffre d'affaires est constaté lorsque l'essentiel des risques et avantages est transféré au client, lorsque le montant des revenus et des coûts associés peuvent être déterminés de manière fiable, et que les avantages économiques associés à la transaction iront à la société.

Les activités de Sword Group et de ses filiales se répartissent en deux familles principales qui présentent des caractéristiques de génération de revenus différentes :

Ventes de logiciels et prestations associées

Les ventes de logiciels et prestations associées concernent d'une part, la vente de logiciels et, d'autre part, la réalisation de prestations d'installation, de maintenance et de formation.

Le fait générateur de la vente de logiciels correspond à la livraison électronique des logiciels ; pour certaines applications nécessitant des adaptations et paramétrages complexes, la prise en compte de la vente est réalisée lors de la mise en service du logiciel chez le client.

Les prestations associées sont enregistrées en chiffre d'affaires au fur et à mesure de leur réalisation :

- les prestations de formation sont facturées à l'issue de la prestation,
- les produits de maintenance sont constatés prorata temporis et linéairement sur la durée du contrat,
- les prestations d'assistance sont facturées au fur et à mesure de leur réalisation

Prestations d'ingénierie et de conseil

Ces prestations font l'objet d'un suivi par projet et sont facturées à l'avancement, lorsque les critères prévus par la norme sont respectés (évaluation fiable du produit, de la marge et de l'avancement).

Un produit différé est constaté, à hauteur des montants facturés d'avance.

Par ailleurs, conformément à IAS 18.20, les prestations de services sont comptabilisées en chiffre d'affaires lorsqu'elles répondent aux critères suivants :

- probabilité que les avantages économiques associés à la transaction iront à l'entreprise,
- évaluation fiable du montant des produits,
- évaluation fiable du degré d'avancement,
- évaluation fiable des coûts encourus.

2.17. Trésorerie et équivalents de trésorerie

Le poste trésorerie et équivalents de trésorerie se décompose en soldes bancaires, en valeurs mobilières de placement et autres placements offrant une grande liquidité, dont la date d'échéance est généralement à très court terme lors de leur acquisition, et ne présentant aucun risque. Ils comprennent notamment des fonds monétaires en euros.

Les valeurs mobilières de placement sont évaluées à la juste valeur. Les variations de juste valeur sont constatées en produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie.

2.18. Avantages accordés au personnel

Avantages à court terme

Les avantages à court terme (salaires, charges sociales, congés payés,...) sont constatés en charges de l'exercice au cours duquel les services sont rendus par le personnel. Les sommes non payées à la clôture de l'exercice figurent en autres passifs courants.

Avantages postérieurs à l'emploi

Régimes à cotisations définies : l'obligation du groupe est limitée au versement de cotisations : ils correspondent aux régimes de retraite légale et complémentaire : les cotisations sont constatées en charges de l'exercice au cours duquel les services sont rendus par le personnel. Les sommes non payées à la clôture de l'exercice figurent en autres passifs courants.

Régimes à prestations définies (le groupe a l'obligation de payer des niveaux de prestations convenus aux membres de son personnel en activité ainsi qu'aux anciens salariés, les risques actuariels incombent alors au groupe) : ils correspondent aux engagements de fin de carrière définis par les conventions collectives ou les accords d'entreprise : l'engagement est calculé selon la méthode des unités de crédit projetées, en tenant compte d'hypothèses actuarielles (taux de mortalité, taux de turn over, taux d'actualisation et taux d'augmentation de salaire,...). Le détail des hypothèses actuarielles retenues est communiqué en note 17.1.

En raison des faibles montants en jeu, le groupe a opté pour la comptabilisation immédiate en résultats des écarts actuariels.

L'engagement est constaté au bilan en passifs non courants, pour le montant de l'engagement total, ajusté du coût des services passés différés. Le coût des services passés, lié à des modifications de régime est constaté immédiatement en résultats pour la partie acquise et différé sur la durée moyenne d'acquisition des droits pour la partie non acquise.

La réduction ou la liquidation d'un régime d'avantages postérieurs à l'emploi donne lieu à la reprise immédiate, par le compte de résultat, des engagements antérieurement comptabilisés.

Le groupe Sword Group n'externalise pas la gestion et le financement des indemnités de départ à la retraite auprès d'un fonds externe.

La charge de l'exercice est constatée intégralement au compte de résultat en charge opérationnelle, la ventilation de la charge entre ses différentes composantes est donnée en annexe (coût des services rendus, le coût financier, indemnités versées, écarts actuariels,...).

Autres avantages à long terme

Les seuls avantages à long terme sont liés à la participation des salariés. Ils sont comptabilisés en passifs non courants pour la partie supérieure à 1 an.

Indemnités de fin de contrat de travail

Les indemnités de fin de contrat de travail (exemple : indemnité de licenciement) sont comptabilisées lors de la mise en œuvre d'une procédure.

Transactions rémunérées par des paiements en actions et assimilés (options de souscription,...).

Paiements qui se dénouent en trésorerie :

Pour l'octroi d'options de souscription dont le paiement est fondé sur des actions et qui sont réglées en trésorerie, la société évalue les services rendus par les employés à la date d'attribution du plan. L'évaluation est faite en utilisant une approche Black & Scholes.

La juste valeur de l'avantage est constatée en charges de personnel sur la période d'acquisition des droits, en passifs courants ou non courants, en fonction de l'échéance

La juste valeur initiale est actualisée à chaque date clôture pendant la durée de vie du plan, les variations de juste valeur étant constatées en charges de personnel.

Paiements qui se dénouent en actions :

Pour l'octroi d'options dont le paiement est fondé sur des actions et qui sont réglées en instruments de capitaux propres, le Groupe évalue la juste valeur des instruments à la date d'attribution. L'évaluation est faite en utilisant une approche Black & Scholes.

La juste valeur est figée à la date d'attribution, elle est comptabilisée en charges de personnel sur la période d'acquisition des droits, avec pour contrepartie un compte de réserves spécifique. Le montant comptabilisé tient compte du nombre de bénéficiaires et d'hypothèses de départ. La charge est recalculée à chaque date de clôture, après mise à jour des bénéficiaires et des hypothèses de départ, la variation par rapport à la charge cumulée de l'exercice précédent étant constatée en charges de personnel.

A l'échéance de la période d'acquisition, le montant des avantages cumulés comptabilisés est maintenu en réserves, que les options aient été levées ou non.

2.19. Provisions (hors engagement de retraite), actifs et passifs éventuels

Une provision doit être comptabilisée si :

- le groupe a une obligation actuelle, juridique ou implicite, résultant d'un événement passé, existant indépendamment d'actions futures du groupe,
- il est probable qu'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation,
- le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable.

Les provisions comprennent essentiellement :

- les provisions pour risques chantiers, qui sont liées à des litiges portant sur des contrats. Elles sont déterminées au cas par cas en fonction du risque estimé,
- les provisions pour risques contentieux, qui correspondent à des litiges intervenus suite à des opérations de regroupements d'entreprise. Les provisions sont constituées en fonction du risque estimé par la société,
- les provisions pour les litiges prud'homaux.

Les provisions sont ventilées entre passif courant et passif non courant en fonction de l'échéance attendue. Les provisions dont l'échéance est à plus d'un an sont actualisées si l'impact est significatif.

Une information est donnée en annexe sur les actifs et passifs éventuels, si l'impact est significatif, sauf si la probabilité de survenance est faible.

2.20. Imposition sur les bénéfices

Impôts exigibles

L'impôt exigible est celui calculé pour chacune des entités selon les règles fiscales leurs étant applicables.

Par suite de la cession interne au groupe des titres Sword SA détenus par Sword Group à Sword Soft Ltd et de la fusion absorption de Sword SAS par Sword SA, le régime d'intégration fiscale a cessé ses effets à compter du 1^{er} janvier 2009.

Les impôts exigibles sont présentés distinctement en passifs courants.

Impôts différés

Les impôts différés sont calculés selon la méthode du report variable, en fonction des derniers taux d'impôt en vigueur à la date de clôture de chaque exercice, applicables à la période de reversement attendue.

Les impôts différés sont comptabilisés sur l'ensemble des différences temporelles entre les valeurs fiscales et comptables en consolidation des actifs et passifs consolidés, à l'exception de celles liées aux goodwill, et aux bénéfices non distribués des sociétés consolidées (sauf lorsque la distribution est prévisible selon la définition de la norme IAS 12). De même, les impôts différés sont comptabilisés sur les écritures d'harmonisation des comptes sociaux avec les comptes consolidés.

Les actifs d'impôts différés relatifs aux déficits fiscaux reportables ne sont comptabilisés que dans la mesure où ils pourront être imputés sur des différences taxables futures, ou lorsqu'il existe une probabilité raisonnable de réalisation ou de recouvrement par imputation sur des résultats futurs.

Pour apprécier la capacité du groupe à récupérer ces actifs, il est notamment tenu compte des éléments suivants :

- prévisions de résultats fiscaux futurs,
- part des charges non récurrentes ne devant pas se renouveler à l'avenir incluses dans les pertes passées,
- historique des résultats fiscaux des années précédentes,
- et, le cas échéant, stratégie fiscale comme la cession envisagée d'actifs sous-évalués

Les actifs et passifs d'impôts différés sont compensés par entité fiscale, quelle que soit leur échéance, dès lors que l'entité fiscale a le droit de procéder à la compensation de ses actifs et passifs d'impôts exigibles, et que les actifs et passifs d'impôts différés concernés sont prélevés par la même administration fiscale.

Les actifs et passifs d'impôts différés sont comptabilisés en actifs et passifs non courants.

Les impôts différés calculés sur des éléments directement enregistrés en capitaux propres sont comptabilisés en capitaux propres.

Les actifs et passifs d'impôts différés ne sont pas actualisés.

2.21. Contribution Economique Territoriale (C.E.T)

La loi de finances pour 2010, votée le 30 décembre 2009, a supprimé l'assujettissement des entités fiscales françaises à la taxe professionnelle à compter de 2010 et l'a remplacée par la Contribution Economique Territoriale (C.E.T) qui comprend deux nouvelles contributions :

- La Cotisation Foncière des Entreprises (C.F.E) assise sur les valeurs locatives foncières de l'actuelle Taxe Professionnelle ;
- La cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (C.V.A.E), assise sur la valeur ajoutée résultant des comptes sociaux.

Le groupe comptabilise la taxe professionnelle en charges opérationnelles.

Le groupe a conclu à ce stade que le changement fiscal mentionné ci-dessus consistait essentiellement en une modification des modalités de calcul de l'impôt local français, sans en changer globalement la nature. Le groupe considère donc qu'il n'y a pas lieu d'appliquer à la C.V.A.E comme à la C.F.E un traitement comptable différent de celui de la taxe professionnelle. Ces deux nouvelles contributions seront classées en charges opérationnelles et ne sont donc pas dans le champ d'application de la norme IAS 12-impôt sur le résultat. Si une position de place devait explicitement se former en 2010 en faveur d'un traitement différent, le groupe pourrait être amené à revoir cette position.

2.22. Instruments financiers

Autres instruments financiers

Les autres instruments financiers sont constitués des actifs financiers, des passifs financiers et des dérivés.

Les règles de comptabilisation et d'évaluation des instruments financiers sont déterminées par rapport à la classification suivante, qui ne correspond pas à des rubriques identifiées du bilan consolidé :

Actifs et passifs constatés au coût amorti : cette rubrique correspond aux prêts, aux créances clients, aux dettes fournisseurs, aux dépôts et cautionnements et autres créances ou dettes commerciales. Ces instruments sont comptabilisés à l'origine à la juste valeur, qui en pratique est proche de la valeur nominale. Ils sont évalués à la clôture au coût d'origine, diminué des amortissements en capital déterminés selon la méthode du taux d'intérêt effectif, et ajustés le cas échéant de dépréciations en cas de perte de valeur. Pour les actifs et passifs dont l'échéance est inférieure à 12 mois, la valeur nominale d'origine est considérée équivalente à la valeur au coût amorti. Les règles détaillées d'évaluation ont été présentées ci-dessus dans des notes spécifiques.

Actifs et passifs financiers désignés en tant que « juste valeur par le résultat » : ils comprennent uniquement les valeurs mobilières de placement telles que SICAV ou FCP, qui font l'objet de valeurs liquidatives régulièrement ainsi que les instruments dérivés. Les valeurs comptables sont ajustées sur les justes valeurs à la date de clôture, les écarts de juste valeur étant constatés en résultat,

Placements détenus jusqu'à l'échéance : non applicables dans le groupe.

Actifs financiers disponibles à la vente : ils correspondent :

- à des participations minoritaires non consolidées dans des sociétés cotées (titres disponibles à la vente). Ces titres sont évalués à leur juste valeur cotée à la clôture de l'exercice. La variation de juste valeur par rapport à la valeur d'origine est enregistrée directement dans les capitaux propres. Lorsqu'une diminution de la juste valeur d'un actif financier disponible à la vente a été comptabilisée directement en capitaux propres et qu'il existe une indication objective de la dépréciation de cet actif, la perte cumulée qui a été comptabilisée directement en capitaux propres doit être sortie des capitaux propres et comptabilisée en résultat.
- à des titres de participation non consolidés non cotés, évalués au coût, leur juste valeur ne pouvant être estimée de manière fiable. Des tests de dépréciation sont réalisés à chaque clôture, par rapport à la valeur d'utilité des titres. Les dépréciations éventuelles sont constatées en résultats et ne peuvent être reprises par résultat que lors de la cession des titres.

La note 20 ci-après spécifique aux instruments financiers fournit les informations suivantes relatives à chacune des catégories d'instruments financiers présentées ci-dessus :

- positionnement et valeur au sein des postes du bilan actif et passif
- juste valeur à la clôture
- Incidences sur le compte de résultat de l'exercice et les capitaux propres
- Sensibilité aux différents risques : risque de marché (taux, devises), risque de liquidité et risque de crédit.

2.23. Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires est constaté selon les règles définies à la note 2.16 ci-dessus. Il comprend le résultat de change lié aux ventes.

Les escomptes pour paiement comptant sont présentés en diminution du chiffre d'affaires.

Les produits constatés qui ne sont pas la contrepartie d'une prestation réalisée vis à vis des tiers (production immobilisée, transferts de charges,...), sont présentés en diminution des charges correspondantes.

2.24. Autres produits et charges d'exploitation

Les autres produits et charges d'exploitation comprennent les autres produits et charges tels qu'abandons de créances à caractère commercial, les produits et charges divers de gestion.

2.25. Eléments opérationnels non courants

Les éléments opérationnels non courants sont constitués des rubriques « Résultats sur cession et dépréciation d'actifs » et « autres produits et charges opérationnels non courants ». Ils correspondent à des produits et charges inhabituels ou peu fréquents et de montant significatif, autres que le résultat lié aux activités cédées, tels que :

- résultats de cession et dépréciation des goodwill, des immobilisations corporelles et incorporelles répondant à cette définition,
- résultat de cession des sociétés consolidées,
- coûts nets de restructuration significatifs.

2.26. Coût de l'endettement financier net et autres produits et charges financiers

Le coût de l'endettement financier net comprend :

- le coût de l'endettement financier brut, qui correspond aux charges d'intérêt sur la dette financière consolidée (emprunts, dettes sur contrat de location-financement,...),
- diminuée des produits de la trésorerie et des équivalents de trésorerie.

Les autres produits et charges financiers sont constitués :

- des dividendes reçus des participations non consolidées,
- des cessions de titres non consolidés,
- de l'effet de l'actualisation des créances et dettes commerciales,
- du résultat de change sur les transactions financières intercompagnies éliminées en consolidation.

2.27. Résultat par action

Le résultat de base par action est calculé en divisant le résultat net part du groupe par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période, à l'exception des actions d'auto contrôle.

Le résultat dilué par action est calculé en divisant le résultat net part du groupe par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation, majoré de toutes les actions ordinaires potentielles dilutives (options de souscription, bons de souscription,...), retraité des actions d'auto contrôle. Leur nombre est déterminé par application de la méthode du rachat d'actions.

Un plan de souscription d'actions est considéré comme dilutif lorsqu'il a pour conséquence l'émission d'actions ordinaires à un cours inférieur au cours moyen de bourse pendant la période.

2.28. Tableau des flux de trésorerie

Le tableau de flux de trésorerie est établi selon la méthode indirecte. Il distingue ainsi les flux issus de l'activité de ceux provenant des opérations d'investissement et de financement.

L'incidence des variations de périmètre est présentée pour un montant net dans les flux d'investissement. Elle correspond au prix effectivement payé au cours de l'exercice, ajusté de la trésorerie active / passive acquise tel que détaillé en note 22.

Les flux de trésorerie liés à l'activité sont ceux générant des revenus et ceux ne répondant pas aux critères de flux d'investissement ou de financement. Le groupe a choisi de classer dans cette catégorie les dividendes reçus et les intérêts versés.

La capacité d'autofinancement est calculée en ajustant le résultat net des dotations aux amortissements et provisions (hors variations de provisions pour actifs circulants), des résultats de cession, et des charges calculées (produits et charges directement imputés sur les réserves tels que les avantages liés aux paiements en actions qui se dénouent par des actions).

Les flux de trésorerie liés aux opérations d'investissement sont ceux issus des acquisitions et cessions d'actifs à long terme et d'autres actifs non classés en équivalents de trésorerie, nets des dettes fournisseurs d'immobilisations. Les intérêts encaissés sont inclus dans ces flux d'investissement.

Les opérations de financement sont celles qui entraînent une modification de l'importance ou de la nature des capitaux propres ou des dettes de l'entreprise. Les augmentations de capital de l'exercice, les dividendes versés, ainsi que les émissions ou remboursements d'emprunts sont inclus dans cette catégorie.

Les augmentations d'actifs et de passifs n'ayant pas généré de flux de trésorerie sont compensés. Ainsi, les biens financés par crédit-bail au cours de l'exercice ne figurent pas parmi les investissements de l'exercice ; la part des loyers relative au remboursement du capital figure parmi les remboursements d'emprunts de l'exercice.

NOTE 3 : EVOLUTION DU PERIMETRE DE CONSOLIDATION

Les principales modifications intervenues au cours de l'année 2009 dans le périmètre de consolidation sont présentées au paragraphe 1.1.

- Acquisition

	AgencyPort en M\$ ⁽¹⁾
% Acquis	82,5
Secteur d'activité rattaché	Software
Coût d'acquisition	40,08
- dont frais d'acquisition	2,23
- dont complément de prix	
Juste valeur des actifs acquis	8,3
Juste valeur des passifs acquis	5,1
Réévaluation	-
Actif net réévalué	3,2
Résultat depuis la date d'acquisition	
Goodwill	37,47
Earn out	

⁽¹⁾ Cours du dollar à la date d'acquisition (cours fin de mois) : 0,676178 dollar pour 1 euro

En date du 19 novembre 2009, la société Sword Soft Inc. a acquis 100% des titres de la société AgencyPort, basée à Boston aux Etats-Unis pour 32 732 K\$. Le protocole d'acquisition prévoit un engagement ferme de revente d'une partie des titres à certains managers, revente adossée à des contrats de call et put à terme. Sur la base des négociations en cours à la clôture, la traduction de ces engagements dans les comptes consolidés de Sword Group au 31 décembre 2009 est la suivante :

- comptabilisation de la cession aux managers de 17,5% des titres acquis, soit une dette nette d'acquisition de 27 004 K\$,
- comptabilisation d'une dette financière long terme concernant le put pour 13 071 K\$ au titre de l'engagement de rachat par Sword Group de ces titres aux minoritaires, valorisé selon les hypothèses les plus probables à la date de clôture.

La comptabilisation de ces engagements s'est faite avec contrepartie du goodwill et n'a pas d'impact sur le résultat.

L'affectation du prix d'acquisition aux justes valeurs des actifs et passifs acquis et les montants de goodwill, tels qu'ils sont détaillés ci-dessus, ont été déterminés de manière provisoire. Ils sont susceptibles d'être affinés, notamment concernant la reconnaissance éventuelle d'actif incorporel liés aux logiciels de la société dans le délai d'un an à compter de la date d'acquisition, en fonction d'éventuelles informations complémentaires qui pourraient être obtenues sur la juste valeur de ces actifs et passifs à la date d'acquisition.

- Cessions

Les principaux agrégats des sociétés cédées sont détaillés au paragraphe 1.1

Pour rappel, les principales modifications intervenues au cours de l'année 2008 dans le périmètre de consolidation résultaient des évènements suivants :

- Sword South Africa a été cédée en février 2008. Cette société avait contribué au chiffre d'affaires consolidé 2008 pour 80 K€ et au résultat opérationnel courant pour 42 K€.
- Au début de l'exercice 2008, la filiale anglaise de Sword UK, Sword Business Technology Solutions Ltd (« SBTS ») (ex Real Time Engineering), a repris la Business Unit Pragma de Sword UK. Cette opération était sans incidence sur les comptes consolidés.
- Le 31 mars 2008, Sword Soft a acquis 100 % des titres de la société Ciboodle (ex Graham Technology) basée à Glasgow, avec des filiales aux Etats-Unis, en Irlande, au Pays Bas, en Australie, en Nouvelle Zélande, en Indonésie et en Afrique du Sud. Cette société fournit des produits de CRM (Customer Relationship Management). Ciboodle réalise un chiffre d'affaires d'environ 21 M€ par an.
- En janvier 2008, les sociétés Sword Services (ex Linkvest), Sword Consulting (ex Stellon), Powersoft et Sword Suisse, toutes basées en Suisse, ont fusionné. Cette opération a été sans incidence sur les comptes consolidés.

- Le 30 septembre 2008, les sociétés anglaises Sword UK et Harvard ont fusionné. Cette opération a été sans incidence sur les comptes consolidés.
- En décembre 2008, les sociétés Sword SA, Sword SAS et Sword Solution, toutes basées en France, ont fusionné. Cette opération a été sans incidence sur les comptes consolidés.

Le tableau comparatif des compléments de prix intégrés dans le prix d'acquisition en 2009 et 2008 est mentionné ci-dessous :

(K€)	31/12/2009			31/12/2008			Nature du sous-jacent
	- de 1 an	de 1 à 5 ans	+ de 5 ans	- de 1 an	de 1 à 5 ans	+ de 5 ans	
Nextech (Société cédée en 2009)				230	230		Les earn out sont basés sur le chiffre d'affaire et le résultat de 2007 à 2010
Achiever				420			Les earn out sont basés sur le chiffre d'affaire et le résultat de 2008 à 2010
Total			0	650	230	0	

A noter que les montants d'earn out détaillés ci-dessus correspondent à la meilleure estimation de ces passifs à la date de clôture. Ils sont susceptible d'être modifiés sans limite de durée avec pour contrepartie le poste goodwill.

NOTE 4 : INFORMATION COMPLEMENTAIRE RELATIVE AUX SOCIETES ACQUISES

Les produits et le résultat net estimés des sociétés acquises en 2009 pour la période du 1^{er} janvier 2009 au 31 décembre 2009 sont présentés ci-dessous :

	AgencyPort en K\$
Chiffre d'affaires	22 871
EBIT	5 000

NOTE 5 : METHODE DE CONVERSION DES ELEMENTS EN MONNAIE ETRANGERE

Le tableau suivant présente les taux de conversion euro contre monnaies étrangères retenus pour la consolidation :

	Taux moyen 31/12/2009	Taux moyen 31/12/2008	Taux de clôture 31/12/2009	Taux de clôture 31/12/2008
Livre sterling	0.891046	0.794786	0.8881	0.952500
Dollar américain	1.393268	1.463484	1.4406	1.391699
Real brésilien	2.770566	2.658309	2.5113	3.243604
Franc suisse	1.509454	1.586111	1.4836	1.484999
Rand sud-africain	11.686339	12.010281	10.665984	13.066771
Roupie indienne	67.308339	64.234327	67.042102	67.123104
Dollar australien	0.563421	0.568118	0.624688	0.493243
Dollar Hong Kong	0.092595	0.088493	0.089518	0.092714
Dollar New Zealand	0.451428	0.469696	0.504974	0.413377

NOTE 6 : INFORMATION SECTORIELLEInformation sectorielle par activité

(K€)	Solutions		Software		Autres activités		Consolidé	
	2009	2008	2009	2008	2009	2008	2009	2008
Chiffre d'affaires	84 145	109 606	96 458	96 124			180 603	205 730
Résultat opérationnel courant	7 912	13 364	24 119	23 667			32 031	37 031
Produits et charges opérationnels non courants (y/c cessions)	-189	-1 229	4 552	-1 641	-124	-449	4 239	-3 319
Frais financiers (1)					6 590	2 331	6 590	2 331
Impôts					7 645	10 042	7 645	10 042
Résultat net	7 723	12 135	28 671	22 026	-14 359	-12 822	22 035	21 339
Actifs sectoriels	79 894	128 801	250 901	173 896			330 795	302 697
Actifs du siège et autres actifs non affectés					14 431	3 760	14 431	3 760
Actif total consolidé	79 894	128 801	250 901	173 896	14 431	3 760	345 226	306 457
Passifs sectoriels	79 894	128 801	250 901	173 896			330 795	302 697
Passifs du siège et autres passifs non affectés					14 431	3 760	14 431	3 760
Passif total consolidé	79 894	128 801	250 901	173 896	14 341	3 760	345 226	306 457
Investissements	3 045	2 973	27 246	47 339	19		30 310	50 312
Dotations aux amortissements	1 318	1519	1 474	1898	16	13	2 808	3 430
Charges nettes calculées hors amortissements	71	-70	-4	-112	39	1 230	106	1 048

(1) total des rubriques coût de l'endettement financier net et des autres produits et charges financiers.

NOTE 7 : COMPTE DE RESULTAT7.1. Salaires et charges sociales

Les charges de personnel peuvent s'analyser comme suit :

(en K€)	12/09	12/08
Avantages à court terme / rémunérations brutes	68 925	77 896
Avantages à court terme / charges sociales	12 358	13 412
Avantages liés aux paiements en actions	225	144
Avantages long terme (participation et intéressement)	220	64
Autres avantages	328	215
Total	82 056	91 731

La charges nette liée aux engagements de retraite est donnée en note 17.1.

Effectif moyen consolidé :

	12/09	12/08
Effectif facturable	1 274	1 416
Effectif non facturable	224	238
Total	1 498	1 654

7.2. Amortissements et provisions / dépréciations

Les amortissements et provisions / dépréciation inclus dans les charges opérationnelles se ventilent comme suit :

(en K€)	12/09	12/08
Amortissement des immobilisations incorporelles et corporelles	2 807	3 430
Dépréciation des créances clients et autres créances	(602)	417
Provisions nettes	54	(190)
Total	2 259	3 657

7.3. Frais de recherche et développement

(en K€)	12/09	12/08
Total de dépenses engagées	(17 162)	(17 899)
Frais de développement activés (Note 9)	1 010	308
Frais non activés (1)	(16 152)	(17 591)
Amortissements des frais de développements antérieurement activés (Note 9)	87	589
Total	(16 065)	(17 002)

⁽¹⁾ constatées en autres achats et charges externes et en salaires et traitements

Les frais de recherche et développement concernent :

- le développement de composants logiciels destinés à l'activité "services",
- la maintenance corrective et évolutive des produits,
- le développement de nouveaux produits.

7.4. Autres produits et charges d'exploitation

Ils correspondent essentiellement à des abandons de créance à caractère commercial et des jetons de présence.

7.5. Résultats de cession

(en K€)	12/09	12/08
Frais de cession	(2 014)	(497)
Résultat de cession SSAF		(204)
Résultat de cession SWORD BTS/SWORD ENERGY	5 983	
Résultat de cession INFOTECHNO	110	
Résultat de cession NEXTECH	453	
Résultat de cession sur immobilisations incorporelles		(1 631)
Résultat de cession sur immobilisations corporelles	22	(33)
Total	4 554	(2 365)

7.6. Autres produits et charges opérationnels non courants

Les autres produits et charges opérationnels non courants incluent les montants suivants :

(en K€)	12/09	12/08
Frais de transfert de siège	(79)	
Annulation de créances	(48)	
Régularisation d'impôts		25
Loyer exceptionnel ⁽¹⁾		(984)
Indemnité de rupture de contrat		(3)
Autres charges non courantes	(259)	(11)
Autres produits non courants	70	19
Total	(316)	(954)

⁽¹⁾ Correspond à la provision d'une partie des loyers des locaux de Brentford non occupés jusqu'à la fin du bail en 2012.

7.7. Produits de trésorerie et équivalents de trésorerie-

(en K€)	12/09	12/08
Produits financiers de participations non consolidées		29
Produits de placements	9	56
Total	9	85

7.8. Coût de l'endettement financier brut

(en K€)	12/09	12/08
Intérêts sur contrats de location-financement		-
Intérêts sur emprunts et dettes assimilées	(3 674)	(5 146)
Autres charges financières		
Autres produits financiers	1 008 ⁽¹⁾	26
Total	(2 666)	(5 120)

⁽¹⁾ 1 001 K€ concernent les intérêts financiers du prêt accordé par General Partners dans le cadre de la cession de SBTS.

7.9. Autres produits et charges financières

(en K€)	12/09	12/08
Perte de change sur opérations financières	(13 294)	(6 026)
Autres charges financières	(370)	(1 412)
Gain de change sur opérations financières	9 181	9 191
Autres produits financiers	549	951
Total	(3 934)	2 704

7.10. Analyse de la charge d'impôt sur les bénéfices

7.10.1. Structure de la charge d'impôt-société

(en K€)	12/09	12/08
Impôt courant (Note 7.10.1.A)		
Impôt courant sur les bénéfices	7 270	9 753
Impôts différés		
Impôts différés de la période	375	289
Divers		
Total	7 645	10 042

A. Impôts courants

La charge d'impôts courant est égale aux montants d'impôt sur les bénéfices dus aux administrations fiscales au titre de l'exercice, en fonction des règles et des taux d'imposition en vigueur dans les différents pays.

Par suite de la cession interne au groupe des titres SWORD SA détenus par Sword Group à Sword Soft Ltd et de la fusion absorption de Sword SAS par Sword SA, le régime d'intégration fiscale a cessé ses effets à compter du 1^{er} janvier 2009.

B. Impôts différés

La charge d'impôts différés est déterminée selon la méthode comptable précisée en note 2.20.

Le taux de base de l'impôt sur les sociétés en France est de 33,33 %. Le taux d'impôt sur les sociétés attendu pour les exercices clos le 31 décembre 2008 et 31 décembre 2009 est de 33,33 %.

7.10.2. Taux effectif d'impôt

(en K€)	12/09	12/08
Résultat des sociétés intégrées avant impôt	29 654	31 382
Taux moyen d'imposition en vigueur en France	33,33%	33,33%
Impôt attendu	9 884	10 460
Incidence		
▪ Différences définitives entre résultat comptable et résultat taxable	(717)	1 521
▪ Différences permanentes sur écritures de consolidation	(222)	(824)
▪ Ecart de taux sur cession de titres de participation	-	-
▪ Différentiel de taux sur les filiales étrangères	(1 069)	(275)
▪ Non-activation du produit d'IS sur déficits fiscaux	843	18
▪ Utilisation des déficits fiscaux non reconnus à l'ouverture	(221)	(377)
▪ Crédit d'impôt	(393)	(171)
▪ Divers	(460)	(310)
Impôt effectivement constaté	7 645	10 042
Taux effectif d'impôt	25.70 %	32.00 %

7.10.3. Impôts différés au bilan

Soldes	2008	2007
Impôts différés actifs		
- impôt différés activables	884	698
- dont non reconnus		
Impôts différés actifs comptabilisés	884	698
Impôt différés passifs	-852	-728
Impôts différés nets	32	-30

La variation des impôts différés constatés au bilan est détaillée ci-dessous par rubrique comptable du bilan :

- Soit pour l'exercice 2009

en K€	31/12/08	Impact résultat	Impact situation nette	Change	Périmètre	Autres	31/12/09
Provisions	39	6					45
Immobilisations incorporelles et corporelles	-458	-143		16			-585
Différences temporelles générés sur d'autres postes du bilan	389	-238	417	4			572
Déficits reportables et crédits d'impôts							
Actifs bruts et passifs différés	-30	-375	417	20			32

- Soit pour l'exercice 2008

en K€	31/12/07	Impact résultat	Impact situation nette	Change	Périmètre	Autres	31/12/08
Provisions	75	-36					39
Immobilisations incorporelles et corporelles	-286	-194		22			-458
Différences temporelles générés sur d'autres postes du bilan	-207	-59	680	-25			389
Déficits reportables et crédits d'impôts	-						
Actifs bruts et passifs différés	-418	-289	680	-3			-30

7.11. Résultat par action

Les modalités de calcul du résultat de base par action et du résultat dilué par action ont été indiquées en note 2.26.

En euros	12/09	12/08
Résultat net par action non dilué		
▪ Nombre moyen total d'actions	9 289 965	9 289 965
▪ Résultat net total	22 034 885	20 978 567
▪ Résultat net par action non dilué	2.37	2,26
Résultat net par action dilué		
▪ Nombre moyen total d'actions	9 289 965	9 289 965
▪ Nombre d'actions liés aux stocks options	9 322	(32 424)
	(équivalent actions)	(équivalent actions)
▪ Nombre d'actions liés aux BSA	0	0
	(équivalent actions)	(équivalent actions)
▪ Nombre total de titres	9 299 287	9 257 541
▪ Résultat net total	22 034 885	20 978 567
▪ Résultat net par action dilué	2.37	2.27

NOTE 8 : GOODWILL

La variation du poste est la suivante pour l'exercice 2009 :

(en K€)	12/08	Acquisitions -dotations	Ajustements des earn out sur acquisitions antérieurs	Virement de poste à poste	Cessions	Effet de taux	12/09
GOODWILL							
Valeurs brutes	177 892	26 147	-830		-29 977	8 157	181 389
Dépréciations							
Net	177 892	26 147	-830		-29 977	8 157	181 389

La variation du poste est la suivante pour l'exercice 2008 :

(en K€)	12/07	Acquisitions -dotations	Ajustements des earn out sur acquisitions antérieurs	Virement de poste à poste	Cessions	Effet de taux	12/08
GOODWILL							
Valeurs brutes	162 925	46 325	- 1 823		- 1	-29 534	177 892
Dépréciations							
Net	162 925	46 325	- 1 823		- 1	- 29 534	177 892

La ventilation des goodwill par unité génératrice de trésorerie (UGT) est la suivante au 31 décembre 2009 :

(K€)	31/12/2009
UGT1 : Produits vendus comme un service (SaaS)	141 553
UGT2 : Produits vendus en l'état	4 662
UGT3 : Services	35 174
Total consolidé	181 389

La ventilation des goodwill par unité génératrice de trésorerie (UGT) est la suivante au 31 décembre 2008 :

(K€)	31/12/2008
UGT1 : Produits vendus comme un service (SaaS)	137 117
UGT2 : Produits vendus en l'état	4 665
UGT3 : Services	36 111
Total consolidé	177 892

La mise en œuvre des tests de dépréciation, selon les modalités décrites en note 2.14. ci-dessus, n'a pas conduit à constater de dépréciations sur les trois UGT du groupe.

Les tests de sensibilité qui ont été réalisés sur les taux d'actualisation et sur le taux de croissance à l'infini (+/- 1 point) n'a pas conduit à constater de dépréciations.

		UGT 1 Croissance terminale				
		1,0%	1,5%	2,0%	2,5%	3,0%
CMPC	9,9%	221 085	232 686	245 758	260 599	277 593
	10,4%	209 356	219 652	231 175	244 159	258 898
	10,9%	198 817	208 010	218 236	229 681	242 577
	11,4%	189 295	197 547	206 678	216 835	228 204
	11,9%	180 649	188 094	196 291	205 360	215 450

		UGT 2 Croissance terminale				
		1,0%	1,5%	2,0%	2,5%	3,0%
CMPC	9,8%	21 892	23 044	24 342	25 819	27 513
	10,3%	20 730	21 750	22 894	24 184	25 650
	10,8%	19 687	20 597	21 610	22 746	24 027
	11,3%	18 744	19 561	20 464	21 471	22 599
	11,8%	17 890	18 625	19 436	20 334	21 334

		UGT 3 Croissance terminale				
		1,0%	1,5%	2,0%	2,5%	3,0%
CMPC	9,9%	74 014	77 858	82 186	87 096	92 713
	10,4%	70 119	73 533	77 351	81 649	86 526
	10,9%	66 617	69 666	73 057	76 849	81 119
	11,4%	63 450	66 189	69 218	72 586	76 353
	11,9%	60 574	63 046	65 767	68 775	72 121

NOTE 9 : IMMOBILISATIONS INCORPORELLESDétail et variation du poste pour 2009

(en K€)	12/08	Acquisition s-dotations	Cessions	Effet de taux de change	Mouvement s de périmètre	12/09
Frais de développement						
Valeurs brutes	1 256	1 010	(162)	39		2 143
Amortissements et dépréciations	(584)	(87)		(27)		(698)
Net	672	923	(162)	12		1 445
Autres immobilisations incorporelles						
Valeurs brutes	1 963	1 215	(531)	53	(400)	2 300
Amortissements et dépréciations	(1 389)	(282)	531	(8)	358	(790)
Net	574	933		45	(42)	1 510
Total	1 246	1 856	(162)	57	(42)	2 955

Détail et variation du poste pour 2008

(en K€)	12/07	Acquisition s-dotations	Cessions	Effet de taux de change	Mouvement s de périmètre	12/08
Frais de développement						
Valeurs brutes	3 785	308	(2 465)	(372)		1 256
Amortissements et dépréciations	(973)	(589)	840	138		(584)
Net	2 813	(281)	(1 625)	(234)		672
Autres immobilisations incorporelles						
Valeurs brutes	1 580	189	(29)	(120)	343	1 963
Amortissements et dépréciations	(890)	(185)	22	4	(340)	(1 389)
Net	690	4	(7)	(116)	3	574
Total	3 503	(277)	(1 632)	(350)	3	1 246

La mise en œuvre des tests de dépréciation sur les frais de développement en cours n'a pas conduit à constater de dépréciations.

NOTE 10 : IMMOBILISATIONS CORPORELLESDétail et variation du poste pour 2009

(en K€)	12/08	Acquisitions- dotations	Cessions	Fusion	Reclassement	Effet de taux	Mouvements de périmètre	12/09
Terrains								
Valeurs brutes								
Amortissements								
Net								
Constructions								
Valeurs brutes	649			166		59	5	879
Amortissements	(261)	(44)				(19)	(5)	(329)
Net	388	(44)		166		40		550
Matériel de transport								
Valeurs brutes	538	17	(135)	(72)		17	(1)	364
Amortissements	(333)	(83)	126	72		(12)		(230)
Net	205	(66)	(9)			5	(1)	134
Agencements-installations								
Valeurs brutes	2 976	173	(94)	(403)		23	(277)	2 398
Amortissements	(1 776)	(198)	76	216		7	101	(1 574)
Net	1 200	(25)	(18)	(187)		30	(176)	824
Matériel informatique et de bureau								
Valeurs brutes	18 325	1 485	(1 168)	(1 277)		376	(514)	17 227
Amortissements	(15 265)	(1 667)	1 035	1 268		(235)	319	(14 545)
Net	3 060	(182)	(133)	(9)		141	(195)	2 682
Mobilier de bureau								
Valeurs brutes	5 566	265	(14)	(87)		226	(338)	5 618
Amortissements	(4 069)	(427)	13	109		(147)	283	(4 238)
Net	1 497	(162)	(1)	22		79	(55)	1 380
Immobilisations corporelles								
Valeurs brutes	28 054	1 940	(1 411)	(1 673)		701	(1 125)	26 486
Amortissements	(21 705)	(2 419)	1 250	1 665		(406)	698	(20 916)
Net	6 349	(479)	(161)	(8)		295	(427)	5 570
Total	6 349	(479)	(161)	(8)		295	(427)	5 570

Détail et variation du poste pour 2008

(en K€)	12/07	Acquisitions- dotations	Cessions	Virement de poste à poste	Reclassement	Effet de taux	Mouvements de périmètre	12/08
Terrains								
Valeurs brutes								
Amortissements								
Net								
Constructions								
Valeurs brutes	553					(192)	288	649
Amortissements	(40)	(13)				76	(284)	(261)
Net	513	(13)				(116)	4	388
Matériel de transport								
Valeurs brutes	547	110	(173)			(70)	124	538
Amortissements	(310)	(123)	131			57	(88)	(333)
Net	237	(13)	(42)			(13)	36	205
Agencements-installations								
Valeurs brutes	2 856	464	(1 032)			(2 137)	2 825	2 976
Amortissements	(1 726)	(295)	315			775	(845)	(1 776)
Net	1 130	169	(717)			(1 362)	1 980	1 200
Matériel informatique et de bureau								
Valeurs brutes	18 733	2 249	(2 276)			(2 750)	2 369	18 325
Amortissements	(15 827)	(1 799)	2 009			2 265	(1 913)	(15 265)
Net	2 906	450	(267)			(485)	456	3 060
Mobilier de bureau								
Valeurs brutes	4 590	665	(505)			(881)	1 697	5 566
Amortissements	(3 108)	(426)	257			605	(1 397)	(4 069)
Net	1 482	239	(248)			(276)	300	1 497
Immobilisations corporelles								
Valeurs brutes	27 279	3 488	(3 986)			(6 030)	6 851	28 054
Amortissements	(21 011)	(2 656)	2 712			3 778	(4 075)	(21 705)
Net	6 268	832	(1 274)			(2 252)	2 776	6 349
Total	6 268	832	(1 274)			(2 252)	2 776	6 349

Il n'existe pas de garanties données portant sur les actifs corporels.

NOTE 11 : ACTIFS FINANCIERS NON COURANTS ET AUTRES ACTIFS NON COURANTS11.1 Actifs financiers non courants et autres actifs non courants

Les actifs financiers non courants sont essentiellement composés de dépôts et cautionnements que l'on retrouve chez Sword Group, Sword SA, Sword INC, TIPIK et Global India.

Les autres actifs non courants sont composés de créances à plus d'un an. Elles comprennent notamment le produit à recevoir sur la vente de Nextech pour 2 000 K€ ainsi qu'une avance faite à la société Nordline pour 1 800 K€.

11.2. Titres disponibles à la vente

Les titres disponibles à la vente correspondent :

- A la participation détenue dans la société BTS (22,484%). La juste valeur retenue des titres au 31 décembre 2009 équivaut à 22,484 % du prix de vente constaté lors de la cession partielle des titres du 11 mai 2009, soit 8 973 K€. La variation entre la juste valeur et la valeur historique des titres, soit 1 023 K€ a été enregistrée par capitaux propres en 2009. La comptabilisation de la participation dans BTS est comptabilisée en titres disponibles à la vente du fait de l'absence d'influence notable dans cette société, caractérisée par la non représentation du groupe Sword dans les organes de direction et un droit à dividende conditionné. Sur la base des comptes de la société BTS au 31 décembre 2009, aucun indice de perte de valeur n'a été identifié.
- A la participation détenue dans la société SBT. Au 31 décembre 2009, la participation de Sword Group dans cette société est de 37 296 titres. Le cours moyen d'acquisition est de 8,65 € et la juste valeur au 31 décembre 2009 s'élève à 78 K€. La variation de juste valeur a été enregistrée en capitaux propres.
- Aux diverses autres participations, dont les principales sont : Lyodssoft (société non cotée), Middlesoft (société non cotée) et Simalaya (société non cotée) pour un montant global de 3 290 K€ en valeur brute et 2 2244 K€ en valeur nette.

(en K€)	Dividendes	Evaluation ultérieure			Résultat de cession
		Variation de la juste valeur	Effet de change	Dépréciation	
Capitaux propres	-	1 238	-	-	-
Résultat	-	-	-	-	-
Total	-	1 238	-	-	-

L'évaluation des titres disponibles à la vente à la juste valeur n'a pas eu d'impact sur le résultat de la période.

NOTE 12 : CLIENTS

(en K€)	12/09	12/08
Créances brutes	72 662	77 750
Dépréciations	(1 830)	(2 084)
Valeurs nettes	70 832	75 665

Les créances clients ont une échéance inférieure à 1 an.
Il n'existe pas de contrats de cession de créances.

NOTE 13 : AUTRES ACTIFS COURANTS

(en K€)	12/09	12/08
Créances d'impôts	4 664	3 380
Autres créances fiscales et sociales	6 961	8 793
Charges constatées d'avance	3 695	2 930
Autres actifs courants	3 248	1 413
Total valeurs brutes	18 568	16 516
Dépréciations	(5)	(118)
Total	18 563	16 399

Les autres créances ont une échéance inférieure à 1 an.

NOTE 14 : ACTIFS ET PASSIFS DETENUS EN VUE DE LA VENTE

Les actifs et passif détenu en vue de la vente correspondant à la société GRAHAM LAND AND ESTATES.

En K€	31/12/2009
Actif	7 051
Passif	7 811

Ciboodle Ltd (ex Graham Land and Estates) appartient au segment Software.

Les actifs et passif détenu en vue de la vente correspondant à la société GRAHAM LAND AND ESTATES.

En K€	31/12/2008
Actif	6 433
Passif	4 558

Ciboodle Ltd (ex Graham Land and Estates) appartient au segment Software.

NOTE 15 : ENDETTEMENT FINANCIER NET

(hors compléments de prix)

Détail du poste par nature

(K€)	12/09	12/08
Dettes de crédit bail liée aux actifs destinés à la vente ⁽¹⁾		
Autres emprunts long terme et moyen terme ⁽¹⁾	121 832	104 943
Concours bancaires courants	599	639
Endettement brut total	122 431	105 582
Valeurs mobilières de placement	21	1 377
Disponibilités et assimilés	41 409	17 768
Endettement net total	81 001	86 437

⁽¹⁾ dont endettement courant et non courant est respectivement de 6 881 K€ et 114 951 K€ au 31 décembre 2009 et de 3 175 K€ et 101 768 K€ au 31 décembre 2008.

Les disponibilités sont composées des comptes bancaires, qui ne présentent aucun risque.

La trésorerie nette (trésorerie et équivalents de trésorerie, nette des concours bancaires courants) s'élève à 40 831 K€ au 31 décembre 2009 et à 18 506 K€ au 31 décembre 2008.

L'essentiel des emprunts sont libellés en euros.

Ventilation de l'endettement financier brut par échéance

(K€)	12/09	12/08
Dettes financières courantes (< 1 an)	7 479	3 814
1 an < X < 5 ans	110 951	69 768
> 5 ans	4 000	32 000
Dettes financières courantes (> 1 an)	114 951	101 768
Total	122 430	105 582

Les dettes financières au 31 décembre 2009 non courantes comprennent, à hauteur de 105 250 K€ versus 95 900 K€ au 31 décembre 2008, des crédits en pool à taux variable qui font l'objet de tirages par Sword Group sous forme de billets dont la durée peut varier de 1 à 6 mois. Pour le classement en dettes financières non courantes (> 1 an) des billets en cours à la clôture, en application du paragraphe 73 de la norme IAS1 il a été tenu compte des éléments suivants :

- Possibilité pour l'entreprise, sans opposition des banques ayant accordé l'ouverture de crédit, de renouveler les tirages pendant une période d'au moins un an (toutes les ouvertures de crédit en vigueur au 31 décembre 2009 ne peuvent pas être réduites par les banques dans un délai de 12 mois)
- Volonté de l'entreprise d'avoir recours à ce financement dans les 12 mois à venir.

Ventilation des emprunts par taux et par couverture de taux :

Les principaux emprunts ont été souscrits au taux d'intérêt euribor 3 mois + 0,7. Trois couvertures par SWAP payeur à taux fixe ont été mises en place.

A compter du 1^{er} juillet 2008, le groupe a décidé de documenter des relations de couverture de flux de trésorerie pour les 2 autres SWAP encore en vie au 31 décembre 2008 et postérieurs.

Une première couverture par SWAP payeur à taux fixe de 3,95 % (hors marge bancaire) a été mise en place en date du 1^{er} avril 2008 pour une durée de 48 mois et pour un montant de 20 M€. Cette couverture a fait l'objet d'un avenant en date du 2 janvier 2009 et sa nouvelle échéance est le 2 avril 2012. Cette couverture est évaluée à la juste valeur au bilan au 31 décembre 2009 pour un montant de 18 873 K€. Le groupe applique la comptabilité de couverture et constate par les capitaux propres les variations de juste valeur des instruments de couverture net d'impôt sur les sociétés, ce qui a généré sur l'année une variation des capitaux propres de - 692 K€.

Une deuxième couverture par SWAP payeur à taux fixe de 4,37 % (hors marge bancaire) a été mise en place en date du 1^{er} avril 2008 pour une durée de 48 mois et pour un montant de 30 M €. Cette couverture a fait l'objet d'un avenant en date du 2 janvier 2009 et sa nouvelle échéance est le 2 avril 2012. Cette couverture est évaluée à la juste valeur au bilan au 31 décembre 2009 pour un montant de 27 929 K€. Le groupe applique la comptabilité de couverture et constate par les capitaux propres les variations de juste valeur des instruments de couverture net d'impôt sur les sociétés, ce qui a généré sur l'année une variation des capitaux propres de - 1 146 K€.

Une troisième couverture par SWAP payeur à taux fixe de 1,71 % (hors marge bancaire) a été mise en place en date du 6 août 2009 pour une durée de 24 mois et pour un montant de 15 M€. Cette couverture est évaluée à la juste valeur au bilan au 31 décembre 2009 pour un montant de 14 907 K€. Le groupe applique la comptabilité de couverture et constate par les capitaux propres les variations de juste valeur des instruments de couverture net d'impôt sur les sociétés, ce qui a généré sur l'année une variation des capitaux propres de - 93 K€.

Compte tenu de la concordance entre l'échéancier de la dette couverte et les flux des opérations de couverture, les relations ont été considérées comme totalement efficaces et les variations de juste valeur des opérations de couverture ont été comptabilisées en capitaux propres à compter du 1 juillet 2008 (réserve de résultat latent) pour un montant total de 2 797 K€ avant impôt.

Covenants bancaires

Sword Group s'engage à maintenir d'après les clauses de covenant :

- le ratio dettes financières nettes consolidées / excédent brut d'exploitation consolidé inférieur à 3,5
- le ratio dettes financières nettes consolidées / capitaux propres consolidés inférieur à 1

En cas de non respect des clauses de covenants ci-dessus, les banques prêteuses seront en mesure d'exiger le remboursement anticipée de l'encours de crédit d'un montant de 110 500 K€ au 31 décembre 2009 (versus 97 150 K€ au 31 décembre 2008).

Au 31 décembre 2009, ces clauses sont respectées par Sword Group.

Garanties sur emprunts

Cf note 21.

Lignes de crédit disponibles au 31 décembre 2009

En K€	31/12/09	Moins d'un an	Entre 1 et 5 ans	Plus de 5 ans
Montant de l'en-cours autorisé	152 196	12 799	130 532	8 865
Montant de l'en-cours utilisé	121 832	6 881	110 951	4 000
Crédit disponible	30 364	5 918	19 581	4 865

Lignes de crédit disponibles au 31 décembre 2008

En K€	31/12/08	Moins d'un an	Entre 1 et 5 ans	Plus de 5 ans
Montant de l'en-cours autorisé	145 179	17 339	95 840	32 000
Montant de l'en-cours utilisé	104 943	3 175	69 768	32 000
Crédit disponible	40 236	14 164	26 072	0

NOTE 16 : VARIATION DES CAPITAUX PROPRESCapital social et titres donnant accès au capital

- Capital social

Le Président du conseil d'administration a décidé, le 26 mars 2004, d'initier le processus d'émission de 205 373 actions à bons de souscription d'actions (ABSA) pour un montant de 1 026 865 euros (soit 5 euros par ABSA) et une prime d'émission maximum de 15 813 721 euros (soit 77 euros par ABSA) avec la possibilité d'émettre 30 805 ABSA supplémentaires en cas d'exercice de la clause d'extension.

Le Président du conseil d'administration a décidé le 7 avril 2004 d'exercer la clause d'extension de 15% en portant à 236 178 le nombre d'ABSA à émettre dans le cadre de l'augmentation de capital de Sword Group.

Le conseil d'administration du 26 avril 2004 a constaté que 236 178 actions nouvelles avec bon de souscription d'action de 5 euros chacune, composant l'augmentation du capital social de 1 180 890 euros ont été entièrement souscrites portant le capital à 7 342 105 euros. Chaque ABSA nouvelle comporte un BSA dont les conditions d'exercice sont les suivantes :

- 4 BSA permettront de souscrire 1 action Sword Group,
- Souscription à des actions Sword Group à tout moment à compter de leur inscription en compte jusqu'au 30 avril 2006,
- Prix d'exercice d'une action 96,78 euros.

Compte tenu de la division par 5 de la valeur nominale de l'action Sword Group, l'exercice de 4 BSA permettront de souscrire 5 actions Sword Group.

L'Assemblée générale extraordinaire du 29 avril 2005 a procédé à la division de la valeur nominale de l'action de Sword Group par 5 et a décidé de la ramener d'une valeur de 5 euros à 1 euro, ce qui portera le nombre d'actions de Sword Group de 1 468 421 à 7 342 105.

Le conseil d'administration du 14 juin 2005 a constaté l'exercice de 23 716 BSA, donnant droit à 29 645 actions nouvelles, entraînant une augmentation de capital de 30 K€ et une augmentation de la prime d'émission de 544 K€.

29 336 BSA ont été exercés jusqu'au 31 décembre 2005 et ont été constatés dans les comptes de Sword Group, donnant droit à 36 670 actions nouvelles, entraînant une augmentation de capital de 37 K€ et une augmentation de la prime d'émission de 673 K€. Le conseil d'administration du 19 janvier 2006 a constaté cette augmentation de capital et a modifié, en conséquence, l'article 8 des statuts.

Le conseil d'administration du 21 juin 2006 a constaté l'exercice de 182 736 BSA, donnant droit à 228 420 actions nouvelles, entraînant une augmentation de capital de 228 K€ et une augmentation de la prime d'émission de 4 193 K€.

Le directeur général, agissant sur subdélégation conférée par le Conseil d'Administration du 14 février 2007, a constaté le 9 mars 2007 la réalisation corrélative de l'augmentation de capital par émission de 1 437 500 actions nouvelles, celui-ci passant de 7 636 840 € à 9 074 340 €.

Le directeur général a constaté le 2 avril 2007 l'exercice de la totalité de l'option de sur-allocation et la réalisation définitive de l'augmentation de capital par souscription de 215 625 actions nouvelles celui-ci étant porté de 9 074 340 € à 9 289 965 €.

L'augmentation de capital a entraîné la création de 1 653 125 actions nouvelles, entraînant une augmentation de capital de 1 653 K€ et une augmentation de la prime d'émission de 62 001 K€. A noter qu'un montant de 2 471 K€ correspondant aux frais d'émission nets d'impôts de cette augmentation de capital é été imputé sur la prime d'émission.

Au 31 décembre 2009, le capital social s'élève à 9 289 965 euros divisé en 9 289 965 actions de 1 € de valeur nominale.

Le montant des dividendes proposés pour la distribution lors l'assemblée générale ordinaire du 28 avril 2010 s'élève à 0,65 euro par action, soit une distribution totale de 6 038 477 euros, contre 0,60 euro par actions en 2008, soit une distribution total de 5 549 301 euros.

Catégorie de titres	Valeur nominale	Nombre de titres			
		Au début de l'exercice	Créés pendant l'exercice	Remboursés pendant l'exercice	En fin d'exercice
2009	1	9 289 965			9 289 965
2008	1	7 636 840			9 289 965

Bons de souscription d'actions

Catégorie de titres	Nombre de titres				
	Au début de l'exercice	Créés pendant l'exercice	Levés pendant l'exercice	Non levés et perdus	En fin d'exercice
2009	0				0
2008	0				0

Stock-options

Sword Group

Plan N°1

En date du 28 avril 2006, l'assemblée générale extraordinaire de Sword Group a autorisé le conseil d'administration à consentir des options donnant droit à la souscription d'actions de la société Sword Group à concurrence de 60 000. Cette autorisation a été consentie pour une durée de 38 mois. En date du 29 décembre 2006 le conseil d'administration a fait usage de cette autorisation et a consenti au profit des salariés et/ou mandataires sociaux 60 000 options de souscriptions d'actions.

Le prix de souscription des actions nouvelles a été fixé à la moyenne des cours cotés lors des 20 séances de bourse précédent la décision d'attribution et ressort, pour la période du 29 novembre 2006 au 28 décembre 2006 à une valeur de 35,128 €. Le plan d'attribution des options a été clos le 29 décembre 2006.

Au 31 décembre 2008, le nombre d'options pouvant être exercées s'élève à 51 000.

Dans la mesure où les bénéficiaires des options de souscription d'actions sont de nationalités différentes, trois plans d'options de souscription d'actions sont établis :

Exercice des options

- pour le 1er plan les options pourront être exercées pendant une période s'ouvrant à l'issue d'un délai de 24 mois à compter de la date d'octroi et se terminant 12 mois plus tard.
- Pour les plans 2 et 3 les options pourront être exercées pendant une période s'ouvrant à l'issue d'un délai de 36 mois à compter de la date d'octroi et se terminant 12 mois plus tard.

Cession et négociabilité des actions acquises suite à la levée d'options

- 1er et 2ème plan: les actions acquises suite à la levée de l'option seront cessibles et négociables à compter de la date à laquelle elles seront exerçables, pour la première fois.
- 3ème plan : les actions acquises suite à la levée de l'option seront incessibles, non négociables, non convertibles au porteur et ne pourront être données en location ou en crédit-bail pendant un délai de douze mois à compter de la date à laquelle elles seront, pour la première fois négociables.

A la clôture de l'exercice, soit le 31 décembre 2009, aucune option n'a été exercée.

Le coût généré par cet avantage aux personnels s'élève à 317 K€ à la date d'attribution et a été comptabilisé en résultat à hauteur de 317 K€ au 31 décembre 2009, dont 63 K€ au titre de l'année 2009.

L'évaluation de la juste valeur de cet avantage a été déterminée sur la base de la formule financière de Black and Scholes en utilisant les hypothèses de calcul suivant :

- Volatilité : 21 %
- Taux de distribution de dividende prévu : 0,01 %
- Taux de rendement sans risque sur la durée de vie de l'option : 4 %.

Plan N°2

En date du 30 janvier 2009, l'assemblée générale extraordinaire de Sword Group a autorisé le conseil d'administration à consentir des options donnant droit à la souscription d'actions de la société Sword Group à concurrence de 150 000. Cette autorisation a été consentie pour une durée de 38 mois. En date du 30 janvier 2009 le conseil d'administration a fait usage de cette autorisation et a consenti au profit des salariés et/ou mandataires sociaux 150 000 options de souscriptions d'actions.

Le prix de souscription des actions nouvelles a été fixé à la moyenne des cours cotés lors des 20 séances de bourse précédant la décision d'attribution et ressort à une valeur de 10,60 €. Le plan d'attribution des options a été clos le 30 janvier 2009.

Au 31 décembre 2009, le nombre d'options attribuées s'élève à 150 000.

Dans la mesure où les bénéficiaires des options de souscription d'actions sont de nationalités différentes, trois plans d'options de souscription d'actions sont établis :

Exercice des options

- pour le 1er plan les options pourront être exercées pendant une période s'ouvrant à l'issue d'un délai de 24 mois à compter de la date d'octroi et se terminant 12 mois plus tard.
- pour les plans 2 et 3 les options pourront être exercées pendant une période s'ouvrant à l'issue d'un délai de 36 mois à compter de la date d'octroi et se terminant 12 mois plus tard.

Cession et négociabilité des actions acquises suite à la levée d'options

- 1er plan: les actions acquises suite à la levée de l'option seront cessibles et négociables à compter de la date à laquelle elles seront exerçables, pour la première fois.
- 2ème et 3ème plan : les actions acquises suite à la levée de l'option seront incessibles, non négociables, non convertibles au porteur et ne pourront être données en location ou en crédit-bail pendant un délai de douze mois à compter de la date à laquelle elles seront, pour la première fois négociables.

A la clôture de l'exercice, soit le 31 décembre 2009, aucune option n'a été exercée.

Le coût généré par cet avantage aux personnels s'élève à 528 K€ à la date d'attribution et a été comptabilisé en rémunérations brutes à hauteur de 146 K€ au titre de l'exercice 2009.

L'évaluation de la juste valeur de cet avantage a été déterminée sur la base de la formule financière de Black and Scholes en utilisant les hypothèses de calcul suivant :

- Volatilité : 37 %
- Taux de distribution de dividende prévu : 0,02 %
- Taux de rendement sans risque sur la durée de vie de l'option : 4,8 %.

FircoSoft

Plan N°1

En date du 4 novembre 2005, l'assemblée générale extraordinaire de FircoSoft a autorisé à consentir des options donnant droit à la souscription d'actions de la société FircoSoft à concurrence de 340.

Le prix de souscription des actions nouvelles a été fixé à la valeur de 537 €. Le plan d'attribution des options a été clos le 4 novembre 2005.

Au 31 décembre 2008, le nombre d'options attribuées s'élève à 300.

Les bénéficiaires ne peuvent exercer les options qu'après une période de blocage de 2 ans et pendant 2 ans seulement.

A la clôture de l'exercice, soit le 31 décembre 2009, 240 options ont été exercées.

Le coût généré par cet avantage aux personnels s'élève à 27 K€ à la date d'attribution et a été entièrement enregistré en résultat.

Plan N°2

En date du 4 septembre 2006, l'assemblée générale extraordinaire de FircoSoft a autorisé son Président à consentir des options donnant droit à la souscription d'actions de la société FircoSoft à concurrence de 1700. Le prix de souscription des actions nouvelles a été fixé à la valeur de 730 €. Le plan d'attribution des options a été clos le 4 septembre 2006.

Au 31 décembre 2008, le nombre d'options attribuées s'élève à 1 700.

Les bénéficiaires ne peuvent exercer les options qu'après une période de blocage de 2 ans et pendant 2 ans seulement.

A la clôture de l'exercice, soit le 31 décembre 2009, aucune option n'a été exercée.

Le coût généré par cet avantage aux personnels, s'élève à 101 K€ à la date d'attribution et a été entièrement enregistré en résultat.

L'évaluation de la juste valeur de cet avantage a été déterminée sur la base de la formule financière de Black and Scholes en utilisant les hypothèses de calcul suivant :

- Volatilité : 30 %
- Taux de distribution de dividende prévu : 10 %
- Taux de rendement sans risque sur la durée de vie de l'option : 1,4 %.

Sword Technologies

Plan N°1

En date du 4 août 2008, l'assemblée générale extraordinaire a autorisé le président de la société Sword Technologies à consentir des options donnant droit à la souscription d'actions de la société Sword Technologies à concurrence de 240.

Le prix de souscription des actions nouvelles a été fixé à la valeur de 640 €.

Au 31 décembre 2008, le nombre d'options attribuées s'élève à 240.

Les bénéficiaires ne peuvent exercer les options qu'après une période de blocage de un an et demi et pendant un an seulement.

A la clôture de l'exercice, soit le 31 décembre 2009, aucune option n'a été exercée.

Le coût généré par cet avantage aux personnels, s'élève à 41 K€ à la date d'attribution et a été comptabilisé en résultat à hauteur de 14 K€ au 31 décembre 2009.

Plan N°2

L'évaluation de la juste valeur de cet avantage a été déterminée sur la base de la formule financière de Black and Scholes en utilisant les hypothèses de calcul suivant :

- Volatilité : 30 %
- Taux de distribution de dividende prévu : 0 %
- Taux de rendement sans risque sur la durée de vie de l'option : 5 %.

En date du 5 septembre 2008, le président de la société Sword Technologies a été autorisé à consentir des options donnant droit à la souscription d'actions de la société Sword Technologies à concurrence de 32.

Le prix de souscription des actions nouvelles a été fixé à la valeur de 640 €.

Au 31 décembre 2008, le nombre d'options attribuées s'élève à 32.

Les bénéficiaires ne peuvent exercer les options qu'après une période de blocage de 2 ans et pendant 1 an seulement.

A la clôture de l'exercice, soit le 31 décembre 2009, aucune option n'a été exercée.

Le coût généré par cet avantage aux personnels, s'élève à 5 K€ à la date d'attribution et a été comptabilisé en résultat à hauteur de 2 K€ au 31 décembre 2009--.

L'évaluation de la juste valeur de cet avantage a été déterminée sur la base de la formule financière de Black and Scholes en utilisant les hypothèses de calcul suivant :

- Volatilité : 30 %
- Taux de distribution de dividende prévu : 0 %
- Taux de rendement sans risque sur la durée de vie de l'option : 5 %.

Actions propres

Des actions propres sont détenues par Sword Group à hauteur de 730 K€ qui ne s'inscrivent pas dans le cadre d'un programme de rachat d'actions autorisé par l'assemblée générale des actionnaires. En conséquence ce montant a été retraité en réserves consolidées.

Politique de gestion des fonds propres

La société n'est soumise à aucune obligation spécifique d'ordre réglementaire ou contractuel en matière de capital social. Le groupe n'a pas de politique de gestion spécifique en matière de capital. L'arbitrage entre financement externe et augmentation de capital est réalisé au cas par cas en fonction des opérations envisagées. Les capitaux propres suivis par le groupe intègrent les mêmes composantes que les capitaux propres consolidés.

NOTE 17 : PROVISIONS, ACTIFS ET PASSIF EVENTUELS

(K€)	31/12/08	Dotation de l'exercice	Reprises de l'exercice		Mouvements de périmètre	Autres	31/12/09
			Consommées	Sans objet			
<u>Provisions non courantes</u>							
- Provisions risques contentieux	83	35				(1)	117
<u>Provisions courantes</u>							
- Autres provisions ⁽¹⁾							
Total	83	35				(1)	117

(K€)	31/12/07	Dotation de l'exercice	Reprises de l'exercice		Mouvements de périmètre	Autres	31/12/08
			Consommées	Sans objet			
<u>Provisions non courantes</u>							
- Provisions risques contentieux	67	65	(48)	(50)		49	83
<u>Provisions courantes</u>							
- Autres provisions ⁽¹⁾	-	-					
Total	67	65	(48)	(50)		49	83

⁽¹⁾ Ce poste comprend essentiellement les risques sur chantiers (cf note 2.19).

Les provisions non courantes ont une échéance inférieure à 5 ans. Elles n'ont pas été actualisées, compte tenu de l'impact non significatif.

A la date du 31 décembre 2009, la société et ses filiales n'ont pas d'actions importantes de recours en cours à l'encontre de tiers.

17.1. Engagements de retraite (régimes à prestation définies)

(EN K€)	12/09	12/08
- Engagements de retraite	134	116
Total	134	116

Les indemnités de départ en retraite des sociétés françaises du groupe Sword Group sont déterminées par la convention collective du SYNTEC.

Comme indiqué en note 2.19, le groupe a opté pour la constatation immédiate des écarts actuariels, et il n'y a pas de coûts des services passés différés. Aucun actif n'est affecté à la couverture des engagements de retraite.

La part à moins d'un an est non significative.

La ventilation de la charge de l'exercice est donnée dans le tableau ci-dessous :

	12/09	12/08
Coût des services rendus	(12)	(21)
Coût financier	(3)	(5)
Indemnités versées		-
Ecart actuariels	(3)	135
Total	18	(109)

Les évaluations actuarielles reposent sur un certain nombre d'hypothèses à long terme fournies par l'entreprise. Ces hypothèses sont revues annuellement.

Les hypothèses de calcul des provisions pour retraites sont les suivantes :

	2009	2008
Taux d'actualisation	5,50%	5,60 %
Revalorisation des salaires annuels	1,5 %	1,5 %
Taux de charges sociales	45 %	45 %
Age de départ	65 ans	65 ans
Rotation du personnel	(1)	(1)
Table de mortalité	INSEE 2008	INSEE 2007

(1) : Il a été utilisé une table statistique par âge correspondant à un turn-over élevé qui est inchangée à l'ouverture et à la clôture.

NOTE 18 : FOURNISSEURS

(K€)	12/09	12/08
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	19 343	24 778

Les dettes fournisseurs sont à moins d'un an.

NOTE 19 : DETTES D'IMPOTS EXIGIBLES ET AUTRES PASSIFS COURANTS

(K€)	12/09	12/08
Dettes d'impôts sur les sociétés	8 581	8 590
Avances et acomptes reçus	863	999
Dettes fiscales et sociales (hors dettes d'impôt sur les sociétés)	15 537	14 059
Compléments de prix à moins d'un an	-	650
Produits constatés d'avance sur chantiers	17 158	17 597
Autres dettes	4 265	3 931
Autres passifs courants	37 823	37 236

Les dettes d'impôts sur les sociétés et les autres passifs courants sont à moins d'un an.

NOTE 20 : NOTE SUR LES INSTRUMENTS FINANCIERS20.1. Actifs financiers

En K€	31 déc. 2009				
	Titres disponibles à la vente	Prêts et créances	Actifs financiers à la juste valeur par le résultat sur option	Actifs financiers à la juste valeur par le résultat	Total Bilan
Instruments financiers dérivés non courants					
Autres actifs financiers non courants	11 300	837			12 137
Clients et autres débiteurs		70 832			70 832
Instruments dérivés courants					
Autres actifs financiers courants		3 243			3 243
Trésorerie et Equivalents de trésorerie				41 431	41 431
Total	11 300	74 912		41 431	127 643

En K€	31 déc. 2008				
	Titres disponibles à la vente	Prêts et créances	Actifs financiers à la juste valeur par le résultat sur option	Actifs financiers à la juste valeur par le résultat	Total Bilan
Instruments financiers dérivés non courants					
Autres actifs financiers non courants	1 887	744			2 631
Clients et autres débiteurs		75 665			75 665
Instruments dérivés courants					
Autres actifs financiers courants		1 295			1 295
Trésorerie et Equivalents de trésorerie				19 145	19 145
Total	1 887	77 704		19 145	98 736

En K€	31 déc. 2009			31 déc. 2008
	Courant	Non courant	Total	Total
Titres disponibles à la vente		11 300	11 300	1 887
Prêts et créances au coût amorti				
Prêts et créances au coût amorti		837	837	744
Clients et autres débiteurs	70 832		70 832	75 665
Actifs financiers évalués à la juste valeur par résultat				
Instruments financiers dérivés				
Actifs financiers à la juste valeur par résultat hors dérivés	3 243		3 243	1 295
Trésorerie et équivalents de trésorerie	41 431		41 431	19 145
Total	115 506	12 137	127 643	98 736

Les profits et pertes enregistrés en capitaux propres et en résultat sur les titres disponibles à la vente sont les suivants :

En K€	31 décembre 2009				Rés. de cession
	Dividendes	Evaluation ultérieure			
		Var. de juste valeur	Effet de change	Dépréciation	
Capitaux propres		-53			
Résultat				-53	
Total		-53		-53	

En K€	31 décembre 2008				Rés. de cession
	Dividendes	Evaluation ultérieure			
		Var. de juste valeur	Effet de change	Dépréciation	
Capitaux propres		- 208	120		
Résultat				- 1 238	
Total		- 208	120	- 1 238	

Prêts et créances au coût amorti

En K€	31 déc. 2009			31 déc. 2008		
	Brut	Dépréciation	Net	Brut	Dépréciation	Net
Prêts et créances au coût amorti	837		837	744		744
Clients et autres débiteurs	72 662	1 830	70 832	77 750	2 084	75 665
Total	73 499	1 830	71 669	78 494	2 084	76 409

Une charge nette a été enregistrée en résultat sur les prêts et créances au coût amorti sur l'année 2008 pour un montant de 417 K€. Un produit net a été enregistré en résultat sur les prêts et créances au coût amorti sur l'année 2009 pour un montant de 602 K€.

Actifs financiers évalués à la juste valeur par résultat

Le détail des actifs évalués à la juste valeur par le résultat peut être le cas échéant détaillé comme suit :

En K€	31 déc. 2009			31 déc. 2008
	Courant	Non courant	Total	Total
Instruments financiers dérivés				
Actifs financiers à la juste valeur par résultat hors dérivés				
Total				

L'incidence sur le résultat des années 2008 et 2009 des instruments financiers est nulle.

Les instruments dérivés en couverture de la dette et autres sont mis en place dans le cadre de la politique de gestion du risque du Groupe et sont analysés dans la note 15.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La politique de gestion des risques financiers est présentée dans la note 21 aux états financiers.

La « trésorerie et équivalents de trésorerie » s'élève à 41 431 K€ au 31 décembre 2009 contre 19 145 K€ au 31 décembre 2008.

Juste valeur des actifs financiers

En K€	31 déc. 2009 (juste valeur)			Juste valeur	Valeur bilan
	Prix cotés	Modèles avec données observables	Modèles avec données inobservables	Total	Total
Instruments financiers dérivés non courants					
Autres actifs financiers non courants	78		12 059	12 137	12 137
Clients et autres débiteurs			70 832	70 832	70 832
Instruments dérivés courants					
Autres actifs financiers courants			3 243	3 243	3 243
Trésorerie et Equivalents de trésorerie	41 431			41 431	41 431
Total	41 509		86 134	127 643	127 643

En K€	31 déc. 2008 (juste valeur)			Juste valeur	Valeur bilan
	Prix cotés	Modèles avec données observables	Modèles avec données inobservables	Total	Total
Instruments financiers dérivés non courants					
Autres actifs financiers non courants	131		2 500	2 631	2 631
Clients et autres débiteurs			75 665	75 665	75 665
Instruments dérivés courants					
Autres actifs financiers courants			1 295	1 295	1 295
Trésorerie et Equivalents de trésorerie	19 145			19 145	19 145
Total	19 276		79 460	98 736	98 736

20.2. Passifs Financiers

Les différentes catégories de passifs financiers au 31 décembre 2009 sont les suivantes :

En K€	31 déc. 2009			31 déc. 2008
	Courant	Non courant	Total	Total
Dettes financières	7 480	114 951	122 431	105 582
Instruments financiers dérivés				
Fournisseurs et autres créanciers	19 343		19 343	24 778
Autres passifs financiers	5 128		5 128	5 810

Tous les passifs financiers du groupe à l'exception des dérivés sont évalués en date d'arrêt au coût amorti déterminé selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Les dérivés sont évalués à la juste valeur par le résultat.

Dettes financières

Les dettes financières sont analysées au paragraphe 15 « Endettement financier net ».

En K€	31 déc. 2009			31 déc. 2008
	Courant	Non courant	Total	Total
Emprunts obligataires				
Billets de trésorerie	5 250	105 250	110 500	97 150
Tirages sur facilités de crédit				28
Emprunts sur location financement				
Autres emprunts bancaires	1 549	4 201	5 750	7 764
Autres emprunts	82	5 500	5 582	
Total emprunts	6 881	114 951	121 832	104 943
Découverts bancaires et comptes courants de trésorerie	599		599	639
Total dettes financières	7 480	114 951	122 431	105 582

Les profits et pertes, principalement constitués d'intérêts, enregistrés en résultat sur les dettes financières sont présentés en note 7.8.

Instruments financiers dérivés

Aucun instrument financier dérivé au passif n'est présent dans les comptes des années 2008 et 2009.

Fournisseurs et autres passifs financiers

En K€	31 déc. 2009	31 déc. 2008
Fournisseurs	19 343	24 778
Avances et acomptes reçus	863	999
Complément de prix	-	880
Dettes sur immobilisations	-	-
Autres dettes	4 265	3 931
Fournisseurs et autres passifs financiers	24 471	30 588

Juste valeur des passifs financiers

En K€	31 déc. 2009			Juste valeur	Encours bilan
	Prix cotés	Modèles avec paramètres observables	Modèles avec paramètres inobservables	Total	Total
Emprunts obligataires Billets de trésorerie Tirages sur facilités de crédit	112 381			112 381	110 500
Emprunts sur location financement					
Autres emprunts bancaires	5 750			5 750	5 750
Autres emprunts	5 582			5 582	5 582
Total emprunts	123 713			123 713	121 832

En K€	31 déc. 2008			Juste valeur	Encours bilan
	Prix cotés	Modèles avec paramètres observables	Modèles avec paramètres inobservables	Total	Total
Emprunts obligataires Billets de trésorerie Tirages sur facilités de crédit	97 607			97 607	97 150
Emprunts sur location financement	28			28	28
Autres emprunts bancaires	7 764			7 764	7 764
Autres emprunts					
Total emprunts	105 399			105 399	104 943

S'agissant des découverts et des dettes fournisseurs, leur valeur bilan présente une bonne approximation de leur juste valeur.

Les dérivés passifs quant à eux sont déjà présentés à la juste valeur au bilan.

20.3. Gestion des risques liés aux instruments financiers

Le risque de change n'est pas considéré comme un risque significatif à ce jour et pour lequel il serait nécessaire de mettre en place une structure lourde de suivi de gestion du risque.

Il n'existe pas d'instrument financier significatif impliquant un risque de change. En effet, les endettements résultent essentiellement de l'activité sociale. Il n'existe donc pas d'outil spécifique au risque de change.

Le risque de change est maîtrisé par la holding. Les budgets sont conçus avec des hypothèses prudentes, le taux de change analytique étant toujours celui du mois en cours.

Risque de crédit

Le groupe est exposé au risque de crédit de part ses activités opérationnelles. Le risque de crédit est essentiellement constitué du risque de contrepartie sur les clients. Le groupe travaille principalement avec des grands comptes ce qui limite son exposition.

Créances en souffrance mais non dépréciées :

En K€	31 décembre 2009						
	Actifs en souffrance à la date de clôture					Actifs dépréciés	Actifs ni dépréciés ni en souffrance
	0-3 mois	3-6 mois	6-12 mois	au delà d'1 an	Total	Total	Total
Prêts et créances au coût amorti							
Créances et autres débiteurs	64 703	4 025	1 457	2 477	72 662	1 830	70 832
Total	64 703	4 025	1 457	2 477	72 662	1 830	70 832

En K€	31 décembre 2008						
	Actifs en souffrance à la date de clôture					Actifs dépréciés	Actifs ni dépréciés ni en souffrance
	0-3 mois	3-6 mois	6-12 mois	au delà d'1 an	Total	Total	Total
Prêts et créances au coût amorti							
Créances et autres débiteurs	69 962	4 099	2 091	1 598	77 750	2 084	75 665
Total	69 962	4 099	2 091	1 598	77 750	2 084	75 665

Risque de liquidité

Au 31 décembre 2009, les flux contractuels (principal et intérêts) non actualisés sur l'encours des passifs financiers par date de maturité sont les suivants :

Au 31 décembre 2009	2010	2011	2012	2013	2014	> 5ans	Total	Total Valeur bilan
En K€								
Emprunts obligataires								
Billets de trésorerie	7 932	32 695	29 431	16 543	28 228	4 028	118 857	110 500
Tirages sur facilités de crédit								
Emprunt sur location financement								
Autres emprunts bancaires	1 590	1 672	1 758	819			5 839	5 750
Autres emprunts								
Découverts bancaires et comptes courants de trésorerie	603						603	599
Autres dettes								
Autres passifs financiers								
Total	10 125	34 367	31 189	17 362	28 228	4 028	125 209	116 849
Au 31 décembre 2008	2009	2010	2011	2012	2013	> 5ans	Total	Total Valeur bilan
En K€								
Total	7 724	11 469	31 995	21 926	16 026	28 261	117 400	105 582

Compte tenu de l'existence de deux SWAP, respectivement de 20 M€ et de 30 M€, qui ont débuté de 1^{er} avril 2008 et se termineront le 1^{er} avril 2012, et qui transforment le taux variable en taux fixe respectivement de 3,95 % et de 4,37 %, les flux d'intérêts ont été calculés pour l'année 2009 sur l'année 2009 à 2012 en taux fixe à hauteur de 50 M€.

Compte tenu de l'existence d'un SWAP de 15 M€, qui a débuté le 4 août 2009 et se terminera le 8 août 2011, et qui transforme le taux variable en taux fixe de 1,71 %, les flux d'intérêts ont été calculés pour l'année 2009 sur l'année 2009 à 2011 en taux fixe à hauteur de 15 M€.

Le taux variable utilisé pour estimer les flux d'intérêts est l'Euribor à 3 mois, soit un taux de 3,257 % pour 2008 et 0,712 % pour 2009.

NOTE 21 : GESTION DES RISQUES DE MARCHE

21.1. Politique de gestion des risques

A. Risque de change

Le risque de change concerne essentiellement les investissements nets à long terme faits dans les filiales hors zone euro (essentiellement UK et USA) et la remontée des résultats de ces entités vers la société-mère française, Tous les financements liés à la croissance externe sont portés par la société-mère française en euros..

L'activité sociale, des entités basée hors zone euros, présente un équilibre entre la devise de leurs coûts et celle de leur chiffre d'affaires

Le groupe n'a pas mis en place de politique de couverture de son risque de change tel qu'il est décrit ci-dessus.

(K) au 31/12/09	Chiffre d'affaires	
Total €	72 545	
Total devises	108 058	
Détail devises	£	58 198
	CHF	13 943
	Réal Brésilien	2 609
	Rand	12 304
	\$	35 704
	Roupie Indienne	17 869
	Roupie Indonésienne	15 900 875
	AUD	7 875
	NZD	190

(K) au 31/12/08	Chiffre d'affaires	
Total €	74 422	
Total devises	131 308	
Détail devises	£	74 215
	CHF	13 934
	Réal Brésilien	6 905
	Rand	30 574
	\$	29 839
	Roupie Indienne	188
	Roupie Indonésienne	18 080 454
	AUD	3 481
	NZD	781

B. Risque de taux

Le risque de taux d'intérêt n'est pas considéré comme un risque significatif à ce jour. Le suivi et la gestion de ce risque sont néanmoins effectués par le service administratif et financier dans le cadre de la gestion générale de la société.

21.2. Information quantitative pour les risques

A. Risque de change – Position nette avant et après gestion

31/12/09	K£	K\$	K Franc Suisse	K Rand	K Real Brésilien	K Roupie indienne
Actifs financiers	147 478	35 60	6 85	40 127	7 418	49 262
Passifs financiers	81 271	63 78	66	2 436	4 600	22 725
Position nette avant gestion	66 207	-28 17	6 18	37 691	2 818	26 537
Dérivé de gestion						
Position nette après gestion	66 207	-28 17	6 18	37 691	2 818	26 537

31/12/09	K Dollar Hong Kong	K Roupie Inodnésienne	K Dollar Australien	K Dollar New Zealand
Actifs financiers	67	22 812 617	3 971	466
Passifs financiers	122	23 198 620	1 000	107
Position nette avant gestion	-55	- 386 003	2 971	359
Dérivé de gestion				
Position nette après gestion	-55	-386 003	2 971	359

31/12/08	K£	K\$	K Franc Suisse	K Rand	K Real Brésilien	K Roupie indienne
Actifs financiers	102 790	19 21	6 35	34 631	6 911	34 207
Passifs financiers	54 850	20 05	2 71	2 767	5 425	12 195
Position nette avant gestion	47 940	-84	3 64	31 864	1 486	22 012
Dérivé de gestion						
Position nette après gestion	47 940	-84	3 64	31 864	1 486	22 012

31/12/08	K Dollar Hong Kong	K Roupie Inodnésienne	K Dollar Australien	K Dollar New Zealand
Actifs financiers	67	25 969 993	2 473	715
Passifs financiers	122	27 946 783	2 398	352
Position nette avant gestion	-55	- 1 976 790	75	363
Dérivé de gestion				
Position nette après gestion	-55	- 1 976 790	75	363

B. Risque de taux – Position nette avant et après gestion

(K€) 31/12/09	JJ à 1 an	1 à 5 ans	Au-delà
Passifs financiers	7 479	110 951	4 000
Actifs financiers			
Position nette avant gestion	7 479	110 951	4 000
Dérivé de gestion	-7 479	-57 521	-
Position nette après gestion	-	53 430	4 000

(K€) 31/12/08	JJ à 1 an	1 à 5 ans	Au-delà
Passifs financiers	3 814	69 768	32 000
Actifs financiers			
Position nette avant gestion	3 814	69 768	32 000
Dérivé de gestion	- 3 814	- 46 186	-
Position nette après gestion	-	23 582	32 000

Analyse de sensibilité : couverture du risque de change et de taux d'intérêt

L'analyse de sensibilité a été établie sur base de la situation de la dette et des instruments financiers dérivés (de taux et de change) à la date de clôture.

Pour le risque de change, la sensibilité correspond à une variation de cours de change par rapport au cours de clôture.

Une évolution défavorable et uniforme de 10 % de la devise d'établissement des comptes (€) contre la totalité des devises citées dans le tableau ci-dessus entraînerait une perte de 6 622 K€ sur la position nette globale en devises.

Pour le risque de taux d'intérêt, la sensibilité correspond à une variation de la courbe de taux par rapport aux taux d'intérêts en vigueur à la date de clôture.

La sensibilité à l'évolution du taux est égale à 574 K€ au 31 décembre 2009.

(= position nette à taux variable x 1% de variation du taux court terme x durée restant à courir jusqu'au prochain exercice soit 574 K€).

Le tableau ci-après présente l'effet des variations de taux de change sur le résultat et les capitaux propres avec l'hypothèse d'une variation générale de 10% du taux de change :

Au 31 décembre 2009 En K€	Impact sur le résultat	Impact sur les capitaux propres
Taux de change Livre	2 554	11 401
Taux de change USD	122	1 741
Taux de change Franc suisse	107	483
Taux de change Rand	-22	186
Taux de change Real Brésilien	24	55
Taux de change Roupie indienne	49	81
Taux de change Roupie indonésienne	11	27
Taux de change HKD	0	0
Taux de change AUD	74	91
Taux de change NZD	6	19

Au 31 décembre 2008 En K€	Impact sur le résultat	Impact sur les capitaux propres
Taux de change Livre	1 305	7 951
Taux de change USD	251	685
Taux de change Franc suisse	42	374
Taux de change Rand	139	172
Taux de change Real Brésilien	22	22
Taux de change Roupie indienne	23	57
Taux de change Roupie indonésienne	3	14
Taux de change HKD	0	-1
Taux de change AUD	30	-33
Taux de change NZD	7	11

NOTE 22 : TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE

Le détail de la rubrique des flux d'investissement « incidence nette des variations de périmètre » est donnée dans le tableau ci-dessous :

En K€	31/12/09	31/12/08
<u>Variations de périmètre 2009</u>		
Prix payé / acquisitions 2009	-23 034	
Prix encaissé / cessions 2009	28 701	
Trésorerie nette active / passive acquise	-2 440	
Prix payés / acquisitions antérieures	-61	
Autres variations	4 545	
<u>Variations de périmètre 2008</u>		
Prix payé / acquisitions 2008 ⁽¹⁾		-47 316
Prix encaissé / cessions 2008		
Trésorerie nette active / passive acquise ⁽¹⁾		2 479
Prix payés / acquisitions antérieures		-14 322
Autres variations		
Total	7 711	-59 159

⁽¹⁾ Comprenant la société Ciboodle (ex Graham Technology)

Le détail de la rubrique des flux d'exploitation « Variation du besoin en fonds de roulement » est donnée dans le tableau ci-dessous :

en K€	31/12/2009	31/12/2008
Variation du besoin en fonds de roulement	-9 438	-16 153
- Variation des clients	- 1 782	-3 329
- Variation des fournisseurs	-4 532	-1 463
- Variation des autres actifs	- 8 863	-3 916
- Variation des autres passifs	5 739	-7 445

NOTE 23 : ENGAGEMENTS HORS BILAN ET AUTRES ENGAGEMENTS

Rappel : les compléments de prix sont constatés au bilan en normes IFRS (cf note 19).

Pour les opérations courantes, le groupe est engagé à la clôture de l'exercice précédent et de cet exercice, pour les montants suivants :

	31/12/2009			31/12/2008
	Total	Paiements dus par période		Total
		A moins d'un an	De un à cinq ans	
Obligation contractuelle				
Contrat de location simple	805	400	405	718
Obligations d'achat irrévocables				
Autres obligations à long terme				
Total	805	400	405	718
Autres engagements commerciaux				
Ligne de crédit				
Lettre de crédit				1 250
Cautions de paiement étranger				
Cautions données sur loyers	472		472	472
Autres engagements commerciaux ⁽¹⁾	1 916	437	1 479	1 307
Total	2 388	437	1 951	3 029
Engagements reçus				
Caution reçue sur marché				
Autres engagements reçus				
Total	-	-	-	-

⁽¹⁾ En 2008 et 2009 les banques FORTIS Luxembourg et ING Belgique ont donné des garanties de marché à la Commission Européenne.

La loi du 4 mai 2004, ouvre pour les salariés des entreprises françaises un droit à formation d'une durée de 20 heures minimum par an cumulable sur une période de 6 ans. Le droit individuel à la formation (D.I.F.) non encore utilisé correspond à un avantage du personnel selon IAS 19 (avantage à long terme) qui doit donner lieu à la reconnaissance d'un passif à la clôture ; toutefois, compte tenu de la possibilité pour l'entreprise d'intégrer l'essentiel du coût du DIF dans son plan de formation, le montant de ce passif a été considéré comme négligeable. Le DIF représentait 15 117 heures de droit de formation cumulé au 31 décembre 2009.

NOTE 24 : TRANSACTIONS AVEC LES PARTIES LIEES24.1. Entreprises associées

Sword Group ne détient pas d'entreprises entre 20 % et 50 %, sur lesquelles elle exerce une influence notable et comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence.

En 2007, la société Sword Soft, basée près de Londres, a été créée. Cette société détenue à 92,87% par Sword Group est destinée à détenir toutes les activités « produits » du Groupe. Les 7,13% non détenus par Sword Group sont détenus par le management de la société. En vertu du pacte d'actionnaires, le résultat consolidé du groupe Sword Soft est entièrement acquis à Sword Group.

24.2. Transactions réalisées avec des sociétés non consolidées ayant des dirigeants communs

La société Semaphore Investissements a pour objet la prise de participation au capital de toute société dont elle pourrait devenir propriétaire et l'assistance en matière de Direction générale du Groupe Sword. Elle donne lieu à la refacturation des prestations correspondantes à Sword Group.

La charge supportée par Sword Group au titre de l'assistance en matière de Direction Générale fournie par Semaphore Investissements s'élève à 307,5 K€ sur l'année 2009 à raison de 25,6 K€ par mois.

24.3. Rémunération des membres des organes d'administration et de direction

(K€)	12/09	12/08
Avantages à court terme :		
- Brut (hors avantages en nature)	1 133	1 130
- Charges patronales	198	172
- Avantages en nature	112	45
Avantages postérieurs à l'emploi :		
- Engagements provisionnés	12	14
- Charges des droits acquis au cours de l'exercice	-2	-8
Autres avantages à long terme :		
Indemnités de fin de contrat de travail		
Paiements en actions	201	97
Total	1 654	1 436

Les membres des organes d'administration (mandataires sociaux) et de direction sont ceux faisant partie des comités de direction générale et d'opération soit environ une dizaine de personnes.

NOTE 25 : LISTE DES SOCIETES CONSOLIDEES

Sociétés	Date de clôture	31 décembre 2009		31 décembre 2008	
		% contrôle	% intérêt	% contrôle	% intérêt
Sword Group (société mère) 9 Avenue Charles de Gaulle 69370 Saint Didier au mont d'or	31/12	100 %	100 %	100 %	100 %
Sword SA (France)	31/12	92,87 %	100 %	100 %	100 %
Sword Création Informatique Ltd (Afrique du sud)	31/12	100 %	100 %	100 %	100 %
Sword South Africa Ltd	31/12	-	-	75 %	75 %
FircoSoft (France)	31/12	99,13%	92,06 %	98,28 %	87,16 %
FircoSoft Inc (US)	31/12	100 %	92,87 %	100 %	87,16 %
Sword Inc (US)	31/12	100 %	100 %	100 %	100 %
Sword UK	31/12	-	-	100 %	100 %
Sword DDS France	31/12	100 %	100 %	100 %	100 %
Sword Technologies SA (Bénélux)	31/12	100 %	100 %	100 %	100 %
TIPIK (ex-ASCII)(Belgique)	31/12	100 %	100 %	100 %	100 %
FI System Belgium	31/12	100 %	100 %	100 %	100 %
Sword SAS (France)	31/12	-	-	100 %	100 %
Global India	31/03	100 %	100 %	100 %	100 %
Sword IT Solutions (Grèce)	31/12	65 %	65 %	65 %	65 %
Sword Services SA (ex-Linkvest SA) (Suisse)	31/12	100 %	100 %	100 %	100 %
Sword Lebanon (Liban)	31/12	95 %	95 %	95 %	95 %
Sword UK (Ex Intech) (UK)	31/12	100 %	92,87 %	100 %	88,68 %
Sword Atlantique (France)	31/12	-	-	100 %	100 %
Sword Solutions (France)	31/12	-	-	100 %	100 %
Sword BTS (ex Real Time Engineering)(UK)	31/12	-	-	100 %	100 %
Nextech (Brésil)	31/12	-	-	100 %	88,68 %

Achiever (UK)	31/12	-	-	100 %	88,68 %
Sword Soft (UK)	31/12	92,87 %	92,87 %	88,68 %	88,68 %
Apak (UK)	31/12	100 %	92,87 %	100 %	88,68 %
Sword Integra (Belgique)	31/12	100 %	100 %	100 %	100 %
Sword Soft Inc (US)	31/12	100 %	92,87 %	100 %	88,68 %
Sword IPR (UK)	31/12	100 %	92,87 %	100 %	88,68 %
Sword Banking Solutions (UK)	31/12	-	-	100 %	88,68 %
Sword Energy (UK)	31/12	-	-	100 %	100 %
Buildonline UK	31/12	-	-	100 %	88,68 %
Buildonline Allemagne	31/12	100 %	92,87 %	100 %	88,68 %
Buildonline France	31/12	100 %	92,87 %	100 %	88,68 %
Buildonline India	31/12	100 %	92,87 %	100 %	88,68 %
Buildonline USA	31/12	100 %	92,87 %	100 %	88,68 %
Buildonline Ireland	31/12	100 %	92,87 %	100 %	88,68 %
Global (UK)	31/12	100 %	92,87 %	100 %	88,68 %
Infotechno (AU)	31/12	70 %	65 %	70 %	62,08 %
CTSpace (US)	31/12	100 %	92,87 %	100 %	88,68 %
CTSpace Group Inc (US)	31/12	-	-	100 %	88,68 %
Ciboodle (ex Graham Technology) Ireland	31/03	100 %	87,15 %	100 %	83,22 %
Ciboodle (ex Graham Technology) Australia	31/03	100 %	87,15 %	100 %	83,22 %
Ciboodle (ex Graham Technology) New Zealand	31/03	100 %	87,15 %	100 %	83,22 %
Ciboodle (ex Graham Technology) Indonésie	31/03	100 %	87,15 %	100 %	83,22 %
Ciboodle (ex Graham Technology) Scotland (UK)	31/03	93,84 %	87,15 %	93,84 %	83,22 %
Ciboodle (ex Graham Technology) BV (Hollande)	31/03	100 %	87,15 %	100 %	83,22 %
Ciboodle (ex Graham Technology) South Africa	31/03	100 %	87,15 %	100 %	83,22 %
Ciboodle Ltd (ex Graham Technology Land and Estates) (UK)	31/03	100 %	87,15 %	100 %	83,22 %
Ciboodle (ex Graham Technology) USA	31/03	100 %	87,15 %	100 %	83,22 %
Graham Technology France	31/03	100 %	87,15 %	100 %	83,22 %
Graham Technology Hong Kong	31/03	100 %	87,15 %	100 %	83,22 %
Sword Bermuda Ltd (US)	31/12	100 %	92,87 %	-	-
Sword Intech Inc (US)	31/12	100 %	92,87 %	-	-
Beam (UK)	31/12	100 %	92,87 %	-	-
Sword Fircosoft Ltd (UK)	31/12	100 %	92,87 %	-	-
Sword General Partner (UK)	31/12	100 %	92,87 %	-	-
AgencyPort (US)	31/12	100 %	92,87 %	-	-

Toutes les sociétés consolidées ont une activité opérationnelle, à l'exception de Sword Group, Sword Soft Ltd, Sword Soft Inc et FI System Belgium, qui sont des holdings.

Toutes les sociétés contrôlées au 31 décembre 2009 et ayant eu une activité au cours de l'exercice sont consolidées.

Toutes les sociétés sont consolidées par intégration globale.

La société Global India et les sociétés Ciboodle (ex Graham Technology) ne clôturant pas au 31 décembre, ont établi une situation intermédiaire au 31 décembre 2009.

La société Sword South Africa a été cédée en février 2008.

Note 26 : Honoraires des Commissaires aux Comptes

HONORAIRES DES CAC

en €	Deloitte & Associés				MAZARS / SAFICI (1)				Autres auditeurs (2)			
	Montant		Pourcentage		Montant		Pourcentage		Montant		Pourcentage	
	2009	2008	2009	2008	2009	2008	2009	2008	2009	2008	2009	2008
Audit :												
- Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés :												
- SWORD GROUP	79 248	90 170	40%	33%	48 006	41 275	90%	100%	0	0	0%	0%
- FILIALES INTEGREES GLOBALEMENT	93 570	103 213	48%	38%	0	0	0%	0%	414 179	392 149	88%	81%
- Autres diligences et prestations directement liées à la mission de commissariat aux comptes :												
- SWORD GROUP	19 812	72 505	10%	27%	5 334	0	10%	0%	0	11 324	0%	2%
- FILIALES INTEGREES GLOBALEMENT	0	0	0%	0%	0	0	0%	0%	0	28 699	0%	6%
Total	192 630	265 888	98%	98%	53 340	41 275	100%	100%	414 179	432 171	88%	89%
- Autres prestations rendues par les réseaux aux filiales intégrées globalement :												
- Juridique, fiscal, social	4 112	5 978	2%	2%	0	0	0%	0%	57 594	51 184	12%	11%
- Autres	0	0	0%	0%	0	0	0%	0%	0	0	0%	0%
Sous-Total Autres Prestations	4 112	5 978	2%	2%	0	0	0%	0%	57 594	51 184	12%	11%
Total	196 742	271 866	100%	100%	53 340	41 275	100%	100%	471 773	483 355	100%	100%

(1) : Mazars a remplacé Safici en 2009 suite à la démission de ce dernier

(2) : Autres auditeurs non membres des réseaux du collège des commissaires aux comptes

Remarques :

1. 2008 = info du doc de Ref 31/12/2008

2. 2009 : Sociétés françaises : montants des lettres de mission 2009 + éventuelles missions exceptionnelles

20.6 Vérification des informations financières annuelles

20.6.1 Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes sociaux annuels

Comptes Annuels - Exercice clos le 31 décembre 2009

Aux actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2009, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société SWORD GROUP SE, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

II. JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

Les estimations comptables concourant à la préparation des états financiers au 31 décembre 2009 ont été réalisées dans un contexte de forte volatilité des marchés et d'une difficulté certaine à appréhender les perspectives économiques. Ces conditions sont décrites dans la note 1 de l'annexe des comptes. C'est dans ce contexte que, conformément aux dispositions de l'article L.823.9 du Code de commerce, nous avons procédé à nos propres appréciations que nous portons à votre connaissance :

La note 3.3 des comptes annuels expose les modalités d'évaluation et de dépréciation des titres de participation. Nos travaux ont consisté notamment à apprécier les données et les hypothèses sur lesquelles se fondent ces estimations.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. VERIFICATIONS ET INFORMATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L.225-102-1 du Code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Villeurbanne, le 2 avril 2010
Les Commissaires aux Comptes

Mazars

Deloitte & Associés

Max DUMOULIN

Olivier ROSIER

20.6.2 Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés annuels

Comptes Consolidés - Exercice clos le 31 décembre 2009

Aux actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2009, sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la société SWORD GROUP SE, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. OPINION SUR LES COMPTES CONSOLIDES

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les évolutions des règles et méthodes comptables exposées dans la note 2.1 de l'annexe résultant de l'application, à compter du 1er janvier 2009, de nouvelles normes et interprétations.

II. JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

Les estimations comptables concourant à la préparation des états financiers au 31 décembre 2009 ont été réalisées dans un contexte de forte volatilité des marchés et d'une difficulté certaine à appréhender les perspectives économiques. Ces conditions sont décrites dans la note 2.5 de l'annexe des comptes. C'est dans ce contexte que, conformément aux dispositions de l'article L.823.9 du Code de commerce, nous avons procédé à nos propres appréciations que nous portons à votre connaissance :

La société procède annuellement à un test de dépréciation des goodwill selon les modalités décrites dans la note 2.14 de l'annexe. Nous avons examiné les modalités de mise en œuvre de ce test de dépréciation, ainsi que les prévisions de flux de trésorerie et hypothèses utilisées et vérifié que les notes 2.14 et 8 donnent une information appropriée.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. VERIFICATION SPECIFIQUE

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations relatives au groupe données dans le rapport de gestion.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Villeurbanne, le 2 avril 2010
Les Commissaires aux Comptes

Mazars

Deloitte & Associés

Max DUMOULIN

Olivier ROSIER

20.7 Date des dernières informations financières

Les comptes au 31 décembre 2009 sont les derniers comptes audités par les commissaires aux comptes.

20.8 Informations financières intermédiaires

Néant

20.9 Politique de distribution des dividendes

20.9.1 Politique de distribution

La société suivra une politique de distribution de dividendes, reliée d'une part aux profits de l'année concernée, et d'autre part à l'évolution prévisible du groupe et de sa rentabilité.

Au titre de l'exercice 2009, un dividende de 0,65 € par action sera distribué sous réserve de l'accord de l'assemblée générale du 28 avril 2010.

Au titre de l'exercice 2008, un dividende de 0,60 € par action a été distribué.

Au titre de l'exercice 2007, un dividende de 0,53 € par action a été distribué.

Au titre de l'exercice 2006, un dividende de 0,42 € par action a été distribué.

Au titre de l'exercice 2005, un dividende de 0,30 € par action a été distribué.

Au titre de l'exercice 2004, un dividende de 1,20 € par action a été distribué.

Au titre de l'exercice 2003, un dividende de 0,90 € par action a été distribué.

Au titre de l'exercice 2002, un dividende de 0,75 € par action a été distribué.

Il est précisé que l'Assemblée Générale Extraordinaire du 29 avril 2005 a décidé la division par 5 de la valeur nominale des actions, cette dernière étant ramenée de 5 € à 1€.

20.9.2 Délai de prescription

Les dividendes et acomptes sur dividendes mis en paiement et non réclamés se prescrivent par 5 ans au profit de l'Etat à compter de leur date de mise en paiement (art. 2277 du code civil).

20.9.3 Dividendes et réserves distribués au cours des trois derniers exercices

En euros	Exercice 2009	Exercice 2008	Exercice 2007
Dividende global	5 549 301	4 923 681 €	3 900 626 €
Dividende par action	0,60 €	0,53 €	0,42 €

20.10 Procédure judiciaire et d'arbitrage

Il n'existe pas d'autre procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage, y compris toute procédure dont la société a connaissance, qui est en suspens ou dont elle est menacée, susceptible d'avoir ou ayant eu cours des 12 derniers mois des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité du groupe.

20.11 Changement significatif de la situation financière ou commerciale

Néant.

XXI - Informations complémentaires

21.1 Capital social

21.1.1 Montant du capital social

21.1.1.1 Capital social souscrit

Le capital de la société entièrement libéré s'élève au 31 décembre 2009 à 9 289 965 €, divisé en 9 289 965 actions d'une valeur nominale de 1 €.

Capital à libérer

Néant

21.1.1.2 Capital autorisé non émis

Voir point 16 du rapport de gestion.

21.1.2 Titres non représentatifs du capital

A la date du présent document de référence, il n'existe aucun titre non représentatif du capital de la Société.

21.1.3 Nombre, valeur comptable et valeur nominal des actions détenues par la Société ou pour son compte

Au 31 décembre 2009, la Société Sword Group détient 58 885 actions propres.

21.1.4 Valeurs mobilières convertibles, échangeable ou assorties de bons de souscription**Emissions d'actions à bons de souscription d'actions**

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2009, la Société n'a émis aucune valeur mobilière convertible, échangeable ou assortie de bons de souscription.

21.1.5 Conditions régissant tout droit d'acquisition et/ou toute obligation attachée au capital souscrit, mais non libéré, ou sur toute entreprise visant à augmenter le capital

Néant

21.1.6 Capital de la Société faisant l'objet d'une option ou d'un accord conditionnel ou inconditionnel prévoyant de le placer sous option**Options de souscription consenties à certains salariés et/ou mandataires sociaux de la Société et des sociétés liées au sens de l'article L.225-180 du code de commerce**

- L'Assemblée Générale Ordinaire et Extraordinaire des actionnaires de la Société en date du 28 avril 2006 a, aux termes de sa quinzième résolution, autorisé le Conseil d'administration à consentir, dans le cadre des dispositions des articles L 225-177 et suivants du Code de commerce, au profit de tout ou partie des salariés et/ou mandataires sociaux de la Société et/ou des sociétés qui lui sont liées au sens de l'article L. 225-180 du Code de commerce, des options donnant droit à la souscription de 60 000 actions nouvelles de la Société, cette autorisation ayant été consentie pour une durée de 38 mois.
- Faisant usage de l'autorisation de ladite assemblée, le conseil d'administration, lors de sa séance en date du 29 décembre 2006, a procédé à l'attribution de 60 000 options de souscription d'actions. Dans la mesure où les bénéficiaires des options de souscription d'actions sont de nationalités différentes, trois plans d'options de souscription d'actions ont été établis dans les conditions suivantes.

	Plan n°1	Plan n°2	Plan n°3
Date de l'Assemblée	28 avril 2006		
Date du Conseil	29 décembre 2006		
Nombre total d'options attribuées	60 000		
Point de départ d'exercice des options	30/12/2008	30/12/2009	
Prix d'exercice	35,128 euros		
Rabais	Néant		
Nombre de bénéficiaires par plan	4	3	1
Nombre d'actions à souscrire par les dirigeants	51 000		
Nombre d'options ne pouvant plus être exercées	9 000		
Date d'expiration	30/12/2009	30/12/2010	

- L'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la Société en date du 30 janvier 2009 a, aux termes de sa huitième résolution, autorisé le Conseil d'Administration à consentir, dans le cadre des dispositions de l'article L.225-177 et suivants du Code de commerce, au profit de tout ou partie des salariés et/ou mandataires sociaux de la Société et/ou des sociétés qui lui sont liées au sens de l'article L.225-180 du Code de commerce, des options donnant droit à la souscription de 200 000 actions nouvelles de la Société, cette autorisation ayant été consentie pour une durée de 38 mois.
- Faisant usage partiel de l'autorisation conférée par ladite assemblée, le Conseil d'Administration, lors de séance en date du 30 janvier 2009, a procédé à l'attribution de 150 000 options de souscription d'actions. Dans la mesure où les bénéficiaires des options de souscription d'actions sont de nationalités différentes, deux plans d'options de souscription d'actions ont été établis dans les conditions suivantes :

	Plan n°1	Plan n°2
Date de l'Assemblée	30 janvier 2009	
Date du Conseil	30 janvier 2009	
Nombre total d'options attribuées	150 000	
Point de départ d'exercice des options	30/01/2011	30/01/2012
Prix d'exercice	10,60 euros	
Rabais	Néant	
Nombre de bénéficiaires par plan	1	2
Nombre d'actions à souscrire par les mandataires sociaux	140 000	
Date d'expiration	30/01/2012	30/01/2013

Des informations complémentaires figurent dans le rapport sur les stocks options (paragraphe 26.2).

Ci-après le tableau établi conformément aux recommandations AFEP / MEDEF (Cf tableau 4 du paragraphe 20.4 du rapport de gestion).

Nom du mandataire	N° et date du plan	Nature des options	Valorisation des options selon la méthode retenue pour les comptes consolidés	Nombre d'options attribuées durant l'exercice	Prix d'exercice	Période d'exercice
H. Davies Directeur Général Délégué	N°1 30/01/09	Souscription	333 516 €	100 000	10,60 €	Du 30/01/011 au 30/01/012
F. Fillot Directeur Général Délégué	N°2 30/01/09	Souscription	155 412 €	40 000	10,60 €	Du 30/01/012 au 30/01/013

Précisions sur l'exercice des options :

Conditions de performance : les bénéficiaires ne pourront exercer les options que si les deux conditions suivantes sont remplies, au titre de l'exercice social précédent l'exercice des options :

- EBIT consolidé de la Société supérieur à 15%,
- Chiffre d'affaires consolidé supérieur à 220 millions d'euros (hors vente d'actifs).

Conservation des actions issues de l'exercice des options : conformément aux dispositions de l'article L 225-185 du code de commerce, le conseil d'administration a décidé que les mandataires sociaux susvisés sont tenus de conserver 10% des actions issues de l'exercice des options, jusqu'à la cessation de leurs fonctions.

Attribution d'options au profit de salariés de la Société et des filiales : afin de se conformer aux dispositions de l'article L 225-186-1 du code de commerce, issues de la loi du 3 décembre 2008, le conseil d'administration a décidé d'octroyer 10 000 options de souscriptions d'actions aux profit des salariés de la Société et de ses filiales ; les conditions de performance ci-dessus visées étant également applicables à l'exercice des options.

Conformément aux dispositions de l'article L 232-1 du Code de Commerce, nous vous indiquons qu'à l'exception de ce qui est indiqué ci-dessus, aucun événement important susceptible d'avoir une incidence significative sur l'appréciation de la situation de la Société, n'est intervenu ou n'a été connu postérieurement à la date de clôture de l'exercice de la Société.

21.1.7 Evolution du capital social**21.1.7.1 Tableau d'évolution du capital social au cours des trois dernières années**

Date	Nature des opérations	Nominal des actions (€)	Augmentation de capital (€)	Prime d'émission ou d'apport (€)	Nombre d'actions créées	Nombre d'actions après opération	Montant du capital après opération (€)
22-06-2001	Constitution de la société	5	40 000	-	8 000	8 000	40 000
30-08-2001	Augmentation de capital (1)	5	3 412 470	-	682 494	690 494	3 452 470
31-12-2001	Exercice de bons de souscription (2)	5	167 840	746 888	33 568	724 062	3 620 310
27-02-2002	Exercice de bons de souscription (2)	5	615 360	2 738 352	123 072	847 134	4 235 670
12-03-2002	Augmentation de capital réservée au FCPR 21 Développement	5	630 445	4 665 293	126 089	973 223	4 866 115
12-03-2002	Augmentation de capital en numéraire	5	1 295 100	9 583 740	259 020	1 232 243	6 161 215
26-04-2004	Augmentation de capital (3)	5	1 180 890	17 595 261	236 178	1 468 421	7 342 105
29-04-2005	Division de la valeur nominale de l'action est ainsi ramenée de 5 € à 1 €						
14-06-2005	Exercice de bons de souscriptions (3)	1	29.645	544.163,32	29.645	7.371.750	7.371.750
19-01-2006	Exercice de bons de souscriptions (3)	1	36.670	673.114,50	36.670	7.408.420	7.408.420
21-06-2006	Exercice de bons de souscriptions (3)	1	228.420	4.192.877,40	228.420	7.636.840	7.636.840
09-03-2007	Augmentation de capital (4)	1	1.437.500		1.437.500	9.074.340	9.074.340
02-04-2007	Augmentation de capital (4)	1	215.625		215.625	9.289.965	9.289.965

(1) Cette augmentation de capital est consécutive à l'apport d'actions effectué par les actionnaires de Sword SA à Sword Group.

Pour les besoins de l'apport, la valeur de l'action Sword SA a été évaluée à la valeur nominale, soit 5 €. L'apport des 682 494 actions de la société Sword SA a donc été évalué à 3 412 470 €.

Sur la base de ses travaux, le commissaire aux apports conclut dans son rapport, que la valeur des apports dont le total s'élève à 3 412 470 €, n'est pas surévaluée. Il estime également que l'actif net apporté est au moins égal au montant de l'augmentation de capital de la société bénéficiaire de l'apport.

Le commissaire aux apports a en effet considéré que les sociétés Sword SA et Sword Group étant de création récente, leur valeur devait s'apprécier sur la base du nominal des titres.

Les résultats consolidés de Sword Group au titre de l'exercice 2001 ainsi que les perspectives figurant au paragraphe 4.11. "Plan de développement" du prospectus d'Introduction en Bourse permettent d'expliquer l'écart constaté entre la valeur de 5 € retenue lors de l'opération d'apport mentionnée ci-dessus, et le prix de 42 € proposé au marché dans le cadre de l'introduction en bourse.

(2) Par assemblée générale extraordinaire en date du 15 décembre 2000 SWORDSA a procédé à l'émission de BSA au profit de deux de ses actionnaires, Jacques Mottard et 21 Centrale Partners.

En contrepartie de cette émission, Jacques Mottard et 21 Centrale Partners ont respectivement procédé au versement d'une avance en compte courant d'un montant global de 4 268 440 €, indisponible pendant une période de 5 années sauf cas d'exercice des BSA (cf. § 4).

Le 2 juin 2001, SWORDGROUPE, holding, a été créée sans rôle opérationnel. L'objectif était de rendre l'organigramme du groupe plus lisible avec une ou plusieurs filiales par pays. Cette création a été réalisée par voie

d'apport des titres de Sword SA à Sword Group par l'ensemble des actionnaires de Sword SA. Les filiales étrangères de Sword SA (DDS, Sword Suisse, Sword INC. et Sword Afrique du Sud) ont été cédées à Sword Group pour leur prix d'acquisition.

Afin de reconstituer autour de Sword Group l'environnement initialement créé au niveau de SWORDSA en sa qualité de société tête de groupe il a été convenu de transposer au niveau de Sword Group les opérations relatives aux BSA ainsi adoptées. C'est ainsi que les bons émis par Sword SA en décembre 2000 ont été annulés puis recréés à l'identique chez Sword Group le 29 octobre 2001, assortis d'un engagement de conservation des titres par les bénéficiaires.

Par ailleurs, les créances de M. Jacques Mottard et de 21 Centrale Partners à l'égard de SWORDSA au titre de l'avance en compte courant ont été cédées à Sword Group en contrepartie de l'inscription dans les livres de cette dernière d'une avance en compte courant d'un montant identique à celui figurant dans les comptes de Sword SA.

Monsieur Jacques Mottard a exercé ses BSA à la date du 31 décembre 2001 par compensation de compte courant à hauteur de 914 728 €. Le solde de l'avance en compte courant a été ramené à zéro.

21 Centrale Partners, agissant pour le compte du FCPR 21 Développement, a exercé ses BSA le 27 février 2002 par compensation de compte courant à hauteur de 3 353 712 €. Le solde de l'avance en compte courant a été ramené à 34 990,40 €.

Date d'assemblée 15 décembre 2000 - Nombre total d'actions pouvant être souscrites 156 640

Dont : nombre d'actions pouvant être souscrites par les membres du comité de direction 33 568

Nombre de dirigeants concernés 1 - Prix d'exercice 5 € - Point de départ d'exercice des BSA 01-05-2001

Date d'expiration 15-12-2005 Nombre d'actions souscrites au 28 février 2002 156 640

Nombre de BSA restant à souscrire 0

(3) L'Assemblée Générale Mixte du 27 février 2002 a délégué au Conseil d'Administration tous pouvoirs à l'effet de procéder en une ou plusieurs fois par voie d'appel public à l'épargne, à l'émission d'actions de la Société et plus généralement de toutes valeurs mobilières de quelque nature que ce soit, donnant accès immédiatement et/ou à terme à des actions de la Société,

Dans sa séance du 21 janvier 2004, en vertu de l'autorisation visée ci-dessus, le Conseil d'Administration de la Société a décidé de subdéléguer au Président l'intégralité des pouvoirs qui lui ont été consentis par l'Assemblée Générale Mixte du 27 février 2002, permettant la mise en œuvre d'une augmentation de capital social avec ou sans Droit Préférentiel de souscription dans la limite de 5.000.0000 euros de nominal.

En vertu des pouvoirs qui lui ont été conférés, le Président du Conseil d'Administration a décidé le 26 mars 2004 d'initier le processus d'émission de 205.373 actions à bons de souscription d'actions (ABSA) pour un montant nominal de 1.026.865 euros et une prime d'émission maximum de 15.813.721 euros, soit un montant global maximum, prime d'émission incluse de 16.840.586 euros avec possibilité d'émettre 30.805 ABSA supplémentaires en cas d'exercice de la clause d'extension telle que définie au sein de ladite décision.

Selon décision du 5 avril 2004, le Président a fixé les caractéristiques définitives de l'augmentation de capital social par émission d'ABSA.

En vertu des pouvoirs qui lui ont été conférés, le Président du Conseil d'Administration, a décidé le 7 avril 2004 d'exercer la clause d'extension de 15%, telle que précitée, en portant à 236.178 le nombre d'ABSA à émettre dans le cadre de l'augmentation du capital social de la Société Sword Group.

Le 15 avril 2004, le dépositaire des fonds a certifié avoir reçu en dépôt la somme de 18.776.151 euros représentant l'intégralité des versements en numéraire effectués par les souscripteurs de l'augmentation du capital de la Société d'un montant nominal de 1.180.890 euros par émission de 236.178 actions à bons de souscription d'actions.

Le Conseil d'administration en date du 26 avril 2004 a constaté :

- que 236.178 actions nouvelles de 5 € euros chacune, composant l'augmentation de capital de 1.180.890 €, ont été entièrement souscrites,
- que les souscriptions ont été libérées en espèce ainsi que l'a attesté le certificat des fonds de la Société Générale en date 15 avril 2004,
- qu'ainsi les 236.178 actions nouvelles ont été entièrement souscrites, qu'elles ont été libérées des sommes exigibles en conformité des conditions de l'émission et que, par suite, l'augmentation de capital s'est trouvée définitivement réalisée.

L'Assemblée Générale Ordinaire et Extraordinaire du 29 avril 2005 a décidé la division de la valeur nominale des actions de la Société qui a été ainsi ramenée de 5 euros à 1 euro.

Le Conseil d'Administration du 14 juin 2005 a constaté l'exercice, à la date du 10 juin 2005, de 23.716 bons de souscriptions d'actions donnant droit à 29.645 actions nouvelles et l'augmentation de capital corrélative et a décidé de modifier en conséquence l'article 8 des statuts.

Le Conseil d'Administration du 19 janvier 2006 a constaté l'exercice, du 11 juin jusqu'au 31 décembre 2005, de 29.336 bons de souscriptions d'actions donnant droit à 36.670 actions nouvelles et l'augmentation de capital corrélative et a décidé de modifier en conséquence l'article 8 des statuts.

Le Conseil d'Administration du 21 juin 2006 a constaté l'exercice, du 19 janvier jusqu'au 31 mai 2006, de 182.736 bons de souscriptions d'actions donnant droit à 228.420 actions nouvelles et l'augmentation de capital corrélative et a décidé de modifier en conséquence l'article 8 des statuts.

(4) En vertu de la délégation conférée par l'assemblée générale ordinaire et extraordinaire des actionnaires de la Société du 28 avril 2006 dans sa onzième résolution, le Conseil d'Administration, dans sa séance du 14 Février 2007 a décidé le principe d'une augmentation de capital par émission d'un maximum de 1 500 000 actions nouvelles d'une valeur nominale d'un euro, par voie d'appel public à l'épargne, avec suppression du droit préférentiel de souscription et sans droit de priorité pouvant être porté à un maximum de 1 983 750 actions nouvelles en cas d'usage de la Faculté d'Extension et de l'Option de sur-allocation et a subdélégué à son Président-Directeur Général le pouvoir de décider des modalités définitives de l'augmentation de capital.

En outre, le Conseil d'administration, à l'unanimité, a donné tous pouvoirs à son Président-Directeur Général, dans les conditions légales et réglementaires applicables, et dans les limites fixées par l'assemblée générale ordinaire et extraordinaire du 28 avril 2006, pour mettre en œuvre cette émission et en arrêter définitivement toutes les conditions.

En application de cette délégation, le Président-Directeur Général a décidé de procéder à une augmentation de capital en numéraire, par appel public à l'épargne, sans droit préférentiel de souscription ni délai de priorité par émission de 1 250 000 d'actions ordinaires nouvelles de la Société, susceptibles d'être portées à un nombre maximum de 1 653 125 actions en cas d'exercice en totalité de la Faculté d'Extension portant sur 187 500 actions et de l'Option de sur-allocation portant sur 215 625 actions.

Le Président Directeur Générale a :

- aux termes d'une décision du 1^{er} mars 2007 :
 - o décidé d'augmenter le nombre d'actions nouvelles de 15% du nombre initial, soit 187.500 actions, et de porter ainsi le nombre d'actions nouvelles à émettre à 1.437.500,
 - o conformément aux dispositions légales et réglementaires, de fixer le prix unitaire des actions nouvelles à 40 euros, lequel correspond, sous réserve d'une légère décote de 2,12% afin d'arriver à un chiffre sans décimales, à la moyenne pondérée des cours de l'action de la Société sur le marché d'Euronext Paris des trois séances de bourse précédant l'ouverture du livre d'ordres.
- aux termes d'une décision en date du 9 mars 2007, sur la base du certificat du dépositaire des fonds établi à la date du 9 mars 2007, constaté le dépôt de la somme de 57.500.000 euros représentant l'intégralité des versements en numéraire effectués par les souscripteurs, la souscription de 1.437.500 actions nouvelles en résultant et l'augmentation corrélative du capital d'un montant de 1.437.500 euros.
- aux termes d'une décision du 28 mars 2007, pris acte de l'exercice de la totalité de l'option de sur-allocation correspondant à l'émission de 215.625 actions nouvelles au prix de 40 euros.
- aux termes d'une décision en date du 2 avril 2007, sur la base du certificat du dépositaire des fonds établi à la date du 2 avril 2007, constaté le dépôt de la somme de 8.625.000 euros représentant l'intégralité du versement en numéraire effectué par les souscripteurs de l'augmentation de capital suite à l'exercice de la totalité de l'option de sur-allocation, la souscription de 215.625 actions nouvelles en résultat et a constaté la réalisation définitive de l'augmentation de capital par souscription de 215.625 actions nouvelles, le capital étant porté de 9.074.340 à 9.289.965 euros.

21.1.7.2 Modifications intervenues dans la répartition du capital au cours des trois derniers exercices

Prénom-Nom	Situation au 31/12/2007		
	Nbre d'actions	% de capital	% de droit de vote
Jacques Mottard	1 746 820	18,80	18,50
21 Centrale Partners et FCPR 21 Développement	5	0	0
Françoise Fillot	106 395	1,14	2,20
Heath Davies	16 137	0,17	0,16
Christian Tapia	--	--	--
Titres en autodétention	0	0	0
Salariés et actionnaires divers au nominatif	275 644	2,97	5,57
Flottant	7 144 964	76,91	73,97
Total	9 289 965	100	100

Prénom-Nom	Situation au 31/12/2008			Situation au 31/12/2009		
	Nbre d'actions	% du capital	% vote	Nbre d'actions	% du capital	% vote
Jacques Mottard et Sémaphore Investissements	1 746 820	18,80	27,22	1 706 280	18,37	26,69
21 Centrale Partners	5	0	0	5	0	0
Françoise Fillot	106 395	1,15	1,97	106 395	1,15	1,98
Heath Davies	16 137	0,17	0,15	27 937	0,30	0,26
Titres en autodétention	0	0	0	58 885	0,63	0
Salariés et actionnaires divers au nominatif	230 288	2,48	4,14	290 633	3,13	4,85
Flottant	7 190 320	77,40	66,52	7 099 830	76,42	66,22
Total	9 289 965	100	100	9 289 965	100	100

21.2 Acte constitutif et statuts

Il est rappelé que l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires en date du 30 janvier 2009 a décidé la transformation de Sword Group en Société Européenne et a adopté de nouveaux statuts.

Les dispositions issues du Règlement (CE) n°2157/2001 du Conseil du 8 octobre 2001 relatif au statut de la société européenne prévoient des règles en nombre restreint concernant le fonctionnement de la SE en renvoyant aux dispositions de la législation nationale en la matière. Le fonctionnement du Conseil d'administration de Sword Group SE est donc principalement régi par les dispositions du Code de commerce relatives à la direction et à l'administration des sociétés anonymes à l'exception de certaines règles édictées par le Règlement susvisé, notamment l'obligation pour le Conseil d'administration de se réunir au moins tous les 3 mois.

21.2.1 Objet social (article 2 des statuts)

La société a pour objet :

- la prise de participation dans toutes les entreprises, sociétés, GIE français ou étrangers, créés ou à créer, et ce, par tous moyens notamment par voie d'apport, de souscription ou d'achats d'actions ou de parts sociales, de fusion, d'achat de fonds de commerce, etc.,
- toutes opérations financières, mobilières ou immobilières pouvant se rapporter directement ou indirectement à l'objet ci-dessus ou susceptibles d'en faciliter la réalisation,
- la société pourra effectuer toutes prestations administratives de conseil et autres et toutes activités de recherche, de développement et d'animation ; toutes activités de prestations, de conseils et de réalisation dans le domaine des systèmes d'information.

Elle pourra agir directement ou indirectement et faire toutes ces opérations, pour son propre compte ou pour le compte de tiers et soit seule, soit en participation, association groupement ou sociétés, avec toutes autres personnes ou sociétés et les réaliser sous quelque forme que ce soit. Elle pourra également prendre tous intérêts et participations dans toutes les sociétés et affaires, quel qu'en soit l'objet.

21.2.2 Dispositions statutaires ou autres relatives aux membres des organes d'administration et de direction

21.2.2.1 Composition du conseil d'administration

La Société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins et de dix-huit au plus.

Au 31 décembre 2009, il était composé des membres suivants :

- Jacques Mottard, Président,
- Nicolas Mottard,
- Françoise Fillot,
- Heath Davies,
- 21 Centrale Partners SA, représentée par François Barbier.

Françoise Fillot ayant été nommée en qualité de nouvel administrateur par l'Assemblée Générale Ordinaire du 30 janvier 2009.

21.2.2.2 Pouvoirs du Conseil d'Administration (extraits de l'article 15 des statuts)

Le Conseil d'Administration détermine les orientations de l'activité de la Société et veille à leur mise en œuvre. Sous réserve des pouvoirs expressément attribués aux assemblées d'actionnaires et dans la limite de l'objet social, il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la Société et règle par ses délibérations les affaires qui la concernent.

Le Conseil d'Administration procède aux contrôles et vérifications qu'il juge opportuns.

(...)

21.2.2.3 Direction Générale (extraits de l'article 14 des statuts)

La Direction Générale de la Société est assumée, sous sa responsabilité, soit par le Président du Conseil d'Administration, soit par une autre personne physique nommé par le Conseil d'Administration et portant le titre de Directeur Général.

Le Directeur Général est choisi parmi les administrateurs ou en dehors d'eux.

Il appartient au Conseil d'Administration de choisir entre les deux modalités d'exercice de direction générale telle que définies ci-dessus.

Les actionnaires et les tiers sont informés du choix du Conseil d'Administration dans les conditions prévues par les textes en vigueur.

Lorsque la direction générale de la société est assumée par le Président du Conseil d'Administration, il exerce les pouvoirs de Président et de Directeur Général et est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la Société. Il exerce ces pouvoirs dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux que la loi attribue expressément aux assemblées d'actionnaires et au Conseil d'Administration. (...)

Lorsque le Président du Conseil d'Administration assume les fonctions de Président et de Directeur Général, il peut, s'il le souhaite, se faire assister d'un ou plusieurs Directeurs Généraux Délégués qui ne peuvent dépasser le nombre de cinq.

(...)

Le Conseil d'Administration du 22 juin 2001 a nommé Monsieur Jacques Mottard en qualité de Président du Conseil d'Administration et de Directeur Général. Il a été renouvelé dans ses fonctions par le Conseil d'Administration du 26 avril 2004 pour une durée expirant le 31 décembre 2009.

21.2.2.4 Rémunération des administrateurs, du président, des directeurs généraux et des mandataires du Conseil d'Administration (article 16 des statuts)

Les administrateurs ont droit à des jetons de présence dont le montant global annuel est fixé par l'assemblée générale et demeure maintenu jusqu'à décision nouvelle de cette assemblée. Le Conseil répartit cette rémunération entre ses membres de façon qu'il juge convenable.

21.2.3 Droits, privilèges et restrictions attachées aux actions de la Société

21.2.3.1 Forme des actions (extrait de l'article 10 des statuts)

Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de leurs titulaires. Elles donnent lieu à une inscription en compte dans les conditions et selon les modalités prévues par les dispositions législatives et réglementaires en vigueur.

21.2.3.2 Droits et obligations attachées aux actions (article 19 des statuts)

Droit de vote

Dans les assemblées générales, chaque membre de l'assemblée a autant de voix qu'il possède ou représente d'actions sans limitation à la seule exception des cas prévus par la loi. Toutefois, un droit de vote double de celui conféré aux autres actions, eu égard à la quotité du capital qu'elles représentent, est attribué à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il sera justifié d'une inscription nominative depuis deux ans au moins au nom du même actionnaire (droit de vote double instauré par l'assemblée générale mixte du 27 février 2002). En cas d'augmentation de capital par incorporation de réserves, ou d'échange d'actions à l'occasion d'un regroupement ou d'une division d'actions, le droit de vote double est conféré aux actions attribuées à raison d'actions inscrites sous la forme nominative, sous réserve qu'elles soient elles-mêmes conservées sous la forme nominative depuis leur attribution, ce droit de vote double étant conféré à l'expiration d'un délai de deux ans à compter de l'inscription sous la forme nominative des actions à raison desquelles elles ont été attribuées. Le droit de vote double cessera de plein droit pour toute action ayant fait l'objet d'une conversion au porteur ou d'un transfert de propriété. Néanmoins, n'entraînera pas une interruption du délai ci-dessus fixé, ou permettra de conserver ce droit acquis, tout transfert du nominatif au nominatif, par suite de succession testamentaire, de partage de communauté de biens entre époux ou de donation entre vifs au profit du conjoint ou de parents au degré successible. La fusion ou la scission de la société est sans effet sur le droit de vote double qui peut être exercé au sein de la société bénéficiaire si les statuts de celle-ci ont institué un droit de vote double.

21.2.3.3 Droits aux dividendes et aux profits (article 24 des statuts)

Sur les bénéfices de l'exercice diminués le cas échéant des pertes antérieures, il est d'abord prélevé :

- cinq pour cent au moins pour constituer le fonds de réserve légale, prélèvement qui cessera d'être obligatoire lorsque ledit fonds aura atteint le dixième du capital, mais reprendra son cours si, pour une raison quelconque, cette quotité n'est plus atteinte,
- et toutes sommes à porter en réserve en application de la loi.

Le solde, augmenté du report bénéficiaire, constitue le bénéfice distribuable qui est à la disposition de l'assemblée générale pour, sur proposition du conseil d'administration, être, en totalité ou en partie, réparti aux actions à titre de dividende, affecté à tous comptes de réserves ou d'amortissement du capital ou reporté à nouveau.

Le paiement en numéraire des dividendes est effectué à la date et au lieu fixés par l'assemblée générale ou, à défaut, par le conseil d'administration, dans un délai maximal de neuf mois après la clôture de l'exercice.

Le conseil d'administration peut, avant l'approbation des comptes de l'exercice, mettre en distribution, dans les conditions légales, un ou plusieurs acomptes sur les dividendes. L'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice aura la faculté d'accorder à chaque actionnaire, pour tout ou partie du dividende mis en distribution, une option entre le paiement du dividende en numéraire ou en actions. Les réserves dont l'assemblée générale a la disposition peuvent être employées, sur sa décision, pour payer un dividende aux actions. En ce cas, la décision indique expressément les postes sur lesquels les prélèvements sont effectués.

La demande de paiement du dividende en actions devra intervenir dans un délai maximal de trois mois après la date de l'assemblée générale. Tous dividendes qui n'ont pas été perçus dans les cinq années à partir de la date de leur mise en paiement sont prescrits conformément à la loi.

21.2.4 Modalités de modification des droits des actionnaires

Les droits des actionnaires tels que figurant dans les statuts de la Société ne peuvent être modifiés que par l'assemblée générale extraordinaire de la Société.

21.2.5 Assemblées Générales d'actionnaires (article 19 des statuts)

Convocation

Les actionnaires sont réunis, chaque année, en assemblée générale ordinaire, au jour, heure et lieu indiqués dans l'avis de convocation, dans les six premiers mois qui suivent la clôture de l'exercice, sous réserve de la prolongation de ce délai par ordonnance du président du tribunal de commerce statuant sur requête.

Des assemblées générales ordinaires peuvent être convoquées extraordinairement à toutes époques de l'année.

Les formes et les délais de la convocation sont réglés par la loi. L'avis de convocation doit fixer le lieu de la réunion qui peut être au siège social ou dans tout autre lieu et son ordre du jour.

Ordre du jour

L'ordre du jour est arrêté par l'auteur de la convocation. Il contient, le cas échéant, les propositions émanant d'un ou plusieurs actionnaires ou de l'organe représentatif des salariés dans les conditions fixées par la loi.

Un ou plusieurs actionnaires disposant ensemble de 10% au moins du capital souscrit peuvent demander l'inscription d'un ou plusieurs nouveaux points à l'ordre du jour de toute assemblée générale.

Lorsqu'une assemblée n'a pas pu délibérer régulièrement, faute du quorum requis, la deuxième assemblée est convoquée dans les mêmes formes que la première et l'avis de convocation rappelle la date de la première assemblée.

Admission aux assemblées - Pouvoirs

Tout actionnaire peut, quel que soit le nombre de ses actions, participer, personnellement ou par mandataire, aux assemblées sur justification de son identité et de la propriété de ses actions, sous la forme :

- soit d'une inscription nominative à son nom,
- soit d'un enregistrement comptable des titres au nom de l'actionnaire ou de l'intermédiaire inscrit pour son compte, au troisième jour ouvré précédant l'assemblée à zéro heure, heure de Paris, soit dans les comptes de titres nominatifs tenus par la Société, soit dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité.

Toutefois, le conseil d'administration peut abréger ou supprimer ce délai, à condition que ce soit au profit de tous les actionnaires.

Le vote par correspondance s'exerce selon les conditions et modalités fixées par les dispositions législatives et réglementaires.

Un actionnaire peut se faire représenter dans les conditions fixées par la réglementation en vigueur à condition que le mandataire soit lui-même actionnaire. Il peut également se faire représenter par son conjoint. »

Conditions d'exercice du droit de vote - Quorum majorité

1 - Le quorum est calculé sur l'ensemble des actions composant le capital social, le tout déduction faite des actions privées du droit de vote en vertu des dispositions de la loi. En cas de vote par correspondance, il ne sera tenu compte, pour le calcul du quorum, que des formulaires dûment complétés comportant la mention d'attestation de dépôt des titres et reçus par la société trois jours au moins avant la date de l'assemblée.

2 - L'assemblée générale ordinaire ne délibère valablement sur première convocation que si les actionnaires présents, représentés ou votant par correspondance, possèdent au moins le cinquième des actions ayant le droit de vote. Sur deuxième convocation, aucun quorum n'est requis. L'assemblée générale extraordinaire ne délibère valablement que si les actionnaires présents, représentés ou votant par correspondance, possèdent au moins, sur première convocation, le quart, et sur deuxième convocation, le cinquième des actions ayant le droit de vote. A défaut de ce dernier quorum, la deuxième assemblée peut être prorogée à une date postérieure de deux mois au plus à celle à laquelle elle avait été convoquée. En cas d'augmentation de capital par incorporation de réserves, bénéfiques ou primes d'émission, l'assemblée statue aux conditions de quorum des assemblées ordinaires.

21.2.6 Franchissements de seuils statutaires (article 10 des statuts)

Tout actionnaire, agissant seul ou de concert, qui viendra à posséder plus de 5 %, de 10 %, de 15 %, de 20 %, de 25 %, du tiers, de la moitié, des deux-tiers, de 90 % ou de 95 % du capital ou des droits de vote, devra informer la Société du nombre total d'actions et des droits de vote détenus, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception, dans un délai de 5 jours de bourse à compter du franchissement de ces seuils de participation. Il en sera de même chaque fois que sa participation deviendra inférieure à chacun desdits seuils.

Cette information sera également faite auprès de l'Autorité des Marchés Financiers dans un délai de 5 jours de bourse à compter du franchissement du seuil de participation.

A défaut d'avoir été déclarées régulièrement, les actions dépassant la fraction qui aurait dû être déclarée sont privées du droit de vote jusqu'à l'expiration d'un délai de deux ans suivant la régularisation de la notification.

21.2.7 Conditions particulières régissant les modifications du capital

Toute modification du capital social est soumise aux prescriptions légales, les statuts ne prévoyant pas de stipulations spécifiques.

XXII - Contrats importants

Sword Group signe régulièrement et de façon soutenue de nouveaux contrats, mais uniquement dans le cadre habituel de son activité.

XXIII - Information provenant des tiers, déclaration d'expert et déclaration d'intérêts

Non applicable.

XXIV - Documents accessibles au public

L'ensemble des documents sociaux de la Société devant être mis à la disposition des actionnaires est consultable au siège social de la Société et notamment :

- l'acte constitutif et les statuts de la Société,
- tous rapports, courriers et autres documents, informations financières historiques, évaluations et déclarations établis par un expert à la demande de la Société, dont une partie est incluse ou visée dans le présent prospectus,
- les informations financières historiques de la Société et de ses filiales pour chacun des deux exercices précédant la publication du présent document de référence.

XXV - Information sur les participations

Les informations concernant les sociétés dans lesquelles la Société détient une fraction du capital susceptible d'avoir une incidence significative sur l'appréciation de son patrimoine, de sa situation financière ou de ses résultats figure au Chapitre 7.

XXVI - Annexes

26.1 Rapport de gestion établi par le conseil d'administration à l'Assemblée Générale Ordinaire et Extraordinaire du 28 avril 2010

Mesdames, Mesdemoiselles, Messieurs,

Nous vous avons réunis en Assemblée Générale Ordinaire et Extraordinaire en exécution des prescriptions légales, pour soumettre à votre approbation les comptes annuels et les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2009.

Vous aurez également notamment à vous prononcer sur les projets suivants :

De la compétence de l'Assemblée Générale Ordinaire

- Lecture des rapports du Conseil d'Administration : rapport de gestion, rapport sur les stock-options et rapports visés aux articles L.225-38 et L.225-209 du Code de commerce,
- Lecture du rapport du Président sur le contrôle interne et la gouvernance de l'entreprise, ainsi que du rapport des commissaires aux comptes sur le rapport du Président,
- Lecture des rapports général et spécial des Commissaires aux Comptes relatifs aux comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2009 ; lecture du rapport sur les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2009 ;
- Présentation des comptes consolidés et des comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2009 ;
- Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2009 et quitus aux administrateurs ;
- Approbation des comptes consolidés clos le 31 décembre 2009 ;
- Approbation des conventions réglementées relevant de l'article L.225-38 du Code de commerce ;
- Affectation du résultat ;
- Fixation des jetons de présence ;
- Renouvellement de mandats d'administrateurs de Messieurs Jacques MOTTARD et Nicolas MOTTARD ; proposition de nomination de Monsieur François BARBIER, en qualité de nouvel administrateur ;
- Autorisation à donner en vue d'un nouveau programme de rachat par la Société de ses propres actions ;
- Pouvoirs pour formalités ;

De la compétence de l'Assemblée Générale Extraordinaire

- Lecture des rapports spéciaux des commissaires aux comptes ;
- Modification de l'article 13 des statuts relatif à la durée des mandats des administrateurs ;
- Autorisation à donner au Conseil d'Administration de réduire le capital social par annulation des actions rachetées en application du programme de rachat d'actions ;
- Délégation de compétence consentie au Conseil d'Administration en vue d'augmenter le capital social par émission d'actions ordinaires ou de toutes valeurs mobilières donnant accès au capital avec maintien du droit préférentiel de souscription ;

- Délégation de compétence consentie au Conseil d'Administration en vue d'augmenter le capital social par émission d'actions ordinaires ou de toutes valeurs mobilières donnant accès au capital avec suppression du droit préférentiel de souscription ;
- Autorisation à conférer à l'effet d'augmenter le nombre d'actions, titres ou valeurs mobilières à émettre en cas d'augmentation de capital avec ou sans droit préférentiel de souscription ;
- Délégation à l'effet de procéder à l'émission d'actions, de titres ou de valeurs mobilières diverses en vue de rémunérer des apports en nature consentis à la Société ;
- Délégation de compétence à l'effet de décider d'augmenter le capital par incorporation de réserves, bénéfices ou primes ;
- Délégation de compétence à l'effet d'augmenter le capital social en faveur des salariés du groupe ;
- Pouvoirs pour formalités.

Nous vous présenterons successivement les comptes consolidés et les comptes sociaux que nous soumettrons ensuite à votre approbation.

Les convocations prescrites vous ont été régulièrement adressées et tous les documents et pièces prévus par la réglementation en vigueur ont été tenus à votre disposition dans les délais légaux.

Il vous sera ensuite donné lecture des rapports des Commissaires aux comptes.

1. Evénements importants au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2009 au sein du groupe Sword

1.1 Acquisitions / cession et prises de participation réalisées au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2009 :

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2009, Sword Group a :

- acquis, via sa filiale Sword Soft Inc, la Société AgencyPort, basée à Boston aux Etats-Unis. Cette société est leader dans le domaine des software permettant aux compagnies d'assurances de gérer leurs agents aux travers de solutions web. La tendance de chiffre d'affaires à l'acquisition était de 22 millions de dollars sur une base annuelle,
- acquis 9,99% du capital social de la société SIMALAYA Holding,
- acquis par l'intermédiaire de Sword Soft Ltd 15% du capital social de la société NORDLINE (Suisse),
- créé les sociétés Sword General Partners et Sword Fircosoft Limited toutes deux basées à Brentford (UK),

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2009, Sword Group a :

- cédé 77,5 % de la Société Sword Business Technology Solutions (Ex Real Time Engineering) au profit de la Société Amor Group,
- cédé InfoTechno Baudatenbank Autriche
- cédé Nextech Brésil au profit de la société NORDLINE,

1.2 Fusions - Transmissions Universelles de Patrimoine

La société Sword SA, associée unique de la Société Sword Atlantique, a décidé le 26 juin 2009 la dissolution sans liquidation de la société Sword Atlantique (en application de l'article 1844-5 alinéa 3 du Code civil). La transmission universelle du patrimoine de la société Sword Atlantique au profit de la société Sword SA a pris effet le 31 juillet 2009 à minuit.

1.3 Divers

- La Société a cédé, avec effet au 1er janvier 2009, la totalité des actions qu'elle détenait dans la Société Sword SA au profit de la Société Sword Soft Ltd.
- La Société a cédé, avec effet au 1er janvier 2009, la totalité des actions qu'elle détenait dans la Société Sword Atlantique au profit de la Société Sword SA.

L'Assemblée Générale Ordinaire et Extraordinaire réunie le 30 janvier 2009 a :

- ✓ nommé Madame Françoise Fillot en qualité de nouvel administrateur,
- ✓ décidé la transformation de la Société en Société Européenne sous condition suspensive de la conclusion, avec le Groupe Spécial de Négociation, d'un accord écrit.

Le Conseil d'Administration du 30 janvier 2009 a :

- ✓ constaté la réalisation définitive de la transformation de la Société en SE, au regard du procès-verbal de la réunion du Groupe Spécial de Négociation en date du 20 janvier 2009
- ✓ décidé d'adhérer majoritairement aux recommandations AFEP/MEDEF,
- ✓ faisant usage partiel de l'autorisation conférée par l'assemblée générale ordinaire et extraordinaire du 30 janvier 2009 dans sa huitième résolution, consenti, dans le cadre des dispositions des articles L 225-177 et suivants du Code de commerce, des options donnant droit à la souscription d'actions nouvelles de la Société.

L'Assemblée Générale Ordinaire du 29 juillet 2009 a nommé le Cabinet MAZARS (en qualité de nouveau Commissaire aux comptes titulaire) et Madame Christine DUBUS, (en qualité de nouveau Commissaire aux comptes suppléant) en remplacement de la Société SAFICI et de Madame Elizabeth BAYLOT, démissionnaires,

L'assemblée Générale Extraordinaire du 2 décembre 2009 a décidé l'ajournement du projet de transfert du siège social au Grand Duché de Luxembourg.

Les locaux qui abritent le siège social de notre société sis 9 avenue Charles de Gaulle à Saint Didier au Mont D'Or ont été agrandis.

2. Comparabilité des comptes – règles et méthodes comptables

En application du règlement européen n° 1606/2002 du 19 juillet 2002 sur les normes comptables internationales, les comptes consolidés de Sword Group au 31 décembre 2009 et les comptes comparatifs au titre de l'exercice 2008 ont été établis en appliquant le référentiel IFRS 5 International Financial Reporting Standards) tel qu'adopté par l'Union Européenne. Les normes et interprétations retenues sont celles publiées au Journal Officiel de l'Union Européenne (JOUE) avant le 31 décembre 2009 et qui sont d'application obligatoire à cette date.

Ce référentiel est disponible sur le site de la Commission Européenne (http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias) et comprend les normes approuvées par l'International Accounting Standards Board (IASB), c'est-à-dire les normes IFRS, les normes comptables internationales (IAS) et les interprétations émanant de l'International Financial Reporting Interpretations Committee (IFRIC) ou de l'ancien Standing Interpretations Committee (SIC).

Le Groupe a appliqué pour la première fois les normes et interprétations d'application obligatoire à compter du 1er janvier 2009 à savoir :

- IAS 1 révisée – Présentation des états financiers : cette norme révisée a eu pour seul impact une modification de la présentation des états financiers. Le Groupe a choisi l'option de présenter le compte de résultat global en deux états financiers distincts.
- IFRS 8 – Secteurs opérationnels : les informations présentées sont fondées sur le reporting interne utilisé par la direction. L'évaluation de la performance est réalisée au niveau des filiales regroupées par ligne de produits. L'indicateur sectoriel de référence examiné par les principaux décideurs est le chiffre d'affaires et résultat opérationnel courant.
- IAS 23 révisée – Coûts d'emprunts : cette norme n'a pas eu d'incidence sur les états financiers consolidés.
- IAS 38 – Traitement comptable des frais de publicité : cette norme n'a pas eu d'incidence sur les états financiers consolidés.

Les autres normes et interprétations d'application obligatoire pour les périodes ouvertes à compter du 1er janvier 2009 sont sans effet sur les états financiers consolidés et/ou leur présentation.

Le Groupe a choisi de ne pas appliquer par anticipation les normes et interprétations adoptées par l'Union Européenne avant la date de clôture, et qui rentrent en vigueur postérieurement à cette date. Le Groupe n'anticipe pas, compte tenu de l'analyse en cours, d'impact significatif sur ses états financiers et/ou leur présentation.

Le Groupe n'a pas utilisé de principes comptables d'application obligatoire ou facultative en 2009 et non encore adoptés au niveau européen. Il ne s'attend pas à ce que les normes et interprétations, publiées par l'IASB, mais non encore approuvées au niveau européen, aient une incidence significative sur ses états financiers.

La norme IFRS 3 révisée relative aux regroupements d'entreprises d'application obligatoire pour les exercices ouverts à compter du 1er juillet 2009 pourra avoir des incidences importantes sur les comptes consolidés pour le traitement comptable des futures opérations de croissance externe du groupe.

3. Activité du groupe – Présentation du compte de résultat consolidé de l'exercice clos le 31 décembre 2009

3.1. Présentation du compte de résultat consolidé simplifié au 31 décembre 2009

Le tableau suivant présente le compte de résultat consolidé simplifié du groupe Sword de l'exercice clos le 31 décembre 2009 avec le comparatif 2008.

En milliers d'Euros	2009 consolidé	2008 consolidé
Chiffre d'affaires	180 603	205 730
Résultat opérationnel courant	32 031	37 031
Résultat opérationnel	36 270	33 712
Résultat net de l'ensemble consolidé	22 035	21 340
Résultat net part du Groupe	21 724	20 979

3.2. Liste des sociétés consolidées au 31 décembre 2009

Sociétés	31 décembre 2009		
	Date de clôture	% contrôle	% intérêt
Sword Group (société mère) 9 Avenue Charles de Gaulle 69771 Saint Didier au Mont d'Or Cedex	31/12	100 %	100 %
Sword SA (France)	31/12	92,87 %	100 %
Sword Création Informatique Ltd (Afrique du Sud)	31/12	100 %	100 %
FircoSoft (France)	31/12	99,13 %	92,06 %
FircoSoft Inc (USA)	31/12	100 %	92,87%
Sword Inc (USA)	31/12	100 %	100 %
Sword DDS France	31/12	100 %	100 %
Sword Technologies SA (Benelux)	31/12	100 %	100 %
Tipik (ex-ASCII) (Belgique)	31/12	100 %	100 %
FI System Belgium	31/12	100 %	100 %
Sword Global India Ltd	31/03	100 %	100 %
Sword IT Solutions (Grèce)	31/12	65 %	65 %
Sword Services SA (ex-Linkvest SA) (Suisse)	31/12	100 %	100 %
Sword Lebanon (Liban)	31/12	95 %	95 %
Sword UK (ex Sword Intech (UK))	31/12	100 %	92,87 %
Sword BTS (ex Real Time Engineering) (UK)	31/12	22,50 %	92,87 %
Nextech (Brésil)	31/12	100 %	92,87%
Sword Soft (UK)	31/12	92,87 %	92,87 %
Apak (UK)	31/12	100 %	92, 87 %
Sword Integra (Belgique)	31/12	100 %	100 %
Sword Soft INC (USA)	31/12	100 %	92,87 %
Sword IPR (UK)	31/12	100 %	92,87 %
Buildonline Allemagne	31/12	100 %	92,87 %
Buildonline France	31/12	100 %	92,87 %
Buildonline India	31/12	100 %	92,87 %
Buildonline USA	31/12	100 %	92,87 %

Buildonline Ireland	31/12	100 %	92,87 %
Buildonline Global Ltd (UK)	31/12	100 %	92,87 %
Infotechno (AU)	31/12	70 %	65,00 %
CTSpace (USA)	31/12	100 %	92,87 %
CTSpace Group INC (USA)	31/12	100 %	88,68 %
Ciboodle Ireland Ltd	31/12	100 %	87,15 %
Ciboodle Australia Ltd	31/12	100 %	87,15 %
Ciboodle New Zealand Ltd	31/12	100 %	87,15 %
Ciboodle Indonesia	31/12	100 %	87,15 %
Ciboodle Scotland (UK)	31/12	93,84 %	87,15 %
Ciboodle BV (Hollande)	31/12	100 %	87,15 %
Ciboodle South Africa Ltd	31/12	100 %	87,15 %
Ciboodle Ltd (Land and Estates) (UK)	31/12	100 %	87,15 %
Ciboodle Inc (USA)	31/12	100 %	87,15 %
Graham Technology France	31/12	100 %	87,15 %
Graham Technology Hong Kong	31/12	100 %	87,15 %
Sword Bermuda Ltd (US)	31/12	100 %	92,87 %
BEAM (UK)	31/12	100 %	92,87 %
Sword FircoSoft Ltd (UK)	31/12	100 %	92,87 %
Sword General Partner (UK)	31/12	100 %	92,87 %
AgencyPort	31/12	100 %	92,87 %

Toutes les sociétés sont consolidées par intégration globale.

3.3. Activité et chiffre d'affaires

A taux de change constant et périmètre constant, la croissance organique est de 5,4 %.

La marge opérationnelle courante est de 17,7 %.

Le backlog atteint 23 mois du chiffre d'affaires budgété 2010 (à comparer au 20,9 mois à fin 2008).

En 2009, Sword Group a cédé trois de ses filiales Services en Ecosse, en Autriche et au Brésil, lesquelles généraient un chiffre d'affaires annuel de 40,5 M€.

Le chiffre d'affaires total est 180,6 M€.

Le chiffre d'affaires « Produits » atteint 60 % du chiffre d'affaires global.

3.3.1. Spécialisation

- Historiquement, la première spécialisation du Groupe a été technologique : technologies d'Intelligence Artificielle, de Gestion Documentaire, de Systèmes d'Information Géographique et de Business Intelligence.
- Puis, la spécialisation s'est réalisée autour de types d'offres :
 - spécialisation ECM (gestion du contenu des entreprises)
 - spécialisation filtrage (lutte contre l'argent sale)
- Ensuite, une spécialisation "marchés" s'est organisée autour
 - des marchés des organismes internationaux
 - des marchés hautement régulés
 Les premiers sont les plus stables, les seconds les plus rentables
- Enfin, le groupe a choisi de se développer dans le domaine des Software (produits) :
 - en favorisant la croissance interne de ce secteur
 - en ciblant sa politique d'acquisition exclusivement dans ce domaine

Dès lors, Sword est devenu un fournisseur international majeur de solutions de Business Process Improvement (BPI) (amélioration des processus métiers) à destination des secteurs réglementés.

Sword met ses compétences, infrastructures et expériences au service de ses clients, pour les aider à améliorer leur performance, à augmenter leur efficacité et à maximiser leur retour sur investissements.

Les solutions de Sword sont délivrées selon 2 modes différents, « On Demand » (mode hébergé) et « On Premises » (sur site). Grâce à cette flexibilité et à une forte expertise métier, Sword accompagne ses clients dans des secteurs d'activité aussi divers que l'assurance & la santé, l'énergie, la banque & la finance, les télécoms, l'environnement, l'ingénierie & la construction, ainsi que le secteur public.

3.3.2. Internationalisation

Il convient de bien différencier l'approche multinationale de l'approche internationale.

- Dans le premier cas, il s'agit de gérer au mieux des projets dans chaque pays et de profiter de cette internationalisation pour cibler les régions les plus rentables.

Ceci n'est qu'une partie de notre stratégie.

- La seconde notion est une notion d'approche globale des clients et entraîne un savoir-faire de gestion de projets très spécifiques, car il s'agit de projets internationaux impliquant plusieurs filiales et plusieurs cultures.

C'est ce qui a été réussi par le Groupe et qui a conduit Sword à être basé dans plus de dix pays dans le monde.

3.3.3. Expansion

Dans le cadre de la poursuite constante de l'augmentation de la marge brute du Groupe, deux phénomènes permettent d'envisager l'avenir avec optimisme :

- la capacité du Groupe à faire cohabiter « Software » et « Solutions ». En effet le Groupe cible des produits spécifiques et complémentaires des produits des grands éditeurs de logiciels. Ainsi Sword devient leur partenaire privilégié. De fait, cette stratégie "produits" augmente mécaniquement le pourcentage de marge brute,
- la spécialisation "marchés" dans des industries hautement régulées permet de cibler une marge brute supérieure de par la double spécialisation de Sword : technologie / marchés.

3.4. Résultats opérationnel courant

Le résultat opérationnel courant de l'ensemble consolidé sur 2009 s'est monté à 32 031 K€, soit 17,7 % du chiffre d'affaires.

La marge opérationnelle continue de représenter la force du Groupe et la preuve de sa capacité à acquérir des sociétés moins profitables et de les faire converger vers les standards de Sword dans l'année suivant l'acquisition.

3.5. Résultat opérationnel

Le résultat opérationnel de l'ensemble consolidé sur 2009 s'est monté à 36 270 K€, soit 20,1 % du chiffre d'affaires.

3.6. Coût de l'endettement financier net

Le coût de l'endettement financier net s'est élevé à -2 657 K€ soit 1,5 % du chiffre d'affaires.

Il se décompose principalement en charges d'intérêts nets sur emprunts pour 3 674 K€ et en produits de placement et de participation non consolidée pour 9 K€.

3.7. Impôt sur les bénéfiques et résultat net

L'impôt sur les sociétés au niveau consolidé se monte à -7 645 K€ pour un taux effectif d'impôt de 25,70 %.

Après impôt sur les sociétés, le résultat de l'ensemble consolidé ressort à un bénéfice net de 22 035 K€, soit 12,2 % du chiffre d'affaires, à un bénéfice net part du groupe de 21 724 K€, soit 12,0 % du chiffre d'affaires et à un bénéfice net affecté aux minoritaires de 311 K€.

3.8. Endettement, capacité d'autofinancement et investissements

L'endettement net, soit l'endettement brut total sous déduction de la trésorerie existante au 31 décembre 2009, se monte à 80 999 K€.

La capacité d'autofinancement (cf tableau des flux de trésorerie) se monte à 35 467 K€, retraité du coût de l'endettement financier net et de la charge d'impôt.

Les investissements bruts, incorporels (hors écarts d'acquisition, parts de marché et fonds de commerce) et corporels de l'exercice, se sont élevés à 4 165 K€.

3.9. Opération de croissance

Elle concerne l'acquisition de AgencyPort au 11 novembre 2009 (22 M\$ de chiffre d'affaires annuel).

3.10. Opération de Cession

Elles concernent la cession de Sword Business Technology Solution (11/05/2009), de InfoTechno Autriche (24/08/2009) et de Nextech Brésil (15/10/2009).

3.11. Evolution des principales filiales du groupe**SOFTWARE**

La partie Software vendue avec l'Ecosse (Chiffre d'affaires : 4 257 K€ / ROC : 645 K€) n'est pas prise en compte dans les chiffres 2008 afin d'améliorer la cohérence des chiffres.

La partie GRC Management a été redistribuée en 2009 sur les différentes lignes de produits. Ceci était impossible à réaliser en 2008 du fait de l'organisation retenue pour cette année là.

L'analyse est dorénavant effectuée par ligne de produits compte tenu de la globalisation des marchés ciblés.

A / Assurance

K€	2009	2008
Chiffre d'affaires	31 840	22 316
EBIT	6 471	4 753
%	20,32 %	21,30 %

Dans ces chiffres, 1 943 K€ proviennent de l'acquisition de AgencyPort. Un effort important en R&D (non capitalisée) a été réalisé sur 2008 et 2009. Le secteur de l'assurance est en forte croissance. La rentabilité sera en croissance sur 2010.

B / Energie / Construction / Utilities

K€	2009	2008
Chiffre d'affaires	15 851	26 302
EBIT	2 964	6 324
%	18,70 %	24,04 %

Cette partie de l'activité Software regroupait en 2008 le GRC Management qui a été redistribué sur l'ensemble des lignes produits en 2009. En tout état de cause, il y a diminution de la rentabilité opérationnelle entièrement liée au plan de R & D exceptionnel entrepris en 2009 et s'est terminé à la fin du 1^{er} trimestre 2010. En 2010 nous prévoyons une amélioration de la rentabilité.

C / CRM

K€	2009	2008
Chiffre d'affaires	27 959	22 573
EBIT	8 470	5 885
%	30,29 %	26,07 %

Hors apport du chiffre d'affaires GRC Management, la croissance est normative mais c'est de ce secteur que nous attendons la plus forte croissance en 2010.

D / AML

K€	2009	2008
Chiffre d'affaires	8 557	6 789
EBIT	2 503	1 424
%	29,25 %	20,97 %

Ce secteur est le plus régulier, la rentabilité 2009 est exceptionnellement élevée. La rentabilité normative étant à 25 %.

E / Wholesale Finance

K€	2009	2008
Chiffre d'affaires	12 251	13 887
EBIT	3 713	4 420
%	30,31 %	31,83 %

Ce secteur est lié à l'automobile ce qui explique le léger repli en 2009. Nous attendons une stagnation pour 2010 avec un maintien de la rentabilité.

SOLUTION

Le chiffre d'affaires Solution est réparti par pays car nos marchés sont plus locaux que globalisés.

A / France

K€	2009	2008
Chiffre d'affaires	17 777	19 891
EBIT	1 199	1 852
%	6,74 %	9,31 %

Les chiffres ne représentent que l'activité réalisée en France par les sociétés françaises du secteur Solution. Nous constatons une diminution du chiffre d'affaires liée à la crise dans le domaine des Services ainsi qu'une baisse de la rentabilité pour les mêmes raisons. 2010 devrait être en progression en terme de rentabilité et la croissance sera proche de 10 %.

B / Benelux

K€	2009	2008
Chiffre d'affaires	38 287	36 227
EBIT	2 860	4 441
%	7,4 %	12,26 %

Nous constatons une croissance de 5,69 % à l'image du groupe et un retour à une rentabilité normative (entre 7 et 8 %) sachant que la rentabilité 2008 était exceptionnellement élevée.

C / Suisse

K€	2009	2008
Chiffre d'affaires	9 237	8 851
EBIT	1 224	609
%	13,25 %	6,90 %

La Suisse enregistre une croissance interne de 4,37 %, la rentabilité est en progression par rapport à 2008. Cette augmentation est liée à la vente de composants logiciels.

D / Autres

K€	2009	2008
Chiffre d'affaires	18 844	44 673
EBIT	2 619	6 210
%	13,90 %	13,90 %

Cette partie concerne, l'activité Marques et Brevets totalement réalisée à l'export depuis la France ainsi que les activités Services au Royaume Uni et une partie du chiffre d'affaires US non significatif.

La baisse du chiffre d'affaires par rapport à 2008 provient de la vente de Sword Business Technology Solutions réalisée le 11 mai 2009. La rentabilité quant à elle reste stable.

3.11. Évènements importants survenus postérieurement à la clôture

Conformément aux dispositions de l'article L. 232-1 du code de commerce, nous vous indiquons qu'aucun évènement important susceptible d'avoir une incidence significative sur l'appréciation de la situation du Groupe, n'est intervenu ou n'a été connu postérieurement à la date de clôture de l'exercice de la Société. Les évènements importants survenus postérieurement à la clôture et qui concernent uniquement la société Sword Group figurent au point 4.2 ci-dessous.

3.12. Perspectives d'avenir

Le chiffre d'affaires proforma 2009 est de 178 M€, Sword Group prévoit ainsi :

- 10 % de croissance organique à taux de change constant
- 18 % de profit

Sword Group investit chaque année 15 % de son chiffre d'affaires « Produits » en R&D. Cet investissement n'est pas immobilisé.

En 2010, Sword Group investira de manière exceptionnelle dans deux nouvelles gammes de produits, pour un montant de 3,2 M€, qui seront immobilisés.

Ainsi, l'investissement total en R&D « Produits » sera de 17,7 % du chiffre d'affaires.

La répartition du chiffre d'affaires par trimestre sera :

Q1 :	45 M€
Q2 :	48 M€
Q3 :	49 M€
Q4 :	54 M€ *
Total :	196 M€

La marge opérationnelle courante est budgétée à 18.0 %.

* La surperformance du dernier trimestre provient de la saisonnalité de l'activité Produits.

3.13. Appréciation de la valeur des goodwill et autres actifs incorporels

Une évaluation indépendante menée par le Cabinet UEC a confirmé la valeur au bilan de ces actifs incorporels.

Aucune provision n'a été constituée après la vérification du respect des critères d'évaluation des goodwill et autres actifs incorporels.

3.14. Recherche et développement

En 2009, la R&D s'est décomposée comme suit :

- Partie software :
La R&D correspondent à 15 % du chiffre d'affaires
- Partie solutions :
La R&D correspondent à 3,2 % du chiffre d'affaires

3.15. Approbation des comptes consolidés

Nous vous proposons de bien vouloir approuver les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2009 (bilan, compte de résultat et annexes) tels qu'ils vous sont présentés et qui font apparaître un bénéfice de l'ensemble consolidé de 22 035 K€ (dont bénéfice part du groupe 21 724 K€).

4. **Activité de la Société Sword Group – présentation des comptes sociaux**

4.1. Activité de la société pendant l'exercice 2009 - Bilan et compte de résultat

En 2009, Sword Group compte 2 salariés.

L'équilibre de son compte d'exploitation est respecté grâce à la refacturation de ses prestations à ses filiales.

Pendant l'année 2009, la Société Sword Group a réalisé sa mission d'animation opérationnelle, stratégique et financière du Groupe.

Les principales données chiffrées de l'exercice écoulé sont les suivantes :

En euros	Exercice N	Exercice N-1	Variation en %
Chiffre d'affaires	3 690 877	3 246 133	13,70
Produits d'exploitation	3 690 877	3 247 038	13,67
Charges d'exploitation	4 851 827	3 081 251	57,46
Résultat d'exploitation	- 1 160 938	165 786	-804,00
Produits financiers	10 006 001	9 423 627	6,18

Charges financières	8 265 551	8 697 878	-4,97
Résultat financier	1 740 450	725 749	139 ,81
Résultat courant avant impôt	579 512	891 535	-35,00
Produits exceptionnels	8 350 000	10 130 001	-17,57
Charges exceptionnelles	5 235 391	16 669 968	-68,59
Résultat exceptionnel	3 114 609	-6 539 967	147,62
Impôt sur les bénéfices	-	536 257	-
Bénéfice	3 694 122	-6 184 689	159,73

Informations sur les délais de paiement des fournisseurs et des clients.

Conformément aux articles L. 441-6-1 et D. 441-4 du Code de commerce, nous vous informons qu'à la clôture du dernier exercice clos, le solde des dettes à l'égard des fournisseurs se décompose, par date d'échéance, comme suit :

	- de 30 jours	Entre 30 et 60 jours	+ de 60 jours	Total TTC
Dettes à échoir*	862 310 €	965 €	13 656 €	876 931 €
Dettes échues**	-	-	-	-
Montant Total TTC	862 310 €	965 €	13 656 €	876 931€

* Dettes dont le terme du paiement est postérieur à la clôture

** Dettes dont le terme du paiement est antérieur à la clôture

4.2. Evènements importants survenus après la clôture

A l'exception de la cession, par Sword Technologies SA de la participation de 10% qu'elle détenait au sein de la société Oktopus Consulting SA, nous ne voyons pas d'évènements importants post-clôture à vous signaler.

4.3. Perspectives d'avenir 2010

Les perspectives d'avenir pour 2010 sont décrites au point 3.12 ci-dessus.

4.4. Description des ressources humaines et de l'environnement social

La Société compte 1 salarié au 31 décembre 2009.

En conséquence, la liste des informations obligatoires en matière sociale prévue par le décret du 20 février 2002 ne présente que peu d'intérêt.

4.5. Risques industriels et environnementaux

En application des règlements n°98-01 et n°95-01, nous vous indiquons que compte tenu de son activité, la Société n'est pas exposée au problème d'environnement.

4.6. Informations sur les risques de marché

4.6.1. Risque commercial dû aux prestations au forfait

En 2009, si l'on considère la part des prestations à caractère forfaitaire de la division « Solutions » (services) et de la division « Software » (produits), la part des prestations avec engagement de résultat est supérieure à 80%.

Les prestations au forfait estompent le risque commercial de l'intercontrat au jour le jour. En revanche, elles amplifient le risque de la fin de chantier et de l'occupation d'équipe entre deux projets.

L'activité « Software » comporte un risque limité car la stratégie de Sword est basée sur l'évolution de produits existants et non pas sur la création ex-nihilo de nouveaux produits.

L'approche méthodologique industrielle de Sword Group permet de garantir le respect des engagements de résultat, de coût et de délai. Cette approche est basée sur le système d'assurance qualité ISOPRO et se caractérise par :

- sa conformité à la norme ISO 9001,
- un engagement fort de la Direction Générale de Sword,
- une implication quotidienne de tous les ingénieurs lors de la réalisation des projets.

Pour Sword Group l'assurance qualité d'un projet ne se limite pas à la rédaction du Plan d'Assurance Qualité, c'est sa parfaite assimilation par les différents intervenants du projet et le suivi qualité qui en feront son efficacité. Durant le projet, différentes personnes interviennent et doivent mener des actions concourant à la qualité du produit obtenu.

L'application d'une démarche d'Assurance Qualité sur un projet permet :

- par la formalisation des objectifs prioritaires du projet,
 - par la mise en œuvre des règles et des moyens mis en œuvre pour les atteindre
 - par la mise en œuvre des règles et des moyens pour les contrôler,
- de bien cibler les actions nécessaires au projet, et par là même d'accroître l'efficacité et le niveau de la prestation fournie.

Cependant l'obtention d'un produit de qualité est le résultat du travail de toute une équipe. L'Assurance Qualité canalise les actions menées par l'ensemble des intervenants d'un projet afin de le sécuriser et d'obtenir le niveau de qualité souhaité, néanmoins il ne remplace pas la compétence et la motivation de chacun qui sont les éléments de base de l'élaboration d'un produit de qualité.

Au 31 décembre 2009, le backlog s'élève au total à 23,1 mois de chiffre d'affaires par rapport au chiffre d'affaires 2010 budgété.

Naturellement, une partie de ce chiffre d'affaires s'applique aux années postérieures à 2010.

La partie de chiffre d'affaires 2010 représente 9,6 mois de chiffre d'affaires par rapport au chiffre d'affaires 2010 budgété.

Le suivi de chaque projet est réalisé mensuellement. Sur l'exercice 2009, le cumul des jours gagnés et des jours perdus par rapport aux estimations initiales des charges des chantiers est positif, ce que nous devons à l'application systématique de la méthode ISOPRO.

Néanmoins, en cas de dérapage potentiel d'un chantier, l'intégralité des dépassements estimés par rapport au budget initial du chantier est immédiatement appréhendé en résultat par le biais de concessions commerciales (= temps excédentaire imputé sur le chantier non reconnu en chiffre d'affaires).

D'une manière générale, la facturation des composants reste un élément de sécurité majeur dans la politique de cotation de Sword Group, étant donné que ce chiffre d'affaires ne génère pas de coûts directs et qu'elle peut pallier les conséquences de certains dépassements sur chantiers.

4.6.2. Risque technologique

Au niveau hardware et réseau local, une équipe de 6 personnes est spécialisée dans le maintien des infrastructures et surtout dans les sauvegardes quotidiennes déposées dans des armoires ignifugées.

Par ailleurs, une assurance responsabilité civile permet de couvrir les risques en termes de dégâts provoqués par les collaborateurs chez les clients.

Enfin, la capitalisation des savoir-faire au travers des composants permet d'appréhender avec confiance les évolutions technologiques de nos partenaires et fournisseurs.

4.6.3. Risque lié à la concurrence

Le risque lié à la concurrence est très limité grâce à :

- l'avance technologique de Sword Group,
- sa connaissance fonctionnelle des domaines d'intervention de ses clients,
- la dispersion de sa concurrence qui s'avère fort différente d'un pôle à l'autre,
- la typologie de sa clientèle (exemple : Communautés Européennes) qui nécessite un investissement important à l'entrée.

Ce spectre large de types de concurrence s'avère très positif, notamment quand le client réclame des savoir-faire très divers dans le cadre de projets d'intégration.

Les 10 premiers clients de Sword Group représentent 19,1 % du chiffre d'affaires 2009.

Le 1er client représente 3,2 % du chiffre d'affaires 2009.

4.6.4. Risque de change

Voir note 21 de l'annexe aux comptes consolidés.

4.6.5. Risque Pays

Concernant le Liban, l'instabilité locale n'affecte pas la filiale Sword Lebanon.

4.6.6. Risques liés à la crise

Nous prévoyons que la crise n'est pas terminée et que les principes édictés en 2009 sont toujours à l'ordre du jour.

Tout d'abord, en ce qui concerne l'exposition à la crise par type de métier, nous pouvons classer les différents métiers, du plus exposé au moins exposé, comme suit :

- Staffing/délégation de personnel
- Réalisation de projets à prix fixe
- Intégration de systèmes
- Vente de produits
- Produits on-demand (location, ASP, SaaS)

Il s'avère que Sword Group est actif principalement sur les trois derniers métiers, et à ce titre moins exposé, selon cette analyse, à la crise que ses concurrents.

En termes de marchés et de style de contrats, Sword Group a toujours privilégié :

- Les marchés stables tels que les gouvernements, l'Union Européenne, les Nations Unies
- Les schémas récurrents et générateurs de carnets de commandes stables tels que :
 - * les modèles on-demand (ASP, SaaS, location)
 - * les grands contrats cadres
- Les niches technologiques garantes de notre spécificité telles que les composants logiciels (détection de fuites, SIG, gestion d'aéroports,...)
- Les produits à forte valeur ajoutée et leaders sur leur marché (Anti-Money Laundering, Risk Management, ...)

5. Activité et résultats des filiales et des sociétés contrôlées

Conformément aux dispositions de l'article L.233-6 alinéa 1 et alinéa 2 du Code de commerce, nous vous rendons compte ci-dessous :

- de l'activité et des résultats des filiales de notre Société et des sociétés contrôlées par elle ;
- des prises de participations significatives ou des prises de contrôle dans les sociétés ayant leur siège en France.

5.1. Prises de participation significatives ou prises de contrôle au cours de l'exercice dans les sociétés ayant leur siège en France

Sword Group a augmenté sa participation au sein de la société LOG & PI Consulting de 5 à 12,03 % au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2009.

5.2. Activité et résultats des filiales au sens de l'article L.233-1 du Code de commerce

Sociétés	Pourcentage de participation	Chiffre d'affaires en K€	Résultats en K€	Activité
Sword INC	100	7 360	- 1 219	Software et Solutions
Sword Création Informatique SA	100	-	15	Solutions
FI System Belgium	100	-	- 287	Solutions
Sword Services	100	9 403	1 067	Solutions
Sword DDS	100	-	2	-
Sword Soft Ltd	92,87	-	3 884	-

5.3. Activité et résultats des sociétés contrôlées au sens de l'article L.233-3 du Code de commerce

Sociétés	Pourcentage de participation	Chiffre d'affaires en K€	Résultats en K€	Activité
FircoSoft	92,06	6 567	1 519	Software
FircoSoft INC	92,87	1 540	60	Software
Sword Technologies	100	16 955	504	Solutions
Sword IT Solutions	65	191	17	Offshore
Tipik (Ex ASCII)	100	18 912	978	Solutions
Sword Global India Ltd	100	2 404	491	Offshore
Sword Lebanon	95	756	182	Offshore
Sword UK (ex Intech)	92,87	27 446	9 759	Software
Sword BTS (Ex RTE)	22,50	12 678	1 697	Solutions
Apak	92,87	10 088	3 058	Software
Sword IPR Ltd	92,87	6 410	1 126	Software
Sword Integra	100	3 812	- 125	Solutions
Sword Soft INC	92,87	-	590	Software
Buildonline Allemagne	92,87	1 915	1 750	Software
Buildonline France	92,87	2 422	702	Software
Buildonline India	92,87	-	-	Software
Buildonline USA	92,87	117	- 69	Software
Buildonline Ireland	92,87	2	-15	Software
Buildonline Global Ltd (UK)	92,87	-	246	Software
CTSpace (USA)	92,87	3 627	441	Software
Ciboodle Ireland Ltd	87,15	814	71	Software
Ciboodle Australia Ltd	87,15	4 455	743	Software
Ciboodle New Zealand Ltd	87,15	197	55	Software
Ciboodle Indonesia	87,15	1 127	107	Software
Ciboodle Scotland (UK)	87,15	19 184	6 213	Software
Ciboodle BV (Hollande)	87,15	679	57	Software
Ciboodle South Africa Ltd	87,15	1 053	- 234	Software
Ciboodle Ltd (Land and Estates)	87,15	66	1 181	-
Ciboodle INC	87,15	8 375	805	Software
Graham Technology France	87,15	-	-	Software
Graham Technology Hong Kong	87,15	-	-	Software
Sword Bermuda Ltd	92,87	787	-219	Software
BEAM	92,87	2 191	423	Software
Sword FircoSoft Ltd	92,87	2 963	1 112	Software
Sword General Partners	92,87	-	564	Software
AgencyPort	92,87	1 944	492	Software

6. Participation des salariés au capital de Sword Group

Il est précisé que le personnel de la société et/ou le personnel des sociétés liées au sens de l'article L 225-180 du code de commerce ne détient pas, dans le capital de notre Société, d'action au sens de l'article L 225-102 du Code de Commerce.

7. Répartition du capital de Sword Group à la clôture de l'exercice (en %)

Prénom-Nom	Situation au 31/12/2009		
	Nbre d'actions	% du capital	% vote
Jacques Mottard et Sémaphore Investissements	1 706 280	18,37	26,69
21 Centrale Partners	5	0	0
Françoise Fillot	106 395	1,15	1,98
Heath Davies	27 937	0,30	0,26
Titres en autodétention	58 885	0,63	0
Salariés et actionnaires divers au nominatif	290 633	3,13	4,85
Flottant	7 099 830	76,42	66,22
TOTAL	9 289 965	100	100

Par courrier du 9 février 2009 adressé à l'AMF, Monsieur Jacques Mottard a déclaré avoir franchi en hausse, le 30 janvier 2009, directement et indirectement, par l'intermédiaire de la société Sémaphore Investissements qu'il contrôle, les seuils de 20% et 25% des droits de vote de la société Sword Group et détenir à titre direct et indirect 1 746 820 actions représentant 2 942 745 droits de vote, soit 18,80% du capital et 27,23% des droits de vote.

Par ailleurs, le même jour, la société Sémaphore Investissements a déclaré avoir franchi individuellement en hausse, les seuils de 20% et 25% des droits de vote de la société Sword Group.

Ces franchissements de seuils résultent d'une attribution de droits de vote double au profit de la société Sémaphore Investissements.

Aux termes de ce même courrier du 9 février 2009, complété par un courrier du 10 février 2009, la déclaration d'intention suivante a été effectuée :

« [...] A ce jour, il n'entre pas dans l'intention de M. Jacques Mottard, actionnaire majoritaire et président la société Sémaphore Investissements, d'augmenter sa participation dans la société Sword Group par le biais d'acquisition. Il n'est donc pas dans l'intention de la société Sémaphore Investissements de prendre le contrôle de la société Sword Group, ni de demander un siège au conseil d'administration de la société ou de participer à sa direction, dans la mesure où M. Jacques Mottard, président de Sémaphore Investissement est également président-directeur général de Sword Group ».

8. Evolution boursière du titre

2009	Au 31 janvier 2010
Cours de clôture le plus haut 25,89 € (le 15/10/2009)	Cours de clôture le plus haut 28,50 € (le 29/01/2010)
Cours de clôture le plus bas 10,00 € (le 27/01/2009)	Cours de clôture le plus bas 25,00 € (le 04/01/2010)
Nombre de titres échangés par bourse 12 703 ⁽¹⁾	Nombre de titres échangés par bourse du 01/01/2010 au 31/01/2010 : 19 095 ⁽²⁾

⁽¹⁾ Il s'agit d'une moyenne des échanges réalisés au titre de l'année 2009 au cours de laquelle 3 239 151 titres ont été échangés.

⁽²⁾ Il s'agit d'une moyenne des échanges réalisés au titre du mois de janvier 2010 au cours duquel 381 900 titres ont été échangés.

9. Information sur les acquisitions et cessions par la société de ses propres actions au 31 décembre 2009

Nombre de titres détenus par la Société au 31 décembre 2008	0
Nombre de titres achetés en 2009	58 885
Nombre de titres vendus en 2009	0
Nombre de titres détenus en propre par la Société au 31 décembre 2009	58 885

Des informations complémentaires figurent dans le rapport spécial du Conseil d'Administration établi conformément aux dispositions de l'article L.225-209 du Code de commerce.

10. Proposition d'affectation du résultat

Nous vous proposons de bien vouloir approuver les comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2009 (bilan, compte de résultat et annexe) tels qu'ils vous sont présentés et qui un bénéfice de 3.694.121,83 €.

Nous vous proposons d'affecter le résultat de la manière suivante :

- Au poste « Report à Nouveau » : Lequel serait porté de 28.496.917,48 € à 32.191.039,31 €	3.694.121,83 €
---	-----------------------

Nous vous proposons de distribuer aux actionnaires, à titre de dividendes, la somme de 6.038.477,25 euros, qui serait imputée à due concurrence sur le poste « report à nouveau », lequel serait ramené de 32.191.039,31 € à 26.152.562,06 €.

Le dividende net par action serait de 0,65 € par action.

Afin de nous conformer aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, nous vous précisons que :

- conformément à l'article 158 3-2° à 4° du Code Général des Impôts, le dividende par action ci-dessus visé est éligible à l'abattement de 40% sur le montant imposable des revenus distribués, cet abattement étant réservé aux contribuables personnes physiques fiscalement domiciliées en France,
- que le montant du dividende mis en distribution au titre des trois derniers exercices et celui de l'avoir fiscal correspondant ont été les suivants :

Exercice	Dividende net par action	Avoir fiscal
31 décembre 2008	0,60 €	Néant
31 décembre 2007	0,53 €	Néant
31 décembre 2006	0,42 €	Néant

11. Dépenses non déductibles fiscalement

Conformément aux dispositions de l'article 223 quater du CGI, nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé prennent en charge des dépenses non déductibles du résultat fiscal au sens de l'article 39-4 du Code Général des Impôts pour un montant de 4.755 euros.

12. Tableau des résultats des cinq derniers exercices prévus par l'article R.225-102 du Code de commerce

	2005	2006	2007	2008	2009
<u>Capital en fin d'exercice</u>					
Capital social	7 408 420	7 636 840	9 289 965	9 289 965	9 289 965
Nbre d'actions ordinaires	7 408 420	7 636 840	9 289 965	9 289 965	9 289 965
<u>Opérations et résultat</u>					
Chiffre d'affaires (HT)	3 026 581	3 422 250	3 848 639	3 246 133	3 690 877
Résultat av. impôts, participation, dot. aux amortissements, dépréciation et provisions	4 509 426	5 045 582	42 686 644	-4 635 267	3 649 985
Impôts sur les bénéfices	786 000	-70 675	770 960	536 257	-
Résultat ap. impôts, participation, dot. aux amortissements, dépréciation et provisions	3 688 344	5 207 542	41 228 350	-6 184 689	3 694 122
Résultat distribué	2 222 526	3 207 473	4 923 681	5 549 301	6 038 477
<u>Résultat par action</u>					
Résultat ap. impôts, participation, av. dot. aux amort., dépréciations et provisions	0,5	0,67	4,51	-0,56	0,39
Résultat ap. impôts, participation, dot. aux amort., dépréciations et provisions	0,5	0,68	4,44	-0,67	0,40
Dividende distribué	0,3	0,42	0,53	0,60	0,65
<u>Personnel</u>					
Effectif moyen des salariés	6	5	2	2	1,75
Montant de la masse salariale	505 203	343 563	216 802	173 349	154 921
Montant des sommes versées en avantages sociaux	203 182	142 060	88 926	71 470	58 786

13. Analyse objective et exhaustive de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la société

Le détail de cette analyse figure dans l'annexe aux comptes consolidés 2009.

14. Participation croisées

Nous vous informons que la Société n'a pas eu à procéder à des aliénations d'actions en vue de mettre fin aux participations croisées prohibées par les Articles L 233-29 et L 233-30 du Code de Commerce.

15. Opérations sur titres réalisées par les dirigeants au titre de l'exercice clos

Néant

16. Tableau des délégations en matière d'augmentation de capital

L'assemblée générale mixte des actionnaires du 29 avril 2009 a délégué au conseil d'administration les pouvoirs nécessaires à l'effet de procéder à l'émission, avec ou sans suppression du droit préférentiel de souscription, en une ou plusieurs fois, tant en France qu'à l'étranger, d'actions et de toutes valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme à des actions de la société, pour un montant nominal maximum de 5 000 000 €, le montant maximum des valeurs mobilières représentatives de créances sur la société ne pouvant excéder 100 000 000 €.

Ces délégations sont valables pour une durée de 26 mois, soit jusqu'au 28 juin 2011.

Nature de la délégation	Nature de l'opération	Titres à émettre	Montant de l'augmentation de capital autorisé
Délégation globale	Augmentation de capital avec suppression du DPS	Titre de capital ou titres de créances donnant accès au capital	5 000 000 € (*) d'augmentation de capital ou 100 000 000 € de valeur de titres de créances donnant accès au capital
Délégation globale	Augmentation de capital avec suppression du DPS	Titres de capital ou titres de créances donnant accès au capital	5 000 000 € (*) ou 100 000 000 € de valeur de titres de créances donnant accès au capital

(*) ces montants ne sont pas cumulatifs

Au cours de l'exercice 2009, ces délégations n'ont pas été utilisées.

Il est précisé que le Conseil d'Administration du 9 mars 2010 vous propose de conférer de nouvelles délégations en matière d'augmentation de capital. Ces nouvelles autorisations annuleraient celles-ci-dessus visées.

17. Instruments financiers

Les principaux emprunts ont été souscrits au taux d'intérêt inférieur à euribor 3 mois + 0,7.

Trois couvertures par SWAP payeur à taux fixe ont été mises en place :

- Couverture par SWAP payeur à taux fixe de 3,95 % (hors marge bancaire) a été mise en place en date du 2 janvier 2009 jusqu'au 2 avril 2012 pour un montant de 20 M€,
- Couverture par SWAP payeur à taux fixe de 4,37 % (hors marge bancaire) a été mise en place en date du 2 janvier 2009 jusqu'au 2 avril 2012 pour un montant de 30 M€.
- Couverture par SWAP payeur à taux fixe de 1,71 % (hors marge bancaire) a été mise en place en date du 6 août 2009 jusqu'au 8 août 2011 pour un montant de 15 M€.

18. Conventions visées aux articles L.225-38 du code de commerce

Nous vous demandons d'approuver les conventions entrant dans le cadre des dispositions de l'article L. 225-38 du Code de commerce qui ont été conclues et régulièrement autorisées par le Conseil d'Administration au cours de l'exercice écoulé.

Nous vous précisons que les Commissaires aux comptes ont régulièrement reçu toutes les informations requises pour établir leur rapport spécial.

La liste et l'objet des conventions courantes, conclues à des conditions normales, à l'exception de celles qui, en raison de leurs objets ou de leurs implications financières, ne sont significatives pour aucune des parties, ont été communiqués aux Commissaires aux comptes ainsi qu'aux membres du conseil d'administration, et a été tenue à votre disposition au siège social.

19. Mandats sociaux des dirigeants

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-102-1 alinéa 3 du Code de commerce, nous vous communiquons ci-après la liste de l'ensemble des mandats et fonctions exercées dans toutes sociétés françaises ou étrangères par chacun des mandataires sociaux de la Société au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2009.

Fonction	Durée Mandat	Société	Date d'échéance
Jacques Mottard : Président Directeur Général			
Président et Directeur Général	6 ans	Sword Group	31/12/09 (*)
Président et Directeur Général	6 ans	Sword SA	31/12/14 (*)
Président	illimitée	Sword DDS	Durée illimitée
Président	illimitée	FircoSoft	Durée illimitée
Président	illimitée	Sword Atlantique	Durée illimitée
Président	illimitée	Sword UK	Durée illimitée
Président	illimitée	Harvard	Durée illimitée
Président	illimitée	Intech	Durée illimitée
Président et Directeur	illimitée	Real Time Engineering	Durée illimitée
Président	illimitée	Sword Global Ltd	Durée illimitée
Président	illimitée	Cimage Ltd	Durée illimitée
Président	illimitée	Cimage Novasoft	Durée illimitée
Président	illimitée	Sword INC	Durée illimitée
Président	illimitée	Sword Creation Information	Durée illimitée
Président	6 ans	Sword Technologies SA	10/12/08 (*)
Président	Illimitée	FircoSoft INC	Durée illimitée
Président et administrateur	6 ans	FI System Belgium	11/02/10
Président et administrateur	6 ans	Tlipik (ex ASCII)	11/02/10
Directeur	Illimitée	Sword Global India	Durée illimitée
Président	Illimitée	Sword Services (ex Linkvest)	Durée illimitée
Président	Illimitée	Sword Lebanon	Durée illimitée
Président et Administrateur	5 ans	Sword IT Solutions	30/06/11 (*)
Président et Directeur	3 ans	Powersoft	31/12/10 (*)
Président et Directeur	Illimitée	Achiever	Durée illimitée
Président et Directeur	Illimitée	Sword Soft Ltd	Durée illimitée
Président et administrateur	6 ans	Sword integra	31/12/13 (*)
Président et Directeur	Illimitée	Apak	Durée illimitée
Président et Directeur	Illimitée	Sword IPR Ltd	Durée illimitée
Gérant	Illimitée	CTSpace France	Durée illimitée
Président	Illimitée	Ciboodle (ex Graham Technology)	Durée illimitée
Président	Illimitée	Collaboration Technology INC	Durée illimitée
Président	Illimitée	AgencyPort	Durée illimitée
Directeur	Illimitée	Sword General Partner	Durée illimitée
Directeur	Illimitée	Sword Fircosoft Ltd	Durée illimitée

(*) AG statuant sur les comptes de l'exercice

Mandats exercés hors du Groupe			
Gérant	Illimitée	SCI FI	Durée illimitée
Gérant	Illimitée	Le Sémaphore	Durée illimitée
Gérant	Illimitée	Chinard Investissement	Durée illimitée
Président	Illimitée	Sémaphore Investissements	Durée illimitée
Gérant	Illimitée	Maya	Durée illimitée
Gérant	Illimitée	Iéna	Durée illimitée

(*) AG statuant sur les comptes de l'exercice

Fonction	Durée Mandat	Société	Date d'échéance
Françoise Fillot : Administrateur et Directeur Général Délégué			
Directeur Général Délégué	Pour la durée du mandat du Président	Sword Group	31/12/09 (*)
Administrateur	6 ans	Sword Group	31/12/14 (*)
Directeur	Illimitée	Sword UK	Durée illimitée
Administrateur	6 ans	Sword Technologies SA	10/12/08 (*)
Administrateur	6 ans	Sword SA	31/12/08 (*)
Directeur	Illimitée	Cimage Ltd	Durée illimitée
Directeur	Illimitée	Cimage Novasoft	Durée illimitée
Directeur Général	Illimitée	FircoSoft	Durée illimitée
Directeur Général	Illimitée	Sword Solutions	Durée illimitée
Directeur Général	Illimitée	Sword Atlantique	Durée illimitée
Administrateur	6 ans	FI System Belgium	11/02/10
Administrateur	6 ans	Tipik ex ASCII	11/02/10
Directeur	Illimitée	Sword Global Ltd	Durée illimitée
Directeur	Illimitée	Sword Global India	Durée illimitée
Directeur Général	Illimitée	Sword DDS	Durée illimitée
Directeur Général	Illimitée	FircoSoft Inc	Durée illimitée
Directeur	Illimitée	Harvard Consulting	Durée illimitée
Administrateur	Illimitée	Achiever	Durée illimitée
Administrateur	6 ans	Sword Integra	31/12/13 (*)
Gérant	Illimitée	CTSpace France	Durée illimitée
Directeur	Illimitée	Sword IPR Ltd	Durée illimitée
Directeur	Illimitée	Sword General Partner	Durée illimitée
Directeur	Illimitée	Sword Fircosoft Ltd	Durée illimitée

(*) AG statuant sur les comptes de l'exercice

Heath Davies : Administrateur et Directeur Général Délégué			
Administrateur	6 ans	Sword Group	31/12/12 (*)
Directeur Général Délégué (depuis le 13 mars 2006)	Pour la durée du mandat du Président	Sword Group (*)	31/12/09 (*)
Directeur	Illimitée	Sword UK Limited	Durée illimitée
Directeur	Illimitée	Harvard Consulting Limited	Durée illimitée
Directeur	Illimitée	Real Time Engineering Limited	Durée illimitée
Directeur	Illimitée	Intech Solutions Limited	Durée illimitée
Directeur	Illimitée	Achiever	Durée illimitée
Directeur	Illimitée	Sword IPR Ltd	Durée illimitée
Directeur	Illimitée	Apak	Durée illimitée
Directeur	Illimitée	Sword Soft Ltd	Durée illimitée
Directeur	Illimitée	Sword GlobalLtd	Durée illimitée
Directeur	Illimitée	Cimage Ltd	Durée illimitée
Directeur	Illimitée	Cimage Novasoft Ltd	Durée illimitée
Gérant	Illimitée	CTSpace France	Durée illimitée
Vice-président	Illimitée	Collaboration Technology INC	Durée illimitée
Vice Président	Illimitée	AgencyPort	Durée illimitée
Directeur	Illimitée	Sword General Partner	Durée illimitée
Directeur	Illimitée	Sword Fircosoft ltd	Durée illimitée

(*) AG statuant sur les comptes de l'exercice

Nicolas Mottard : Administrateur			
Administrateur	6 ans	Sword Group	31/12/09 (*)

(*) AG statuant sur les comptes de l'exercice

21 CENTRALE PARTNERS : administrateur			
Administrateur	6 ans	Sword Group	31/12/09
<i>Mandats exercés hors du Groupe</i>			
Membre du Conseil de Surveillance	6 ans	LE PUBLIC SYSTEME	31/12/09
Administrateur	6 ans	EGIDE	31/12/11
Administrateur	6 ans	FONTAINE PAJOT	31/08/13
Administrateur	6 ans	MECCANO	31/03/14
Membre du Comité de Surveillance	3 ans	FINANCIERE VERLYS	31/12/10
Membre du Conseil de surveillance	6 ans	VULCANIC HOLDING	31/12/11
Membre du Comité de surveillance	3 ans	FINANCIERE ARAMIS	31/12/11
Administrateur	6 ans	SFTF INTERFLORA	31/12/14
Membre du Comité de surveillance	6 ans	ALLVALV	30/04/13
Membre du Comité de surveillance	6 ans	FINANCIERE ITALYC	31/03/14
Membre du Conseil de surveillance	Durée illimitée	FINANCIERE STORAGE	Durée illimitée
Membre du Conseil de surveillance	6 ans	DRIVE PLANET	31/12/14
Membre du Comité de surveillance	3 ans	JET MULTIMEDIA GROUP	31/12/11
Administrateur	6 ans	CLUB MED GYM	31/12/14
Membre du Comité de surveillance	6 ans	ALMAVIVA SANTE	31/12/12
Membre du Comité de surveillance	5 ans	NEWGATE	30/06/11
Membre du Conseil de surveillance	1 an	GLOBAL FINANCIAL SERVICES (G.F.S.)	30/06/10
Membre du Comité de surveillance	Durée indéterminée	FINANCIERE LOUIS	Durée indéterminée
Membre du Comité de surveillance	6 ans	FINANCIERE VIVALDI	31/12/12
Membre du Conseil de surveillance	6 ans	FINANCIERE CMG	31/10/13

(*) AG statuant sur les comptes de l'exercice

20. Rémunération des mandataires sociaux

La présentation des rémunérations des mandataires sociaux ci-dessous est conforme à la recommandation de l'AMF en date du 22 décembre 2008, relative à l'information à donner sur les rémunérations des mandataires sociaux.

20.1 Tableau n°1 : tableau de synthèse des rémunérations et des options et actions attribuées à chaque dirigeant mandataire social

Jacques Mottard	Exercice N-1	Exercice N
Rémunérations dues au titre de l'exercice (détaillées au tableau 2)	30 000 € (1)	30 000 € (1)
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice (détaillées au tableau 4)	N/A	N/A
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice (détaillées au tableau 6)	N/A	N/A
TOTAL	30 000 €	30 000 €

(1) Depuis le 1^{er} janvier 2007, la rémunération de Monsieur Jacques Mottard et de son assistante est facturée à la Société par la société Sémaphore Investissements, dans le cadre d'un contrat de prestations de services. Cette refacturation s'est élevée :

- Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2007 à 309 876 euros HT,
- Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2008 à 307 500 euros HT,
- Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2009 à 307 500 euros HT.

Heath Davies	Exercice N-1	Exercice N
Rémunérations dues au titre de l'exercice (détaillées au tableau 2)	173 435 €	171 538 €
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice (détaillées au tableau 4)	0 €	101 904 €
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice (détaillées au tableau 6)	0 €	0 €
TOTAL	173 435 €	273 442 €

Françoise Fillot	Exercice N-1	Exercice N
Rémunérations dues au titre de l'exercice (détaillées au tableau 2)	103 175 €	123 175 €
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice (détaillées au tableau 4)	0 €	35 618 €
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice (détaillées au tableau 6)	0 €	€
TOTAL	103 175 €	158 793 €

21 Centrale Partners	Exercice N-1	Exercice N
Rémunérations dues au titre de l'exercice (détaillées au tableau 2)	34 000 €	30 000 €
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice (détaillées au tableau 4)	N/A	N/A
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice (détaillées au tableau 6)	N/A	N/A
TOTAL	34 000 €	30 000 €

Nicolas Mottard	Exercice N-1	Exercice N
Rémunérations dues au titre de l'exercice (détaillées au tableau 2)	6 000 €	10 000 €
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice (détaillées au tableau 4)	N/A	N/A
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice (détaillées au tableau 6)	N/A	N/A
TOTAL	6 000 €	10 000 €

20.2 Tableau n°2 : tableau récapitulatif des rémunérations de chaque dirigeant mandataire social

Jacques Mottard	Montant au titre de l'exercice N-1		Montant au titre de l'exercice N	
	Dus	Versés	Dus	Versés
Rémunération fixe	0 €	0 € ⁽¹⁾	0 €	0 € ⁽¹⁾
Rémunération variable	0 €	0 €	0 €	0 €
Rémunération exceptionnelle	0 €	0 €	0 €	0 €
Jetons de présence	30 000 €	30 000 €	30 000 €	30 000 €
Avantages en nature	Néant	Néant	Néant	Néant
TOTAL	30 000 €	30 000 €	30 000 €	30 000 €

⁽¹⁾ Depuis le 1^{er} janvier 2007, la rémunération de Monsieur Jacques Mottard et de son assistante est facturée à la Société par la société Sémaphore Investissements, dans le cadre d'un contrat de prestations de services. Cette refacturation s'est élevée :

- Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2007 à 309 876 euros HT,
- Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2008 à 307 500 euros HT,
- Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2009 à 307 500 euros HT.

Heath Davies	Montant au titre de l'exercice N-1		Montant au titre de l'exercice N	
	Dus	Versés	Dus	Versés
Rémunération fixe	114 000 £	114 000 £	125 700 £	125 700 £
Rémunération variable	0 €	0 €	0 €	0 €
Rémunération exceptionnelle	0 €	0 €	0 €	0 €
Jetons de présence	30 000 €	30 000 €	30 000 €	30 000 €
Avantages en nature	Néant	Néant	Néant	Néant
TOTAL	173 435 €	173 435 €	171 538 € (1)	171 538 €(1)

(1) Taux de la Livre sterling au 31/12/2009.

Françoise Fillot	Montant au titre de l'exercice N-1		Montant au titre de l'exercice N	
	Dus	Versés	Dus	Versés
Rémunération fixe	73 175 €	73 175	73 175 €	73 175 €
Rémunération variable	0 €	0 €	0	0
Rémunération exceptionnelle	30 000 €	30 000 €	50 000 €	50 000 €
Jetons de présence	0 €	0 €	0	0
Avantages en nature	Néant	Néant	Néant	Néant
TOTAL	103 175 €	103 175 €	123 175 €	123 175 €

Nicolas Mottard	Montant au titre de l'exercice N		Montant au titre de l'exercice N	
	Dus	Versés	Dus	Versés
	Rémunération fixe	0 €	0 €	0 €
Rémunération variable	0 €	0 €	0 €	0 €
Rémunération exceptionnelle	0 €	0 €	0 €	0 €
Jetons de présence	6 000 €	6 000 €	10 000 €	10 000 €
Avantages en nature	Néant	Néant	Néant	Néant
TOTAL	6 000 €	6 000 €	10 000 €	10 000 €

21 Centrale Partners	Montant au titre de l'exercice N-1		Montant au titre de l'exercice N	
	Dus	Versés	Dus	Versés
	Rémunération fixe	0 €	0 €	0 €
Rémunération variable	0 €	0 €	0 €	0 €
Rémunération exceptionnelle	0 €	0 €	0 €	0 €
Jetons de présence	34 000 €	34 000 €	30 000 €	30 000 €
Avantages en nature	Néant	Néant	Néant	Néant
TOTAL	34 000 €	34 000 €	30 000 €	30 000 €

20.3 Tableau n°3 : tableau sur les jetons de présence et les autres rémunérations perçues par les mandataires sociaux

Membres du conseil d'administration	Jetons de présence versés en N-1	Jetons de présence versés en N
Jacques Mottard	30 000 €	30 000 €
Heath Davies	30 000 €	30 000 €
21 Centrale Partners	34 000 €	50 000 €
Nicolas Mottard	6 000 €	10 000 €
Françoise Fillot		30 000 €
TOTAL	100 000 €	150 000 €

20.4 Tableau n°4 : Options de souscription ou d'achat d'actions attribuées durant l'exercice à chaque dirigeant mandataire social par la Société et par toute société du Groupe

Le conseil d'administration de la Société en date du 30 janvier 2009, faisant partiellement usage de l'autorisation par l'assemblée générale du même jour, a attribué 150 000 options de souscription d'actions dans les proportions suivantes :

- Monsieur Heath Davies (Directeur Général Délégué) : 100 000 options. L'exercice de ces options a été conditionné au respect de conditions de performances. Le conseil d'administration a fixé à 10% le pourcentage minimum d'actions issues des options que Monsieur Heath Davies devra conserver jusqu'à l'expiration de son mandat de Directeur Général Délégué,
- Monsieur Madame Françoise Fillot (Directeur Général Délégué) : 40 000 options. L'exercice de ces options a été conditionné au respect de conditions de performances dont le détail figure dans le rapport spécial visé par l'article L.225-37 du Code du commerce. Le conseil d'administration a fixé à 10% le pourcentage minimum d'actions issues des options que Madame Françoise Fillot devra conserver jusqu'à l'expiration de son mandat de Directeur Général Délégué,
- Monsieur Jean-Marc Sonjon (salarié) : 10 000 options. L'exercice de ces options a été conditionné au respect de conditions de performances.

20.5 Tableau n°5 : Options de souscription ou d'achat d'actions levées durant l'exercice par chaque dirigeant mandataire social

Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2009, aucune option de souscription d'action n'a été levée.

20.6 Tableau n°6 : actions de performance attribuées à chaque dirigeant mandataire social

Non applicable

20.7 Tableau n°7 : actions de performance devenues disponibles durant l'exercice pour chaque dirigeant mandataire social

Non applicable.

20.8 Tableau n°8 : Historique des attributions d'options de souscription ou d'achat d'actions

Information sur les options de souscription ou d'achat			
	Plan n°1	Plan n°2	Plan n°3
Assemblée Générale	28 avril 2006		
Date du conseil	29 décembre 2006		
Nombre total d'options attribuées	60 000		
Nombre d'options pouvant être souscrites	42 000	4 500	4 500
Bénéficiaires			
Heath Davies	28 500		
Jim Graham	4 500		
John Innes	4 500		
Phil Norgate	4 500		
Juan Arcas		4 500	
Jean-Marc Sonjon			4 500
Point de départ d'exercice des options	30/12/08	30/12/09	
Date d'expiration	30/12/09	30/12/10	
Prix de souscription (1)	35,128		
Nombre d'actions souscrites au 31 janvier 2009	0	0	0
Nombre d'options annulées ou caduques	9 000		
Options de souscription ou d'achat d'actions restantes en fin d'exercice	42 000	4 500	4 500

(1) Le prix a été arrêté par le conseil d'administration du 29 décembre 2006 conformément à la méthode décidée par l'assemblée générale du 28 avril 2006

	Plan n°1	Plan n°2	
Date de l'Assemblée Générale	30 janvier 2009		
Date du conseil	30 janvier 2009		
Nombre total d'options attribuées	150 000		
Nombre d'options pouvant être souscrites	100 000	50 000	
Bénéficiaires			
Heath Davies	100 000		
Françoise Fillot		40 000	
Jean-Marc Sonjon		10 000	
Point de départ d'exercice des options	30/01/11	30/01/12	
Date d'expiration	30/01/12	30/01/13	
Prix de souscription (1)	10,60		
Nombre d'actions souscrites au 31 janvier 2010	0	0	0
Nombre d'options annulées ou caduques	0		
Options de souscription ou d'achat d'actions restantes en fin d'exercice	100 000	40 000	10 000

20.9 Tableau n°9 : Options de souscription ou d'achat d'actions consenties aux dix premiers salariés non mandataires sociaux attributaires et options levées par ces derniers.

Non applicable.

20.10 Tableau n°10

	Contrat de travail		Régime de retraite supplémentaire		Indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de fonctions		Indemnités relatives à une clause de non-concurrence	
	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non
Mandataires sociaux								
J. Mottard - PDG		X		X		X		X
F. Fillot - DGD		X ⁽¹⁾		X		X		X
H. Davies - DGD	X			X		X		X

⁽¹⁾ Le Conseil d'administration, dans sa séance du 30 janvier 2009, a décidé d'adhérer aux recommandations AFEP / MEDEF du mois d'octobre 2008. Dans ce cadre, Madame Françoise Fillot, Directeur Général Délégué, a démissionné de son contrat de travail de Directeur Administratif et Financier.

21. Jetons de présence

Nous vous proposons de fixer le montant des jetons de présence alloués aux membres du conseil d'administration à la même somme que l'exercice précédent, soit 150 000 euros.

22. Point sur les mandats des administrateurs et proposition de modification de l'article 13 des statuts

Les mandats d'administrateurs de :

- Monsieur Jacques MOTTARD,
 - Monsieur Nicolas MOTTARD,
 - La Société 21 CENTRALE PARTNERS
- arrivent à expiration lors de la prochaine Assemblée.

Nous vous soumettrons le renouvellement des mandats d'administrateurs de Messieurs Jacques MOTTARD et Nicolas MOTTARD.

Concernant le mandat de la société 21 CENTRALE PARTNERS, représentée par Monsieur François BARBIER, nous vous proposons de vous prononcer sur la nomination de Monsieur François BARBIER en qualité d'administrateur.

Nous vous précisons qu'il serait opportun de réduire la durée du mandat de chaque administrateur, afin de se conformer à l'article 12 du code de gouvernement d'entreprise AFEP/MEDEF.

Dans ce cadre, nous vous proposons de modifier l'article 13 des statuts relatif à la durée des mandats des administrateurs.

En cas de vote favorable, la durée des fonctions de l'ensemble des membres du Conseil d'Administration serait réduite immédiatement.

Ainsi, le mandat de Monsieur Heath DAVIES, nommé par l'assemblée générale du 4 mai 2007 pour une durée de 6 ans, arriverait à expiration lors de l'assemblée générale appelée à se prononcer sur l'exercice clos le 31 décembre 2010.

De même, le mandat de Madame Françoise FILLLOT, nommée pour une durée expirant lors de l'assemblée générale approuvant les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2014, serait ramené à une durée expirant le 31 décembre 2012.

Nous vous proposons donc de vous prononcer sur :

- le renouvellement des mandats d'administrateurs de Messieurs Jacques et Nicolas MOTTARD pour une durée de 4 ans, sous condition suspensive de la modification de l'article 13 des statuts conformément à ce qui est indiqué ci-dessus,
- la nomination de Monsieur François BARBIER en qualité d'administrateur pour une durée de 4 ans, sous condition suspensive de la modification de l'article 13 des statuts conformément à ce qui est indiqué ci-dessus,
- la modification de l'article 13 des statuts relatif à la durée des fonctions des administrateurs.

23. AUTORISATION ET POUVOIRS A CONFERER AU CONSEIL D'ADMINISTRATION EN VUE DU RACHAT PAR LA SOCIETE DE SES PROPRES ACTIONS ; PROJET D'AUTORISATION A CONFERER AU CONSEIL D'ADMINISTRATION A CONFERER A L'EFFET D'ANNULER LES ACTIONS AUTODETENUES

Nous vous rappelons que l'Assemblée Générale en date du 29 avril 2009 a autorisé le Conseil à opérer sur les actions de la Société, conformément aux dispositions de l'article L.225-209 du Code de commerce, pour une durée de 18 mois, soit jusqu'au 29 octobre 2010.

Au regard de l'évolution du cours de l'action de la Société, nous vous proposons d'annuler l'autorisation conférée par l'Assemblée Générale du 29 avril 2009 et de la remplacer par un nouveau programme de rachat d'actions.

Les objectifs de ce programme de rachat seraient les suivants, par ordre décroissant :

- l'animation du marché ou la liquidité de l'action par un prestataire de service d'investissement au travers d'un contrat de liquidité, conforme à la charte de déontologie reconnue par l'AMF,
- l'achat pour conservation et remise ultérieure à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe,
- l'attribution aux salariés ou mandataires sociaux de la Société ou de son groupe, dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi, notamment dans le cadre de la participation aux fruits de l'expansion de l'entreprise, pour le service des options d'achat d'actions, au titre d'un plan d'épargne entreprise, ou pour l'attribution gratuites d'actions aux salariés en fonction de leurs performances dans l'application des dispositions des articles L 225-197-1 et suivants du code de commerce,
- l'annulation des titres acquis.

Cette autorisation serait accordée dans les conditions suivantes :

- le nombre d'actions achetées par la Société en vertu de cette autorisation ne pourrait représenter plus de 10% du capital social, tel qu'il serait ajusté en fonction d'opérations pouvant l'affecter postérieurement à la décision de l'Assemblée Générale, étant précisé que le nombre d'actions pris en compte pour le calcul de la limite de 10 % correspond au nombre d'actions achetées, déduction faite du nombre d'actions revendues pendant la durée de l'autorisation conformément aux dispositions de l'article L.225-209 alinéa 1 du Code de commerce. Le nombre d'actions acquises par la Société en vue de leur conservation et de leur remise ultérieure en paiement ou en échange dans le cadre d'une opération de fusion, de scission ou d'apport ne pourra excéder 5% du capital social ;
- les rachats d'actions pourront être réalisés par interventions sur le marché ou par des achats de blocs, sans limitation particulière pour ces acquisitions de blocs ;
- le prix maximum auquel les actions pourraient être acquises serait fixé à 37 euros,
- cette autorisation serait consentie pour une durée de dix-huit mois, commençant à courir à compter de l'Assemblée Générale autorisant le rachat d'actions.

En vue de permettre au Conseil d'annuler les actions achetées par la Société dans le cadre de la mise en œuvre du programme de rachat, nous vous demandons également de bien vouloir autoriser le Conseil d'Administration à réduire le capital social par annulation des actions auto-détenues par la Société et à modifier, en conséquence, les statuts.

24. DELEGATION DE COMPETENCE A CONFERER AU CONSEIL EN VUE D'AUGMENTER LE CAPITAL SOCIAL PAR EMISSION D' ACTIONS ORDINAIRES OU DE TOUTES VALEURS MOBILIERES DONNANT ACCES AU CAPITAL AVEC MAINTIEN DU DROIT PREFERENTIEL DE SOUSCRIPTION

Nous vous indiquons qu'il conviendrait que de nouvelles autorisations soient conférées au Conseil à l'effet d'augmenter le capital social de la Société, conformément aux dispositions des articles L. 225-129-2 et L. 228-92 du code de commerce. Ces autorisations annuleraient celles conférées par l'Assemblée Générale du 29 avril 2009.

Ainsi, nous vous demandons de déléguer au conseil d'administration la compétence de décider, sur ses seules décisions, en une ou plusieurs fois, dans les proportions et aux époques qu'il appréciera, tant en France qu'à l'étranger, en euros ou monnaie étrangère ou unité de compte fixée par référence à plusieurs monnaies, l'émission, avec maintien du droit préférentiel de souscription, d'actions, titres de capital ou titres ou valeurs mobilières – y compris de bons de souscription émis de manière autonome à titre gratuit ou onéreux ou de bons d'acquisition - donnant accès ou pouvant donner accès au capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créances.

La délégation ainsi conférée au conseil d'administration serait valable pour une durée de vingt-six mois à compter l'Assemblée Générale l'autorisant.

L'émission d'actions de préférence ainsi que l'émission de tous titres ou valeurs mobilières donnant accès à des actions de préférence serait exclu.

Dans le cadre de cette délégation de compétence :

- le montant des augmentations de capital social susceptibles d'être ainsi réalisées immédiatement et/ou à terme, ne pourrait être supérieur à 5.000.000 d'euros en nominal, montant auquel s'ajouterait, le cas échéant, le montant supplémentaire des actions à émettre pour préserver, conformément à la loi, les droits de porteurs de valeurs mobilières donnant droit à des actions,
- le montant nominal des valeurs mobilières représentatives de créances donnant accès au capital susceptibles d'être émises en vertu de la présente délégation ne pourrait excéder un montant de 100.000.000 d'euros ou sa contre-valeur en monnaies étrangères au jour de l'émission.

Les actionnaires auraient, proportionnellement au montant de leurs actions, un droit préférentiel de souscription aux valeurs mobilières émises en vertu de la présente délégation.

Si les souscriptions à titre irréductible et, le cas échéant, à titre réductible, n'auraient pas absorbées la totalité d'une émission d'actions ou de valeurs mobilières telles que définies ci-dessus, le Conseil pourrait offrir au public tout ou partie des titres non souscrits.

Nous vous précisons que cette délégation mettrait fin à la délégation donnée par l'assemblée générale ordinaire et extraordinaire du 29 avril 2009 par le vote de sa neuvième résolution.

25. DELEGATION DE COMPETENCE A CONFERER AU CONSEIL EN VUE D'AUGMENTER LE CAPITAL SOCIAL PAR EMISSION D' ACTIONS ORDINAIRES OU DE TOUTES VALEURS MOBILIERES DONNANT ACCES AU CAPITAL AVEC SUPPRESSION DU DROIT PREFERENTIEL DE SOUSCRIPTION

Il conviendrait également que l'assemblée générale, conformément aux dispositions des articles L. 225-129-2, L. 225-135, L. 225-136 et L. 228-92 du Code de commerce délègue au conseil d'administration la compétence de décider, sur ses seules décisions, en une ou plusieurs fois, dans les proportions et aux époques qu'il appréciera, tant en France qu'à l'étranger, en euros ou monnaie étrangère ou unité de compte fixée par référence à plusieurs monnaies, l'émission, avec suppression du droit préférentiel de souscription, d'actions, titres de capital ou titres ou valeurs mobilières – y compris de bons de souscription émis de manière autonome à titre gratuit ou onéreux ou de bons d'acquisition - donnant accès ou pouvant donner accès au capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créances.

La délégation ainsi conférée au conseil d'administration serait valable pour une durée de vingt-six mois à compter de l'assemblée générale l'autorisant.

L'émission d'actions de préférence ainsi que l'émission de tous titres ou valeurs mobilières donnant accès à des actions de préférence serait exclue.

Le droit préférentiel de souscription des actionnaires à ces actions, titres de capital ou titres ou valeurs mobilières diverses serait supprimé mais le conseil d'administration aurait le pouvoir d'instituer au profit des actionnaires, un droit de priorité pour les souscrire en application des dispositions de l'article L 225-135 du Code de commerce.

Dans le cadre de cette délégation de compétence :

- le montant des augmentations de capital social susceptibles d'être ainsi réalisées immédiatement et/ou à terme, ne pourrait être supérieur à 5.000.000 d'euros en nominal, montant auquel s'ajouterait, le cas échéant, le montant supplémentaire des actions à émettre pour préserver, conformément à la loi, les droits de porteurs de valeurs mobilières donnant droit à des actions, le montant nominal maximal des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées en vertu de la présente délégation s'imputerait sur le plafond global d'augmentation de capital de 5.000.000 d'euros précédemment visé,
- le montant nominal des valeurs mobilières représentatives de créances donnant accès au capital susceptibles d'être émises en vertu de la présente délégation ne pourrait excéder un montant de 100.000.000 d'euros ou sa contre-valeur en monnaies étrangères au jour de l'émission, étant précisé que ce montant nominal s'imputerait sur le montant nominal de 100.000.000 d'euros précédemment visé,
- la somme revenant ou devant revenir à la Société pour chacune des actions émises ou à émettre dans le cadre de la délégation susvisée, après prise en compte, en cas d'émission de bons de souscriptions d'actions, du prix d'émission desdits bons, serait au moins égale à la moyenne pondérée des cours des trois dernières séances de bourse précédant sa fixation, éventuellement diminuée d'une décote maximale de 5%, conformément aux dispositions de l'article R.225-119 du Code de commerce. Etant précisé que l'émission de titres de capital réalisée par une offre visée au II de l'article L 411-2 du code monétaire et financier serait limitée à 20% du capital social par an.

Nous vous précisons que cette délégation mettrait fin à toute délégation antérieure ayant le même objet.

Conformément aux dispositions de l'article L 225 135 du Code de Commerce, les Commissaires aux comptes de la Société ont rédigé un rapport sur la suppression du droit préférentiel de souscription dont il vous sera donné lecture. Nous vous précisons qu'un rapport complémentaire sera établi par le Conseil lorsqu'il fera usage de l'autorisation conférée par l'assemblée générale pour :

- décrire les conditions définitives de l'opération établies conformément à l'autorisation donnée par l'assemblée générale extraordinaire ;
- déterminer, conformément aux dispositions de l'article R.225-115 du Code de commerce, l'incidence de l'émission proposée sur la situation de chaque actionnaire, en particulier en ce qui concerne sa quote-part des capitaux propres.

De même, les Commissaires aux comptes de la Société établiront le rapport complémentaire prescrit par l'article R.225-116 alinéa 2 du Code de commerce.

26. AUTORISATION A CONFERER AU CONSEIL A L'EFFET D'AUGMENTER LE NOMBRE D' ACTIONS, TITRES OU VALEURS MOBILIERES A EMETTRE EN CAS D'AUGMENTATION DE CAPITAL AVEC OU SANS DROIT PREFERENTIEL DE SOUSCRIPTION

Nous vous demandons de bien vouloir autoriser le conseil d'administration, conformément aux dispositions de l'article L. 225-135-1 du Code de commerce, pour une durée de vingt-six (26) mois, à augmenter, dans la limite du plafond global fixée ci-dessus et relative à la délégation de compétence en vue d'augmenter le capital social par émission d'actions avec maintien du droit préférentiel de souscription, le nombre d'actions, titres ou valeurs mobilières à émettre en cas d'augmentation du capital social de la Société avec ou sans droit préférentiel de souscription des actionnaires, dans les trente (30) jours de la clôture de la souscription de l'émission initiale, dans la limite de 15% de l'émission initiale, et au même prix retenu pour l'émission initiale, conformément aux dispositions de l'article R.225-118 du Code de commerce.

Nous vous précisons que la limite prévue au 1° du I de l'article L. 225-134 du Code de commerce, serait augmentée dans les mêmes proportions.

Cette autorisation priverait d'effet toute autorisation antérieure ayant le même objet.

27. DELEGATION A CONFERER AU CONSEIL A L'EFFET DE PROCEDER A L'EMISSION D' ACTIONS, DE TITRES OU DE VALEURS MOBILIERES DIVERSES EN VUE DE REMUNERER DES APPORTS EN NATURE CONSENTIS A LA SOCIETE

Nous vous demandons de bien vouloir déléguer au Conseil d'administration, dans le cadre de l'article L. 225-147 alinéa 6 du Code de commerce, pour une durée de vingt-six (26) mois, les pouvoirs nécessaires à l'effet de procéder à l'émissions d'actions, titres de capital ou titres ou valeurs mobilières diverses notamment donnant ou pouvant donner accès au capital de la Société dans la limite de 10% du capital social, au moment de l'émission, en vue de rémunérer des apports en nature consentis à la Société et constitués de titres de capital ou de valeurs mobilières donnant accès au capital, lorsque les dispositions de l'article L. 225-148 du Code de commerce ne sont pas applicables.

Conformément à la loi, le Conseil d'administration statuerait alors sur le rapport du ou des commissaires aux apports mentionnés à l'article L. 225-147 du Code de commerce.

Dans tous les cas, le montant des augmentations de capital effectuées en vertu de la présente résolution s'imputerait sur le plafond global fixé ci-dessus et relatif à la délégation de compétence en vue d'augmenter le capital social par émission d'actions avec suppression du droit préférentiel de souscription.

Nous vous demandons, dans ce cadre, de conférer tous pouvoirs au Conseil d'administration notamment pour approuver l'évaluation des apports, décider l'augmentation de capital en résultant, en constater la réalisation, prélever sur la prime d'apport les sommes nécessaires pour porter la réserve légal au dixième du nouveau capital après chaque augmentation et procéder à la modification des statuts.

Nous vous précisons que la délégation visée ci-dessus priverait d'effet toute délégation antérieure ayant le même objet.

28. DELEGATION DE COMPETENCE A L'EFFET DE DECIDER D'AUGMENTER LE CAPITAL PAR INCORPORATION DE RESERVES, BENEFICES OU PRIMES

Nous vous demandons de bien vouloir déléguer au Conseil d'administration, dans le cadre des articles L. 225-129, L. 225-129-2 et L. 225-130 du Code de commerce, votre compétence, pour une durée de vingt-six (26) mois, à l'effet de décider d'augmenter le capital social, sur ses seules décisions, en une ou plusieurs fois, aux époques qu'il déterminera, par incorporation au capital de réserves, bénéfiques ou primes, suivie de la création et de l'attribution gratuite de titres de capital ou de l'élévation du nominal des titres de capital existants, ou de la combinaison de ces deux modalités.

Les droits formant rompus ne seraient ni négociables, ni cessibles et les titres correspondants seraient vendus, les sommes provenant de la vente étant alloués aux titulaires des droits dans un délai fixé par décret en Conseil d'Etat,

Le montant de l'augmentation de capital susceptible d'être ainsi réalisé, augmenté du montant nécessaire pour préserver, conformément à la loi, les droits des porteurs de valeurs mobilières donnant droit à des actions et indépendamment du plafond global fixé ci-dessus et relatif à la délégation de compétence en vue d'augmenter le capital social par émission d'actions avec maintien du droit préférentiel de souscription, ne pourrait être supérieur au montant de réserves, primes ou bénéfiques visés ci-dessus qui existent lors de l'augmentation de capital.

Nous vous demandons de bien vouloir conférer au Conseil d'administration, avec faculté de subdélégation dans les conditions prévues par la loi et par les statuts de la Société, tous pouvoirs à l'effet de mettre en œuvre la présente délégation et en assurer sa bonne fin. La délégation visée ci-dessus priverait d'effet toute délégation antérieure ayant le même objet.

29. DELEGATION DE COMPETENCE A L'EFFET D'AUGMENTER LE CAPITAL SOCIAL EN FAVEUR DES SALARIES DU GROUPE

Nous vous rappelons que, conformément aux dispositions de l'article L.3332-18 du Code du Travail et des articles L 225-129-6 et L 225-138-1 du code de commerce, il appartient au conseil d'administration de soumettre à l'assemblée générale des actionnaires, à l'occasion de chaque opération d'augmentation de capital, un projet de résolution tendant à réaliser une augmentation de capital effectuée dans les conditions prévues à l'article L.3332-18 du Code du Travail.

Compte tenu des autorisations d'augmenter le capital qui sont proposées à l'assemblée, il convient que l'assemblée générale extraordinaire se prononce, conformément à l'article L 225-129-2 du Code de commerce, sur un projet de délégation à conférer au Conseil d'administration à l'effet de procéder à une augmentation de capital, en une ou plusieurs fois, dans la proportion et aux époques qu'il appréciera, dans un délai de vingt-six mois, et ce dans la limite d'un nombre total d'actions représentant 3% du capital social au jour de la décision du conseil d'administration, par émission d'actions ordinaires ou de valeurs mobilières donnant accès par tous moyens, immédiatement et/ou à terme, à des actions ordinaires de la Société, et, le cas échéant, par l'attribution d'actions gratuites.

Cette autorisation emporterait suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires aux actions nouvelles ou d'autres titres à émettre au profit des salariés de la Société et/ou des sociétés liées à la Société au sens des dispositions de l'article L. 225-180 du Code de commerce qui sont, le cas échéant, adhérents à un Plan d'Epargne Entreprise Groupe (ou à tout Fonds Commun de Placement à créer dont ces salariés seraient souscripteurs de parts).

Concernant le prix des actions à émettre, nous vous proposons de fixer la décote à 20% par rapport à la moyenne des cours cotés de l'action de la Société sur le l'Eurolist d'Euronext Paris S.A. lors des vingt séances de bourse précédant le jour de la décision fixant la date d'ouverture des souscriptions. Toutefois, nous vous demandons de bien vouloir autoriser le Conseil d'administration à réduire la décote susmentionnée s'il le juge opportun.

Si vous acceptez cette proposition, il conviendra de déléguer au Conseil d'administration tous pouvoirs, avec faculté de subdélégation dans les conditions prévues par la loi, pour :

- arrêter la liste des bénéficiaires et le nombre d'actions attribuées à chacun d'eux,
- arrêter la date et les modalités des émissions qui seront réalisées en vertu de la présente délégation en conformité avec les prescriptions légales et statutaires, et notamment, déterminer le prix de souscription en respectant les règles définies ci-dessus, fixer les dates d'ouverture et de clôture des souscriptions, les dates de jouissance, les délais de libérations des actions ;
- constater la réalisation des augmentations de capital à concurrence du montant des actions qui seront effectivement souscrites ;
- accomplir, directement ou par mandataire, toutes opérations et formalités ;
- apporter aux statuts les modifications corrélatives aux augmentations du capital social ;
- et généralement faire tout ce qui sera utile et nécessaire en vue de la réalisation définitive de l'augmentation ou des augmentations successives du capital social.

Conformément aux dispositions de l'article L 225 135 du Code de Commerce, les commissaires aux comptes de la Société ont rédigé un rapport sur la suppression du droit préférentiel de souscription dont il vous sera donné lecture.

Nous vous précisons qu'un rapport complémentaire sera établi par le Conseil d'administration lorsqu'il fera usage de l'autorisation qui lui sera éventuellement conférée par l'assemblée générale pour :

- décrire les conditions définitives de l'opération établies conformément à la délégation donnée par l'assemblée générale extraordinaire ;
- déterminer conformément aux dispositions de l'article R.225-115 du Code de commerce l'incidence de l'émission proposée sur la situation de chaque actionnaire, en particulier en ce qui concerne sa quote-part des capitaux propres, ainsi que l'incidence théorique sur la valeur actuelle de l'action.

De même, les commissaires aux comptes de la Société établiront le rapport complémentaire prescrit par l'article R.225-116 alinéa 2 du Code de commerce.

Ces rapports complémentaires seront mis à votre disposition au siège social, au plus tard dans les quinze jours suivant la réunion du Conseil d'administration et portés à votre connaissance lors de la plus prochaine assemblée générale.

L'activité réalisée au titre de l'exercice précédent vous a été exposée précédemment.

Quant à la marche des affaires sociales depuis le début de l'exercice en cours, elle vous est présentée sous le paragraphe 3.11 ci-dessus.

Votre Conseil vous invite, après la lecture des rapports présentés par votre Commissaire aux comptes, à adopter les résolutions qu'il soumet à votre vote, à l'exception de la résolution relative à l'augmentation de capital effectuée dans les conditions de l'article L.3332-18 du Code du Travail, dans la mesure où celle-ci ne correspond pas, à l'heure actuelle, aux objectifs de la Société.

Jacques Mottard
Président et Directeur Général
De la Société Sword Group

26.2 Rapport du Conseil d'administration sur les stock-options (exercice clos le 31/12/2008)

Mesdames, Messieurs,

Conformément aux dispositions de l'article L 225-184 du Code de commerce, le présent rapport a pour objet de vous rendre compte des opérations réalisées en vertu des dispositions des articles L 225-177 à L 225-186 dudit Code relatifs aux options d'achat et de souscription d'actions.

1. Nous vous précisons que le conseil d'administration du **29 décembre 2006** a, conformément à l'autorisation conférée par l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la Société en date du 28 avril 2006 dans sa quinzième résolution, consenti, dans le cadre des dispositions des articles L 225-177 et suivants du Code de commerce, des options donnant droit à la souscription de 60.000 actions nouvelles de la Société. Dans le cadre de cette autorisation, trois plans d'options de souscription d'actions ont été établis.

Nous vous indiquons ci-après le nombre, les dates d'échéance et le prix des options de souscription d'actions qui, durant l'exercice écoulé, et à raison des mandats et fonctions exercés dans la Société, ont été consenties à chacun des mandataires sociaux de la société et des sociétés qui lui sont liées. Le tableau ci-après vous rend également compte des options consenties à chacun des 6 salariés de la Société (ou des sociétés qui lui sont liées) non mandataires sociaux dont le nombre d'options ainsi consenties a été le plus élevé.

	Plan n°1	Plan n°2	Plan n°3
Date de l'Assemblée	28 avril 2006		
Date du Conseil	29 décembre 2006		
Nombre total d'options attribuées	60 000		
Point de départ d'exercice des options	30/12/2008	30/12/2009	
Prix d'exercice	35,128 euros		
Rabais	Néant		
Bénéficiaires /nombre d'options attribuées (1)	Heath Davies Jim Graham John Innes Phil Norgate	Juan Arcas	Jean-Marc Sonjon
Nombre d'options ne pouvant plus être exercées	9 000		
Date d'expiration	30/12/2009	30/12/2010	

(1) 4 500 options de souscriptions d'actions ont été attribuées à chaque bénéficiaire à l'exception de Monsieur Heath Davies, Directeur Général Délégué, lequel s'est vu attribuer 28 500 options.

2. Nous vous informons par ailleurs que le conseil d'administration du **30 janvier 2009** a, conformément à l'autorisation conférée par l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la Société en date du 30 janvier 2009 dans sa huitième résolution, consenti, dans le cadre des dispositions des articles L 225-177 et suivants du Code de commerce, des options donnant droit à la souscription de 150 000 actions nouvelles de la Société. Dans le cadre de cette autorisation, deux plans d'options de souscription d'actions ont été établis.

	Plan n°1	Plan n°2
Date de l'Assemblée Générale	30 janvier 2009	
Date du conseil	30 janvier 2009	
Nombre total d'options attribuées	150 000	
Nombre d'options pouvant être souscrites	100 000	50 000
Bénéficiaires :		
Heath Davies	100 000	
Françoise Fillot		40 000
Jean-Marc Sonjon		10 000
Point de départ d'exercice des options	30/01/11	30/01/12
Date d'expiration	30/01/12	30/01/13
Prix de souscription (1)	10,60	
Nombre d'actions souscrites au 31 janvier 2010	0	0
Nombre d'options annulées ou caduques	0	
Options de souscription ou d'achat d'actions restantes en fin d'exercice	100 000	50 000

Nous vous informons à cet égard que, conformément aux recommandations AFEP/MEDEF, dans la mesure où certains bénéficiaires des options de souscription d'actions sont également mandataires sociaux de la Société, la décision du Conseil d'Administration visé ci-dessus a fait l'objet d'un communiqué de presse.

Précisions sur l'exercice des options :

Conditions de performance : les bénéficiaires ne pourront exercer les options que si les deux conditions suivantes sont remplies, au titre de l'exercice social précédent l'exercice des options :

- EBIT consolidé de la Société supérieur à 15%,
- Chiffre d'affaires consolidé supérieur à 220 millions d'euros (hors vente d'actifs).

Conservation des actions issues de l'exercice des options : conformément aux dispositions de l'article L 225-185 du code de commerce, le conseil d'administration a décidé que les mandataires sociaux susvisés sont tenus de conserver 10% des actions issues de l'exercice des options, jusqu'à la cessation de leurs fonctions.

Attribution d'options au profit de salariés de la Société et des filiales : afin de se conformer aux dispositions de l'article L 225-186-1 du code de commerce, issues de la loi du 3 décembre 2008, le conseil d'administration a décidé d'octroyer 10 000 options de souscriptions d'actions aux profit des salariés de la Société et de ses filiales ; les conditions de performance ci-dessus visées étant également applicables à l'exercice des options.

3. De même, nous vous rappelons que l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés de la Société **FircoSoft SAS** en date du **4 septembre 2005** a autorisé son Président à attribuer à certains membres du personnel de la Société, 340 nouvelles options de souscription d'actions. Le Président, en vertu de deux décisions en date des 4 novembre 2005 et 5 novembre 2005, a partiellement fait usage de cette autorisation en attribuant 340 options de souscription d'actions. 240 options ont été souscrites le 3 novembre 2009 (100 options ne pouvant plus être exercées).

Nous vous rappelons par ailleurs que l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés de la Société FircoSoft, en date du **4 septembre 2006**, a autorisé son Président à attribuer à certains membres du personnel de la Société, 2 300 options de souscription d'actions. Le Président, en vertu d'une décision en date du 4 septembre 2006, a partiellement fait usage de cette autorisation en attribuant 1 700 options de souscription d'actions. Aucune de ces nouvelles options n'a été souscrite au cours de l'exercice écoulé.

Date de l'Assemblée	4 septembre 2006
Date de la décision du Président	4 septembre 2006
Nombre total d'options attribuées	1 700
Point de départ d'exercice des options	05/09/2008
Prix d'exercice	730 euros (prime de 714 €)
Rabais	Néant
Bénéficiaires /nombre d'options attribuées	France Pioger : 300 David Jacquet : 100 Laurent Corbel : 300 Jean Losco : 600 Thierry Haensenberger : 100 Frédéric Casadei : 300
Nombre d'options ne pouvant plus être exercées	Néant
Date d'expiration	05/09/2010

4. De même, nous vous informons que le Conseil d'Administration de la Société **Sword Technologies**, filiale luxembourgeoise de notre Société, a en date du 15 juillet 2008, approuvé et ratifié un plan de stock-options consistant en l'octroi d'options aux consultants extérieurs liés à la Société par un contrat de service (contrat en « *freelance* ») et de stock-options aux employés de la Société. L'Assemblée Générale Ordinaire de la Société Sword Technologies en date du 4 août 2008 a approuvé les termes du contrat cadre de stock-options.

	Plan N°1	Plan N°2
Date du Conseil d'Administration	15 juillet 2008	1 ^{er} septembre 2008
Date de l'Assemblée Générale	4 août 2008	
Nombre total d'options attribuées	240	32
Point de départ d'exercice des options	01/01/2010	01/10/2010
Prix d'exercice	640 euros	
Rabais	Néant	
Bénéficiaires /nombre d'options attribuées	Dieter Rogiers : 60 Tony Claes : 70 Thierry Guiot : 25 Paulo Apolinario : 60 Luc Lejoly : 25	Dieter Rogiers : 20 Paul Kaisin : 12
Nombre d'options ne pouvant plus être exercées	Néant	
Date d'expiration	01/01/2011	01/10/2011

A la date du 9 mars 2010, aucune option n'a été exercée.

Fait à Saint Didier au Mont d'Or
Le Conseil d'Administration

26.3 Texte des projets de résolutions à l'assemblée générale ordinaire et extraordinaire du 28 avril 2010

Résolutions à titre ordinaire

**Première résolution
(Approbation des comptes sociaux)**

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'administration et du rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2009, approuve tels qu'ils ont été présentés, les comptes sociaux de cet exercice se soldant par un bénéfice de 3.694.121,83 euros.

Elle approuve également les opérations traduites par ces comptes ou résumées dans ces rapports, qui ont donné lieu à des dépenses non déductibles du résultat fiscal au sens de l'article 39-4 du Code général des impôts pour un montant de 4.755 euros et l'impôt correspondant s'élevant à 1.585 euros.

L'assemblée générale donne aux administrateurs quitus de l'exécution de leurs mandats pour l'exercice écoulé.

**Deuxième résolution
(Approbation des comptes consolidés)**

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'administration et du rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2009, approuve, tels qu'ils ont été présentés, les comptes consolidés établis conformément aux dispositions des articles L. 225-100 du Code de commerce, faisant ressortir un bénéfice de 22 034 885 €, et un résultat part du groupe de 21 724 099 €

**Troisième résolution
(Conventions réglementées au sens de l'article L 225-38 du Code de commerce)**

Après avoir entendu la lecture du rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur les conventions visées par l'article L. 225-38 du Code de commerce, l'assemblée générale approuve successivement dans les conditions de l'article L. 225-40 dudit code, chacune des conventions qui y sont mentionnées.

**Quatrième résolution
(Affectation du résultat)**

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'administration, décide d'affecter le bénéfice de 3.694.121,83 € de la manière suivante :

- Au poste « Report à Nouveau » Lequel serait porté de 28.496.917,48 € à 32.191.039,31 €	3.694.121,83 €
---	-----------------------

L'assemblée générale décide de distribuer aux actionnaires, à titre de dividendes, la somme de **6.038.477,25** euros, qui est imputée à due concurrence sur le poste « report nouveau » lequel est ramené de 32.191.039,31 € à 26.152.562,06 euros.

Le dividende net par action sera de 0,65 € par action. Sa mise en paiement aura lieu le 7 mai 2010.

Conformément aux dispositions des articles 243 bis et 158 3-2° à 4° du Code Général des Impôts, le dividende par action ci-dessus visé est éligible à l'abattement de 40% sur le montant imposable des revenus distribués, cet abattement étant réservé aux contribuables personnes physiques fiscalement domiciliés en France.

L'Assemblée générale donne tout pouvoir au Conseil d'administration ou à son Président pour affecter au compte de report à nouveau créateur les dividendes qui viendraient à échoir aux actions auto-détenues,

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, l'assemblée générale prend acte que le montant du dividende par action mis en distribution au titre des trois derniers exercices et celui de l'avoir fiscal correspondant ont été les suivants :

Exercice	Dividende net par action	Avoir fiscal
31 décembre 2008	0,60 €	Néant
31 décembre 2007	0,53 €	Néant
31 décembre 2006	0,42 €	Néant

Cinquième résolution (Jetons de présence)

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'administration, fixe à la somme de 150.000 euros le montant global des jetons de présence alloués au Conseil d'administration pour l'exercice en cours.

Sixième résolution (Renouvellement des mandats d'administrateurs de Monsieur Jacques MOTTARD et de Monsieur Nicolas MOTTARD ; nomination de Monsieur François BARBIER en qualité d'administrateur)

L'assemblée générale :

- constatant que le mandat d'administrateur de Monsieur Jacques MOTTARD vient ce jour à expiration et statuant aux conditions et quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, sous condition suspensive de l'adoption de la neuvième résolution relative à la réduction de la durée du mandat des administrateurs de 6 à 4 ans, renouvelle son mandat, pour une durée de quatre années qui prendra fin à l'issue de la réunion de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires à tenir dans l'année 2014 pour statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2013,
- constatant que le mandat d'administrateur de Monsieur Nicolas MOTTARD vient ce jour à expiration et statuant aux conditions et quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, sous condition suspensive de l'adoption de la neuvième résolution relative à la réduction de la durée du mandat des administrateurs, renouvelle son mandat, pour une durée de quatre années qui prendra fin à l'issue de la réunion de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires à tenir dans l'année 2014 pour statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2013,
- constatant que le mandat d'administrateur de la société 21 CENTRALE PARTNERS vient ce jour à expiration et statuant aux conditions et quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, sous condition suspensive de l'adoption de la neuvième résolution relative à la réduction de la durée du mandat des administrateurs de 6 à 4 ans, décide de nommer en qualité de nouvel administrateur, Monsieur François BARBIER, demeurant 18 rue Henri Barbusse, 75005 PARIS, pour une durée de quatre années qui prendra fin à l'issue de la réunion de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires à tenir dans l'année 2014 pour statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2013.

Septième résolution (Autorisation à donner en vue d'un nouveau programme de rachat par la Société de ses propres actions)

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration et du rapport spécial visé à l'article L.225-209 du Code de commerce, conformément aux dispositions des articles L. 225-209 et suivants du code de commerce et du règlement n°2273/2003 de la Commission européenne du 22 décembre 2003,

autorise le conseil d'administration, avec faculté de subdélégation dans les conditions prévues par la loi et les statuts de la Société à procéder à l'achat par la Société de ses propres actions représentant jusqu'à 10% du nombre des actions composant le capital social, soit 928 996 actions, étant précisé que le nombre d'actions pris en compte pour le calcul de la limite de 10 % correspond au nombre d'actions achetées, déduction faite du nombre d'actions revendues pendant la durée de l'autorisation conformément aux dispositions de l'article L.225-209 alinéa 1 du Code de commerce. Le nombre d'actions acquises par la Société en vue de leur conservation et de leur remise ultérieure en paiement ou en échange dans le cadre d'une opération de fusion, de scission ou d'apport ne pourra excéder 5% capital social, conformément aux dispositions de l'article L. 225-209 alinéa 6 du code de commerce ;

L'assemblée générale décide que le conseil d'administration, avec faculté de subdélégation dans les conditions prévues par la loi, pourra procéder ou faire procéder à des rachats en vue de :

- l'animation du marché ou de la liquidité de l'action par l'intermédiaire d'un prestataire de service d'investissement au travers d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'AFEI reconnue par l'Autorité des marchés financiers,
- l'achat pour conservation et remise ultérieure à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe,
- l'attribution aux salariés ou mandataires sociaux de la Société ou de son Groupe, dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi, notamment dans le cadre de la participation aux fruits de l'expansion de l'entreprise, pour le service des options d'achat d'actions, au titre d'un plan d'épargne entreprise, ou pour l'attribution gratuite d'actions aux salariés en fonction de leurs performances dans l'application des dispositions des articles L.225-197-1 et suivants du Code de commerce,
- l'annulation des actions, sous réserve dans ce dernier cas, du vote par l'assemblée générale extraordinaire d'une résolution spécifique.

L'assemblée générale décide que :

- le prix unitaire d'achat maximum ne pourra dépasser 37 euros,
- le montant maximal théorique des fonds que la Société pourra consacrer à l'opération est de 34.372.852 euros.

En cas d'augmentation de capital par incorporation de réserves et attribution de titres gratuits ainsi qu'en cas, soit d'une division, soit d'un regroupement de titres, les prix indiqués ci-dessus seront ajustés par un coefficient multiplicateur égal au rapport entre le nombre de titres composant le capital avant l'opération et après l'opération.

L'achat des actions ainsi que leur vente ou transfert pourront être réalisés par tous moyens autorisés par la réglementation applicable, sur le marché ou de gré à gré et notamment par achat ou cession de blocs, à tout moment, y compris en période d'offre publique.

L'assemblée générale donne tous pouvoirs au conseil d'administration, avec faculté de subdélégation dans les conditions prévues par la loi et par les statuts de la Société, pour passer tous actes, conclure tous accords, effectuer toutes formalités et d'une manière générale, faire le nécessaire pour l'application de la présente résolution.

La présente autorisation est donnée pour une durée de dix-huit (18) mois. Elle met fin et remplace celle précédemment accordée par la sixième résolution de l'assemblée générale de la Société du 29 avril 2009.

Huitième résolution (Pouvoir pour formalités)

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal pour effectuer tous dépôts et publications prescrits par la Loi.

Résolutions à titre extraordinaire

Neuvième résolution (Modification de l'article 13 des statuts)

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, après avoir entendu la lecture du rapport du conseil d'administration, décide de modifier l'article 13 des statuts, lequel sera désormais rédigé de la manière suivante :

« Article 13 – Conseil d'Administration

1- *la société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins et de dix-huit au plus, sauf dérogation temporaire prévue en cas de fusion.*

*Sauf l'effet des dispositions de l'article 7 ci-dessus, la durée des fonctions des premiers administrateurs est de trois ans au maximum et celle des administrateurs nommés en cours de vie sociale est **de quatre ans maximum.***
(...) »

Le reste de l'article demeure inchangé.

L'assemblée générale constate en conséquence que :

- le mandat d'administrateur de Monsieur Heath DAVIES, d'une durée initiale de 6 ans, sera réduit à une durée de 4 ans et prendra fin lors de l'assemblée générale approuvant les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2010,
- le mandat d'administration de Madame Françoise FILLOT, d'une durée initiale de 6 ans, sera réduit à une durée de 4 ans et prendra fin lors de l'assemblée générale approuvant les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2012.

Dixième résolution

(Autorisation donnée au conseil d'administration de réduire le capital social par annulation des actions rachetées en application du programme de rachat d'actions)

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, après avoir entendu la lecture du rapport du conseil d'administration et du rapport spécial des commissaires aux comptes :

- autorise le conseil d'administration à annuler, sur ses seules décisions, en une ou plusieurs fois, dans la limite de 10% du capital, les actions que la Société pourra détenir, dans le cadre de l'article L. 225-209 du Code de commerce, par suite des rachats réalisés en application de la septième résolution de la présente assemblée, et des achats effectués à ce jour le cas échéant, et à réduire le capital social à due concurrence, conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur,
- fixe à 18 mois, à compter de la présente assemblée, la durée de validité de la présente autorisation,
- donne au conseil d'administration, avec faculté de délégation, tous pouvoirs pour réaliser les opérations nécessaires à de telles annulations et aux réductions corrélatives du capital social, de modifier en conséquence les statuts de la Société et accomplir toutes les formalités requises.

Onzième résolution

(Délégation de compétence consentie au conseil d'administration en vue d'augmenter le capital social par émission d'actions ordinaires ou de toutes valeurs mobilières donnant accès au capital avec maintien du droit préférentiel de souscription)

L'assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du conseil d'administration et du rapport spécial des commissaires aux comptes et conformément aux dispositions des articles L. 225-129-2 et L. 228-92 du Code de commerce :

- 1) met fin avec effet immédiat à la délégation donnée par l'assemblée générale ordinaire et extraordinaire du 29 avril 2009 par le vote de sa neuvième résolution,
- 2) délègue au conseil d'administration la compétence de décider, sur ses seules décisions, en une ou plusieurs fois, dans les proportions et aux époques qu'il appréciera, tant en France qu'à l'étranger, en euros ou monnaie étrangère ou unité de compte fixée par référence à plusieurs monnaies, l'émission, avec maintien du droit préférentiel de souscription, d'actions, titres de capital ou titres ou valeurs mobilières – y compris de bons de souscription émis de manière autonome à titre gratuit ou onéreux ou de bons d'acquisition - donnant accès ou pouvant donner accès au capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créances.

La délégation ainsi conférée au conseil d'administration est valable pour une durée de vingt-six mois à compter de la présente assemblée.

L'émission d'actions de préférence ainsi que l'émission de tous titres ou valeurs mobilières donnant accès à des actions de préférence est exclu.

3) décide :

- que le montant des augmentations de capital social susceptibles d'être ainsi réalisées immédiatement et/ou à terme, ne pourra être supérieur à 5 000 000 d'euros en nominal, montant auquel s'ajoutera, le cas échéant, le montant supplémentaire des actions à émettre pour préserver, conformément à la loi, les droits de porteurs de valeurs mobilières donnant droit à des actions,
- que le montant nominal des valeurs mobilières représentatives de créances donnant accès au capital susceptibles d'être émises en vertu de la présente délégation ne pourra excéder un montant de 100 000 000 d'euros ou sa contre-valeur en monnaies étrangères au jour de l'émission

4) décide que les actionnaires ont, proportionnellement au montant de leurs actions, un droit préférentiel de souscription aux valeurs mobilières émises en vertu de la présente résolution.

5) décide que si les souscriptions à titre irréductible et, le cas échéant, à titre réductible, n'ont pas absorbé la totalité d'une émission d'actions ou de valeurs mobilières telles que définies ci-dessus, le conseil pourra offrir au public tout ou partie des titres non souscrits.

Douzième résolution

(Délégation de compétence consentie au conseil d'administration en vue d'augmenter le capital social par émission d'actions ordinaires ou de toutes valeurs mobilières donnant accès au capital avec suppression du droit préférentiel de souscription)

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du conseil d'administration et du rapport spécial des commissaires aux comptes et conformément aux dispositions des articles L. 225-129-2, L. 225-135, L. 225-136 et L. 228-92 du Code de commerce :

1) délègue au conseil d'administration la compétence de décider, sur ses seules décisions, en une ou plusieurs fois, dans les proportions et aux époques qu'il appréciera, tant en France qu'à l'étranger, en euros ou monnaie étrangère ou unité de compte fixée par référence à plusieurs monnaies, l'émission, avec suppression du droit préférentiel de souscription, d'actions, titres de capital ou titres ou valeurs mobilières – y compris de bons de souscription émis de manière autonome à titre gratuit ou onéreux ou de bons d'acquisition - donnant accès ou pouvant donner accès au capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créances.

La délégation ainsi conférée au conseil d'administration est valable pour une durée de vingt-six mois à compter de la présente assemblée.

L'émission d'actions de préférence ainsi que l'émission de tous titres ou valeurs mobilières donnant accès à des actions de préférence est exclu.

2) décide de supprimer le droit préférentiel de souscription des actionnaires à ces actions, titres de capital ou titres ou valeurs mobilières diverses et de conférer au Conseil d'administration le pouvoir d'instituer au profit des actionnaires, un droit de priorité pour les souscrire en application des dispositions de l'article L 225-135 du Code de commerce.

3) décide :

- que le montant des augmentations de capital social susceptibles d'être ainsi réalisées immédiatement et/ou à terme, ne pourra être supérieur à 5 000 000 d'euros en nominal, montant auquel s'ajoutera, le cas échéant, le montant supplémentaire des actions à émettre pour préserver, conformément à la loi, les droits de porteurs de valeurs mobilières donnant droit à des actions, le montant nominal maximal des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées en vertu de la présente délégation s'imputera sur le plafond global d'augmentation de capital de 5 000 000 d'euros fixé dans la onzième résolution,

- que le montant nominal des valeurs mobilières représentatives de créances donnant accès au capital susceptibles d'être émises en vertu de la présente délégation ne pourra excéder un montant de 100 000 000 d'euros ou sa contre-valeur en monnaies étrangères au jour de l'émission, étant précisé que ce montant nominal s'imputera sur le montant nominal de 100 000 000 d'euros fixé dans la neuvième résolution,
- 4) décide que la somme revenant ou devant revenir à la Société pour chacune des actions émises ou à émettre dans le cadre de la délégation susvisée, après prise en compte, en cas d'émission de bons de souscriptions d'actions, du prix d'émission desdits bons, sera au moins égale à la moyenne pondérée des cours des trois dernières séances de bourse précédant sa fixation, éventuellement diminuée d'une décote maximale de 5%, conformément aux dispositions de l'article R.225-119 du Code de commerce. Etant précisé que l'émission de titres de capital réalisée par une offre visée au II de l'article L 411-2 du code monétaire et financier est limitée à 20% du capital social par an.

L'assemblée générale décide que l'adoption de la présente résolution prive d'effet toute délégation antérieure ayant le même objet.

Treizième résolution

(Augmentation du nombre d'actions, titres ou valeurs mobilières à émettre en cas d'augmentation de capital avec ou sans droit préférentiel de souscription)

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du conseil d'administration, autorise le conseil d'administration, conformément aux dispositions de l'article L. 225-135-1 du Code de commerce, pour une durée de vingt-six (26) mois à compter de la présente assemblée générale, à augmenter, sur ses seules décisions, dans la limite du plafond global fixée sous la onzième résolution, le nombre d'actions, titres ou valeurs mobilières à émettre en cas d'augmentation du capital social de la Société avec ou sans droit préférentiel de souscription des actionnaires, dans les trente (30) jours de la clôture de la souscription de l'émission initiale, dans la limite de 15% de l'émission initiale, et au même prix retenu pour l'émission initiale, conformément aux dispositions de l'article R.225-118 du Code de commerce ou toute autre disposition applicable.

L'assemblée constate que la limite prévue au 1° du I de l'article L. 225-134 du Code de commerce, sera augmentée dans les mêmes proportions et précise que cette autorisation privera d'effet toute autorisation antérieure ayant le même objet.

Quatorzième résolution

(Délégation à l'effet de procéder à l'émission d'actions, de titres ou de valeurs mobilières diverses en vue de rémunérer des apports en nature consentis à la Société)

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du conseil d'administration dans le cadre de l'article L. 225-147 alinéa 6 du code de commerce,

Délègue, pour une durée de vingt-six (26) mois à compter de la présente assemblée générale, au Conseil d'administration, les pouvoirs nécessaires à l'effet de procéder à l'émissions d'actions, titres de capital ou titres ou valeurs mobilières diverses notamment donnant ou pouvant donner accès au capital de la Société dans la limite de 10% du capital social, au moment de l'émission, en vue de rémunérer des apports en nature consentis à la Société et constitués de titres de capital ou de valeurs mobilières donnant accès au capital, lorsque les dispositions de l'article L. 225-148 du Code de commerce ne sont pas applicables. L'assemblée précise que, conformément à la loi, le Conseil d'administration statue alors sur le rapport du ou des commissaires aux apports mentionné à l'article L. 225-147 du Code de commerce.

La délégation visée ci-dessus privera d'effet toute délégation antérieure ayant le même objet.

Dans tous les cas, le montant des augmentations de capital effectuées en vertu de la présente résolution s'impute sur le plafond global prévu par la onzième résolution.

L'assemblée générale confère tous pouvoirs au Conseil d'administration notamment pour approuver l'évaluation des apports, décider l'augmentation de capital en résultant, en constater la réalisation, prélever sur la prime d'apport les sommes nécessaires pour porter la réserve légale au dixième du nouveau capital après chaque augmentation et procéder à la modification des statuts.

Quinzième résolution
(Délégation de compétence à l'effet de décider d'augmenter le capital par incorporation de réserves, bénéfiques ou primes)

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport du conseil d'administration, statuant dans le cadre des articles L. 225-129, L. 225-129-2 et L. 225-130 du code de commerce, aux conditions de quorum des assemblées générales extraordinaires :

- 1) délègue au Conseil d'administration sa compétence, pour une durée de vingt-six (26) mois à compter de la présente assemblée, à l'effet de décider d'augmenter le capital social, sur ses seules décisions, en une ou plusieurs fois, aux époques qu'il déterminera, par incorporation au capital de réserves, bénéfiques ou primes, suivie de la création et de l'attribution gratuite de titres de capital ou de l'élévation du nominal des titres de capital existants, ou de la combinaison de ces deux modalités,
- 2) décide que les droits formant rompus ne seront ni négociables, ni cessibles et que les titres correspondants seront vendus, les sommes provenant de la vente étant allouées aux titulaires des droits dans un délai fixé par décret en Conseil d'Etat,
- 3) décide que le montant de l'augmentation de capital susceptible d'être ainsi réalisée, augmenté du montant nécessaire pour préserver, conformément à la loi, les droits des porteurs de valeurs mobilières donnant droit à des actions et indépendamment du plafond fixé à la onzième résolution ne pourra être supérieur au montant de réserves, primes ou bénéfiques visés ci-dessus qui existent lors de l'augmentation de capital.
- 4) confère au conseil d'administration, avec faculté de subdélégation dans les conditions prévues par la loi et par les statuts de la Société, tous pouvoirs conformément à l'effet de mettre en œuvre la présente résolution et en assurer sa bonne fin,
- 5) prend acte que la présente délégation prive d'effet toute délégation antérieure ayant le même objet.

Seizième résolution
(Délégation de compétence à l'effet d'augmenter le capital social en faveur des salariés du groupe)

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du conseil d'administration et du rapport spécial des Commissaires aux Comptes, prenant acte des dispositions de l'article L 3332-18 (anciennement L 443-5) du code du travail et statuant conformément aux dispositions des articles L. 225-129-2, L. 225-129-6 et L 225-138-1 du Code de Commerce :

- délègue au Conseil d'administration sa compétence à l'effet de procéder, s'il le juge opportun, à une augmentation de capital, en une ou plusieurs fois, dans la proportion et aux époques qu'il appréciera, dans un délai de vingt six mois à compter du jour de la présente assemblée, et ce dans la limite d'un nombre total d'actions représentant 3% du capital social au jour de la décision du conseil d'administration, par émission d'actions ordinaires ou de valeurs mobilières donnant accès par tous moyens, immédiatement et/ou à terme, à des actions ordinaires de la Société, et, le cas échéant, par l'attribution d'actions gratuites,
- décide que la présente délégation emporte suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires aux actions nouvelles ou d'autres titres à émettre au profit des salariés de la Société et/ou des sociétés liées à la Société au sens des dispositions de l'article L. 225-180 du Code de commerce qui sont, le cas échéant, adhérents à un Plan d'Epargne Entreprise Groupe (ou à tout Fonds Commun de Placement à créer dont ces salariés seraient souscripteurs de parts),
- concernant le prix de souscription à émettre, décide de fixer la décote à 20% par rapport à la moyenne des cours cotés de l'action de la Société sur le marché Eurolist de NYSE Euronext lors de vingt séances de bourse précédant le jour de la décision fixant la date d'ouverture des souscriptions. Toutefois, l'assemblée générale autorise expressément le conseil d'administration à réduire la décote susmentionnée s'il le juge opportun.

L'assemblée générale délègue tous pouvoirs au conseil d'administration, avec faculté de subdélégation dans les conditions prévues par la loi, pour :

- arrêter la liste des bénéficiaires et le nombre d'actions attribuées à chacun d'eux,

- arrêter la date et les modalités des émissions qui seront réalisées en vertu de la présente délégation en conformité avec les prescriptions légales et statutaires, et notamment, déterminer le prix de souscription en respectant les règles définies ci-dessus, fixer les dates d'ouverture et de clôture des souscriptions, les dates de jouissance, les délais de libérations des actions ;
- constater la réalisation des augmentations de capital à concurrence du montant des actions qui seront effectivement souscrites ;
- accomplir, directement ou par mandataire, toutes opérations et formalités ;
- apporter aux statuts les modifications corrélatives aux augmentations du capital social ;
- et généralement faire tout ce qui sera utile et nécessaire en vue de la réalisation définitive de l'augmentation ou des augmentations successives du capital social.

Dix-septième résolution (Pouvoirs pour formalités)

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal pour effectuer tous dépôts et publications prescrits par la Loi.

26.4 Rapport spécial établi conformément à l'article L.225-209 alinéa 2 du Code de Commerce

Assemblée Générale ordinaire et extraordinaire du 28 avril 2010

Chers Actionnaires,

En application de l'article L.225-209 alinéa 2 du Code de Commerce, le présent rapport a pour objet de porter à votre connaissance les opérations d'achat d'actions mises en place au sein de notre Société.

Le présent rapport comprend en outre l'intégralité des informations devant figurer dans le descriptif du programme de rachat de titres de capital et visées à l'article 241-2 du règlement général de l'AMF tel que modifié le 30 décembre 2005.

Ainsi, nous dresserons tout d'abord le bilan du précédent programme de rachat d'actions autorisé par l'Assemblée Générale du 29 avril 2009 et vous présenterons ensuite les principales caractéristiques du nouveau programme de rachat d'actions que nous soumettrons à votre approbation lors de l'Assemblée Générale du 28 avril 2010.

1- Bilan du programme précédent

L'Assemblée Générale Ordinaire et extraordinaire du 29 avril 2009 de Sword Group avait autorisé le Conseil d'Administration, pendant une durée de 18 mois à compter de ladite assemblée, soit jusqu'au 29 octobre 2010, à mettre en œuvre un programme de rachat d'actions, conformément aux conditions décrites dans sa sixième résolution.

Déclaration par l'émetteur des opérations réalisées sus ses propres titres du 16 février 2009 (date de l'établissement du précédent bilan) jusqu'au 28 février 2010

Pourcentage de capital auto détenu de manière directe ou indirecte (au 28 février 2010)	0,63%
Nombre d'actions annulées au cours des 24 derniers mois	0
Nombre de titre détenus en portefeuille (au 28 février 2010)	58.885
Valeur comptable du portefeuille au 28 février 2010	730.174 €
Valeur de marché du portefeuille à la date du 28 février 2010 (cours au 26 février 2010)	1.467.414 €

	Flux bruts cumulés		Positions ouvertes au 28 février 2010	
	Achats	Ventes	A l'achat	A la vente
Nombre de titres	Néant	Néant	Néant	Néant
Echéance maximale moyenne	Néant	Néant	Néant	Néant
Cours moyen	Néant	Néant	Néant	Néant
Prix d'exercice moyen	Néant	Néant	Néant	Néant
Montants	Néant	Néant	Néant	Néant

Sword Group n'a pas utilisé de produits dérivés dans le cadre de ce programme de rachat d'actions.

2- Principales caractéristiques du nouveau programme de rachat d'actions soumis à l'assemblée générale ordinaire et extraordinaire du 28 avril 2010

Compte tenu de l'évolution du cours de l'action de la Société, nous vous proposons d'annuler l'autorisation conférée par l'Assemblée Générale du 29 avril 2009 et de la remplacer par un nouveau programme de rachat d'actions, présentant les caractéristiques suivantes :

Emetteur

Sword Group, cotée sur NYSE Euronext Paris (code ISIN : FR0004180578), Compartiment B.

Sword Group appartient aux indices suivants : SBF 250 et IT CAC.

Programme de rachat d'actions

- Part maximale du capital pouvant être acquis : 10% du capital, soit un nombre maximum de 928 996 actions (après prise en compte des 58.885 actions propres détenues par la Société au 28 février 2010, le nombre maximum s'élève en conséquence à 870.111 actions). Etant précisé que conformément aux dispositions de l'article L.225-209 alinéa 6 du Code de commerce, le nombre d'actions acquises par la Société en vue de leur conservation et de leur remise ultérieure en paiement ou en échange dans le cadre d'une opération de fusion, de scission ou d'apport ne pourra excéder 5% du capital social ;
- le prix unitaire d'achat maximum ne pourra dépasser 37 euros,
- le montant maximal théorique des fonds que la Société pourra consacrer à l'opération est de 34.372.852 euros, étant précisé que dans la mesure où, au 28 février 2010, la Société détient 58.885 actions propres, le montant maximal s'élèverait à 32.194.107 euros.
- Objectifs par ordre de priorité décroissant :
 - l'animation du marché ou de la liquidité de l'action par l'intermédiaire d'un prestataire de service d'investissement au travers d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'AFEI reconnue par l'Autorité des marchés financiers,
 - l'achat pour conservation et remise ultérieure à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe,
 - l'attribution aux salariés ou mandataires sociaux de la Société ou de son Groupe, dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi, notamment dans le cadre de la participation aux fruits de l'expansion de l'entreprise, pour le service des options d'achat d'actions, au titre d'un plan d'épargne entreprise, ou pour l'attribution gratuites d'actions aux salariés en fonction de leurs performances dans l'application des dispositions des articles L.225-197-1 et suivants du code de commerce,
 - l'annulation des actions, sous réserve dans ce dernier cas, du vote par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 28 avril 2010 de la septième résolution.
- Durée du programme : 18 mois à compter de l'Assemblée Générale Ordinaire et Extraordinaire du 28 avril 2010, soit jusqu'au 28 octobre 2011.

3- Cadre juridique du nouveau programme de rachat d'actions soumis à l'assemblée générale ordinaire et extraordinaire du 28 avril 2010

Le programme de rachat d'actions sera soumis à l'autorisation de l'Assemblée Générale Extraordinaire et Ordinaire des actionnaires du 28 avril 2010 par le vote des résolutions suivantes (septième et dixième résolutions) :

Septième résolution

(Autorisation à donner en vue d'un nouveau programme de rachat par la Société de ses propres actions)

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration et du rapport spécial visé à l'article L.225-209 du Code de commerce, conformément aux dispositions des articles L. 225-209 et suivants du code de commerce et du règlement n°2273/2003 de la Commission européenne du 22 décembre 2003,

autorise le conseil d'administration, avec faculté de subdélégation dans les conditions prévues par la loi et les statuts de la Société à procéder à l'achat par la Société de ses propres actions représentant jusqu'à 10% du nombre des actions composant le capital social, soit 928 996 actions, étant précisé que le nombre d'actions pris en compte pour le calcul de la limite de 10 % correspond au nombre d'actions achetées, déduction faite du nombre d'actions revendues pendant la durée de l'autorisation conformément aux dispositions de l'article L.225-209 alinéa 1 du Code de commerce. Le nombre d'actions acquises par la Société en vue de leur conservation et de leur remise ultérieure en paiement ou en échange dans le cadre d'une opération de fusion, de scission ou d'apport ne pourra excéder 5% capital social, conformément aux dispositions de l'article L. 225-209 alinéa 6 du code de commerce ;

L'assemblée générale décide que le conseil d'administration, avec faculté de subdélégation dans les conditions prévues par la loi, pourra procéder ou faire procéder à des rachats en vue de :

- l'animation du marché ou de la liquidité de l'action par l'intermédiaire d'un prestataire de service d'investissement au travers d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'AFEI reconnue par l'Autorité des marchés financiers,
- l'achat pour conservation et remise ultérieure à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe,
- l'attribution aux salariés ou mandataires sociaux de la Société ou de son Groupe, dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi, notamment dans le cadre de la participation aux fruits de l'expansion de l'entreprise, pour le service des options d'achat d'actions, au titre d'un plan d'épargne entreprise, ou pour l'attribution gratuite d'actions aux salariés en fonction de leurs performances dans l'application des dispositions des articles L.225-197-1 et suivants du Code de commerce,
- l'annulation des actions, sous réserve dans ce dernier cas, du vote par l'assemblée générale extraordinaire d'une résolution spécifique.

L'assemblée générale décide que :

- le prix unitaire d'achat maximum ne pourra dépasser 37 euros,
- le montant maximal théorique des fonds que la Société pourra consacrer à l'opération est de 34.372.852 euros.

En cas d'augmentation de capital par incorporation de réserves et attribution de titres gratuits ainsi qu'en cas, soit d'une division, soit d'un regroupement de titres, les prix indiqués ci-dessus seront ajustés par un coefficient multiplicateur égal au rapport entre le nombre de titres composant le capital avant l'opération et après l'opération.

L'achat des actions ainsi que leur vente ou transfert pourront être réalisés par tous moyens autorisés par la réglementation applicable, sur le marché ou de gré à gré et notamment par achat ou cession de blocs, à tout moment, y compris en période d'offre publique.

L'assemblée générale donne tous pouvoirs au conseil d'administration, avec faculté de subdélégation dans les conditions prévues par la loi et par les statuts de la Société, pour passer tous actes, conclure tous accords, effectuer toutes formalités et d'une manière générale, faire le nécessaire pour l'application de la présente résolution.

La présente autorisation est donnée pour une durée de dix-huit (18) mois. Elle met fin et remplace celle précédemment accordée par la sixième résolution de l'assemblée générale de la Société du 29 avril 2009.

Dixième résolution

(Autorisation donnée au conseil d'administration de réduire le capital social par annulation des actions rachetées en application du programme de rachat d'actions)

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, après avoir entendu la lecture du rapport du conseil d'administration et du rapport spécial des commissaires aux comptes :

- autorise le conseil d'administration à annuler, sur ses seules décisions, en une ou plusieurs fois, dans la limite de 10% du capital, les actions que la Société pourra détenir, dans le cadre de l'article L. 225-209 du Code de commerce, par suite des rachats réalisés en application de la septième résolution de la présente assemblée, et des achats effectués à ce jour le cas échéant, et à réduire le capital social à due concurrence, conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur,
- fixe à 18 mois, à compter de la présente assemblée, la durée de validité de la présente autorisation,
- donne au conseil d'administration, avec faculté de délégation, tous pouvoirs pour réaliser les opérations nécessaires à de telles annulations et aux réductions corrélatives du capital social, de modifier en conséquence les statuts de la Société et accomplir toutes les formalités requises.

4- Evénements récents

Le document de référence sera déposé auprès de l'AMF au début du mois d'avril 2010.

Le Chiffre d'affaires du quatrième trimestre 2009 a été publié dans « La Tribune » du 26/01/10.

Les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2009 ont fait l'objet d'un communiqué dans « La Tribune » et d'une réunion SFAF en date du 11 mars 2010.

Jacques Mottard
Président Directeur Général

26.5 Liste des communiqués publiés en 2009 et 2010

- 14/01/09 : Avis de convocation à l'Assemblée Générale du 30 janvier 2009
- 22/01/09 : Chiffre d'affaires du 4^{ème} trimestre 2008
- 11/02/09 : Nouvelle organisation du Conseil d'Administration – nomination de Françoise Fillot au Conseil d'Administration
- 23/02/09 : Important contrats signés pour Sword Group depuis 4 mois
- 02/03/09 : Information sur les rémunérations des dirigeants mandataires sociaux
- 12/03/09 : Comptes annuels 2008
- 16/03/09 : Sword Group reçoit le label Oséo d'entreprise innovante
- 23/03/09 : Avis de réunion valant avis de convocation pour l'Assemblée Générale du 29 avril 2009
- 23/03/09 : Sword Group rachète ses propres actions
- 06/04/09 : Mise à disposition du document de référence 2008
- 20/04/09 : Chiffres d'affaires du 1^{er} trimestre 2009
- 12/05/09 : Sword Group annonce la vente relative de ses activités en Ecosse
- 22/06/09 : La commission Européenne et le Groupe Sword signent un contrat cadre de plusieurs millions d'euros
- 03/07/09 : Avis de réunion valant avis de convocation – AGO du 29 juillet 2009
- 21/07/09 : Chiffre d'affaires du 2^{ème} trimestre 2009
- 27/08/09 : Comptes du 1^{er} semestre 2009
- 27/08/09 : Mise à disposition du rapport financier semestriel 2009
- 15/10/09 : Avis de projet de transfert du siège social
- 20/10/09 : Chiffre d'affaires du 3^{ème} trimestre 2009
- 16/11/09 : Sword et Arisem annoncent un accord de partenariat dans le text-mining
- 17/11/09 : Avis de convocation valant avis de réunion – AGE du 2 décembre 2009
- 20/11/09 : Acquisition de AgencyPort aux Etats-Unis
- 03/12/09 : Sword Groupe ajourne son transfert de siège social au Luxembourg
- 26/01/10 : Chiffre d'affaires du 4^{ème} trimestre 2009
- 11/03/10 : Comptes annuels 2009

26.6 Glossaire

Terme développé	Abréviation	Signification
Customer Relationship Management ou Gestion de la Relation Client		Stratégie, organisation destinées à renforcer les relations et technologies avec les clients de l'entreprise.
Data-mining		Les outils de data-mining permettent de sélectionner un certain nombre de données pour l'utilisateur.
E-learning	E-learning	Système de formation assisté par ordinateur, utilisant le réseau Internet.
e-procurement		Approvisionnement au travers d'un canal électronique (Internet).
Enterprise Resource Planning	ERP	Progiciel de gestion intégré, c'est à dire gérant une ou plusieurs fonctions transversales d'une société (comptabilité, production, approvisionnement ...)
Gestion Electronique de Document	GED	Stockage, gestion, mise à jour, exploitation et diffusion de documents numérisés de toutes sortes, au sein de l'entreprise.
Internet		Réseau mondial, basé sur un ensemble de réseaux interconnectés, utilisant une technologie qui permet de communiquer et d'échanger des données, des informations multimédia et des fichiers.
Intranet		Réseau interne à l'entreprise, qui utilise la technologie Internet
Place de Marché		Lieu de rencontre virtuelle entre clients et fournisseurs.
Portail		Site Internet proposant des liens organisés de manière thématique vers d'autres sites ainsi que des services divers (météo, informations, annuaires ...).
Systèmes d'Information géographique	SIG	Système qui permet d'incorporer la dimension cartographique dans les systèmes d'information.
Straight-Through Processing	STP	réparation/reconstruction automatique de messages (SWIFT ou autres formats).
Supply Chain Management ou Gestion de la chaîne d'approvisionnement		Automatisation de la chaîne d'approvisionnement de l'entreprise à travers l'utilisation de logiciels spécialisés et d'Internet.
Swift	SWIFT	Réseau mondial pour les paiements interbancaires.
Tierce Maintenance applicative ou application management	TMA	Il s'agit de la prise en compte totale d'un domaine fonctionnel du système d'informations d'une entreprise.
Web Content Management	WCM	Expertise dans les services permettant la gestion et le développement de systèmes d'informations thématiques multilingues sous toutes les formes existantes : papier, CD-ROM, sites internet.
World Wide Web	WEB	Partie multimédia d'Internet, composée d'un ensemble de sites reliés entre eux par des liens hypertextes.
Web to Host		Technique qui permet de mettre en place une architecture où les utilisateurs accèdent aux sites centraux grâce à un navigateur (browser : logiciel qui permet de naviguer de page en page sur le WEB).
Workflow		Informatisation des processus métier des entreprises avec prise en compte des différents flux.